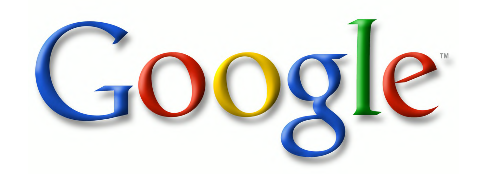


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

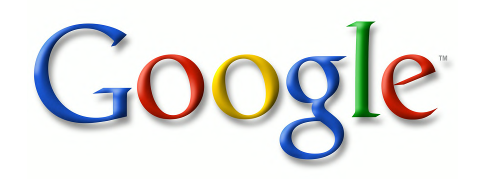
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





HISTOIRE

DES PAPES.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, 2.

HISTOIRE
DES PAPES

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A NOS JOURS,

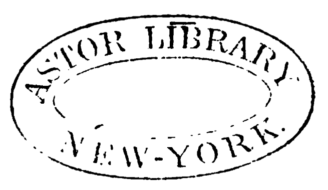
PAR

LE C^TE A. DE BEAUFORT;

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION PAR M. LAURENTIE.

TOME QUATRIÈME.



LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES,

Paris, Rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 8.

Lyon, Grande rue Mercière, 33.

1841.

HISTOIRE

DES PAPES

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A NOS JOURS.

(*Suite de la troisième partie.*)

CHAPITRE XIV.

Urbain V. — Tentatives de croisades. — Retour à Rome. — Grégoire XI. — Les Visconti. — Jean Wiclef. — Urbain VI. — Commencement du schisme. — Clément VII. — Lutte des deux compétiteurs. — Bouleversemens politiques. — Suites du schisme. — Boniface IX, successeur d'Urbain VI. — Benoît XIII, successeur de Clément VII. — Innocent VII, successeur de Boniface IX. — Mesures prises par les princes de l'Europe contre le schisme. — Alexandre V et Jean XXIII, successeurs d'Innocent VII. — Concile de Constance. — Fin du schisme.

L'influence française continuait à dominer dans les conclaves. Après la mort d'Innocent VI, vingt cardinaux, assemblés à Avignon, promurent au souverain pontificat Guillaume Grimaud, abbé de Saint-Victor de Marseille. Les délibérations ayant duré un mois, l'élection eut lieu

dans le courant du mois de septembre 1362. Guillaume se trouvait alors en Italie, où Innocent VI l'avait envoyé en qualité de nonce. Il se rendit en grande hâte à Avignon, où il arriva le 30 octobre. Son élection fut publiée le lendemain, il prit le nom d'Urbain V, et fut sacré le 6 novembre.

Ce pape était fils de Grimaud ou Grimoard, seigneur de Grisac en Gévaudan, et de Félicie de Montferrand, proche parente de saint Elzear. Dans sa première jeunesse, il embrassa la vie monastique au prieuré de Chirac dans le même diocèse ; en 1355, il devint abbé de Saint-Germain-d'Auxerre ; en 1358, il passa avec la même dignité à l'abbaye de Saint-Victor.

Le roi Jean avait résolu d'aller visiter le pape à Avignon ; il profita de l'avénement d'Urbain V pour accomplir son dessein ; il arriva dans la ville papale le 27 novembre. Pierre de Lusignan, roi de Chypre, s'y rendit le 29 mars de l'année suivante, c'est-à-dire pendant la semaine sainte. Le vendredi le pape prêcha la croisade en présence des deux princes. Le voyage du roi de Chypre avait eu pour but la sainte entreprise. Après le sermon du pape, le roi Jean prit la croix avec plusieurs autres seigneurs : ces projets avortèrent complétement (1).

Les deux derniers papes, Clément et Innocent, avaient laissé l'église d'Avignon sans évêque ; ils en percevaient les revenus et la faisaient administrer par de grands vicaires. Urbain V fit cesser cette irrégularité ; il nomma

(1) Rayn. ; Vill. xi.

cet évêché son frère Anglic Grimaud, prieur de Saint-Pierre-de-Die, homme de talent et de mœurs éprouvés.

L'absence des papes livrait l'Italie aux entreprises des seigneurs dont l'audace croissait de plus en plus. Bernabò Visconti était un des plus ardens à lutter contre l'autorité de Rome; maître de Milan, il avait enlevé au Saint-Siége la ville de Bologne. Urbain employa contre lui les armes spirituelles et matérielles. Visconti ne céda pas, et la rupture paraissait définitive, lorsque les rois de France et de Chypre intervinrent pour conclure la paix. Les ambassadeurs des deux princes se rencontrèrent à Milan, mais c'était précisément ce concours qui empêchait un accommodement. Chacun briguait l'honneur d'avoir conclu la paix, et les uns et les autres se nuisaient réciproquement. Les représentans de la France se retirèrent, et la paix fut conclue par ceux de Chypre, au mois de février 1364. Visconti s'engagea à rendre à la première réquisition du cardinal Androin, légat, les châteaux et les forteresses qu'il occupait dans les districts de Bologne, de Modène et de la Romagne. En retour, le pape promit de payer au seigneur Bernabò, dans huit ans, à compter du jour de la restitution des places, la somme de cinq cent mille florins d'or; savoir : soixante-deux mille cinq cents par an. Ces conventions stipulées, Bernabo fut relevé des censures qu'il avait encourues.

Sur ces entrefaites, le roi Jean mourut, et Charles V lui succéda. La croisade perdit un appui, mais l'espoir de la voir réussir n'abandonna pas le pape. Il reçut à Avignon la visite de Waldemar III, roi de Danemark, et celle de l'empereur d'Allemagne, Charles IV. Ces princes

eurent ensemble plusieurs conférences; elles avaient pour objet le voyage d'outre-mer, l'anéantissement des compagnies d'aventuriers qui ravageaient la France, enfin la ruine des Visconti (1).

Le roi de Chypre, Pierre de Lusignan, cherchait des secours pour la Terre-Sainte auprès de tous les princes européens; il se résolut à poursuivre seul l'entreprise. En 1365, il partit de Venise avec deux galères et un petit nombre d'hommes qu'il équipa à ses dépens. Arrivé à Rhodes, il trouva son frère Antioche, qui lui promit du renfort. Plusieurs princes croisés se joignirent à eux, et Lusignan se remit en mer avec une flotte de cent voiles, qui portait dix mille hommes et quatorze cents chevaux. Arrivé en vue d'Alexandrie, il déclara que son dessein était de s'en emparer. La ville ne résista qu'une heure. Le roi aurait voulu garder cette importante conquête, mais l'avis de ses alliés prévalut. Quatre jours après la victoire, les chrétiens évacuèrent Alexandrie : ainsi fut anéanti encore une fois tout espoir d'une nouvelle croisade.

Le pape Urbain nourrissait en secret un grand projet, celui de revenir fixer la résidence du Saint-Siége à Rome. Les supplications des Romains ajoutaient à ce désir, et voici ce qu'il leur répondait à ce sujet, en 1363, dès la première année de son pontificat. « Nous avons découvert confidemment à vos ambassadeurs, notre désir secret d'aller à Rome, que nous accomplirions promptement sans quelques obstacles considérables que nous

(1) Ap. Rayn. ann. 1365, n° 2.

HISTOIRE

DES PAPES.

dernière tentative, ils organisèrent une ligue où ils firent entrer la reine de Naples, les Siennois, les Pisans et une grande partie des villes de l'État ecclésiastique. Les révoltés tuaient ou chassaient les officiers du pape, abattaient les châteaux et les forteresses. A cette nouvelle, Grégoire XI lança contre eux plusieurs bulles; n'ayant obtenu aucun résultat, il fit marcher des troupes pour les réduire à l'obéissance. Les Florentins, effrayés, envoyèrent à Avignon sainte Catherine de Sienne, dont les vertus et la réputation jetaient alors un grand éclat. Mais bientôt après ils firent désavouer la sainte par leurs ambassadeurs; elle n'en prit pas moins chaudement leurs intérêts, et après avoir prié le pape de les traiter avec indulgence, elle repartit pour l'Italie.

Les Romains faisaient toujours de nombreuses démarches pour faire revenir le pape auprès d'eux. Grégoire XI sentant lui-même toute l'importance de son retour, il l'avait plusieurs fois promis, et les Romains attendaient avec impatience la réalisation de cette promesse. En 1376, ils envoyèrent Luc Savelli et quelques autres à Avignon pour faire expliquer le pape. « Les Romains, lui dirent-ils, veulent avoir un pape à Rome, puisqu'il est le pontife romain, et que tous les chrétiens le nomment ainsi : autrement nous vous assurons que les Romains se pourvoiront d'un pape qui demeurera désormais avec eux. » Ces menaces étaient sérieuses; les Romains avaient déjà jeté les yeux sur l'abbé du mont Cassin, pour lui offrir la tiare; et ils avaient son assentiment.

Grégoire XI, dont le principal motif pour rester en France avait été le désir de conclure la paix entre l'An-

gleterre et la France, avait perdu cette espérance. Il se décida donc à partir pour Rome. Le roi de France, les cardinaux, son père même employèrent en vain toutes sortes de moyens pour le retenir; il quitta Avignon le 13 septembre 1376 : il arriva dans la ville éternelle le 7 janvier de l'année suivante. Son entrée fut un triomphe; elle eut lieu le soir, on alla à sa rencontre avec des flambeaux; il se rendit à l'église de Saint-Pierre, qu'il trouva resplendissante de la lumière de huit mille lampes. Pendant l'absence des papes, le palais de Latran étant presque tombé en ruine; il logea d'abord à Sainte-Marie-Majeure, puis au Vatican, que ses successeurs ont habité depuis ce temps.

Grégoire XI n'y resta pas long-temps; il vint habiter Anagni, où il écrivit plusieurs bulles d'excommunication contre Jean Wiclef: il était docteur en théologie et curé de Luterwoth, non loin de Lincoln. Les erreurs de Wiclef, envoyées avec ces bulles, étaient réduites à dix-neuf. Voici les plus importantes : « Dieu ne peut donner « à un homme pour lui et ses héritiers un domaine civil « à perpétuité. S'il y a un Dieu, les seigneurs temporels « peuvent légitimement et méritoirement ôter les biens « de fortunes à une église coupable; et supposé le cas, « ils doivent le faire hardiment, sous peine de damnation. On ne peut être excommunié, si on ne s'excommunie premièrement soi-même. Jésus-Christ n'a pas « donné l'exemple à ses disciples d'excommunier ceux « qui leur sont soumis principalement pour le refus des « choses temporelles. Le pape ou tout autre ne lie ou « délie que quand il se conforme à la loi de Jésus-Christ.

« On doit croire par la foi catholique que tout prêtre or« donné légitimement a un pouvoir suffisant de conférer « tous les sacremens, et par conséquent d'absoudre de « quelque péché que ce soit celui qui a la contrition. « Un ecclésiastique et le pape même ne peut légitime« ment être repris et accusé par ceux qui lui sont soumis « et par des laïques (1). »

Cependant les Florentins faisaient de nouvelles tentatives pour renouer la paix avec le Saint-Siége. Grégoire XI leur envoya Catherine de Sienne, qui se rendit au milieu d'eux au péril de sa vie. Le pape ne put voir la fin de cette négociation, il tomba gravement malade; sentant approcher sa dernière heure, il donna une bulle où il dit : « Si notre décès arrive avant le premier jour « de septembre prochain, les cardinaux qui se trouve« ront à Rome, sans appeler ni attendre les absens, choi« siront le lieu qu'ils voudront dedans ou dehors la ville « pour l'élection de notre successeur, et pourront alon« ger ou abréger le temps marqué aux absens pour les « attendre avant l'entrée au conclave; sans même y « entrer, ils pourront élire un pape qui sera reconnu « pour tel sur le choix de la plus grande partie, quand « bien même la moindre y contredirait; et nous char« geons leurs consciences. » Grégoire ne survécut que peu de jours à la promulgation de cette bulle; il mourut le 27 mars 1378 : il avait tenu le Saint-Siége sept ans et trois mois. Il a été le dernier pape français (2).

(1) Valsingham; Conc., t. XI.
(2) Vita S. P. ap. Rayn.; Papeb. Conat.

Le collége des cardinaux se composait de vingt-trois membres; ceux qui se trouvaient à Rome, au nombre de seize, mandèrent le sénateur et les autres officiers de la ville, et ils leur firent prêter serment d'observer la bulle *ubi periculum*, c'est-à-dire celle de l'établissement du conclave. Le sénateur leur représenta alors, au nom du peuple romain et de l'Italie, combien l'Église avait souffert de la résidence des papes à Avignon; il conclut en les suppliant de nommer un pape italien. Les cardinaux répondirent que dans leur élection ils ne devaient faire aucun acception ni de nation ni de personne. Les Italiens avaient d'ailleurs la minorité dans le sacré collége, et les Français étaient décidés à élire un candidat de leur nation. Les menaces du peuple, qui obsédait le conclave, les fit changer d'avis. Après beaucoup d'hésitations, ils élurent Barthélemi Prignano, archevêque de Bari. Voici le portrait qu'en trace Fleury : « Il était né à Naples, d'un père pisan et d'une mère napolitaine; il fut docteur fameux en droit canon : humble, dévot, désintéressé, grand ennemi de la simonie, zélé pour la chasteté et pour la justice ; mais il s'appuyait trop sur sa prudence, et écoutait trop les flatteurs. Il aima sincèrement les hommes lettrés et vertueux, et les aida selon son pouvoir. Il exerça plusieurs charges en cour de Rome, lorsqu'il était à Avignon. Il fut pendant plusieurs années examinateur des grâces spéciales. Il était chapelain et commensal du cardinal de Pampelune, Pierre de Monteruc, en l'absence duquel il présida à la chancellerie. Il fut archevêque d'Auronte ou Aurentia, puis transféré à l'archevêché de Bari, en 1376; mais il ne paraît

pas qu'il y ait jamais été. Il disait tous les jours la messe, il portait un silice jour et nuit, jeûnait l'Avent et depuis la Sexagésime, outre les jeûnes d'obligation. Tous les soirs, après qu'il était couché, il se faisait lire la Bible jusqu'à ce qu'il s'endormît, et ne perdait jamais de temps. Il était de petite taille, épais et le teint basané, et âgé d'environ soixante ans quand il fut élu pape (1). » Il prit le nom d'Urbain VI; le 18 août il fut couronné solennellement.

Une imprudente sévérité ne tarda pas à lui aliéner l'esprit de ceux qui l'avaient élu. Il leur reprocha, en plein consistoire, l'irrégularité de leurs mœurs, et leur ambition, et depuis lors il ne laissa échapper aucune occasion de montrer la même rigueur. Les cardinaux se repentirent bientôt de l'avoir élu. Ils se retirèrent à Anagni, où ils commencèrent à faire entendre les mots de *réélection*. Ils consultèrent à ce sujet l'Université de Paris. Enfin, le 9 août 1378, ils rendirent publique la déclaration suivante : « ..... Pour éviter le péril de mort qui nous menaçait, nous crûmes devoir élire pour pape l'archevêque « de Bari, persuadés que, voyant cette violence, il aurait assez de conscience pour ne pas accepter le pontificat; mais lui, oubliant son salut et brûlant d'ambition, consentit à l'élection, quoique nulle de plein « droit; et, la même crainte durant toujours, il fut « intronisé et couronné, et prit le nom de pape, méritant plutôt celui d'apostat ou d'ante-christ. Or, puisque, après que nous l'avons long-temps attendu et averti

(1) Fleury, t. xx, liv. xcvii.

« charitablement, il ne veut point se reconnaître : ne « pouvant plus en conscience souffrir ce scandale, nous « dénonçons cet usurpateur anathématisé comme intrus « dans le pontificat, et vous exhortons à ne lui obéir ni « adhérer en aucune manière, puisque nous l'avons déjà « exhorté par d'autres lettres patentes, comme nous fai« sons encore par ces présentes, à quitter le Saint-Siége, « les marques du pontificat et l'administration de l'Église « romaine, au spirituel et au temporel, et à satisfaire à « Dieu et à l'Église par une véritable pénitence. Autre« ment nous emploierons contre lui tout secours divin et « humain, et emploierons tous les autres remèdes cano« niques. Donné à Anagni, lieu que nous avons choisi « comme plus sûr et plus propre pour tout ce que dessus, « à cause de la vertu et de la fidélité du magnifique sei« gneur Honorat Gaëtan, comte de Fondi et gouverneur « de la province. » Cette déclaration fut adressée à Urbain VI.

Après cet acte les cardinaux ne pouvaient plus reculer : ils se rendirent à Fondi sous la protection d'Honorat, et là, le 21 septembre 1378, ils élurent le cardinal Robert de Genève. Il appartenait à la maison des comtes de ce nom, et comptait, parmi ses alliés ou parens, presque tous les princes chrétiens de l'Europe. Il avait été successivement chanoine de Paris, évêque de Térouanne, puis de Cambrai, enfin promu au cardinalat par Grégoire. Malgré cette carrière si remplie, il n'avait encore que trente-six ans, et cet âge, loin de lui nuire, le servit. Les cardinaux voulurent donner à Urbain VI un ardent adversaire. Ainsi le schisme se trouva consommé ; il se continua

de compétiteur en compétiteur pendant l'espace de quarante ans. « Les maux qu'il entraîna, disent avec raison les auteurs de l'Art de vérifier les Dates, les maux qu'il entraîna furent infinis, et la confusion fut si grande, que les plus savans et les plus éclairés ne savaient quel parti prendre. On vit même les saints se partager entre l'une et l'autre obédience. Sainte Catherine de Sienne tenait pour Urbain, et le bienheureux Pierre de Luxembourg se déclara pour Clément. Encore aujourd'hui quelques uns doutent quels ont été les vrais papes depuis Urbain VI jusqu'à Martin V. »

A la nouvelle de l'élection d'Anagni, Urbain VI fut si affligé, qu'il en versa des larmes abondantes. Aussitôt, pour fortifier son parti, il fit une promotion de vingt-neuf cardinaux; trois refusèrent. Il travailla ensuite à se faire reconnaître par les princes de l'Europe; il s'empressa de publier contre Clément VII une bulle qu'il adressa particulièrement à l'archevêque de Cologne et à ses suffragans. En voici la substance. Il nous importe de savoir comment il présentait les événemens. « Robert, cardinal de Genève, Jean, cardinal d'Amiens, Gérard de Marmoutiers, et Pierre de Saint-Eustache s'efforçaient de déchirer l'Église, et d'entraîner les autres avec eux dans le précipice : ce qui nous a obligé de nous élever et de procéder contre eux, car ils ont fait des conspirations contre nous, ils se sont emparés de notre ville d'Anagni, du château Saint-Ange dans Rome, et de plusieurs autres places de l'Église romaine, et ont assemblé une grande multitude de gens de guerre, Bretons et Gascons, qui ont commis plusieurs meurtres, pillages et sacriléges. Espérant donc les faire rentrer en

« anathèmes, nous les avons fait avertir plusieurs fois
« par trois cardinaux, par plusieurs autres personnes
« d'autorité, et même par nos lettres ; mais ils n'ont pas
« laissé d'écrire contre nous des libelles diffamatoires, et
« de les envoyer à plusieurs prélats et à plusieurs prin-
« ces, soutenant que nous ne sommes pas vrai pape ;
« quoique eux-mêmes nous aient élu, intronisé, cou-
« ronné et traité avec nous comme tel pendant plusieurs
« mois, assistant avec nous aux messes solennelles et
« aux consistoires, recevant de nous les sacremens et
« des bénéfices pour eux et pour d'autres. Enfin, étant
« à Fondi avec quelques autres qu'ils ont séduits, ils ont
« élu anti-pape, Robert de Genève, qui ne craint point
« de se dire pape. De plus, Pierre, archevêque d'Arles
« et notre camerier, s'est retiré furtivement de Rome où
« il était avec nous, emportant plusieurs joyaux et au-
« tres meubles précieux de notre chambre, et est allé à
« Anagni, se joindre aux quatre cardinaux susdits. —
« Le pape nomme ensuite plusieurs prélats, complices
« de la même conjuration, entre autres Jacques, pa-
« triarche de Constantinople, et Nicolas, archevêque de
« Cosenne ; il nomme aussi Honorat, comte de Fondi,
« Antoine, comte de Caserte, et quelques autres sei-
« gneurs laïques qu'il accuse de l'avoir chargé de ca-
« lomnies, et s'être attachés à l'autre pape. Il les com-
« prend tous sous une condamnation : les déclarant ex-
« communiés comme coupables d'hérésie, de schisme,
« de lèse-majesté et d'apostasie. Il les déclare déposse-
« dés du cardinalat et de toute dignité spirituelle et tem-
« porelle, avec toutes les clauses des censures les plus ri-

« goûreuses, suivant les censures du temps. Daté de « Rome, 6 novembre 1378. »

Vers le même temps, l'empereur Charles IV vint à mourir; il laissait deux fils. L'un, Wenceslas, lui succéda en Bohême, et eut le titre de roi des Romains. L'autre, Sigismond, devint plus tard empereur. Wenceslas demeura attaché au pape Urbain qui fut aussi reconnu en Angleterre et dans la plupart des Pays-Bas. Clément VII vit son autorité prévaloir en France, en Espagne, en Écosse, en Sicile et en Chypre. Il quitta Fondi et vint établir sa résidence à Avignon.

Alors on vit commencer la lutte la plus déplorable qui ait jamais ensanglanté l'histoire de la papauté. Les deux compétiteurs se renvoyaient les censures et les anathèmes, et leurs partisans en venaient souvent aux armes. Ce fut un déplorable spectacle. » Plusieurs prêtres et autres clercs de l'obédience d'Urbain, passant par mer ou par terre, furent pris par les Clémentins, maltraités, noyés, brûlés ou tués cruellement de quelque autre manière. On prit de force et on ruina plusieurs villes, châteaux et villages dans le royaume de Naples et les terres de l'État ecclésiastique. Plusieurs églises et monastères furent détruits, on aliéna beaucoup de leurs droits, sans compter les meurtres, les pillages et les autres crimes. Les clémentins n'étaient pas mieux traités de la part d'Urbain; il les persécuta si cruellement en leurs personnes et en leurs biens, qu'ils furent obligés de recourir à Clément, et le supplier de pourvoir à leur subsistance : à quoi il ne put satisfaire entièrement, à cause du peu d'étendue de son obédience, outre qu'il ne pouvait fournir à plu-

sieurs autres dépenses. Ainsi grand nombre de ces clémentins qui avaient été riches et personnes considérables, furent réduits à finir leur vie dans la pauvreté et la misère. Leur exemple en effraya quantité d'autres, qui pour se conserver dans leur premier état, aimèrent mieux reconnaître Urbain, et recevoir de lui des biens et des honneurs, quoiqu'ils crussent qne Clément était le vrai pape. D'autres cherchèrent à se procurer de part et d'autre des prélatures et des bénéfices, et s'attachèrent enfin à celui qui leur donna le plus, sans examiner s'il en avait le pouvoir. Enfin plusieurs vendirent à prix d'argent leur obédience, afin d'obtenir des bénéfices pour eux ou pour d'autres, ce qui produisit des promotions de personnes indignes; et les mêmes maux régnaient dans les deux obédiences (1). »

Cependant Urbain VI remporta à Rome quelques avantages sur ses adversaires: il chassa les Français du château Saint-Ange, et battit le comte Albéric de Barbiane, qui tenait la campagne des environs. Ces avantages furent balancés par la perte de l'appui de Jeanne, reine de Naples, qui passa à Clément VII. Urbain la déclara schismatique, hérétique et coupable du crime de lèse-majesté: il la déposa et délia ses sujets du serment de fidélité. En même temps, il manda à Louis, roi de Hongrie, de lui envoyer Charles, duc de Duras, surnommé Charles de la Paix, déclarant qu'il était décidé à lui donner l'investiture du royaume de Naples. Le roi de Hongrie persuada à Charles d'accepter, et celui-ci partit pour l'Italie. C'était

(1) Fleury, Hist. ecclés., t. xx, liv. xcvii.

d'ailleurs un médiocre auxiliaire pour le pape, il manquait tout-à-fait d'argent pour subvenir aux frais de la campagne. Urbain fut contraint d'aliéner une grande partie des droits et des domaines des églises de Rome; l'argent qu'il en retira dépassa quatre-vingt mille florins; mais il fut bientôt épuisé, il fallut vendre les meubles les plus précieux des églises, jusqu'aux calices d'or et d'argent. La reine Jeanne, pour résister à cette attaque, jeta les yeux sur Louis, duc d'Anjou, frère du roi de France, et elle l'adopta pour son fils. La mort de Charles V, qui arriva sur ces entrefaites, retarda cette affaire.

Le roi de Castille suivit bientôt l'exemple de Jeanne de Naples, il passa du côté de Clément VII. Urbain VI prononça contre lui les censures les plus terribles.

Charles de la Paix était arrivé à Rome; il reçut d'Urbain l'investiture du royaume de Naples, et aussitôt il marcha contre la reine de Naples. Le peuple révolté lui ouvrit les portes de la ville, la reine se rendit, et Charles demeura maître du royaume. Ayant appris que Louis, duc d'Anjou, marchait contre lui, il la fit étrangler par quatre Hongrois. Le duc d'Anjou n'en partit pas moins pour l'Italie; il ne put jamais forcer Charles de la Paix à une bataille décisive; il épuisa sans résultat les trésors qu'il avait apportés, il vit son armée s'amoindrir tous les jours, et ce qui lui resta manqua bientôt de tout. Il succomba lui-même à la fatigue et au chagrin le 20 septembre 1384. Son fils, à peine âgé de sept ans, lui succéda au titre de roi de Sicile et de comte de Provence, sous la tutelle de sa mère Marie de Bretagne.

La bonne intelligence entre Urbain VI et Charles de la

Paix ne fut pas de longue durée. Urbain, mécontent, se rendit à Naples malgré l'avis de ses cardinaux. Quand il fut arrivé, la mésintelligence ne fit que s'accroître, et les cardinaux le supplièrent en vain de pourvoir à la sûreté de tous en revenant à Rome. Urbain n'en voulut rien faire : il se contenta de se retirer à Nocera, ville qui appartenait à son neveu Prignano. Une conspiration s'ourdit contre lui ; elle devait éclater le vendredi 13 janvier 1385. Le pape, prévenu à temps, fit avertir son neveu François Prignano, qui était la cause des troubles de Naples, homme d'ailleurs perverti, mais singulièrement aimé de son oncle. Six cardinaux furent jetés en prison et mis à la question. C'étaient tous des hommes considérables : Jean, archevêque de Corfou ; Adam, évêque de Londres ; Louis Donato, général de l'ordre des frères mineurs ; Barthélemi, archevêque de Gênes ; Martin, archevêque de Tarente ; Gentil de Sengre, diacre de Saint-Adrien. Peu de temps après, Urbain VI prononça l'excommunication contre le roi Charles, la reine Marguerite sa femme, l'anti-pape Clément avec ses cardinaux, l'abbé du Mont-Cassin, jadis cardinal de Ruti, enfin les six cardinaux prisonniers. Ensuite il jeta l'interdit sur la ville de Naples. Charles de la Paix, irrité, vint mettre le siége devant Nocera, qu'il prit et réduisit en cendres. Le château où se trouvait le pape résista sept mois ; au bout de ce terme, il fut délivré par Raymond de Bance et Lothaire de Souabe. Il emmena avec lui les six cardinaux, et pendant la route il les traita avec la plus grande cruauté ; il fit tuer impitoyablement l'évêque d'Aquilée, parce qu'il ne marchait pas assez vite. Ils arrivèrent ainsi à Gênes le 13 septembre 1387.

Il les garda le reste de l'année en prison ; il relâcha Adam, à la requête du roi d'Angleterre, et fit mourir les autres. De Gênes, Urbain se rendit à Lucques, et de là à Pérouse où il fixa sa cour.

Une année n'était pas encore écoulée, et les affaires de la Sicile avaient changé de face. Charles de la Paix mourut pendant un voyage qu'il fit en Hongrie, et la reine Marguerite fit proclamer roi, Ladislas son fils ; mais elle ne sut pas rester en bonne intelligence avec le sénat de Naples. Clément VII profita de cette occasion pour renverser un pouvoir contre lequel il avait constamment lutté. Il voulut réatblir sur le trône de Naples la maison d'Anjou, chassée par Urbain VI. Othon de Brunswick, prince de Tarente, dernier mari de la reine Jeanne, vint à Naples à son instigation pour soutenir le parti du jeune Louis II. La reine Marguerite, chassée de la ville, se retira à Gaète, où elle vécut plusieurs années avec ses enfans dans une affreuse détresse.

Urbain VI était aussi ennemi de Louis d'Anjou que de Ladislas, et il voulut reprendre le royaume de Naples. En 1387, il partit de Pérouse à la tête d'une armée : il avait parcouru à peine dix milles, que sa monture ayant fait un faux pas, il tomba et se blessa grièvement ; il ne voulut pas retourner sur ses pas, et se fit porter à Tivoli. Là, les Romains étant venus le trouver, il céda à leurs sollicitations et se rendit à Rome. Son état empira de plus en plus, et après vingt-huit jours de maladie il succomba. C'était le 15 octobre 1389, et il occupait le Saint-Siége depuis onze ans et demi. Ses violences lui avaient aliéné presque tous ses partisans ; il fut si peu regretté, qu'un écrivain

a pu dire de lui : *Urbano ex humanis crepto, nemo qui potuerit dare lacrymas, inventus est.* L'année de sa mort, il créa deux mémorables institutions. Il réduisit le jubilé à trente-trois ans, en l'honneur des années que Jésus-Christ a vécu, et il établit la fête de la Visitation de la Vierge.

Les cardinaux de l'obédience d'Urbain, assemblés à Rome au nombre de quatorze, élurent pour lui succéder, Pierre Tomacelli, connu sous le nom de cardinal de Naples. « Il était Napolitain, âgé d'environ quarante-cinq ans, de belle taille et beau de visage. Il parlait bien et savait assez la grammaire, mais il ne savait ni écrire, ni chanter. Il ignorait les affaires et le style de la cour de Rome, comme s'il n'y avait jamais été, en sorte que n'entendant pas ce qu'on lui demandait, il signait sans choix les suppliques, et prononçait confusément sur les conclusions prises par les avocats en consistoire (1). »

Cependant la nouvelle de la mort d'Urbain VI était parvenue en France, elle y jeta un trouble extraordinaire : à Paris, l'université interrompit ses leçons pour discuter sur la conduite probable des cardinaux romains ; partout on attendait avec anxiété pour savoir si le schisme allait s'éteindre ou continuer. Clément VII n'épargna rien pour obtenir qu'une élection n'eût pas lieu ; mais, malgré ses démarches et ses lettres, le roi de France refusa d'intervenir. Dès que la nouvelle de l'élection arriva, Clément prononça contre Boniface des censures que celui-ci ne tarda pas à lui renvoyer non moins terribles.

(1) Fleury, t. xx, liv. xviii.

La grande affaire de Boniface fut, comme pour son prédécesseur, la guerre au sujet du royaume de Naples. Mais il changea de politique, il comprit qu'il lui serait impossible de chasser les deux prétendans, Lasdilas et Louis. Il se déclara donc en faveur du premier, et le releva des censures portées contre lui, contre sa mère Marguerite et Jeanne, sa sœur, par Urbain VI. Il ne se borna pas là, il lui adressa des secours d'hommes et d'argent, et pour se les procurer, il commit beaucoup d'exactions.

Boniface IX envoya deux religieux chartreux au roi de France avec une lettre ainsi conçue : « Nous savons que « vous gémissez du schisme qui déchire l'Église depuis « si long-temps, et de la négligence des princes, qui « devaient s'appliquer à rétablir l'union. Vous avez d'ail- « leurs tous les avantages nécessaires pour un si grand « dessein : l'antiquité de votre maison, les exemples de « vos ancêtres et les services qu'ils ont rendus à l'Église ; « vos qualités personnelles, l'esprit, le courage, la force « du corps, la jeunesse, la maturité du jugement, les ri- « chesses, la réputation. C'est pourquoi nous vous exhor- « tons et vous conjurons, par la miséricorde de Jésus- « Christ, d'entreprendre promptement la cause de Dieu, « et de la poursuivre constamment. » Les deux religieux porteurs de cette lettre étaient Pierre, prieur de la chartreuse d'Ast, Barthélemi, prieur de l'île Gorgone : ils se rendirent d'abord à Avignon, où se trouvait le duc de Berry, le plus ardent partisan de Clément. Leur audace faillit leur coûter cher : ils furent jetés dans une étroite prison, et sans l'intervention du roi, c'en était fait de leur vie. « Assurez le roi, dit Clément en les renvoyant, que

« de notre part nous nous emploierons sérieusement à « procurer l'union, quand il nous en devrait coûter non « seulement notre dignité, mais la vie. » On peut juger si ce langage était sincère.

Pierre et Barthélemi ayant présenté au roi leurs lettres de créance, Charles VI les assura de son désir de voir le schisme terminé. Il chargea l'université de s'occuper des moyens les plus efficaces pour arriver à ce but. L'université appela tous les fidèles compétens à donner leur avis. Une commission de cinquante-quatre docteurs fut chargée d'examiner les mémoires qui seraient présentés sur cette grande question. Nicolas de Clémangis, bachelier en théologie, en rédigea un rapport au roi. Il trouve que les moyens présentés pour mettre fin au schisme, se réduisent à trois : la cession des deux contendans, le compromis, le concile général. « La cession est la renonciation pleine et entière des deux partis qui se disent pa- « pes, à tous les droits qu'ils ont ou prétendent avoir au « pontificat, soit que cette démission se fît en présence « des deux colléges, des cardinaux assemblés, soit « que chacun des deux papes la fît entre les mains de « son collége ou de quelque autre manière. Et cette ces- « sion étant déclarée, les deux colléges réunis éliraient « un pape. » Clémangis opte pour cette voie ; mais comme cette proposition n'eut pas de suite, nous ne nous y arrêterons pas davantage. Nous citerons un passage du rapport, qui peint dans quel état se trouvait alors l'Église pendant le schisme.

« Elle est tombée, dit-il, dans la servitude, la pauvreté, le mépris : elle est exposée au pillage ; on élève

aux prélatures des hommes indignes et corrompus, qui n'ont aucun sentiment de justice ni d'honnêteté, et ne songent qu'à assouvir leurs passions brutales. Ils dépouillent les églises et les monastères : le sacré et le profane, tout leur est indifférent, pourvu qu'ils en tirent de l'argent. Ils chargent les pauvres ministres de l'Église d'exactions intolérables, et les font lever par des hommes inhumains, qui n'épargnent personne, et ne laissent pas de quoi vivre : on voit partout des prêtres mendians et réduits aux services les plus bas. On vend en plusieurs lieux les reliques, les croix, les calices et tous les vases sacrés, pourvu qu'ils soient d'or ou d'argent; on voit les églises tomber en ruine. Que dirons-nous de la simonie, qui domine tellement dans l'Église, que presque tout lui est soumis? Sans argent, peu de gens obtiennent des grâces, et très difficilement. Celui qui en a, peut dormir en repos : il n'a rien à craindre, c'est la simonie qui distribue au plus corrompu, pourvu qu'il soit riche, les bénéfices qui sont de quelque profit, principalement les cures : elle méprise les pauvres, quelque doctes qu'ils soient; au contraire, plus les clercs sont savans, plus elle les hait, parce qu'ils la condamnent plus librement, et ne veulent point employer son secours pour obtenir des bénéfices. Ce qui est le plus déplorable, c'est qu'on vend jusqu'aux sacremens, principalement l'ordination et la pénitence. On élève ainsi aux dignités ecclésiastiques des personnes très incapables et très viles. Que dirons-nous du service divin, diminué partout et en quelques lieux entièrement abandonné? Que dirons-nous des mœurs et des vertus de l'ancienne Église, tellement ou-

bliés, que si les Pères revenaient, à peine pourraient-ils croire que ce fût la même Église qu'ils ont autrefois gouvernée. Enfin, ce malheureux schisme expose notre sainte religion à la risée des Égyptiens et des autres infidèles qui croient avoir trouvé l'occasion favorable de nous insulter : ce schisme enhardit les hérétiques, qui commencent à lever la tête impunément et à semer leurs erreurs, du moins en cachette ; en sorte que la foi est attaquée de toutes parts. »

Malgré ces démonstrations, Clément VII n'épargna rien pour entraver les démarches commencées pour mettre fin au schisme. Lorsque le mémoire de l'université lui fut présenté, il s'écria avec colère : Ces lettres sont empoisonnées, et elles tendent à diffamer le Saint-Siége. Depuis ce jour, il tomba dans une tristesse profonde ; enfin, le 16 septembre 1394, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, qui l'emporta : il y avait près de seize ans qu'il occupait le trône pontifical à Avignon.

Cette mort semblait devoir porter le dernier coup au schisme, tous les esprits étaient tournés vers ce but; le roi, l'université, les cardinaux mêmes se prononcèrent dans ce sens. Malheureusement le moyen qu'ils prirent pour arriver à ce résultat, était le plus mauvais, et il échoua complétement. Le 28 septembre 1394, ils élurent le cardinal Pierre de Lune, dans l'espoir qu'il n'épargnerait rien pour faciliter la réunion. En effet, avant son élection, Pierre de Lune avait signé avec les autres cardinaux un acte, par lequel ils s'engageaient avec serment à travailler à la réunion, dans le cas où ils seraient élus, et de ne pas reculer même devant la cession du pontifi-

cat. Mais quand il fut élu, il changea tout-à-fait de langage; les rois, les princes, les évêques, les cardinaux ne purent rien obtenir de lui, si ce n'est d'illusoires promesses et de vaines protestations. L'université lui signifia un acte par lequel elle déclarait se soustraire à son obéissance. Benoît XIII répondit par une bulle où il dit en substance : « Nous avons appris même par la voie publi-
« que, que Jean de Craon, soi-disant procureur de l'u-
« niversité de Paris, a eu la témérité d'interjeter appel
« au nom de cette compagnie, contre nous et l'Eglise
« romaine, sous prétexte de quelque prétendu grief dont
« elle disait que nous l'avions menacée, ou que nous
« pourrions lui faire à l'avenir. Or, les gens les plus mal-
« intentionnés n'ont jamais formé de telle appellation
« contraire à la plénitude de la puissance que saint Pierre
« et ses successeurs ont reçue de Jésus-Christ, et aux sa-
« crés canons qui défendent d'en appeler du Saint-Siége
« ou du pape. C'est pourquoi nous déclarons cette appel-
« lation nulle et de nul effet, sans préjudice de procéder
« contre cet appellant et ses adhérens, selon que méri-
« tera leur insolence : daté d'Avignon le 30 mai 1396. »

Cette bulle ayant dévoilé les véritables intentions de Benoît XIII, le roi de France et l'empereur envoyèrent à Rome Pierre d'Ailli, chancelier de l'Église de Paris, pour entamer des négociations avec Boniface IX; mais elles ne produisirent pas le résultat qu'on en attendait. Boniface se contenta de déclarer que lorsque son compétiteur se serait soumis, il agirait de manière à satisfaire toutes les exigences.

Lorsque Pierre d'Ailli fut de retour en France, Char-

les VI envoya à Avignon l'évêque de Cambrai et le maréchal de Boucicaut pour décider Benoît XIII à abdiquer; dans le cas d'un refus, le maréchal devait obtenir par la voie des armes ce que le pape refusait à la conciliation. Aux premières paroles de l'évêque, Benoît XIII s'écria : « J'ai beaucoup travaillé pour l'Église, on m'a élu en bonne forme, et on veut maintenant que j'y renonce. Il n'en sera rien tant que je vivrai, et je veux bien que le roi de France sache que je ne me soumettrai point à ses ordres, et que je garderai mon nom et ma dignité jusqu'à la mort. » Après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, l'évêque se retira, et le maréchal de Boucicaut vint mettre le siége devant Avignon. La ville ouvrit bientôt ses portes; mais Benoît XIII resta inflexible, et il s'enferma dans son palais où il resta quatre ans. On ne lui fit pas de violence, mais on le serrait de si près, que sa résistance pouvait passer pour une captivité. Fatigué de cet état de choses, il s'enfuit de la ville le 22 mars 1403; il se fit conduire à Château-Renaud, et de là il écrivit au roi de France pour protester de son désir de conclure la paix. Charles VI revint à son obédience par une lettre patente du 30 mai suivant (1).

En 1404, Benoît XIII envoya à Rome une députation pour demander à Boniface IX une entrevue pour s'entendre et mettre fin au schisme. Boniface parla avec hauteur aux envoyés; ceux-ci lui répondirent sur le même ton, et l'altercation devint très vive. Cette contrariété aggrava les douleurs de Boniface, qui souffrait de la fièvre;

(1) F. Juven.; Labour.; Libert.

il se mit au lit et mourut trois jours après, le 1er octobre 104. Pendant les derniers temps de son pontificat, il avait fait un honteux trafic des bénéfices (1).

Les ambassadeurs de Benoît voulurent faire suspendre l'élection ; mais les cardinaux romains se hâtèrent d'entrer en conclave, et le 17 octobre 1404 ils élurent Cosmat de Méliorati. « Il était né à Sulmone, dit Fleury, de parens médiocres ; il devint docteur fameux en droit canon, et fort expérimenté dans les affaires de la cour de Rome, bien instruit des bonnes lettres, et de mœurs pures. Du temps du pape Urbain VI, il fut collecteur des revenus de la chambre apostolique en Angleterre ; ensuite évêque de Bologne, puis trésorier du pape Urbain, et enfin Boniface IX le fit cardinal au commencement de son pontificat. Cosmat était doux, bon et compatissant, et n'avait point de fierté. Il était avancé en âge quand il fut élu pape. » Il prit le nom d'Innocent VII.

Pendant les dernières années du pontificat de Boniface IX, la famille des Colonna avait porté un grand coup à son autorité ; il y eut des troubles sérieux à Rome, et elle en était encore tout émue lorsqu'Innocent monta sur le trône. Il fit donc un traité dans lequel il accorda aux Romains les priviléges suivans : « Il y aura un sénateur « à Rome, élu par le pape, qui aura toute juridiction suivant les ordonnances de la ville, excepté les affaires « d'État et les crimes de lèse-majesté. Il y aura sept « officiers nommés gouverneurs de la chambre de Rome,

(1) Gebel., c. 84 ; Th. Niem., c. 7 et seq.

« qui maintenant seront élus en présence du pape et lui
« prêteront serment, et dans la suite en présence du sé-
« nateur. Leur charge ne durera que deux mois, et con-
« sistera à recevoir et employer les revenus de la ville,
« mais sans aucune juridiction. Le pape, les cardinaux,
« son camérier et son maître-d'hôtel seront exempts de
« toute gabelle, péage et autres charges. Le peuple ni
« ses officiers ne pourront faire entrer dans Rome au-
« cune troupe de gens armés, ni aucuns envoyés ou
« adhérens de l'anti-pape (1). »

Pour achever de se concilier la faveur du peuple, Innocent créa cinq cardinaux pris parmi les Romains; mais tous ces moyens ne lui réussirent guère. Les sept officiers que l'on nommait régens de la chambre, appartenaient au parti Gibelin, et chaque jour ils cherchaient à supplanter son autorité. Leurs prétentions étaient soutenues par Jean Colonna, qui tenait la campagne de Rome, sous prétexte qu'il défendait les intérêts de Benoît XIII. Le roi Ladislas était aussi en secrète intelligence avec les régens, et il espérait se rendre maître de la ville. Entouré de ces piéges, Innocent VII était obligé de se faire garder par une troupe armée, dont l'entretien lui coûtait fort cher. Louis Méliorati, son neveu, jeune homme plein de hardiesse, voulut tenter un coup décisif: il s'empara de deux régens et de sept Romains au moment où ils quittaient le palais papal, et il les fit massacrer sans pitié. Innocent fut très affligé de ces meurtres; mais l'effet était produit : la ville entière se livrait à une exaspération terri-

(1) Ap. Rayn., n. 16, 17.

ble. Innocent dut quitter Rome; il se rendit à Viterbe. Jean Colonna profita de ce mouvement pour entrer dans la ville; il y resta environ trois semaines.

Les Romains revinrent bientôt à des sentimens plus modérés : Jean Colonna et les capitaines qui tenaient pour Ladislas, s'étant retirés, ils envoyèrent une députation à Innocent pour le prier de revenir. Il céda à leurs vœux, et rentra à Rome en mars 1406. Il mourut le 6 novembre suivant, après deux ans et vingt jours de pontificat (1).

Les cardinaux assemblés, hésitèrent quelque temps à procéder à une nouvelle élection. D'un côté ils ne voulaient pas prolonger le schisme, de l'autre ils redoutaient les inconvéniens qui résultaient d'une vacance à Rome. Ils crurent avoir trouvé un moyen terme en élisant un pape qui prendrait conditionnellement le souverain pontificat. Ayant donc dressé un acte dans ce sens, ils élurent Ange Corrario, vénitien, patriarche titulaire de Constantinople, homme d'une sainte vie et d'une sévérité antique. Il était âgé de soixante-dix ans, et prit le nom de Grégoire XII.

Après son élection, il ratifia de son plein gré la convention souscrite en commun avec les cardinaux. Avant son couronnement il écrivit à Benoît XIII : « En ce malheureux schisme, c'est à vous à voir si votre conscience n'est point en danger : pour moi, je déclare ouvertement mon intention. Je ne prétends point perdre de temps. Mais plus mon droit est clair et certain,

(1) Gebel.; Rayn.; Niem..

« plus je crois louable et sûr de l'abandonner pour la paix « de la chrétienté. Agissons donc l'un et l'autre pour « concourir à l'union : j'offre de renoncer au pontificat, « si vous renoncez au droit que vous prétendez y avoir. » Benoît XIII lui répondit par les mêmes protestations. Étaient-elles bien sincères de part et d'autre ? Les faits tendent à prouver le contraire. Mais Benoît montra bien plus d'obstination que Grégoire.

Quoi qu'il en soit, les paroles des deux papes causèrent une joie générale, mais qui ne fut pas de longue durée ; les négociations, les promesses, les projets se succédaient sans amener aucun résultat décisif. « Plusieurs pensent, dit un auteur du temps, que les deux compétiteurs sont d'intelligence pour éloigner l'union ; semblables à deux champions qui viendraient sur le champ de bataille comme pour se battre à outrance, mais après être convenus de ne se faire aucun mal. En se retirant, ils s'applaudiraient d'avoir long-temps joué les spectateurs, et les spectateurs se moqueraient d'eux (1). »

Cependant la France voulut agir vigoureusement contre Benoît XIII : le maréchal de Boucicaut donna des ordres pour l'arrêter. Mais le pape prit la fuite et se retira à Perpignan, où il assembla un concile. Les cardinaux restés à Avignon, au nombre de huit ou neuf, se joignirent à ceux de Rome, et tous ensemble indiquèrent un concile général à Pise pour le 25 mars 1409. Il s'ouvrit au jour indiqué ; il eut vingt-une sessions. A la 15me, tenue le 4 juin, le concile prononça une sentence de déposition

(1) Th. Niem., de Schism., III.

contre Pierre de Lune et Ange Corrario, soi-disant papes. L'un et l'autre furent déclarés schismatiques opiniâtres, hérétiques, coupables de parjure, scandalisant l'Église, indignes de tout honneur et de toute dignité, de tout droit de commander, et retranchés de l'Église.

Le 15 juin, les cardinaux, au nombre de vingt-quatre, entrèrent au conclave. Dix jours après, ils élurent Pierre de Candie, archevêque de Milan, qui prit le nom d'Alexandre V. « Rien n'est si surprenant que la fortune de ce pape : ses parens étaient si pauvres, qu'il ne se souvenait pas de les avoir jamais connus. Etant fort jeune et allant par les rues mendiant son pain de porte en porte, un cordelier italien le rencontra dans ce pitoyable état ; et remarquant en lui un heureux naturel, beaucoup d'esprit et de mémoire, il le tira de sa misère, lui apprit la langue latine, le fit étudier en philosophie et en théologie, et lui fit prendre l'habit de son ordre. Il le mena ensuite en Italie, où, après avoir donné des marques de sa capacité et de son savoir, ses supérieurs l'envoyèrent étudier sous les plus habiles professeurs des universités d'Oxford et de Paris. Il retourna ensuite en Lombardie où il se fit une si grande réputation par ses prédications et par sa prudence dans les affaires, que Jean Galéas Visconti se servit de ses conseils, le mit à la tête des affaires, et le choisit pour être tuteur de son fils après sa mort. Ce fut à la sollicitation de ce prince qu'il fut élu évêque de Vienne, puis de Novare, et enfin archevêque de Milan. Il fut choisi pour ambassadeur auprès de Wenceslas, roi des Romains et de Bohème, de qui il obtint l'érection de la seigneurie de Milan en duché, moyennant cent cinquante mille flo-

rins d'or. Tous les auteurs rendent témoignage à la sainteté de ses mœurs. On ne lui reproche que d'avoir été d'une libéralité qui allait jusqu'à l'imprudence et à l'indiscrétion, et d'avoir été d'une complaisance aveugle pour le cardinal de Saint-Eustache, qui le conduisait à sa fantaisie (1). »

Le nouveau pape présida à la session suivante; à la dernière, il ordonna qu'il serait procédé contre ceux qui obéissaient aux anti-papes Pierre de Lune et Ange Corrario. Mais ils ne tinrent aucun compte des décrets du concile de Pise (2).

Alexandre V fixa sa résidence à Bologne. Le cardinal Cossa, légat de cette ville, gouverna entièrement pendant le court règne d'Alexandre. Accablé d'infirmités, ce pontife mourut le 3 mai 1410, ayant occupé le Saint-Siége dix mois. On fit courir le bruit que Balthazar l'avait empoisonné, et lorsqu'il fut déposé au concile de Constance, ce fut un des chefs d'accusation articulés contre lui (3).

Malgré ces bruits, le 17 mai 1410, les cardinaux élurent le cardinal de Saint-Eustache, qui prit le nom de Jean XXIII. Né à Naples d'une famille noble, Balthazar Cossa embrassa dès sa jeunesse l'état de clerc, ce qui ne l'empêcha pas de mener la vie d'un aventurier. Boniface IX le fit archidiacre de Bologne, et ensuite son camérier secret. Après la mort de Boniface, il se brouilla avec les

(1) Hist. eccl. (continuation).
(2) Conc., t. xi; Dup.; Ant. chr.; Th. Niem.
(3) Ciacon.; Ant. chr. Duches.

deux papes Innocent VII et Grégoire XII ; il était alors légat à Bologne, où il gouvernait en tyran. Ce fut lui qui fit élire Alexandre V; il refusa alors la tiare ; il est probable qu'il voulait se faire élire à coup sûr, plus tard. Léonard d'Arezzo, son secrétaire, dit de lui que c'était un grand homme pour les affaires temporelles, mais qu'il n'entendait rien aux spirituelles. Ses mœurs étaient loin d'être irréprochables.

Les affaires de Jean XXIII prirent, dès les commencemens, une tournure favorable. Il était reconnu de presque toute l'Europe, et ses deux compétiteurs voyaient leur parti s'affaiblir tous les jours. L'Espagne, l'Écosse et quelques seigneurs soutenaient le parti de Benoît XIII; Grégoire XII était reconnu seulement par quelques provinces de l'Italie et de l'Allemagne. Le premier était retiré dans le château de Paniscola, situé dans une presqu'île du royaume de Valence ; le second habitait Rimini, dans un isolement presque complet. La mort de Robert, roi des Romains, porta un nouveau coup à son parti. Sigismond de Luxembourg, fils de Charles IV et frère de Wenceslas, fut élu et couronné empereur à l'instigation de Jean XXIII. A Rome, ce pontife fut reconnu avec acclamations. La défaite de Ladislas et la mort de Galéas, duc de Milan, ses ennemis acharnés, vinrent ajouter à ces heureuses espérances.

Jean XXIII fit son entrée à Rome le 13 avril 1411; ce fut une grande solennité : les cardinaux, Louis d'Anjou et les principaux chefs de l'armée formaient le cortége. Quelques jours après la cérémonie, Louis entra en campagne contre Ladislas, et le défit complétement.

Louis ne sut pas profiter de sa victoire ; il laissa le roi de Naples réparer ses pertes, et fut contraint de se retirer en France. Jean XXIII excommunia Ladislas, et, dans la bulle lancée contre lui, il le déclara parjure, schismatique, blasphémateur, hérétique, relaps, fauteur d'hérétiques, criminel de lèse-majesté ; il ordonna ensuite une croisade contre ce prince. Malgré cette sentence terrible, Ladislas rétablit chaque jour ses affaires. Pressé de toutes parts, Jean fut forcé de conclure avec lui un traité qui portait ce qui suit : « Jean XXIII reconnaissait Ladislas roi de « Naples, quoiqu'il eût déjà reconnu Louis d'Anjou sous « ce titre. Il s'engageait, outre cela, à mettre Ladislas « en possession de la Sicile, et à lui fournir des troupes « pour en dépouiller Alphonse, qui protégeait Benoît XIII. « Il le faisait grand-gonfalonier de l'Église romaine, avec « une pension de deux cent mille ducats, hypothéquée « sur les villes d'Ascoli, de Viterbe, de Pérouse et de « Bénévent, et lui remettait de plus la rente de qua« rante mille ducats qu'il n'avait point payée depuis dix « ans. Ladislas promettait de son côté de reconnaître « Jean XXIII et d'abandonner Grégoire XII, pourvu « qu'on fît à ce dernier une pension de cinquante mille « ducats, qu'on l'établît gouverneur de la Marche d'An« cône, et qu'on élevât trois de ses parens au cardinalat, « s'engageant d'ailleurs à reléguer ce pape en province « ou en Dalmatie, s'il refusait d'accepter ces condi« tions (1). »

La prospérité aveugla Jean XXIII ; au lieu de s'attirer

(1) Ap. Rayn.

la bienveillance des Romains, il employa tous les moyens par lesquels il pouvait se rendre odieux. La soif des richesses le jeta dans cette voie déplorable; il augmenta les impôts et les fit percevoir impitoyablement; et, comme les murmures étaient étouffés par la peur, il crut avoir terrassé tous ses ennemis, et il s'endormit dans une fatale confiance. Ladislas n'attendait que cet instant pour lever le masque et rompre le traité; tout-à-coup il marcha sur Rome, et il y entra à l'improviste le 8 juin 1413. Jean XXIII eut à peine le temps de se jeter sur un cheval et de s'enfuir; il arriva le soir même à Sutri, et quelques jours après il vint à Florence. Resté maître de Rome, Ladislas y commit d'horribles cruautés; on aurait dit d'une invasion barbare (1).

Livrée aux malheurs de la conquête, aux divisions du schisme, aux factions des Guelfes et des Gibelins, aux courses des aventuriers, Rome et l'Italie jetèrent les yeux sur l'empereur Sigismond, comme sur le seul libérateur qui pût les secourir. Jean XXIII lui-même pensa qu'il ne pouvait opposer que ce prince contre Ladislas; il lui envoya deux cardinaux, avec mission de prendre des mesures pour assembler un concile général : la plus importante, c'était le choix du lieu où se tiendrait le concile. Jean voulait qu'il se réunît dans une ville où son influence pourrait dominer; il en avait d'abord choisi plusieurs, et il défendait aux légats d'en accepter d'autres. Au moment de leur départ, il changea d'avis, et leur donna des pouvoirs illimités. Les légats trouvèrent

(1) Ant. Chr.; Th. Niem.; Summ., liv. IV; Aret. de Reb. it.

Sigismond à Lodi, et il désigna la ville de Constance comme lieu de réunion pour le concile. A cette nouvelle, Jean XXIII comprit qu'il était perdu. Il en conçut un profond chagrin; mais il était trop tard: il ne pouvait reculer. Il se rendit à Lodi pour essayer de faire changer l'empereur; ce fut en vain, Sigismond resta inflexible. Jean XXIII dut donner la bulle de convocation; il écrivit aussi dans tous les royaumes de son obédience. Grégoire XII et Benoît XIII furent dûment avertis.

Jean Hus fut aussi cité à comparaître. Voici quels avaient été les commencemens de cet hérétique. Les disciples de Wiclef s'étant divisés, donnèrent naissance à plusieurs sectes; une d'entre elles eut un grand retentissement sous le nom de secte des lollards; elle tirait son nom d'un certain Gautier Lollard, qui commença à enseigner en Allemagne vers l'an 1315. Les lollards se répandirent en Angleterre. Jean Hus leur donna un accroissement extraordinaire. Né dans un petit village de la Bohême, dont il prit le nom, Jean avait toutes les qualités qui imposent à la foule; sa vie était austère, son visage pâle et comme fatigué d'austérités; il tempérait ce dehors sévère par une affabilité qui prévenait en sa faveur. Son langage prenait les formes subtiles qui séduisent, il y joignait l'emportement qui passe quelquefois pour l'éloquence. Condamné par l'archevêque de Prague, il en appela au pape Grégoire XII; cité par celui-ci, il refusa de comparaître, et fut excommunié de nouveau. Dès lors il ne garda plus aucune mesure, il parla ouvertement en faveur des livres de Wiclef: « Il prêcha contre le culte des images; il enseigna que la confession des pé-

chés était inutile, qu'il n'était pas nécessaire d'enterrer les morts dans les cimetières, et que la récitation des heures canoniales et l'abstinence des viandes n'étaient que des traditions humaines qui n'avaient pas le moindre fondement dans la parole de Dieu. Il agita encore d'autres questions, dont l'une regarde le sang de Jésus-Christ, dont plusieurs prétendaient avoir de précieux restes, en quel sens Jésus-Christ peut être appelé *pain*. Il décide sur la première, que Jésus-Christ, glorifié, a repris tout son sang, qu'il n'en est point resté sur la terre, et que la plupart des miracles qu'on débite touchant l'apparition du sang de Jésus-Christ, sont des fraudes et des impostures de prêtres avares; dans la seconde, il soutient que Jésus-Christ peut être appelé *pain;* mais dans l'une et dans l'autre il ne paraît pas qu'il s'écarte des sentimens de l'Église touchant la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, non plus que sa présence réelle. Telles furent ses erreurs principales. » Jean XXIII n'épargna rien pour le faire revenir à l'orthodoxie. C'est dans ces circonstances qu'il fut cité à Constance, où il se rendit.

Ayant réglé tout ce qui concernait le concile, Jean XXIII revint à Mantoue, où il passa l'hiver. Au printemps suivant, il la quitta pour Bologne, afin de se préparer à une lutte nouvelle contre Ladislas, qui faisait trembler l'Italie. La mort arrêta ce prince à la fleur de son âge, au milieu des plus belles espérances. Cet événement jeta Jean dans d'étranges perplexités; le concile avait perdu pour lui tout son objet; il ne pouvait qu'y courir des chances inutiles de perdre sa dignité; il aurait voulu aller à Rome

qui lui tendait les bras ; il n'osa pas prendre ce dernier parti ; au terme fixé, il s'achemina vers Constance, poursuivi des plus tristes pressentimens (1). Il y entra à cheval le 28 octobre 1414 ; il fut reçu avec magnificence. La ville était si remplie, qu'on y comptait jusqu'à trente mille chevaux. Jean Hus s'y trouvait déjà muni d'un sauf-conduit de l'empereur Sigismond.

Le concile s'ouvrit le 5 novembre ; il y eut quarante-cinq sessions ; la dernière eut lieu le 19 août 1418.

L'empereur Sigismond n'assista pas à la première, il était à Aix-la-Chapelle, et il y fut couronné le 8 novembre ; les autres princes n'arrivèrent aussi que successivement.

On dressa une liste d'accusation contre Jean XXIII, mais elle fut supprimée par respect pour le Saint-Siége ; on ne trouva pas convenable d'approfondir des accusations qui contenaient, dit Thierry de Niem, tous les péchés mortels avec une infinité d'abominations. On se borna à proposer au pape la voie de cession. Après beaucoup de difficultés, il céda ; mais, quand on lui demanda une bulle d'abdication, il refusa obstinément, se contentant de notifier sa cession à la chrétienté. Le concile pensa alors sérieusement à élire un autre pape. Dès cet

(1) Lorsqu'il eut passé la ville de Trente, son bouffon lui dit : *Santo Padre, chi passa Trento perde.* Étant sur une montagne du Tyrol, son équipage versa, et il tomba lui-même, sans toutefois se faire de mal. Comme on lui demandait s'il ne s'était point blessé : *De par le diable*, répondit-il, *je suis à bas. J'aurais mieux fait de rester à Bologne.* Lorsqu'il aperçut la ville de Constance, il s'écria : *Je vois bien que c'est ici la fosse où l'on prend les renards.* (Barr., Hist. d'Allem.)

instant, Jean XXIII conçut le projet de s'enfuir de Constance; il l'exécuta le 20 mars. Frédéric d'Autriche donna un tournoi pour favoriser son évasion. Jean se déguisa en palefrenier, et se rendit à Schaffhouse, d'où il se retira à Lauffemberg, puis à Fribourg.

Cette évasion jeta la ville entière dans une grande consternation. La troisième session ne s'en assembla pas moins, et on résolut que le concile serait continué; entre la neuvième et la dixième session, l'empereur reçut une bulle de Grégoire XII, par laquelle il cédait la tiare et adhérait au concile. A la dixième session, Jean XXIII fut déclaré contumace et suspendu. Le concile ne se borna pas à cet acte, il commença le procès contre Jean. Le pape se laissa conduire jusqu'à deux lieues de Constance, il y reçut notification de la sentence portée contre lui; il montra beaucoup de repentir et livra aux députés du concile les marques de sa dignité.

Malgré cette soumission, le concile continua son procès; à la douzième session, il prononça contre Jean la sentence suivante : « Le concile prononce, décerne et « déclare, que la retraite nocturne de Jean XXIII, sous « un habit déguisé, est indécente et scandaleuse; qu'elle « a troublé l'union de l'Église et entretenu le schisme; « qu'elle est contraire à ses vœux et à ses sermens; que « le dit Jean XXIII est notoirement simoniaque, dissipa« teur des biens et des droits de l'Église romaine et des « autres églises; qu'il a mal administré le spirituel et le « temporel; que par ses mœurs malhonnêtes et détesta« bles il a scandalisé tout le peuple chrétien, et qu'il « s'est montré incorrigible : comme tel, ce concile le

« déclare déposé et privé absolument du pontificat, dé-
« gage tous les chrétiens de leur serment de fidélité, leur
« défend à l'avenir de le reconnaître pour pape et de le
« nommer tel. Ensuite ledit Jean est condamné à être
« mis, au nom du concile, dans quelque lieu où il puisse
« être honnêtement sous la garde de l'empereur, pen-
« dant tout le temps qu'il sera nécessaire pour le bien de
« l'Église; le même concile, se réservant le droit de le
« punir de ses crimes et de ses excès, selon les canons
« et suivant que les lois de la justice ou de la miséricorde
« le pourront excuser (1). »

Dans la même session, le concile décréta qu'aucun des trois papes qui se disputaient la tiare, ne pourrait être réélu. Jean XXIII adhéra à la sentence portée contre lui; Grégoire XII envoya son acte de renonciation. Le concile approuva cet acte dans sa treizième session, puis on s'occupa de l'affaire de Jean Hus, dont les erreurs furent condamnées.

« Il fut donc remis au magistrat de Constance, qui le
« condamna à être brûlé vif avec ses habits et générale-
« ment tout ce qu'il avait sur lui. Les valets de ville
« aussitôt se saisirent de lui et le conduisirent au lieu du
« supplice, le faisant passer devant le palais épiscopal
« pour voir brûler ses livres; en marchant, il parlait au
« peuple à qui il déclarait qu'il n'était point condamné
« pour hérésie, mais par l'injustice de ses ennemis. Il ré-
« citait les Psaumes, il invoquait le nom de Jésus-Christ,
« et marquait en tout beaucoup d'intrépidité et une grande

(1) Conc., t. XII, p. 95.

« apparence de piété. Un prêtre, nommé Ulrik, homme « en réputation, de savoir et de probité, s'approcha de « lui, parce qu'il avait demandé un confesseur; mais « celui-ci lui ayant remontré qu'il ne pouvait l'écouter « en confession, à moins qu'il ne renonçât aux erreurs « pour lesquelles il était condamné, Jean Hus lui répon- « dit qu'il n'avait pas besoin de se confesser, parce qu'il « ne se sentait coupable d'aucun péché mortel. Alors, « parce qu'il voulait haranguer le peuple, l'électeur « palatin commanda à l'exécuteur de la justice de faire « son devoir. On l'attacha donc à un poteau qu'on « avait dressé pour cela, le visage tourné vers l'Occident; « on arrangea autour de lui le bois pour le brûler, mais « avant qu'on y mît le feu, l'électeur, accompagné du « comte d'Oppenheim, maréchal de l'empire, s'avança « pour l'exhorter encore à se rétracter, afin de sauver sa « vie; mais Jean Hus ayant persisté dans ses erreurs, « et déclaré même qu'il signerait de son nom tout ce qu'il « avait écrit ou enseigné, l'électeur se retira. On alluma « le feu, et un gros tourbillon de flamme, poussé par le « vent contre son visage, entra dans sa bouche et lui ôta « la vie. Ses cendres furent soigneusement ramassées, « et on les jeta dans le Rhin, de peur que ses disciples « ou ses sectateurs ne les emportassent en Bohême pour « en faire des reliques (1). »

Jérôme de Prague, condamné aussi dans les sessions suivantes, subit le supplice du feu. Il mourut comme Jean Hus, dans une fanatique exaltation.

(1) Hist. ecclés. (continuation).

Après ces sanglantes exécutions, on ne pensa plus qu'à l'élection d'un nouveau pape. Grégoire XII et Jean XXIII avaient déposé la tiare; restait Benoît XIII, dont l'obstination repoussa toutes les tentatives de conciliation. Il fut déposé à la trente-deuxième session : cette sentence étant portée, on procéda à l'élection d'un pape, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XV.

Suite du concile de Constance. — Martin V. — Affaires politiques de Naples et de Sicile. — Clément VIII, successeur de Benoît XIII. — Il cède et met fin au schisme. — Eugène IV. — Conciles de Bâle, de Narbonne, de Ferrare. — Félix V, anti-pape. — Nicolas V. — Conspiration contre ses jours.

Nous ne suivrons pas le concile de Constance dans toutes les discussions qui précédèrent l'élection d'un pape, elles durèrent long-temps avant que l'on pût s'accorder. Il y avait d'ailleurs une question importante que le concile tenait à résoudre avant l'élection, c'était celle de la réformation de l'Église. Les uns voulaient que l'examen de cette grande affaire précédât l'élection; les autres, qu'elle la suivît. Ces derniers l'emportèrent, et à la quarantième session, qui fut tenue le 30 octobre 1417, le cardinal de Saint-Marc lut le décret, qui engageait le pape futur à réformer l'Église après qu'il aurait été élu.

Le voici : « Le saint concile général de Constance, légi-
« timement assemblé dans le Saint-Esprit, représentant
« l'Église universelle, statue et ordonne que le pape fu-
« tur à l'élection duquel on doit procéder incessamment,
« de concert avec ce concile ou avec les députés des na-
« tions, doit réformer l'Église dans son chef et dans ses
« membres, aussi bien que la cour de Rome, selon l'é-
« quité et le bon gouvernement de l'Église, avant la dis-
« solution du concile ; et que cette réformation concer-
« nera les articles arrêtés dans le collége réformatoire,
« tels que sont ceux qui suivent : 1° Le nombre, la qua-
« lité et la nation des cardinaux. 2° Les réserves du siége
« apostolique. 3° Les annates et les communs services.
« 4° Les collations des bénéfices et les grâces expectati-
« ves. 5° Les confirmations des élections. 6° Les causes
« qu'on doit porter en cour de Rome, ou non. 7° Les ap-
« pellations en cour de Rome. 8° Les offices de chancel-
« lerie et de pénitencerie. 9° Les exemptions et les unions
« faites durant le schisme. 10° Les commandes. 11° Les
« revenus pendant la vacance des bénéfices. 12° L'inaliéna-
« tion des biens de l'Eglise romaine. 13° Les cas auxquels
« on peut corriger un pape et le déposer, et comment.
« 14° L'extirpation de la simonie. 15° Les dispenses.
« 16° Les provisions pour le peuple et les cardinaux.
« 17° Les indulgences. 18° Les décimes (1). »

(1) Lab., Conc., t. XII. On appelle *Annates* le droit que les papes avaient dans toute la chrétienté sur les revenus de la première année des bénéfices qui venaient à vaquer, comme archevêchés, évêchés, abbayes, etc. Boniface IX fut le premier qui regarda ce droit comme attaché au souverain pontificat.

Un autre décret, lu à la même session, régla la manière d'élire un pape; il disait dans sa disposition la plus importante : « Pour mettre l'élection du pape futur au-« dessus de toute contradiction et de toutes sortes de « scrupule, et pour rendre l'union qui en doit résulter, « certaine, le concile, du consentement exprès et una-« nime du collége des cardinaux et des nations, statue « et ordonne que pour cette fois seulement, six prélats « ou autres ecclésiastiques distingués de chaque nation, « seront choisis dans l'espace de dix jours, pour procé-« der avec les cardinaux à l'élection d'un souverain pon-« tife ; en sorte que celui qui sera élu par les deux tiers « des députés de chaque nation, sera reconnu dans toute « l'Église sans exception, pour le légitime souverain pon-« tife, et que l'élection sera nulle si elle n'a pas les deux « tiers des suffrages, tant des cardinaux que des députés « des nations. » Il fut décidé, en outre, que les électeurs entreraient au conclave dans dix jours. Les cardinaux étaient au nombre de vingt-trois.

Ce fut le 8 novembre que tous les électeurs entrèrent au conclave; le 11, leurs voix se réunirent sur Othon Colonna, cardinal-diacre du titre de Saint-George au voile d'or. Il prit le nom de Martin V en mémoire de saint Martin de Tours dont on célébrait la fête ce jour-là. Il était fils d'Agapet Colonna, et pouvait avoir cinquante ans. Sous Urbain VI, il avait été référendaire; sous Boniface IX, nonce en Italie; enfin, cardinal sous Innocent VII. Après la mort de celui-ci, il s'attacha au parti de Grégoire, qu'il abandonna lorsque le concile de Pise le déposa. Il assista à l'élection d'Alexandre V et à celle de

Jean XXIII ; il suivit ce dernier quand il quitta Constance. Telle fut sa carrière. Quant à ses qualités personnelles, les auteurs contemporains s'accordent à louer particulièrement sa douceur, son amour pour la justice, sa science dans le droit canonique et son habileté dans les affaires. Il fut ordonné prêtre le 20 novembre et couronné le lendemain.

Pendant que ces choses se passaient à Constance, Grégoire XII terminait sa carrière à Récanati dans la Marche d'Ancône ; il descendit dans la tombe le 18 octobre 1417, à l'âge de 92 ans. La nouvelle n'en arriva à Constance que sur la fin de novembre. Martin V lui fit faire des obsèques magnifiques.

Le 28 décembre, Martin V présida la quarante-deuxième session du concile. Le 24 janvier suivant il reconnut Sigismond roi des Romains. Le concile envoya une ambassade à Benoît XIII pour le sommer de le reconnaître ; mais Benoît persista dans un opiniâtre refus. Le concile tint sa quarante-cinquième et dernière session le 22 avril 1418. Le 15 mai suivant, Martin V quitta Constance ; il visita les principales villes de la Lombardie, et arriva, au mois de février 1419, à Florence, où il séjourna environ dix-neuf mois. Balthazar Cossa (Jean XXIII) vint se jeter à ses pieds et le reconnaître pour pape légitime. Martin V l'accueillit avec bonté et le nomma doyen du saint collége. Il ne garda que six mois cette dignité, car il mourut le 22 décembre 1419. Cosme de Médicis, son ami, lui fit de magnifiques funérailles, et lui érigea un splendide tombeau dans l'église de Saint-Jean.

Martin V reconnut Jeanne II reine de Naples et de Si-

cile : elle avait un favori nommé Caraccioli, et elle s'aliéna l'esprit de ses sujets. Les principaux seigneurs de ce royaume, ayant Sforce à leur tête, soutenaient le parti de Louis d'Anjou. Caraccioli, homme habile et dévoué, se rendit auprès du pape, et il conclut un traité qui portait ce qui suit : Martin s'obligeait à protéger la reine, et à lui envoyer un légat pour la couronner ; Jeanne s'engageait à lui rendre le château Saint-Ange, les villes d'Ostie et de Civita-Vecchia, à donner aux Colonna de belles positions ; enfin, à envoyer au plus tôt un secours contre Braccio, qui s'était emparé de Pérouse. Sforce fut envoyé par la reine contre ce dernier ; il revint et mit ses armes et ses talens au service de Louis III d'Anjou. Les deux alliés mirent le siége devant Naples. Alphonse d'Aragon vint secourir la ville et les força de se retirer. La reine traita aussi avec Braccio. Martin V se tourna alors contre elle, et envoya des troupes au secours de Sforce et de Louis III. Enfin, craignant de s'aliéner Alphonse, il travailla à conclure une trève, qui ne fut terminée que l'année suivante. Sforce se rallia à la reine, et à Alphonse d'Aragon, qu'elle avait adopté ; mais ce prince ayant voulu se faire reconnaître roi de Naples, le pape s'y refusa énergiquement. Depuis ce moment, l'ambition d'Alphonse ne connut plus de bornes : il voulut s'emparer de l'autorité souveraine, même au détriment de Jeanne, sa bienfaitrice : il prit les armes contre elle. Jeanne, pour le punir, révoqua son adoption, et choisit Louis d'Anjou pour lui succéder. Le pape en conçut une grande joie, et confirma cet acte. Braccio et Sforce périrent dans cette guerre, et Louis d'Anjou se maintint sur le trône de Naples.

Pour se venger de l'opposition du pape, Alphonse d'Aragon accordait son appui à Pierre de Lune, et il lui avait donné un asile dans le château de Paniscola. Ce pape y mourut le 29 novembre 1424, âgé de quatre-vingt-dix ans. Il soutint ses prétentions jusqu'à sa dernière heure ; il n'avait plus alors que deux cardinaux de son obédience ; il leur fit promettre avec serment de lui élire un successeur. Ces deux cardinaux, Julien d'Abla et frère Dominique de Bonne-Espérance, lui obéirent, et s'étant enfermés dans une espèce de conclave, ils élurent Gilles Mugnos, chanoine de Barcelone et docteur en droit canonique ; il résista, mais il fallut céder devant l'ordre formel d'Alphonse d'Aragon. Il se laissa donc revêtir de la pourpre, et prit le nom de Clément VIII. Alphonse ayant fait sa paix avec Rome, Mugnos renonça à la dignité papale le 26 juillet 1429. Ainsi finit le schisme qui durait depuis cinquante-un ans.

Pendant que Martin V se trouvait encore à Florence, il reçut une députation des empereurs d'Orient, Manuel Paléologue et Jean son fils, pour lui demander du secours contre les Turcs, et pour l'assurer de leur désir de se réunir à l'Eglise romaine. Ce pape nomma Pierre Fonseca, cardinal de Saint-Ange, pour terminer cette affaire en qualité de légat ; la négociation dura deux ans. L'empereur et le patriarche voulaient qu'un concile œcuménique fût tenu à Constantinople ; le pape demanda alors que la dépense des prélats fût supportée par l'empereur ; or, cette dépense excédait de beaucoup ce qu'il pouvait faire.

Martin V mourut à Rome le 21 février 1431 ; il avait tenu le Saint-Siége trois ans trois mois et demi.

Après sa mort, les cardinaux, au nombre de quatorze, élurent Gabriel Gondulmère, cardinal-évêque de Sienne. Son père, vénitien, était neveu de Grégoire XII. Il prit le nom d'Eugène IV. Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de son élection (1), il fut couronné le 11 mars 1431.

Pendant le pontificat de Martin, les Colonna avaient acquis une grande influence; ils avaient profité de leur parenté avec le pape pour accroître leurs richesses, et s'emparer des grandes dignités de l'Église. A la mort de ce pontife, les Ursins, rivaux des Colonna, espérèrent qu'ils allaient reprendre l'avantage; Eugène IV se déclara ouvertement en leur faveur contre les Colonna. Il fit commencer contre les officiers de Martin une procédure pour leur demander compte des trésors amassés par le pape. Cette mesure s'adressait aux Colonna, qui occupaient presque tous les emplois. Étienne Colonna se mit à la tête de tous les siens, et le 14 août, il entra à Rome les armes à la main. Il n'y trouva pas les partisans qu'il espérait; contraint de se retirer, il fut poursuivi vigoureusement par Eugène. Réduits à demander la paix, les Colonna ne l'obtinrent qu'en payant cent trente mille florins (2).

Eugène IV reprit avec zèle l'exécution de deux projets que la mort avait empêché Martin V d'accomplir: je veux parler de la guerre contre les Hussites, et de la convocation du concile de Bâle. Arrêtons-nous à ce dernier, qui

(1) Sponde, Pagi et Muratori la placent au 3 mars, Dupin au 4, Papebrok au 6.

(2) Muratori.

intéresse si vivement l'histoire de la papauté, par les luttes qu'il soutint contre Eugène IV. Quelques mots sont nécessaires pour bien comprendre cette période.

Les efforts de Boniface VIII pour maintenir la papauté à la hauteur où l'avait placée Grégoire VII et Innocent III, ne pouvaient être couronnés de succès. De toutes parts, les empires se constituaient, et ils cherchaient à s'affranchir du pouvoir spirituel, au profit de leurs nationalités. Les langues nouvelles se formaient chaque État; tendait à avoir une vie qui lui fût propre, à secouer tout pouvoir supérieur, qui aurait pu imprimer à la société entière une large unité. Nous sommes arrivés à un siècle de fractionnement et de prétentions individuelles des nations. Le schisme d'Occident favorisa singulièrement ce développement partiel en portant un coup terrible à la puissance des papes. Quand l'unité fut rétablie à Rome, l'impulsion était donnée; elle se fait remarquer dans le concile de Constance; à Bâle, elle est encore plus évidente. Cette impression est vivante dans les historiens gallicans, qui représentent ce mouvement hostile à la papauté. Nous donnons ici le concile de Bâle, d'après l'Art de vérifier les Dates; on y verra la preuve évidente de ce que nous avançons.

« Ce fut le XVIII[e] concile général, le pape Martin V l'avait « indiqué à Pavie, et transféré à Sienne, et de Sienne à « Bâle. Le pape Eugène IV, son successeur, en ayant « confirmé l'indication à Bâle, et continué au cardinal « Julien le droit qui lui avait été donné d'y présider, « l'ouverture s'en fit le 23 juillet, et la première session « se tint le 14 décembre. Les deux principaux motifs de ce « concile furent la réunion de l'Église grecque avec la ro-

« maine, et la réformation générale de l'Église, tant dans « son chef que dans ses membres, suivant le projet qui en « avait été fait au concile de Constance. On peut juger « de l'exactitude de ses décisions par le sage réglement « qu'on fit d'abord de diviser les évêques qui y arrivaient, « en quatre classes égales. Ces classes qui s'assemblaient « trois fois la semaine en particulier, se communiquaient « ensuite leurs difficultés avec ce qui avait été résolu, « avant que d'en faire le rapport au concile assemblé, « qui en jugeait en dernier ressort. Il y avait là une li« berté entière, et dont on a peu d'exemples. Le pape, « qui était absent, ayant entrepris jusqu'à deux fois de « dissoudre ce concile, les Pères soutinrent avec fer« meté qu'il était supérieur au pape, et le prouvèrent, « non seulement par les deux décrets du concile de « Constance, sessions 4 et 5, mais encore par plu« sieurs raisons rapportées dans la lettre synodale, au « douzième tome des Conciles, p. 673. Cette mésintelli« gence dura jusqu'à la quinzième session, tenue le 26 « novembre 1433, où il n'en fut plus parlé. Eugène IV « approuva ensuite le concile par une bulle datée de « Rome le 15 décembre de la même année. Ses légats y « furent incorporés, après avoir juré qu'ils en garderaient « les décrets, et particulièrement ceux de Constance, ses« sions 4 et 5. Ils présidèrent ainsi avec le cardinal Julien « Césarini, en présence de l'empereur, protecteur du con« cile, à la dix-septième session tenue le 26 avril 1434. Le « 26 juin de la même année, on renouvela dans la dix« huitième session les deux décrets de Constance, déjà « cités dans quatre sessions. La dix-neuvième se tint le

« mardi 7 septembre, on y traita de la réunion des Grecs,
« des affaires des Bohémiens et de la conversion des Juifs.
« On fit quatre décrets de réformation dans la vingtième
« session, qui se tint le samedi 23 janvier 1435. La vingt-
« unième, tenue le 9 juin, abolit les annates, malgré
« l'opposition des légats du pape. La vingt-deuxième,
« tenue le 15 octobre, condamna neuf propositions
« comme erronées, sans en flétrir l'auteur, qui avait
« promis de se soumettre à la décision de l'Église. La
« vingt-troisième, tenue le samedi 25 mars 1436, rap-
« porte la profession de foi que le pape doit faire le jour
« de son élection. Elle comprend tous les conciles gé-
« néraux, et particulièrement ceux de Constance et de
« Bâle. Les Pères y ajoutent que le nouveau pape doit
« s'engager solennellement à poursuivre la convocation
« des conciles généraux, et ils réduisent le nombre des
« cardinaux à vingt-quatre, qui seront choisis de toutes
« les parties du monde chrétien. On annula dans la
« même session toutes les grâces expectatives, mandats
« et autres réserves de bénéfices que le pape avait ac-
« coutumé d'appliquer à son profit. Dans la vingt-qua-
« trième, tenue le vendredi 14 avril, on confirma les
« promesses que les députés du concile avaient faites à
« l'empereur des Grecs et au patriarche de Constantino-
« ple. Dans la vingt-cinquième, tenue le mardi 7 mai 1437,
« il fut arrêté par un décret, qu'on tiendrait le concile en
« faveur des Grecs, ou à Bâle, ou à Avignon, ou dans une
« ville de Savoie. Les légats du pape et quelques prélats,
« en petit nombre, en firent un autre, où, suivant l'in-
« tention d'Eugène, ils désignaient une ville d'Italie pour

« le lieu du concile. Ces deux décrets opposés causèrent « de grandes contestations. Le pape confirma celui de « ses légats, et les envoya sur ses galères à Constanti- « nople pour y recevoir l'empereur Jean Paléologue et « les Grecs, et les amener en Italie. Le concile y en- « voya aussi les siennes ; mais celles du pape les ayant « prévenues, remplirent l'objet de leur mission. Depuis « ce temps, il y eut une guerre ouverte entre le pape et « les Pères du concile. Ceux-ci arrêtèrent dans la vingt- « sixième session qu'ils tinrent le 26 juillet 1437, que le « pape viendrait rendre compte de sa conduite, et qu'en « cas de refus, il serait procédé contre lui selon la ri- « gueur des canons. Le pape, de son côté, donna une « bulle, qui transférait ou dissolvait le concile, et en in- « diquait un autre à Ferrare. On n'y eut aucun égard en « France, et le roi Charles VII défendit aux évêques de « son royaume de se trouver à ce nouveau concile ; il « leur ordonna au contraire d'aller recevoir les Grecs à « Avignon, quand ils y seraient mandés, suivant les trai- « tés des Pères de Bâle. Cependant le concile continuait « de s'assembler comme à l'ordinaire, et d'agir contre « le pape. Dans la vingt-septième session, qui se tint le « 27 septembre, on y déclara nulle la promotion qu'il « avait faite de deux cardinaux, et on lui fit défense d'a- « liéner la ville d'Avignon. Dans la vingt-huitième, il fut « déclaré contumace pour n'avoir pas comparu, et sa « bulle de convocation du concile à Ferrare fut réfutée « dans la suivante, qui se tint le 12 octobre.

« Voilà ce qui se passa de plus important à Bâle avant « le concile de Ferrare. Nous observerons seulement que

« la communion sous les deux espèces fut permise dans la
« trentième session, le 8 janvier 1438, pour condescendre
« à la demande des Bohémiens, mais avec les restrictions
« convenables. Les Pères du concile tinrent encore quinze
« sessions auxquelles présida le cardinal d'Arles à la place
« du cardinal de Saint-Ange, Julien Césarini, qui se retira
« et se rendit à Ferrare au mois de janvier 1438. Dans la
« trente-quatrième session, tenue le 25 juin 1439, on dé-
« posa le pape Eugène; et dans la trente-neuvième, tenue
« le 17 novembre, on confirma l'élection d'Amédée, duc
« de Savoie, qui avait été élu pape dans le conclave, le
« 5 du même mois, et qui fut nommé Félix V. Les Pè-
« res de Bâle ne se séparèrent qu'après la quarante-cin-
« quième session, tenue au mois de mai de 1443, ayant
« auparavant déclaré que le concile ne serait point re-
« gardé comme dissous, ou qu'on en tiendrait un autre
« à Lyon ou à Lausanne, qui en serait la continuation. »

Brouillé avec les Pères du concile de Bâle, Eugène IV en convoqua un à Ferrare, dont la première session se tint le 10 janvier 1438 et la dernière le 10 janvier 1439. On y publia une bulle du pape qui le transférait à Florence. Le 7 juillet 1438, Charles VII assembla le clergé à Bourges, et on y promulgua une *Pragmatique sanction* devenue célèbre. Dans ses vingt-trois articles, elle tend à reconnaître le concile supérieur au pape, à rétablir les élections libres, à abolir les annates, les grâces expectatives, les réserves, c'est-à-dire ôter au pape tout le pouvoir qu'il avait de conférer les bénéfices et de juger les causes ecclésiastiques dans le royaume.

La première session du concile de Florence se tint le

26 février 1439. Le pape y opéra la réunion de l'Église grecque. Puis les Grecs se retirèrent, et le concile continua. « Dans ce concile, disent les auteurs de l'Art « de vérifier les Dates, dans ce concile, que quelques « uns ne regardent plus comme général depuis le départ « des Grecs, on tint la première session le 4 septembre « 1439. Ce fut dans cette session que les Pères de Bâle, « qui avaient déposé le pape Eugène, furent traités d'hé- « rétiques et de schismatiques, et tous ceux qui leur « demeuraient attachés. Dans la deuxième session, qui se « tint le 22 novembre, le pape Eugène fit un décret très « étendu pour réunir les Arméniens à l'Église romaine. « Ce décret est au nom du pape seul. Outre la foi de la « trinité de l'incarnation expliquée par les conciles géné- « raux qui sont indiqués, il contient encore la forme et « la matière de chaque sacrement, expliquées un peu « autrement que les Grecs et plusieurs théologiens ne les « expliquaient. Le même pape, dans la session troisième, « tenue le 23 mars 1440, déclare Amédée anti-pape, « hérétique, schismatique, et tous ses fauteurs, crimi- « nels de lèse-majesté, promettant toutefois le pardon à « ceux qui se reconnaîtront avant cinquante jours. Dans « la quatrième session, tenue le 5 février 1441, on fit un « décret de réunion avec les jacobites, qui fut signé par « le pape et huit cardinaux. L'abbé André, député du « patriarche Jean et de Constantin, roi d'Éthiopie, reçut « et accepta ce décret au nom de tous les jacobites « éthiopiens, et promit de le faire exactement observer. « La cinquième et dernière session fut tenue le 26 avril « 1441, et le pape y proposa la translation du concile à

« Rome. Ainsi finit le concile de Florence; celui de Rome « ne s'est point tenu. »

Étant parti de Sienne, le pape Eugène se rendit à Rome, où il arriva le 28 septembre 1443, après une absence de neuf ans. Quelques jours après il annonça le concile général; il en donna avis à tous les princes. Les Pères du concile de Bâle déclarèrent par un décret que, « n'y ayant point d'autre remède plus propre et plus agréa- « ble à tous les fidèles que la convocation d'un autre con- « cile libre, où l'on prendrait des mesures efficaces pour « réunir les peuples sous un seul pasteur, ils y consen- « taient volontiers et avec plaisir, comme ils avaient déjà « promis de le faire, et qu'ils ne manqueraient de se « transporter, aussitôt qu'ils en seraient informés, au « lieu que l'empereur Frédéric et les princes électeurs « ou leurs ambassadeurs auraient choisi. » La mort d'Eugène rendit ces projets inutiles.

Le roi de France reconnaissant les difficultés que cette entreprise devait rencontrer, dressa un projet d'accommodement qui renfermait trois articles : 1° toutes les procédures faites, toutes les censures et sentences publiées par les deux partis devaient être réputées comme non faites et non publiées; 2° Eugène serait reconnu comme l'unique et vrai pape, ainsi qu'il était reconnu avant le concile de Bâle; 3° Amédée de Savoie renoncerait au pontificat; en le cédant, il occuperait dans l'Église le plus haut emploi qu'on lui pourrait accorder : ceux qui avaient embrassé son parti conserveraient leurs honneurs ou en acquerraient de nouveaux. Ce traité conciliait à peu près tous les intérêts. Pendant ce temps, Eugène donnait une bulle

qui contenait de notables concessions. La mort le surprit au moment où la réunion allait s'effectuer. Sentant sa fin approcher, il manda les cardinaux qui se trouvaient à Rome, et leur parla en ces termes :

« Voici, mes chers frères, le moment fatal qui me va séparer de vous. Je ne dois pas me plaindre de ce qu'il me faut quitter la vie, puisque j'en ai joui long-temps et fort heureusement. Dieu veuille me pardonner les fautes que j'ai pu commettre dans le gouvernement de l'Église ; ce qui me console dans ce dernier moment, c'est que la divine miséricorde regarde plutôt notre bonne volonté que le succès de nos actions. Il est vrai que la faiblesse humaine m'a fait prendre plaisir à me voir élever à la dignité que je suis obligé de quitter présentement. Cependant je puis dire avec vérité que je n'ai pas recherché les honneurs avec trop d'empressement. J'avoue qu'il est arrivé plusieurs choses fâcheuses au Saint-Siége pendant mon pontificat. Mais j'ai dû regarder ces événemens comme des moyens dont Dieu s'est servi pour me faire réfléchir sur l'instabilité des choses humaines. Il envoie des fléaux à ceux qu'il aime, de peur qu'ils ne se méconnaissent dans la bonne fortune. Me voyant sur le point de lui aller rendre compte de mes actions, j'ai voulu vous prier de venir ici, pour vous recommander la paix et une parfaite union, comme Jésus-Christ fit à ses disciples, avant de se livrer aux ministres de sa mort et passion, en leur disant : *Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix*. Comme je vous ai donné à tous la pourpre, à la réserve d'un seul que j'ai toujours traité comme mon fils, je vous regarde comme mes frères, et vous prie instam-

ment de conserver cette sainte union si nécessaire au bien de l'Église, et d'éviter le schisme comme le plus grand malheur qui puisse lui arriver. Suivez le commandement de Jésus-Christ, qui vous ordonne de souffrir les défauts les uns des autres. L'Église, qui est son épouse, va bientôt demeurer sans chef. Vous savez parfaitement les qualités qui sont nécessaires à celui qui la doit gouverner après moi. Choisissez une personne qui ait de la doctrine et de la probité. Bannissez dans ce choix toutes les considérations humaines, et préférez l'honneur de Dieu, le bien public et la gloire de l'Église à vos intérêts particuliers. Surtout choisissez une personne qui puisse être agréable à tout le monde, parce que Notre-Seigneur est toujours où la paix et la concorde se rencontrent. Je vous supplie aussi très humblement de ne me point faire d'obsèques magnifiques. Je n'ai point d'autre intention que d'être enterré sans cérémonie, comme le fut Eugène III dont je porte le nom (1). »

Ayant prononcé ces paroles qui attendrirent tous les assistans, Eugène IV fit approcher l'évêque de Florence, et reçut de ses mains l'Extrême-Onction. Peu d'instans après, il mourut; c'était le 23 février 1447.

Voici comment en parle l'auteur de la continuation de l'histoire ecclésiastique. « Si Eugène eut des défauts, il
« eut aussi de grandes qualités. Son pontificat fut dans
« une continuelle agitation, mêlé de bonne et de mau-
« vaise fortune, mais il termina assez glorieusement tou-
« tes les guerres qu'il entreprit, et ne se mêla point dans

(1) Plat., Vit. Eug.; Æn. Sylv.

« les différends qu'eurent les princes chrétiens pendant son « pontificat. Il obligea les Grecs à se soumettre à l'Église « romaine, et convertit les Arméniens et les Jacobites. Il « fit entreprendre aux princes chrétiens plusieurs croisa- « des. Quoiqu'il ne fut pas en réputation d'être savant, « il n'a pas laissé de composer quelques écrits contre les « Hussites ; il aimait les personnes doctes, fonda plu- « sieurs églises, et fut très charitable envers les pauvres. « Il perdit la Marche d'Ancône, mais il la recouvra peu « de temps après. Il fut déposé dans le concile de Bâle, « il ne s'y soumit pas cependant, et ôta même la pourpre « à ceux qui avaient contribué à sa déposition. » Après lui avoir reproché son ambition, l'auteur continue : « Beaucoup l'ont loué en termes magnifiques, et l'on « peut voir l'éloge qu'en fait Raynaldus. D'autres, « trop attachés au concile de Bâle, l'ont blâmé peut-être « avec excès. C'est au Juge souverain, qui pénètre dans « le fond des cœurs, et qui voit souvent dans nos ac- « tions beaucoup plus de bien ou beaucoup plus de mal « que les hommes n'y en voient, à peser dans sa juste « balance les défauts et les vertus de ce pape. » Cette réserve honore l'impartialité d'un ennemi d'Eugène IV. Nous n'ajouterons rien à ces paroles, elles suffisent à l'appréciation juste qu'on peut faire de ce pontificat.

Le 5 mars 1447, les cardinaux entrèrent au conclave ; le 6, Thomas de Sargane, cardinal de Bologne, fut élu Il était fils d'un médecin de Luni, nommé Barthélemy ; il prit le nom de Nicolas V. Il ne témoigna pas beaucoup de joie de son élévation, car il désirait celle du cardinal Prosper Colonna. La France et l'Allemagne s'empressè-

rent de reconnaître le nouveau pape, renonçant tout-à-fait à l'obéissance d'Amédée de Savoie, anti-pape; Nicolas V lui-même l'excommunia. Le 18 janvier 1448, il publia une bulle où il dit que l'Église ayant été fort troublée par les divisions survenues entre Eugène IV, d'heureuse mémoire, et le concile de Bâle, il y avait lieu d'espérer un heureux succès des soins que s'étaient donnés les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Sicile et du Dauphiné, et voir bientôt une paix et une union parfaite. Il ajoute qu'Amédée de Savoie était prêt à céder le droit qu'il assurait avoir au souverain pontificat, et que ceux qui composaient l'assemblée de Bâle, sous le nom de concile général, et qui étaient alors à Lausanne, y concouraient et ne refusaient pas de donner leurs soins à la paix de l'Église. Il finit en déclarant, de l'autorité du siége apostolique et du consentement des cardinaux, que tout ce qui a été fait par les deux partis (le pape et l'anti-pape) n'aura nul effet et sera regardé comme non avenu.

Comme on le voit par cette bulle, tout concourait à la paix: les rois et les princes de l'Europe y travaillaient activement. Charles VII montra un tel zèle pour la réunion, que le souverain pontife lui en fit témoigner toute sa gratitude. La joie fut générale par tout le monde chrétien, dit un historien : on publiait de toutes parts la modération d'Amédée, la fermeté de Nicolas, la sagesse du roi de France. Enfin, le 9 avril 1449, Félix V renonça au souverain pontificat; les Pères du concile de Bâle ratifièrent cet acte. Nicolas V fit part à toute la chrétienté de cette heureuse nouvelle. Ayant déposé la tiare, Amédée de

Savoie retourna au monastère de Ripailles, où il passa le reste de ses jours dans de bonnes œuvres, entouré des chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Maurice, qu'il avait fondé. Il mourut en 1452, à l'âge de soixante-huit ans.

Nicolas V rappela le cardinal d'Arles, déposé par Eugène IV, et lui donna une légation en Allemagne.

La fin du schisme rendit à l'Église un repos qui lui était si nécessaire. Le jubilé de l'année 1450 s'ouvrit avec la plus grande solennité ; Rome fut encombrée d'étrangers. Le pape veilla à ce que les chemins fussent libres, et les pélerins en sécurité ; il donna aussi des ordres pour qu'une si grande affluence n'augmentât pas le prix des vivres. Malgré ces mesures, de nombreux désordres ensanglantèrent Rome, un grand nombre de personnes périrent étouffées dans la foule, quatre-vingt-dix-sept tombèrent d'un pont et se noyèrent. Le pape en témoigna une grande douleur, et leur fit faire un service solennel.

En 1451, Constantin Paléologue, empereur d'Orient, envoya une ambassade à Nicolas V pour lui demander du secours contre les Turcs, qui menaçaient Constantinople, et un légat pour travailler à la réunion des schismatiques. Le pape n'épargna rien pour prévenir le malheur qui menaçait Constantin ; quant à la réunion, il pressa les Grecs de faire pénitence, et de recevoir les décrets du concile de Florence. Il déclara à Constantin, qu'il y a déjà trop long-temps que les Grecs se jouaient de la patience de Dieu et des hommes, en différant toujours de se réunir à l'Église ; « que, selon la parabole de l'Évangile, on attendrait encore trois ans que le figuier qu'on avait jusqu'alors inutilement cultivé, portât du fruit, et que si cette attente

était trompée, l'arbre serait coupé jusqu'à la racine. » Nicolas V chargea le cardinal Isidore, archevêque de Kiovie, de se rendre en Orient. L'empereur lui fit de grandes protestations, mais les effets ne répondirent pas aux paroles. Trois ans après la lettre prophétique du pape, Constantinople, prise d'assaut, tombait au pouvoir des Turcs.

Un autre empereur, Frédéric d'Allemagne, vint en Italie pour recevoir la couronne des mains du pape, selon l'usage. Il y fit son entrée au mois de mars 1452. La cérémonie eut lieu peu de jours après.

La prise de Constantinople causa parmi les princes de l'empire une grande sensation; le pape en profita pour les presser de mettre fin aux querelles si nuisibles à leurs intérêts. Les dissensions intestines de l'empire offraient en effet les plus grands obstacles à la guerre contre les Turcs. Le pape même était entouré d'embûches. Un certain Étienne Porcario, qu'il avait exilé à Bologne, revint secrètement à Rome, et organisa un complot contre lui. Ses complices devaient prendre les armes le jour de l'Épiphanie, exciter le peuple romain à la révolte, et s'emparer du pape. Cette conjuration ayant été découverte, Porcario, et ses complices furent mis à mort (1).

Ces divers événemens portèrent un coup fatal à la santé de Nicolas V; il avait réuni une armée nombreuse contre les Turcs, elle servit à donner plus de pompe à ses funérailles. Il mourut le 24 mars 1455, ayant occupé le Saint-Siége huit ans et dix-neuf jours. Voici le portrait qu'en

(1) Plat. in Nic. V; Ant.; Æn. Sylv.; Murat.

trace le continuateur de l'histoire ecclésiastique : « Il fut heureux dans son pontificat, principalement dans la paix d'Italie, à laquelle il travailla beaucoup. Il embellit la ville de Rome de superbes édifices, qu'il ne put pas, à la vérité, achever; comme il était savant et qu'il aimait les belles lettres, il fut très libéral envers les hommes doctes, les attirant à Rome par ses bienfaits et par ses caresses. Il eut grand soin de recueillir les plus beaux manuscrits grecs et latins pour enrichir sa bibliothèque. Il fit rechercher par toute la Grèce ce qu'il y avait de bons livres en toutes sortes de sciences, et récompensa libéralement ceux qui les traduisaient en latin; il en faisait autant pour les auteurs latins. Sa générosité alla si loin, qu'il promit cinq mille ducats à celui qui lui apporterait l'évangile de saint Matthieu en hébreu. Il enrichit les églises de vases d'or et d'argent, de monumens et de tapisseries magnifiques. On a toujours remarqué en lui un parfait désintéressement, ne recevant jamais aucun office, et mariant de pauvres filles de ses épargnes. Platina lui reproche d'avoir été sujet à la colère ; mais il ajoute qu'il retournait bientôt après à sa bonté naturelle, en sorte que sa piété corrigeait ses défauts. »

CHAPITRE XVI.

Calixte III. — Guerre contre les Turcs. — Défaite de Mahomet. — Affaires de Sicile. — Pie II. — Assemblée de Mantoue. — Bulle *Execrabilis*. — Opposition de la France. — Pie II rétracte ses opinions de cardinal. — Paul II. — Prérogatives qu'il accorde au sacré collége. — Il poursuit l'abolition de la *Pragmatique*. — Conclusion de la troisième partie.

Lorsque Nicolas V fut mort, les cardinaux, au nombre de quinze, se divisèrent en deux partis contraires. N'ayant pu s'accorder, ils élurent un homme tout-à-fait neutre, et auquel personne ne pensait. C'était le cardinal Alphonse Borgia, évêque de Valence, où il était né. Il appartenait à une illustre maison, et il avait fait preuve d'un grand talent et d'une haute vertu. Platina dit qu'il était si grave et si sincère dans les assemblées, qu'il ne laissait jamais échapper aucune parole de flatterie. Ciaconius ajoute qu'étant évêque ou cardinal, il ne voulut jamais accepter aucun bénéfice en commende, disant qu'il était content de son épouse, qui était vierge (il désignait par ces mots l'Eglise de Valence). Il fut couronné le 20 avril 1455, et prit le nom de Calixte III (1).

La première affaire dont il s'occupa, ce fut de poursuivre les desseins de son prédécesseur au sujet de la guerre contre les Turcs. Il accorda des indulgences aux soldats croisés contre eux, et envoya des prédicateurs

(1) Comment., p. 11, lib. I; Plat. in Vit.; Ciacon. ib.

par toute l'Europe pour exciter le zèle des fidèles. Les princes se montrèrent prodigues de promesses, mais ils n'allèrent pas au-delà. Alphonse, roi d'Aragon, maître du royaume de Naples, fut le premier qui recula. Il avait des prétentions tout-à-fait usurpatrices touchant les prérogatives de la papauté, et il fit demander à Calixte, dans quels rapports Sa Sainteté voulait être avec lui. — Qu'il gouverne son royaume, avait répondu le pape, et qu'il me laisse régir l'Eglise sans s'en mettre en peine. Depuis ce moment, les deux souverains vécurent en assez mauvaise intelligence.

Le roi de France, Charles VII, voulut faire réhabiliter la mémoire de Jeanne d'Arc, cette illustre héroïne qui avait sauvé la France. A sa requête, le pape nomma des commissaires, et, après une exacte information, on rendit à la mémoire de la jeune martyre les honneurs qui lui étaient dus.

La guerre contre les Turcs occupait toujours les pensées de Calixte. En l'année 1456, une comète ayant jeté l'effroi parmi les peuples, il en profita pour les engager à pratiquer les bonnes œuvres, et à prier pour le succès des armes chrétiennes. Le ciel sembla favoriser les efforts du pape. Huniade, général des troupes de Hongrie, força Mahomet II à lever le siége de Belgrade. En mémoire de cet événement, qui sauvait la chrétienté des armes des infidèles, le pape rendit universelle par toute l'Église, la fête de la Transfiguration. La mort de Huniade vint assombrir la joie que causa cette victoire. Le pape en montra une vive affliction, mais il n'en continua pas moins ses efforts ; il envoya en Orient de l'argent et deux galè-

res, et renouvela ses exhortations aux princes chrétiens de se croiser.

L'année suivante, Alphonse, roi d'Aragon et de Naples, vint à mourir. Il avait disposé du royaume napolitain en faveur de Ferdinand, son fils naturel. Calixte lui en refusa l'investiture, et n'épargna rien pour l'empêcher de prendre possession ; la mort vint arrêter ses projets. Il succomba à une longue maladie, à Rome, le 6 août 1458, âgé de quatre-vingts ans, après avoir occupé le Saint-Siége trois ans et quatre mois. Malgré son âge, il était plein d'énergie; il disait qu'il n'y avait que les gens sans cœur que les dangers effrayaient, et que c'était là le champ où se cueillaient les palmes de la gloire. Æneas Sylvius, qui lui a succédé, et Muratori l'accusent d'avoir tout sacrifié à l'élévation de sa famille. Ce reproche, quoique exagéré, a quelque fondement. Calixte III éleva deux de ses neveux au cardinalat, il combla de faveurs le troisième resté dans une position séculière.

Pie II lui succéda.

Pie II était né à Corsigny, petite ville à dix milles de Sienne où était la maison de ses prédécesseurs. Son père se nommait Sylvius Piccolomini, et sa mère Victoire Forteguerra, d'une bonne famille, qui toutefois n'était pas ancienne... Étant enceinte, sa mère avait songé qu'elle accouchait d'un enfant mitré, et comme c'était alors la coutume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier sur la tête, elle crut qu'Æneas serait la honte et le déshonneur de sa famille. Il fut élevé avec assez de soin, et fit beaucoup de progrès dans les belles lettres. Après avoir fait ses études à Sienne, il alla en 1431 au concile de Bâle avec le

cardinal Dominique Capranica qu'on appelait de Fermo, parce qu'il était administrateur de cette Eglise. Æneas fut son secrétaire, et n'avait alors que vingt-six ans. Ensuite il exerça la même fonction auprès de quelques autres et du cardinal Abbergati, qui l'envoya en Ecosse. A son retour, il fut honoré par le concile de Bâle des charges de référendaire, d'abréviateur, de chancelier, d'agent général; il fut envoyé plusieurs fois à Strasbourg, à Francfort, à Constance, en Savoie, chez les Grisons, et fut pourvu de la prévôté de l'église collégiale de Saint-Laurent de Milan. Au milieu de ces négociations, il publiait toujours quelque ouvrage; ce fut alors qu'il composa ceux qui étaient favorables au concile de Bâle, et désavantageux au pape Eugène IV. Il changea de sentiment dans la suite lorsqu'il fut devenu pape, comme on le voit par sa bulle du 24 avril 1463. Félix V voulut l'avoir pour secrétaire, et l'empereur Frédéric l'appela en 1452 pour exercer le même emploi auprès de Sa Majesté impériale, qui l'honora de la couronne poétique, et l'employa à différentes ambassades, à Rome, à Milan, à Naples, en Bohême. Le pape Eugène IV, dont il avait combattu les intérêts dans ses écrits, fit néanmoins beaucoup d'estime de son génie, et le pape Nicolas V lui conféra l'évêché de Trieste, qu'il quitta quelque temps après pour celui de Sienne. Le même pape se servit de lui en qualité de nonce dans l'Autriche, la Hongrie, la Moravie, la Bohême et la Silésie, où il réussit très bien, et fit des merveilles dans les diètes de Ratisbonne et de Francfort, qu'il fit assembler pour former une ligue contre les Turcs. La mort de Nicolas V fit échouer ce projet. Calixte III, qui fut son

successeur, arrêta à Rome l'évêque de Sienne, qui voulait s'en retourner en Allemagne, et le fit cardinal en 1456 (1). »

Telle avait été la carrière d'Æneas Sylvius, quand Calixte III mourut. Le cardinal de Rouen se montra un des plus ardens adversaires d'Æneas. Le conclave était fort agité, et le cardinal de Rouen disait à ceux qui penchaient pour Æneas :

« A quoi pensez-vous de vouloir élever au pontificat « Æneas Piccolomini ? Ne voyez-vous point qu'il est pau« vre et goutteux ? Sa santé pourra-t-elle supporter le « poids de cette charge ? Que savons-nous si l'inclina« tion qu'il a pour l'Allemagne, d'où il n'est revenu que « depuis peu de jours, ne l'obligera point d'y transférer « le siége de saint Pierre ? Peut-on dire que cet homme « ait la moindre teinture des belles lettres et du droit ca« non ? Un prêtre comme lui est-il propre à gouverner « l'Eglise ? Il voudra la régir suivant les droits des Gen« tils. »

Malgré cette opposition, Æneas fut élu le 27 août 1458, sous le nom de Pie II ; il avait cinquante-trois ans. Son couronnement eût lieu le 3 septembre.

Les princes accueillirent diversement l'avénement du nouveau pape. Ferdinand, roi de Naples, en témoigna beaucoup de joie. François Sforce, duc de Milan, ordonna des réjouissances publiques, mais au fond il n'était pas satisfait du résultat de l'élection. Le duc de Modène, les marquis de Mantoue, de Montferrat et de Sa-

(1) Hist. ecclés., t. XXIII (continuation).

luces, l'empereur Frédéric et le roi d'Espagne, dévoués à Pie II, montrèrent toute leur joie. La France, l'Ecosse, le Danemarck, la Pologne et la Hongrie virent son avénement avec des sentimens tout différens.

L'an 1459, Pie II se rendit à Mantoue, où il avait convoqué les princes de l'Europe pour traiter de la guerre contre les Turcs. La plupart firent défaut à son appel; il déclara néanmoins qu'il ne sortirait point de Mantoue, qu'il n'eût des preuves de leur désir de travailler au salut de la chrétienté. Quelques jours après, la plupart des ambassadeurs des princes chrétiens arrivèrent; celui du duc de Bourgogne parla contre la guerre; il dit que la France, l'Angleterre et l'Allemagne étant divisées, il fallait les concilier avant de penser à une lointaine expédition. Le pape répondit — « qu'il était vrai qu'on avait « fait rarement la guerre en Orient sans les Français, « qui s'étaient toujours distingués dans les saintes entre- « prises pour la religion; qu'il travaillerait à établir une « paix solide entre eux et les Anglais : qu'il n'était pas « si aisé de pacifier l'Allemagne; que cette affaire de- « mandait du temps, mais qu'il ne désespérait pas d'y « réussir, pour peu qu'on fût bien intentionné; si l'on « différait davantage, la Hongrie périrait entièrement; « que les Turcs, une fois maîtres de ce royaume, « ne trouveraient plus d'obstacles pour entrer en Alle- « magne, de là en Italie, en France et en Espagne, « comme autrefois les barbares l'avaient fait; que les se- « cours qu'on demandait, ne pouvaient pas épuiser les « princes; qu'on exigeait d'eux seulement, que chacun « contribuât à composer une armée de cinquante à

« soixante mille hommes ; qu'un plus grand nombre se-
« rait inutile ; que les rois pourraient prendre avec eux
« l'argent nécessaire pour l'entretien et la solde des trou-
« pes de Hongrie, d'Allemagne, de Bohême et de Polo-
« gne, qui, sous la conduite d'un légat du Saint-Siége,
« défendraient la Hongrie et les provinces voisines jusqu'à
« ce qu'on eût rassemblé toutes les forces ; que le duc de
« Bourgogne étant un des plus puissans princes, devait
« y contribuer davantage ; qu'il avait fait vœu d'aller à
« cette guerre en personne, et que c'était une occasion
« favorable pour lui de tirer vengeance des Turcs qui
« avaient retenu si long-temps son père en prison. »

Cependant l'assemblée devenait de plus en plus nombreuse ; les ambassadeurs français arrivèrent, et leur premier soin fut de se plaindre au pape de la manière dont il avait arrangé les affaires de la Sicile. En effet, à son avénement, Pie II avait accordé à Ferdinand, fils et successeur d'Alphonse, l'investiture du royaume de Naples, sans avoir égard à l'opposition de René d'Anjou, et de Jean de Calabre, son fils. Les Français se plaignirent hautement de cet arrangement. Le pape leur répondit d'abord en peu de mots, parce qu'il était malade ; mais comme ils publièrent que cette maladie était une feinte, Pie II déclara qu'il répondrait plus longuement, dût-il en mourir. Il parla donc, malgré ses souffrances, pendant près de trois heures ; il justifia sa conduite, puis il ajouta « qu'il était surpris que la France attendît une
« si grande grâce que l'investiture d'un royaume pour un
« prince français, tandis qu'on continuait d'y soutenir
« la *Pragmatique sanction* ; et qu'on suivait dans la

« pratique une si damnable règle, et qu'on regardait « comme une ordonnance de l'Église, l'acte le plus in« jurieux à l'autorité pontificale qui eût été fait. »

Une des conséquences de cette politique du pape, ce fut la bulle *Execrabilis* contre les appels au concile. La voici :

« Il s'est glissé de notre temps un abus détestable et « inouï dans l'antiquité, que quelques uns, poussés par « un esprit de rébellion plutôt que par un saint juge« ment, autorisaient, en présumant, pour éviter la pu« nition de leurs péchés, d'appeler du pontife de Rome, « vicaire de Jésus-Christ, à qui il a été dit en la per« sonne de saint Pierre : Paissez mes brebis ; et, tout ce « que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, d'ap« peler, dis-je, de ces jugemens au concile futur : ce « que tout homme, instruit des règles du droit, doit re« garder comme contraire aux saints canons, et préju« diciable à la république chrétienne ; car pour ne rien « dire de tout ce qui en peut montrer l'abus, qui ne voit « le ridicule d'appeler à ce qui n'existe pas, et qu'on ne « sait pas s'il existera ? Par ces appels les pauvres sont « opprimés en plusieurs manières par les grands ; les « crimes demeurent impunis, on entretient la rébellion « contre le premier siége ; tout le monde a la liberté de « pécher ; en un mot, toute la discipline de l'Église et l'or« dre hiérarchique tombent dans le désordre et la confu« sion. Voulant donc éloigner de l'Église un poison si dan« gereux, et pourvoir au salut des brebis qui ont été com« mises à nos soins, en éloignant toute occasion de « scandale du bercail de Notre-Sauveur, de l'avis et du « consentement de nos vénérables frères les cardinaux

« de la sainte Eglise Romaine, de tous les prélats et « docteurs en droit qui suivent notre cour, et de notre « science certaine, nous condamnons ces appels, nous « les réprouvons comme erronés, nous les déclarons « inutiles, dangereux et de nulle valeur, ordonnant qu'à « l'avenir personne n'ose, sous quelque prétexte que « ce soit, interjeter de semblables appels de nos juge« mens, ordonnances, de même que ceux de nos suc« cesseurs, ou y adhérer ou en faire usage. Que si quel« qu'un fait le contraire, depuis le jour de la publication « de ces présentes dans notre chancellerie apostolique, « après deux mois, de quelque état, ordre et dignité « qu'il soit, même impériale, royale, et pontificale, il « encourra de fait la sentence d'excommunication, dont « il ne pourra être absous que par le souverain pontife, « si ce n'est à l'article de la mort. Les mêmes peines et « censures seront aussi encourues par les universités, « colléges, notaires, témoins qui assisteront à ces actes, « et généralement tous ceux qui auront conseillé et fa« vorisé ces sortes d'appels. » L'esprit qui dicta ce décret était le même qui avait animé les Grégoire VII et les Innocent III; mais, nous l'avons dit déjà, les temps étaient passés, où la supériorité de la puissance spirituelle s'imposait quand elle n'était pas acceptée. En vain Pie II avait un grand cœur et une volonté ferme, il ne put réussir à ranimer l'enthousiasme qui portait autrefois la chrétienté tout entière contre les Turcs. Les princes discutaient ses droits, et il put à peine obtenir plus tard un rappel dérisoire de la *Pragmatique sanction*. L'assemblée de Mantoue n'eut donc aucun résultat sérieux.

Dès que la bulle *Execrabilis* fut connue en France, elle y excita de sérieuses inquiétudes. Le roi Charles VII en saisit le parlement, et le procureur général Dauvet appela de cette bulle au concile futur. De toutes parts des résistances semblables s'élevaient contre le Saint-Siége. Sigismond, duc d'Autriche, s'opposa les armes à la main à l'établissement des commendes que le cardinal de Cusa voulut introduire en Allemagne. Excommunié par Pie II, il en appela aussi au concile. Plusieurs autres princes suscitèrent des difficultés touchant la collation des bénéfices. A Rome, les conjurations ne cessaient de menacer le pape. Pendant son absence, un certain Tiburce, dont le père avait été pendu par ordre de Nicolas V, excita des troubles sérieux ; il commit de tels désordres, que Pie II revint précipitamment de Sienne pour les arrêter. Il fit saisir Tiburce qu'il envoya au dernier supplice avec les autres conjurés.

Sur ces entrefaites, Charles VII mourut, et Louis XI lui succéda. Pie II lui envoya, en qualité d'ambassadeur, Jean Jouffroy, évêque d'Arras. Sa mission avait pour principal objet l'abolition de la *Pragmatique sanction*. Le nouveau roi accorda cette demande au pape ; le peuple romain en célébra des réjouissances publiques. La condescendance de Louis XI fut accueillie en France par une défaveur générale ; l'Université de Paris et le parlement lui en adressèrent des remontrances. Louis XI se montra d'ailleurs peu empressé à faire exécuter ce qu'il avait promis, et la *Pragmatique* garda force de loi dans ses dispositions les plus importantes.

Malgré la froideur qui avait accueilli partout ses exhor-

tations, Pie II n'abandonna pas son projet de guerre contre les Turcs : il se résolut à accomplir en personne cette grande entreprise. Mais avant de partir, il voulut rétracter publiquement la part qu'il avait prise au concile de Bâle, dont il avait écrit les actes. Il publia une bulle à cet effet : « Nous sommes hommes, dit-il, et nous avons « erré comme homme ; nous ne nions pas qu'on ne puisse « condamner beaucoup de choses que nous avons dites « ou écrites ; nous avons péché par séduction comme « Paul, et nous avons persécuté l'Église de Dieu par « ignorance ; nous imitons le bienheureux Augustin, « qui, ayant laissé échapper quelques sentimens erronés « dans ses ouvrages, les a rétractés. Nous faisons la « même chose, nous reconnaissons ingénument nos « ignorances, dans la crainte que ce que nous avons « écrit étant jeune, ne soit l'occasion de quelque erreur « qui puisse dans la suite porter préjudice au Saint-Siége. « Car s'il convient à quelqu'un de défendre et maintenir « l'éminence et la gloire du premier trône de l'Eglise, « c'est à nous que le Dieu rempli de miséricorde, et par « sa seule bonté, a élevé à la dignité de vicaire de Jésus-« Christ, sans aucun mérite de notre part. Pour toutes « ces raisons, nous vous exhortons, et nous vous aver-« tissons dans le Seigneur, de ne point ajouter foi à ces « écrits, qui blessent en toute manière l'autorité du siége « apostolique, et qui établissent des sentimens que la « sainte Eglise romaine ne reçoit pas. Si vous trouvez « donc quelque chose de contraire à sa doctrine, ou « dans nos dialogues, ou dans nos lettres, ou dans d'au-« tres opuscules qui soient de nous, méprisez ces senti

« mens, rejetez-les, suivez ce que nous disons à pré-
« sent, croyez-moi plutôt maintenant que je suis vieillard, « que quand je vous parlais en jeune homme; faites plus « de cas d'un souverain pontife que d'un particulier; ré-
« cusez Æneas Sylvius, et recevez Pie II. » Daté de Rome, 26 avril 1463 (1).

Après cet acte de courage, Pie ne pensa plus qu'à la guerre qu'il allait commencer. Il se rendit à Ancône, où il apprit que les Turcs s'approchaient de Raguse; et, malgré la fièvre qui le dévorait, il voulait aller à leur rencontre, lorsqu'on reçut la nouvelle qu'ils s'étaient retirés. La maladie du pape augmentait tous les jours, le magnanime vieillard mourut le 15 août 1464, après six ans de pontificat. « Pie II, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, fut un des plus savans hommes de son temps, comme ses écrits le témoignent. L'empereur Frédéric III l'avait honoré de la couronne poétique, en le faisant son secrétaire plusieurs années avant qu'il fût pape. Sa conduite fut toujours régulière, et il montra pendant son pontificat beaucoup de zèle pour la réformation des mœurs et la propagation de la foi. Son gouvernement fut d'ailleurs sage et modéré; s'il eut des défauts, comme on n'en peut douter, ils appartenaient moins à sa personne qu'à la place qu'il occupait (2). »

Pierre Barbo, cardinal du titre de Saint-Marc, fut élu

(1) Bull. SS. PP.

(2) Malgré la restriction de cet éloge, il est précieux à enregistrer de la part d'un auteur gallican.

pour succéder à Pie II. Il était né à Venise, et fils de Nicolas Barbo et de Polyxène, sœur d'Eugène IV. Ce pape lui donna successivement l'archidiaconat de Bologne, l'évêché de Cervie, la charge de protonotaire apostolique, enfin le chapeau de cardinal en 1440. Calixte III l'envoya en qualité de légat dans la campagne de Rome. Elu le 31 août 146 , il fut couronné le 17 septembre suivant. Il prit le nom de Paul II.

Pendant le conclave, les cardinaux arrêtèrent diverses dispositions, que le nouveau pape jura d'observer après son élection. Revêtu du souverain pouvoir, il crut pouvoir s'affranchir de cette promesse; seulement, pour apaiser les cardinaux, il accrut leurs honneurs. Il leur accorda le titre d'Eminence, une mitre semblable à la sienne, la robe de pourpre, la barrette de damas rouge, et la housse écarlate pour leurs montures ; enfin, il leur donna le pas sur les évêques. Ces nouvelles dispositions tendaient à introduire à la cour de Rome un luxe vers lequel elle n'était que trop portée. Paul II lui-même aimait beaucoup le faste; il était beau et faisait grand cas des ornemens extérieurs.

Ces choses étant réglées, le pape se livra tout entier aux projets qui avaient occupé son prédécesseur; il travailla sérieusement à continuer la guerre contre les Turcs, et à poursuivre l'abrogation de la *Pragmatique sanction.* Pour cette dernière affaire, il envoya en France le cardinal d'Arras en qualité de légat. Il était chargé de faire entériner par le parlement les lettres patentes par lesquelles Louis XI avait abrogé la *Pragmatique.* Arrivé

en France, il trouva une violente opposition à son entreprise. Il s'était adjoint le cardinal Jouffroy et Jean de la Balue, alors évêque d'Evreux, et depuis cardinal. Le procureur général Jean de Saint-Romain déclara à ce dernier, qu'il ne consentirait jamais à l'abolition d'une loi qu'il regardait comme la sauvegarde du royaume. Il donnait trois raisons de son refus ; il disait : « 1° Qu'a-« bolir la *Pragmatique*, c'était renverser l'ordre ancien « des élections ; ôter aux ordinaires le droit d'élire, d'éta-« blir les réserves, les grâces expectatives, les invoca-« tions en première instance des causes en cour de Rome ; « priver les patrons du droit de présenter aux bénéfices, « et ôter aux ordinaires celui de les conférer ; ce qu'on « ne pouvait faire sans jeter une confusion effroyable dans « l'Eglise. 2° Qu'un grand nombre de sujets du roi se « retireraient à Rome, les uns pour servir le pape et ob-« tenir des charges, les autres pour y être officiers, et « une infinité pour y poursuivre leurs affaires qui dure-« raient des années entières : ce qui rendrait les univer-« sités dépourvues de gens capables pour les charges de « justice ou de l'Eglise. 3° Que si les lettres étaient en-« térinées, tout l'argent du royaume serait porté à Rome. » L'Université de Paris seconda l'opposition du parlement. Le recteur se rendit auprès du légat, et lui déclara qu'il appelait au futur concile. Frappés d'un mouvement si énergique, les représentans de Rome n'osèrent aller plus loin, et l'affaire en resta là pendant tout le règne de Louis XI.

Pendant que ses légats travaillaient à reconquérir en

France le terrain qu'avait perdu le Saint-Siége, Paul II cherchait à conserver dans les autres royaumes l'influence que perdait la papauté. Il excommunia le roi de Bohême et le priva de son royaume ; en Espagne, il se déclara en faveur de Henri IV, roi de Castille. Les foudres papales avaient encore un grand retentissement. A Rome, Paul II déployait un grand luxe, et construisait des palais ; ayant achevé en 1467 celui de Saint-Marc, il fit célébrer des jeux magnifiques.

Les divisions de l'Italie attirèrent particulièrement ses regards, et il réussit à les apaiser en partie. Malatesta, seigneur de Rimini, ne fut pas compris dans le traité qui réunit les princes d'Italie. Paul II prit les armes contre lui, et vint l'assiéger dans sa propriété. Malatesta était protégé par le roi de Naples, Ferdinand, par Galéas, duc de Milan, et par les Florentins. Les Venitiens seuls soutenaient le pape.

Cependant les Turcs remportaient de grands avantages. Pressés par le pape, les princes allemands se réunirent à Ratisbonne. On prit des mesures pour arrêter leurs progrès, mais elles n'eurent pas plus de succès que les précédentes. Les Allemands, dit Krantzius, ne furent réveillés ni par les exhortations du pape, ni par les victoires des Turcs, ni par l'état déplorable où se trouvait la religion chrétienne.

Malgré ces échecs continuels, Paul II ne désespérait pas ; mais la mort vint arrêter ses projets. Il succomba à une attaque d'apoplexie le 25 juillet 1471 ; il était encore jeune, et avait tenu le Saint-Siége six ans et près de onze

mois. Un an avant sa mort, il avait réduit le jubilé à vingt-cinq ans. C'est à lui que remonte l'origine des courses de chevaux et l'usage de placer des médailles dans les fondemens des édifices nouveaux, usage emprunté à l'antiquité (1).

En parcourant la période qui part du douzième siècle jusqu'au quinzième, nous avons assisté à cette phase importante qui renferme le moyen âge proprement dit. Le mouvement que Grégoire VII a imprimé à la papauté, va croissant jusqu'à Innocent III, puis il descend jusqu'à Boniface VIII, dont les efforts ne peuvent rien pour recommencer le passé. Or, cette période du moyen âge, pendant laquelle les papes ont été le plus calomniés de nos jours, renferme certainement leurs plus beaux titres à la reconnaissance de la postérité. Nous l'avons déjà dit, il ne faut pas juger leurs efforts d'après les idées que la nouvelle organisation des empires a données aux temps modernes. Les écrivains hostiles à la papauté ont contribué à propager cette erreur, que la politique des papes a changé complétement à partir du septième siècle. Ils ont dit : — Dans les premiers siècles de l'Eglise, le souverain pontife établissait avec soin une distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel ; après le septième, nous le voyons introduire cette pernicieuse maxime de la supériorité de la puissance spirituelle sur la puissance temporelle. Notre livre a réfuté cette assertion par les faits. Nous avons montré avec quel soin les premiers papes ont établi une distinction entre le pouvoir spiri-

(1) Platin. in Paul II ; Ciacon. ; Rayn. ; Spond.

tuel et le pouvoir temporel. Plus tard nous avons vu leurs successeurs (ceux-là même qui ont élevé le plus haut leurs prérogatives, les Grégoires VII, les Innocent III, les Boniface VIII) ne pas oublier cette distinction. Quant à l'exercice de ce pouvoir, nous l'avons trouvé basé sur le droit public du moyen âge, et pleinement justifié par les circonstances dans lesquelles il était employé. Nous allons rappeler, avec un auteur moderne, la succession des faits qui mit au moyen âge cet immense pouvoir entre les mains des papes. « A peine sortie des per-« sécutions que le monde lui avait constamment suscitées « pendant trois siècles, l'Eglise se voit comblée d'hon-« neurs, de richesses et de priviléges. Constantin et ses « plus illustres successeurs, non contens de la soutenir « par leurs édits, relèvent son autorité spirituelle par « l'éclat du pouvoir temporel, jusqu'à faire entrer les « évêques en participation de l'administration civile, et à « se décharger sur eux du soin des objets les plus impor-« tans au bien des peuples et à l'ordre public. La géné-« rosité des empereurs chrétiens est encore surpassée « par les souverains des nouvelles monarchies, qui s'élè-« vent sur les débris de l'empire romain depuis le qua-« trième siècle. Dans les nouveaux Etats, le clergé voit « chaque jour augmenter ses prérogatives et son pouvoir « temporel. Appelé, dans la personne de ses principaux « membres, au conseil des princes et à toutes les assem-« blées politiques, il y occupe le premier rang; il exerce « son influence dans toutes les parties du gouvernement « civil, dans l'élection même, et la déposition des prin-« ces; et pendant plusieurs siècles, l'union de la puis-

« sance spirituelle et de la puissance temporelle est si
« étroite, qu'elle semble se confondre en une seule, pour
« le gouvernement de l'Eglise et de l'Etat. — A mesure
« que le pouvoir temporel du clergé s'établit et s'accroît
« dans les divers Etats de l'Europe, celui du Saint-Siége
« s'étend et se consolide en Italie, où le profond respect
« des peuples pour la religion, joint aux affaiblissemens
« successifs de la puissance impériale, amène insensible-
« ment la souveraineté temporelle des papes. Bientôt l'in-
« fluence de cette nouvelle souveraineté se fait sentir au
« loin; au milieu des désordres et de l'anarchie du moyen
« âge, elle établit de nouveaux rapports entre les nations
« les plus éloignées et même les plus divisées d'intérêt et
« de caractère : elle devient pour toute la société, comme
« un centre commun et un point de ralliement; bien plus,
« elle devient un tribunal suprême, où se jugent en der-
« nier ressort les différends entre les souverains, et dont
« les arrêts sont également respectés des princes et des
« peuples. Par une révolution non moins étonnante, le
« pouvoir temporel du clergé, après avoir exercé pendant
« plusieurs siècles une influence dans tous les Etats de
« l'Europe, s'affaiblit et se perd insensiblement. Les prin-
« ces et les peuples, après l'avoir si long-temps regardé
« comme leur plus puissante ressource et leur plus ferme
« appui, ne l'envisagent plus qu'avec une sorte de jalou-
« sie et de défiance, ils concourent à l'envi à le restrein-
« dre et même à le détruire (1). »

Voilà en quelques mots toute l'histoire de la grandeur

(1) Pouvoir des Papes au moyen âge, p. 3 et 4.

et de la décadence du pouvoir papal jusqu'à la réforme ; on a pu voir sur quelles bases ce pouvoir était fondé. Nous traiterons dans notre *Introduction* plus en détail cette grande question suffisamment indiquée d'ailleurs dans les pages précédentes. Nous allons voir maintenant comment les papes vaincus dans leur lutte contre les empires, ont constitué leur puissance séculière à côté des autres pouvoirs politiques de l'Europe ; comment, enfin, ils ont traversé la réforme pour apporter jusqu'à nos jours le dépôt intact et sacré du catholicisme.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

SOMMAIRE RAISONNÉ

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA TROISIÈME PARTIE.

Le douzième siècle n'offre, à proprement parler, que le développement naturel de l'œuvre commencée pendant la fin du onzième par Grégoire VII. A partir de cette seconde moitié du onzième jusqu'à la première du quatorzième, se trouve cette période complète qu'on a appelée le moyen âge. La plupart des historiens lui donnent des limites plus reculées, ils l'étendent depuis la chute de l'empire jusqu'à la fin du quinzième siècle; mais le moyen âge n'offre une unité et une vie qui lui soient propres, que pendant les trois siècles que nous venons de désigner. Nous n'avons pas suivi néanmoins cette classification dans notre histoire, nous avons dû tenir compte plutôt des phases diverses de la papauté que de celles qui se rapportent à l'histoire plus générale de la civilisation. Ainsi notre troisième partie s'étend depuis la fin du onzième siècle jusqu'au milieu du quinzième, c'est-à-dire depuis le moment où la papauté s'élève au-dessus des empires jusqu'à celui où la constitution des pouvoirs mo-

dernes modifie ses rapports avec eux. Voici le sommaire de cette période.

VICTOR III. Il marche sur les traces de Grégoire VII. — URBAIN II. Première croisade. Sylvestre II et Grégoire VII avaient tourné leurs regards vers l'Orient, depuis lors un élan général s'était emparé de la chrétienté pour aller conquérir le saint tombeau. Pierre l'Ermite donne le signal qui fait lever les peuples en masse pour la croisade. Au concile de Clermont, elle est prêchée par Urbain II. Après cette grande affaire, Urbain continue l'œuvre de Grégoire VII contre l'investiture et la simonie. — PASCAL II. Il achève de renverser l'anti-pape Guibert et ses partisans. Les rois et les princes gardaient encore, autant qu'il leur était possible, l'usage des investitures. Pascal lutte contre eux. Menaces du roi d'Angleterre, noble résistance du pape. L'empereur d'Allemagne, Henri V, ne veut pas renoncer aux investitures, il fait jeter le pape en prison. Faiblesse du pape qui cède. Un concile, à Rome, condamne le privilége extorqué par Henri V; le pape le condamne aussi. Henri V se dirige vers l'Italie avec une armée. — GÉLASE II. Henri lui propose de ratifier le traité signé par son prédécesseur, il refuse et prend la fuite. Henri fait nommer un anti-pape, Maurice Bourdin. Gélase se retire en France. — CALIXTE II. L'empereur Henri promet de céder. Calixte revient à Rome où il met fin au schisme. Traité entre le pape et l'empereur. Calixte assemble à Rome le premier concile de Latran, neuvième œcuménique. — HONORIUS II. — INNOCENT II. Il a un compétiteur qui se fait élire sous le nom d'Anaclet II. Innocent se retire en France. L'intrusion

d'Anaclet dure huit ans; on lui donne un successeur, mais dont l'élection n'eut rien de sérieux. Ayant raffermi son autorité, il s'occupe des intérêts de l'Église, il assemble le deuxième concile de Latran, dixième général. Après ce concile, Roger, duc de Sicile, s'empare du pape et lui demande la paix, qui lui est accordée. Revenu à Rome, Innocent s'occupe des erreurs d'Abailard et d'Arnaud de Brescia. — CÉLESTIN II. — LUCIUS II. Son pontificat est rempli par les séditions excitées à Rome par Arnaud de Brescia. — EUGÈNE III. État de Rome. Deuxième croisade. Elle est prêchée à Vezelai par saint Bernard. Sa mauvaise issue remplit l'Europe de deuil. La retraite des croisés laisse la Palestine dans un déplorable état.—ANASTASE IV. — ADRIEN IV. Arnaud de Brescia fomentait toujours à Rome les plus grands désordres. Adrien met la ville en interdit. Frédéric Ier Barberousse arrive en Italie pour recevoir la couronne impériale. Mœurs de l'Église. Démêlés entre le pape et l'empereur. — ALEXANDRE III. Quelques cardinaux nomment Octavien, qui devient anti-pape sous le nom de Victor III. Schisme. A la mort d'Octavien, un successeur lui est donné sous le nom de Pascal III. L'empereur continue à lutter contre le pape. Après Pascal III, un autre anti-pape fut élu sous le nom de Calixte III. L'empereur cède et se soumet après une violente résistance. Le schisme avait amené des maux sans nombre, le pape convoque le troisième concile de Latran pour y remédier. — LUCIUS III. — URBAIN III. — GRÉGOIRE VIII. — CLÉMENT III. — CÉLESTIN III. Les événemens se préparent pour le grand pontificat, période la plus importante de l'histoire de la

papauté au moyen âge. — INNOCENT III. Son enfance, son éducation et ses premiers travaux. Il était âgé de trente-sept ans lorsque Célestin III mourut. Quelques mots sur l'état des empires à la fin du douzième siècle.

Le petit-fils de Frédéric-Barberousse, Henri VI, se rendit maître de la Sicile pendant les dernières années de Célestin. En mourant il laissa un jeune enfant, nommé Frédéric, sous la tutelle de la reine Constance, sa femme. Ainsi l'empire d'Allemagne et le royaume de Sicile étaient vacans, l'un et l'autre devaient attirer les regards du Saint-Siége. La Sicile relevait du pape, comme seigneur suzerain; quant à l'empire, ses relations avec le pape rendaient le choix de l'empereur très important, et dans les conditions particulières où se trouvait l'empire, ce choix devait particulièrement fixer l'attention d'Innocent. En France, Philippe-Auguste, plus jeune de cinq ans qu'Innocent, sacrifiait tout aux intérêts de la lutte qu'il soutenait contre l'Angleterre. Ici Richard prenait toutes les allures d'un tyran. En Espagne, Alphonse de Castille, malheureux dans ses guerres contre les Maures, en hostilité avec le roi de Léon, ne put terminer ce différend que par un mariage prohibé par les lois de l'Eglise, ce qui devait lui attirer la réprobation de Rome. En Navarre, en Aragon et en Portugal, les pouvoirs séculiers étaient le plus souvent hostiles à Rome. Les royaumes scandinaves donnaient aussi de grands embarras aux défenseurs du catholicisme. Les royaumes d'Orient vivaient en grande partie séparés de l'unité romaine. L'empire d'Orient, soumis un moment à des princes de l'Occident, vit cesser, mais non pas d'une manière définitive, le schisme de

l'Eglise grecque. Ainsi, nulle part rien n'était assis d'une manière stable. Arrivé au souverain pontificat, Innocent III commença par rétablir à Rome l'autorité temporelle du pape, il institua une administration régulière. Cet acte accompli, il s'occupa d'étendre son autorité dans les provinces. Les populations italiennes secondent ce mouvement, partout une réaction violente s'opère contre le pouvoir des Allemands. Les tentatives du pape obtiennent le plus grand succès dans la haute et dans la basse Italie. La reine Constance cherche à placer son fils sous la protection du Saint-Siége. Innocent III accorde à Frédéric l'investiture du royaume de Sicile. Constance, avant de mourir, nomme Innocent III tuteur de son fils. Il s'agissait maintenant pour le pape de régler les affaires d'Allemagne. Après Frédéric Ier, chef de la famille des Hoenstaufen, on avait vu de ses descendans placer sur la tête la couronne élective de l'empire. Cette possession du pouvoir, transmise deux fois héréditairement, avait donné une telle prépondérance aux Hoenstaufen, que le principe de l'élection périclitait, si les papes n'eussent intervenu. Ce danger bien senti dans tout l'empire, suscita les plus grands débats. Philippe, frère de Henri VI, tuteur du jeune Frédéric, son neveu, accepte la couronne qui lui est offerte. Othon, neveu de Richard-Cœur-de-Lion, lui est suscité comme compétiteur, et il accepte aussi. Innocent ne voulut point d'abord intervenir dans ces débats, il s'occupa des affaires qui intéressaient directement le Saint-Siége. La première, ce fut le divorce de Philippe-Auguste et d'Ingeburge; c'était protéger la sainteté du

mariage et de la famille. Il porta la même sollicitude vers les autres régions de l'Europe. Son projet le plus cher, ce fut la croisade; ces soins divers occupèrent la première année de son pontificat. Ayant attendu en vain que Philippe vînt lui soumettre ses droits, Innocent III se décide à se prononcer, il penche en faveur d'Othon. Enfin, il déclare Philippe incapable du trône, et repousse le jeune Frédéric pour sauver les lois de l'empire. Pendant qu'il combattait le jeune prince en Allemagne, il le soutenait en Sicile. Philippe-Auguste ayant refusé de répudier Agnès de Méranie, qu'il avait épousée après son divorce, Innocent III l'excommunie, et met le royaume de France en interdit. Effets de cette mesure. Prédication de la croisade. Foulques de Neuilly : affaires de France et d'Angleterre. Révolte des Romains. Travaux littéraires d'Innocent. Partout on se prépare à la croisade. Conquête de Zara et de Constantinople, au mépris des ordres du Saint-Siége. Indignation du pape. Affaires de l'Europe. Innocent III obtient de grands résultats auprès de plusieurs rois chrétiens. La France et l'Angleterre résistent aux tentatives de réconciliation du Saint-Siége. La situation d'Othon devient de plus en plus mauvaise, lorsque la mort tragique du duc de Souabe vient changer la face des affaires. Les princes de l'empire proclament Othon, qui se rend à Rome, et reçoit la couronne impériale. Efforts d'Innocent en faveur de Frédéric. État déplorable de l'Orient. Examen de la lutte du pape contre l'hérésie. Les Vaudois et les Albigeois. Lorsqu'Innocent monta sur le trône, l'erreur avait fait dans tous les pays et dans toutes

les classes des progrès effrayans. Il commence par la douceur, et quand elle échoue, il n'hésite pas à prendre les plus rigoureuses mesures. Il envoie en France, en qualité de légats, Reynier, Guido et Pierre de Castelnau. Commencemens de Dominique de Guzman. Croisade contre les Albigeois. Raymond VI est accusé du meurtre de Pierre de Castelnau ; il va à Rome. Simon de Montfort. Pendant que ces choses se passent en France, Othon se brouille avec le Saint-Siége. Ayant envahi les provinces napolitaines, il se montra sourd aux avertissemens du pape ; et fut excommunié. Cependant les légats étaient de plus en plus mécontens de Raymond VI, qui éludait ses promesses. Après la prise de Lavaur, Simon de Montfort rompt tout-à-fait avec lui. Bataille de Muret. Dépouillés de leurs possessions, Raymond et son fils se retirent auprès de Jean d'Angleterre. Frappé de l'anathème du Saint-Siége, Othon est déposé par les princes allemands, qui élisent le jeune Frédéric. Reçu par le pape à Rome avec les plus grands honneurs, il va se faire couronner à Aix-la-Chapelle. Bataille de Bouvines. Innocent III convoque un concile général. Après ce grand acte, il tourne toutes ses vues vers la croisade. Sa mort. Ses habitudes. Moraliser l'Église, la dégager de l'influence du pouvoir temporel, porter la civilisation chrétienne en Orient, telle fut la triple pensée qui dirigea Innocent III pendant son pontificat. — HONORIUS III. Il s'attache à suivre les doctrines de son illustre prédécesseur. Les Dominicains. Les affaires d'Orient prennent une tournure de plus en plus alarmante. Perte de Damiette. Efforts

d'Honorius pour prolonger la trève entre la France et l'Angleterre. — GRÉGOIRE IX. Lutte entre le pape et l'empereur Frédéric. Celui-ci est excommunié. Fin de la guerre contre les Albigeois. Louis IX succède à Louis VIII. L'opposition contre le Saint-Siége commence à se produire généralement. Rupture violente entre Frédéric et le pape. L'empereur marche contre Rome. — CÉLESTIN IV. — INNOCENT IV. Le Saint-Siége avait vaqué vingt mois. D'abord ami de Frédéric, Innocent IV se brouille avec lui dès qu'il arrive au souverain pontificat. Frédéric essaye de s'emparer de sa personne, le pape prend la fuite, et ne trouve de retraite qu'à Lyon, ville neutre. Sentence terrible prononcée contre Frédéric. Sa défaite et sa mort. Innocent IV revient en Italie.—ALEXANDRE IV.—URBAIN IV. Il continue la lutte commencée par ses prédécesseurs contre Mainfroi. Depuis la mort de Frédéric, l'empire était vacant. Deux prétendans. — CLÉMENT IV. Affaires de Sicile. Le pape la concède à Charles d'Anjou. Affaires d'Orient. — Vacance de deux ans et onze mois. Pragmatique sanction. — GRÉGOIRE X. Rodolphe est couronné à Aix-la-Chapelle. Concile de Lyon. Saint Thomas d'Aquin. Le concile avait trois objets : le salut de la Terre-Sainte, la réunion des Grecs, la réforme des mœurs de l'Église.—INNOCENT V.—ADRIEN V.—JEAN XXI. — NICOLAS III. — MARTIN IV. *Vêpres siciliennes.* Affaires de Sicile. — HONORIUS IV. — NICOLAS IV. — CÉLESTIN V. Il abdique le pouvoir pontifical. — BONIFACE VIII. C'était un homme énergique, et son avénement fut accueilli en Italie avec la plus grande faveur.

Dès son avénement, il travailla à la paix de l'Europe. Affaires de Sicile, de France et d'Angleterre. Le pape échoue dans ses tentatives de conciliation. Bulle *clericis laicos*. Lutte de Boniface contre les Colonna. Dissensions qui déchirent l'Allemagne. Démêlés de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel. Bulle *ausculta fili*. Philippe-le-Bel la fait jeter au feu. Sa réponse. La lettre du pape falsifiée. Boniface VIII rétablit la question, il déclare qu'il n'a voulu, ni lui ni ses prédécesseurs, empiéter sur le personnel des rois. Bulle *unam sanctam*. Complot ourdi contre Boniface; il éclate à Anagni. Sa captivité, sa mort. — BENOIT XI. Philippe-le-Bel veut profiter de l'élévation du nouveau pape pour renouer des relations d'amitié avec le Saint-Siége. Benoit XI l'absout des censures portées contre lui par Boniface VIII, mais il excommunie les auteurs de l'attentat commis contre ce pape. Il essaie de ranimer le zèle pour la Terre-Sainte. — CLÉMENT V. L'influence du roi de France le fait élire. Condamnation des Templiers. — JEAN XXII. Changemens dans les évêchés de France. Conspirations contre la vie du pape. Nouvelles luttes contre l'empire. Louis de Bavière. Nicolas V anti-pape. — BENOIT XII. Rapprochement entre le pape et l'empereur. — CLÉMENT VI. Il reprend avec ardeur les procédures contre Louis de Bavière. — INNOCENT VI. Anarchie de l'Italie. — URBAIN V. Il reprend les projets de croisade. Il revient à Rome que Benoît XI avait quittée il y avait soixante-trois ans. Urbain n'y reste pas. — GRÉGOIRE XI. Son arrivée à Rome. Jean Wicleff. — URBAIN VI. Une imprudente sévérité lui aliène les car-

dinaux, ils nomment un autre pape, qui prend le nom de Clément VII, et alors commence le schisme, qui a duré quarante ans. Les divers compétiteurs se succèdent ainsi qu'il suit : après Urbain VI vient Boniface IX ; après Clément VII, Pierre de Luna, sous le nom de Benoît XIII ; après Boniface IX, Grégoire XII ; Alexandre V est élu au concile de Pise par les cardinaux de l'une et l'autre obédience. Après sa mort, vient Jean XXIII. Concile de Constance. — MARTIN V élu au concile de Constance, il met fin au schisme. — EUGÈNE IV. Concile de Bâle. Démêlés entre le pape et le concile. Conciles de Ferrare et de Florence. — L'anti-pape Amédée de Savoie. — NICOLAS V. Fin du schisme. — CALIXTE III. — PIE II. Guerre contre les Turcs. Bulle *execrabilis* contre les appels au concile. Fauvet, procureur général au parlement de Paris, appelle de la bulle *execrabilis* au prochain concile. Louis XI accorde à Pie II l'abolition de la *pragmatique*. Cet acte, sa suite en France : une violente opposition, et la *pragmatique sanction* subsiste dans ses dispositions les plus importantes. Pie II condamne ses opinions émises au concile de Bâle. Il meurt au milieu des préparatifs pour la guerre contre les Turcs. — PAUL II. La cour de Rome déploie un faste de plus en plus éclatant. Paul II contribue à développer cette tendance en accordant de nouvelles prérogatives aux cardinaux ; il s'occupe à poursuivre l'œuvre de l'abolition de la *pragmatique* ; il trouve encore plus d'opposition que son prédécesseur. Paul II pacifie l'Italie.

Depuis le douzième siècle, nous avons vu les papes

dominer le moyen âge. Après Boniface VIII, leur pouvoir décroît, les empires se constituent, et ils travaillent unanimement à restreindre le pouvoir des papes. Nous entrons dans une ère nouvelle pour la papauté, celle de son pouvoir temporel, comme principauté séculière.

FIN DU SOMMAIRE DE LA TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

Sixte IV. — Sa politique. — Il travaille à l'agrandissement de sa famille. — Les Pazzi et les Médicis. — Guerres du pape Sixte IV. — Innocent VIII. — Alexandre VI. — Les royaumes de Naples et de Sicile. — Charles VIII en Italie. — Alexandre VI emploie toutes ses combinaisons á l'élévation des siens. — Jules II. — Sa politique suit la même voie avec un autre but. — Ses guerres. — Concile de Latran. — Mort de Jules II.

Les révolutions de la nature obéissent à une loi de développement qui n'offre pas de scission violente et tranchée entre le passé et le présent. Tout se fait par une voie lente de progrès, soit ascendant, soit descendant. Il en est de même dans les événemens humains : la succession des faits n'est pas coupée régulièrement par siècles, comme dans un tableau chronologique ; l'humanité marche lentement, et les secousses les plus violentes sont longuement préparées par un travail incessant, qui n'échappe point à l'observateur. Aussi rien n'est plus diffi-

cile que les classifications. Rigoureusement parlant, elles sont impossibles, il n'y a que les faits physiques qui ont une date certaine, les faits moraux ne sauraient en avoir. Il en est ainsi pour l'événement si éclatant de la réforme; il est préparé depuis des siècles, quand Luther le résume et le personnifie. Nous commençons cette quatrième et dernière partie à ce moment où la réforme est imminente, et où le pouvoir temporel du pape prend une grande extension.

Le 9 août 1471, les cardinaux élurent François d'Albescola de la Rovère, cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, qui prit le nom de Sixte IV, et fut couronné le 25 du même mois. Fils d'un pêcheur, nommé Léonard Rovère, il naquit en 1414 à Celles, petit village à cinq lieues de Savone. Il dut son élévation à Paul II, qui le créa cardinal : c'était un homme énergique et austère, qui employa tous ses talens et sa volonté à accroître la puissance temporelle du souverain pontife.

Dès son élévation, Sixte IV déclara qu'il suivrait la politique de son prédécesseur. Il voulut assembler un concile pour travailler au rétablissement de la discipline ecclésiastique, et prendre des mesures pour continuer la guerre contre les Turcs. Mais l'empereur s'étant opposé à ce projet, il fallut songer à d'autres moyens pour arriver au même but. Sixte IV créa quatre légats, revêtus de pleins pouvoirs; le cardinal Bessarion eut la légation de France, le cardinal Borgia celle d'Espagne, le cardinal Marc Barbo celle d'Allemagne et de Hongrie; le cardinal Caraffa, quatrième légat, eut le commandement de la flotte contre les Turcs. Bessarion mal reçu par Louis XI,

en mourut de chagrin. Borgia obtint en Espagne quelques secours peu importans contre les Turcs, mais il ne put apaiser les troubles qui régnaient en ce pays. Quant à Marc Barbo, le résultat de sa légation fut presque nul. Caraffa prit le commandement de la flotte au mois de mai 1472; elle était composée de vingt galères, et devait se joindre à celle de Ferdinand, roi de Naples, et à celle des Vénitiens: elle se trouva alors en tout d'environ quatre-vingts voiles. Caraffa n'obtint pas de grands résultats; cependant il prit Smyrne et y fit un riche butin. Après cette victoire, il revint à Rome, où il entra en triomphateur (1).

L'année suivante (1473) Sixte IV accorda à Alphonse, fils naturel de Ferdinand, l'évêché de Saragosse en commende perpétuelle. Or, Alphonse était âgé de six ans. Cet abus se renouvela depuis très souvent au profit des papes et des rois, il occasionna les plus grands désordres; il nous paraît aussi contraire à l'esprit de l'Église que les investitures.

Sixte IV travailla avec ardeur à l'agrandissement de sa famille; il avait deux neveux, Pierre et Jérôme Riario. Le premier, qu'il créa cardinal, déployait le faste d'un roi; il mourut en 1474. Sixte IV fonda pour le second une principauté dans les riches plaines de la Romagne. Ce prince, quoique resté dans une position séculière, montra plus de régularité dans sa conduite que son frère; il fut fait prince d'Imola et de Forli. Pour consolider cette puissance, le pape se mêla à des intrigues qui amenèrent la conjura-

(1) Onuph.; Justin.; Papiens.

ration des Pazzi contre les Médicis. Le fait le plus important du pontificat de Sixte, c'est la lutte qui ensanglanta Florence à leur sujet. Ces deux illustres familles rivalisaient de richesses et de pouvoir. Les Pazzi avaient pour eux l'ancienneté de race; les Médicis, l'influence plus récemment acquise par Cosme de Médicis, qui mourut avec le titre glorieux de père du peuple, et de libérateur de la patrie. Son fils Pierre lui succéda, mais la mort ne tarda pas à l'enlever. Laurent et Julien, ses deux fils, se partagèrent après lui le pouvoir. Le pape voyait avec défaveur cette prospérité toujours croissante, et qui ne craignait pas de s'opposer à ses projets en faveur de sa famille; il protégeait ouvertement les Pazzi. Cette lutte divisa l'Italie en deux factions. Ferdinand de Naples s'unit au pape pour les Pazzi. Les Vénitiens et le duc de Milan s'allièrent avec les Médicis.

Les choses en étaient là, lorsque le cardinal de Saint-George, petit-neveu du pape, arriva à Florence. Les Pazzi avaient organisé une conjuration, qui n'attendait que le moment favorable pour éclater. Ils voulurent profiter des fêtes données au cardinal pour assassiner Laurent et Julien; mais ceux-ci se tenaient sur leurs gardes, et le projet ne put se réaliser. Les conjurés ne perdirent pas espoir, ils n'avaient pas reculé devant l'assassinat, ils n'hésiteraient pas à y joindre le sacrilége. Il fut résolu que les deux frères seraient frappés pendant la messe célébrée solennellement le 22 avril 1478 par le cardinal de Saint-Georges. Le signal du meurtre était le moment où le prêtre prononcerait le *Sanctus*. Le complot ne réussit qu'à moitié: Julien mourut sous les coups de poignard;

Laurent, blessé légèrement à la gorge, eut le temps de se sauver. Après ce crime, Jacques Pazzi essaya en vain de soulever le peuple; abandonné des siens, il dut prendre la fuite. Arrêté non loin de Florence, il fut pendu avec quinze de ses complices. François Salviati, archevêque de Pise, était du nombre.

Sixte ignorait le complot, mais sa conduite après l'événement a fait peser sur lui le soupçon si grave de l'avoir connu et autorisé (1). Il prit pour prétexte l'exécution de Salviati, et l'arrestation du cardinal de Saint-Georges, et mit Florence en interdit. En même temps, il excommunia Laurent de Médicis, et déclara la guerre aux Florentins. Ceux-ci, plus attachés que jamais à leur chef, ne cédèrent pas au pape, ils implorèrent contre lui le secours du roi de France, des Vénitiens et du duc de Milan. Ils assemblèrent les évêques de Toscane, afin d'appeler du pape au concile général; enfin ils n'épargnèrent rien pour faire entrer dans leurs intérêts tous les princes chrétiens.

Les Vénitiens répondirent secrètement à l'appel des Florentins; le roi de France leur procura aussi quelques secours, et il leur députa Philippe de Commines; mais tout cela était insuffisant. Obligé de garder ses forces pour défendre ses propres intérêts, Louis XI imagina de créer au pape d'autres embarras. Il assembla à Orléans le clergé et les grands du royaume pour rétablir

(1) L'Art de vérifier les Dates dit de lui : « Ce pape entra dans l'affreuse conjuration des Pazzi. » Le continuateur de Fleury dit qu'il l'ignorait : il est d'accord avec les auteurs le plus dignes de foi. Voy. Rank.

la *pragmatique sanction*. En même temps il envoya des ambassadeurs au pape pour le prier de lever l'interdit, et de punir les coupables. En cas de refus, Guy d'Arpajon, vicomte de Lautrec, avait ordre de protester et de déclarer que le roi de France se proposait d'appeler au concile.

Voici quelle fut la réponse du pape touchant la *pragmatique* :

« Il dit que le roi ne pouvait ni en conscience, ni avec honneur, penser à la rétablir ; que si elle était juste, il avait mal fait de l'abolir si solennellement par ses édits ; que si elle ne l'était pas, il n'y avait point de moyen légitime qu'on pût employer pour la rétablir. Il ajouta que le jugement des ecclésiastiques et des affaires de l'Église n'appartenait point au roi (1). » Enfin il ne céda sur rien.

Conformément aux ordres qu'il avait reçus, l'ambassadeur protesta énergiquement. Les ambassadeurs de Venise, de Florence et de Milan, suivirent la même conduite. Le pape s'adressa alors à l'empereur Frédéric ; « celui-ci obtint du roi de France et des princes d'Italie, qu'ils enverraient leurs ambassadeurs à Florence pour employer leurs soins à trouver quelque voie d'accommodement. On y résolut d'abord que les Florentins députeraient vers le pape, pour lui demander la paix ; mais ces républiques n'ayant pas voulu accepter les conditions proposées par Sa Sainteté, la guerre continua encore quelque temps, jusqu'à ce que Laurent de Médicis alla trou-

(1) Hist. ecclés., t. XXIII.

ver Ferdinand à Naples, fit sa paix avec lui, et ensuite avec le souverain pontife (1). »

Sixte IV n'accorda la paix aux Florentins qu'en l'année 1480; il leur dicta pour condition, de fournir quinze vaisseaux pour continuer la guerre contre les Turcs. Les progrès de ceux-ci devenaient de plus en plus inquiétans. Mahomet II avait fait plusieurs descentes en Italie; son armée avait attaqué l'île de Rhodes, mais elle avait été repoussée par les efforts surhumains des chevaliers. Cette défaite accrut la fureur des infidèles, ils débarquèrent de nouveau en Italie, et prirent Otrante, après dix-sept jours de siége. La nouvelle de ce désastre répandit au loin une terreur inouïe. Le pape, effrayé, fut sur le point de partir pour la France. Revenu de cette première émotion, il apprécia mieux sa position, et revint sur des craintes exagérées. Il se contenta de prendre des mesures contre le danger; de ce nombre, fut la paix conclue avec les Florentins. Ces précautions étaient urgentes; la mort de Mahomet II les seconda d'une manière inespérée. En 1481, Alphonse, fils du roi de Naples, reprit Otrante sur les Turcs.

Délivrée des craintes qu'inspirait le conquérant Mahomet, l'Italie un moment réunie, se fractionna de nouveau en de nombreuses querelles. Le pape oublia cette fois son rôle de pacificateur, et prit parti dans ces divisions; il avait toujours en vue l'agrandissement de sa maison. Les Vénitiens s'étant prononcés en faveur de Jérôme Riario, son neveu, il s'allia avec eux contre Ferdinand de Na-

(1) Hist. ecclés., t. XXIII.

ples. Plus tard, lorsqu'il vit une ligue formidable s'élever contre eux, il les abandonna, et les frappa d'une sentence d'excommunication dont ils appelèrent au futur concile. Cette guerre dura deux ans, et elle causa de grands maux dans toute l'Italie.

Les finances de la cour de Rome en souffrirent beaucoup, il fallut imposer de nouveaux impôts, augmenter les anciens ; et comme ces moyens furent insuffisans, le pape créa de nouveaux offices, qu'il fit vendre. Ce fut un grand pas vers la sécularisation de l'Église. Les charges ecclésiastiques, devenues vénales, furent regardées comme une possession temporelle. Cette tendance eut un autre résultat: elle fit de ces charges, des sinécures dont le titulaire n'avait d'autre soin que d'augmenter le casuel. L'administration réelle passa entre les mains des ordres mendians. Nous avons vu déjà l'influence toujours croissante qu'ils ont acquise jusqu'ici. Sixte IV qui était sorti d'un de ces ordres (1), leur conféra encore des privilèges extraordinaires. Ils avaient le droit de confesser, de donner la communion et l'extrême-onction, et d'enterrer (2). Bientôt l'administration des évêchés et des cures passa entre leurs mains, et dès lors leur puissance ne connut plus de bornes.

N'oublions pas de signaler ici une de leurs plus puissantes prérogatives, l'exercice de l'inquisition (3). Sous le pontificat de Sixte IV, Ferdinand et Isabelle l'établi-

(1) Il était Franciscain.
(2) Bull. Rom.
(3) Voir aux Pièces justificatives.

rent en Castille, et bientôt elle fut reçue en Sicile, en Sardaigne, dans les Indes et dans tous les États espagnols. Le royaume de Naples et les Pays-Bas la repoussèrent avec énergie.

Cependant Sixte IV poursuivait à Rome son plan d'abaissement des ennemis de sa famille ; il sévit violemment contre les Colonna, adversaires de son neveu Riario, leur enleva Marino, et fit arrêter et mettre à mort, dans sa propre maison, le protonotaire Colonna. Ces cruautés, que la politique d'un prince séculier excuserait peut-être, sont indignes d'un représentant du Dieu qui a voulu être avant tout pacifique et miséricordieux. Le succès, qui légitime tout au point de vue humain, les couronna. Sixte IV put voir ses ennemis courbés devant sa grandeur personnelle ; heureusement pour sa mémoire, il n'obéit pas toujours à cette passion pour l'élévation des siens. Le népotisme est une tache qui n'obscurcit pas entièrement de brillantes qualités. Il faut placer au premier rang son amour éclairé pour les lettres et les arts : il enrichit la bibliothèque du Vatican de manuscrits rares et de livres précieux, et il la confia à des bibliothécaires grecs, latins et hébreux ; il fit de grands travaux de construction, au nombre desquels il faut citer l'église de la Paix, construite pour célébrer la pacification de l'Italie en 1483. Enfin, il institua dans toute l'Église la fête de l'Immaculée Conception et celle de saint Joseph ; il a laissé plusieurs traités sur des questions théologiques. Il mourut à Rome le 13 août 1484, dans la soixante-onzième année de son âge, la treizième de son pontificat.

Les moyens employés par Sixte IV pour élever son ne-

veu Jérôme Riario, avaient rendu son gouvernement odieux. Après sa mort, les haines qu'il avait excitées, éclatèrent. Jérôme n'en attendit pas l'explosion, il se retira à Forli, et laissa sa femme au château Saint-Ange avec une forte garnison. Les Colonna rentrèrent alors à Rome, et l'on pilla quelques propriétés du neveu du pape défunt. Le 22 août, moyennant quatre mille ducats, il rendit aux cardinaux le château Saint-Ange et les autres places fortes de l'Église, le calme fut rétabli, et les cardinaux entrèrent en conclave.

Jean Baptiste Cibo, cardinal de Melfi, noble Génois d'origine grecque, fut élu le 29 août 1484; il prit le nom d'Innocent VIII. Il avait passé les premières années de sa vie à la cour de Naples; de là il vint à Rome, et s'attacha au cardinal de Bologne. Paul II lui donna l'évêché de Savone, et Sixte IV, celui de Melfi et le cardinalat. Lorsque ce dernier pape quitta Rome pendant une peste, il y laissa l'évêque de Savone, en qualité de légat, et lui confia ensuite la légation de Sienne. Il avait été marié, il lui restait deux enfans lorsqu'il parvint au souverain pontificat.

Frappé de la rigueur qu'avait montré son prédécesseur, le nouveau pape résolut de suivre une autre politique. Il chercha avant tout à pacifier l'Italie, et à terminer les débats qui divisaient les princes chrétiens, pour qu'ils réunissent leurs forces contre les Turcs. Il réussit à réconcilier les Colonna et les Ursins, mais il fut contraint de prendre les armes contre le roi de Naples Ferdinand, qui refusait de payer le cens à l'Église romaine, et cette guerre dura deux ans. Au bout de ce terme, Ferdinand

conclut une paix qu'il ne tarda pas à violer; il renouvela ses persécutions contre les alliés du Saint-Siége. Innocent VIII l'ayant averti, le déclara privé du royaume, et il en investit le roi de France, Charles VIII.

Jérôme Riario, comte d'Imola et de Forli, donna un tel cours à ses désordres et à ses cruautés, qu'il souleva ses vassaux contre lui, et périt assassiné. Catherine, sa veuve, défendit Forli contre les troupes du pape, qui dissimula cette injure, parce qu'il ne voulait pas s'aliéner le duc de Milan dont elle était fille.

Mahomet II avait laissé deux fils, Bajazet et Zizim. On sait les conquêtes du premier; le second, exilé par son frère, fut confié à la garde des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. En 1488 il fut livré au pape; il fit son entrée à Rome avec une grande pompe, accompagné de François Cibo, fils du pape. Innocent VIII voulut en tirer parti contre les Turcs. Bajazet, effrayé, fit faire des propositions au pape pour que Zizim lui fût livré. Le pape refusa, il accepta seulement une pension de quarante mille écus d'or pour retenir le prince en prison, et il n'en continua pas moins ses négociations contre les Turcs; mais il ne put arriver à organiser la guerre contre eux.

Frappé de l'excommunication, menacé par le roi de France, le roi de Naples chercha à faire sa paix avec le pape; elle fut conclue en janvier 1492. Au mois de mai suivant, il envoya à Rome Ferdinand, son petit-fils, prince de Capoue. Innocent VIII le reçut avec bonté, et, par une bulle du 4 juin, assura à Alphonse, son père, et à lui, la succession du royaume de Naples.

Ce fut le dernier acte de son pontificat; il mourut à

Rome le 25 juillet 1492, à l'âge de soixante ans : il y en avait sept qu'il occupait le Saint-Siége. Pic de la Mirandole étonnait alors le monde de sa science ; à l'âge de vingt-trois ans, il soutint à Rome les thèses fameuses qui contenaient neuf cents propositions extraites des auteurs grecs, latins, hébreux et chaldéens. Treize propositions furent jugées suspectes d'hérésie ; Innocent VIII le cita à Rome ; mais les choses en restèrent là. Sous ce même pontificat, Christophe Colomb découvrait l'Amérique, et Luther venait au monde dans un pauvre village d'Allemagne.

Nous venons de voir quels rapides progrès la corruption et la vénalité faisaient tous les jours à la cour de Rome. Après la mort d'Innocent VIII, le Saint-Siége devint la proie de ces brigues simoniaques, contre lesquelles les plus grands papes avaient lutté. Rodrigue Lenzuoli ou Lenzoli, de la maison des Borgia par sa mère, acheta la tiare. Fils de Geoffroy Lenzuoli, il descendait d'une des plus grandes maisons du royaume de Valence ; mais il avait quitté le nom de son père pour celui de sa mère, sœur de Calixte III. Ce fut ce pape qui le créa cardinal et vice-chancelier de l'Église romaine en 1455. Ses mœurs et l'abus qu'il faisait de ses richesses, auraient dû l'écarter du trône pontifical ; ce furent ses titres auprès d'une cour corrompue, qui mit en oubli les principes chrétiens. Le cardinal Ascagne Sforce lui vendit sa voix et celle de ses partisans. Élu le 11 août 1492, Rodrigue prit le nom d'Alexandre VI, qu'il a rendu si tristement célèbre.

Les commencemens de son pontificat ne firent pas pressentir quelle carrière il allait donner à ses passions :

il se montra d'abord sage et modéré. Un de ses premiers actes fut d'accorder à Ferdinand V, roi d'Aragon, l'investiture des terres que venait de découvrir Christophe Colomb, et de celles qu'il découvrirait vers l'ouest. Mais avant de parler de son pontificat, jetons un coup d'œil sur l'état des affaires politiques à cette époque.

Depuis deux cents ans, les Français faisaient valoir sans succès les droits qu'ils prétendaient avoir sur les royaumes de Naples et de Sicile. Ces droits remontaient à René d'Anjou, que Jeanne II, reine de Naples, morte sans enfans en 1435, avait fait son héritier; mais ni lui, ni son fils Jean, duc de Calabre, ne purent entrer en possession de ce royaume, dont la maison d'Aragon s'empara. René, en mourant, transmit ses droits à Charles d'Anjou, comte du Maine, son neveu, à qui il laissa aussi la Provence. Celui-ci étant mort sans enfans, la Provence et les droits au royaume de Naples passèrent à Louis XI, et après lui à Charles VIII. Ce prince reprit ses prétentions, et résolut de leur donner l'appui sérieux des armes.

Ces projets de conquête influèrent beaucoup sur les agitations intérieures de l'Italie. Jean Galéas, duc de Milan, ayant été assassiné en 1476, son fils Jean lui succéda; mais comme il était trop jeune pour gouverner, on lui donna pour tuteur Ludovic Sforce, son oncle paternel. Celui-ci, voyant le moment où sa tutelle allait expirer, fit épouser Isabelle d'Aragon sa nièce à Jean: il espérait que le pouvoir resterait entre ses mains. L'ambition de la jeune princesse trompa ce calcul: devenue duchesse de Milan, elle n'épargna rien pour inspirer à son mari le désir de saisir un pouvoir qui lui appartenait. Ludovic

Sforce devint dès lors son ennemi mortel, et il lui fit subir de telles vexations, qu'elle en écrivit à Alphonse, duc de Calabre, son père, et au roi de Naples, son aïeul. Les deux princes essayèrent d'abord des voies de douceur pour engager Ludovic à se démettre d'une autorité qu'il retenait injustement. Celui-ci demanda trois mois pour assembler les États, et rendre compte de son administration; mais au bout de ce terme, il leva le masque, et se montra prêt à repousser par la force les entreprises de ceux qui lui demandaient de se démettre du pouvoir.

Cette querelle divisa l'Italie. Ferdinand II de Naples, son fils Alphonse, duc de Souabe, Pierre de Médicis se liguèrent ensemble : Ludovic gagna le pape, les Vénitiens et le roi de France. L'intérêt de ce dernier était naturellement contre celui qu'il regardait comme l'usurpateur de ses droits. Quant au pape, la seule règle de sa polititique, fut l'intérêt et l'agrandissement de sa famille. Étant cardinal, il avait eu de Vanozzia, la femme adultère de Dominique Arimano, quatre fils : Louis, qui fut duc de Candie; César, monstre qui épouvanta le monde de ses crimes; Jean et Godefroy; une fille, Lucrèce, qui eut quatre maris, dont le dernier fut Alphonse d'Est, duc de Ferrare. Ils portèrent tous le nom de Borgia. Alexandre VI n'eut pas d'autre but que leur élévation, et les alliances qu'il conclut, les affaires qu'il traita, les crimes qu'il commit, furent dictés par cette incessante pensée.

Effrayé de l'orage qui le menaçait, Ferdinand fit de vains efforts pour le conjurer. Il était trop tard : Charles VIII repoussa les offres du roi de Naples, il ne pensa plus qu'à donner carrière à ses projets ambitieux; Pierre

de Médicis, son allié, ne pouvait refuser le passage aux Français. De tous côtés, Ferdinand ne voyait qu'embûches ou périls. Une seule ressource lui restait, c'était de se mettre à la merci de Ludovic Sforce; mais, de ce côté encore, il n'était plus temps. Au moment où il allait partir pour se rendre auprès de lui, il apprit que les ambassadeurs napolitains avaient reçu ordre de quitter la France. Cette nouvelle le saisit tellement, qu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, à laquelle il succomba. Ferdinand II mourut accablé sous le poids d'une exécration générale.

Son fils, Alphonse II, lui succéda : il ne valait guère mieux, et n'était pas aimé davantage. Les Napolitains appelaient de tous leurs vœux les Français; néanmoins ils laissèrent Alphonse prendre paisiblement possession du royaume. Ce prince s'adressa au pape pour obtenir l'investiture; il lui offrit en retour deux des principaux fiefs du royaume, trente mille écus de pension et deux compagnies entretenues, de cent hommes d'armes chacune, pour Jean et Godefroy Borgia; il réservait des bénéfices considérables pour César, déjà cardinal. Alexandre VI, sans tenir aucun compte de son alliance avec la France, accepta les offres d'Alphonse, et lui envoya le cardinal Jean Borgia pour le couronner roi. En même temps, il levait des troupes à frais communs avec Ludovic, contre ce même Alphonse; il en donnait le commandement à Prosper Colonna, ami de Charles VIII, et promettait le chapeau de cardinal à Briçonnet, qui avait décidé ce

(1) Marian., Hist. Hisp.; Guiccard., Hist. It.; Aug. Potit., ep.; Commior. mens., l. VII.

prince à tenter la conquête de Naples. Cette politique qui servait et trahissait tout le monde, alarma singulièrement la France, et faillit faire abandonner l'expédition. L'esprit chevaleresque du roi l'emporta sur toutes ces considérations, et il disposa son départ.

Pendant ces préparatifs, Alexandre VI avait accompli sa défection; il essaya même de détacher les Vénitiens de Ludovic. N'ayant pu y réussir, il conçut l'incroyable pensée de se liguer avec Bajazet contre la France: il lui envoya des ambassadeurs; mais le sultan se borna à des promesses qu'il ne tint pas. Charles VIII était parti de France au printemps de l'année 1494; aucun prince de l'Italie n'était assez fort pour l'arrêter. Il s'empara de Florence, et il conclut avec la république, un traité par lequel elle s'engageait à lui fournir des vivres et de l'argent. Ayant pris quelques jours de repos, il marcha sur Rome, qui lui ouvrit ses portes sans résistance; il y entra le 31 décembre à la lueur des flambeaux. Le pape s'était retiré dans le château Saint-Ange avec deux cardinaux seulement, et il refusa de voir le roi. Dix-huit cardinaux qui l'avaient abandonné offrirent de lui faire son procès. Charles VIII n'en voulut pas venir à ces extrémités: il entra en accommodement avec le pape, et un traité fut conclu sur les bases suivantes.

« Le pape vivra dans une entière union avec le roi pour « la tranquillité de l'Italie. Il donnera au roi, pour plus « de sûreté, Terracine, Civita-Vecchia, Viterbe et Spo« lète; dans les autres places, il ne mettra que des gou« verneurs approuvés par le roi. Le cardinal Borgia sera « donné en otage; les cardinaux et les seigneurs rele-

« vant du Saint-Siége, qui ont pris parti pour le roi,
« rentreront dans les bonnes grâces du pape, et ils ne
« seront pas inquiétés. A son retour de Naples, le roi
« rendra au pape toutes les places dans l'espace de qua-
« torze jours. Civita-Vecchia et Ostie sont exceptées;
« la dernière sera remise au cardinal de Saint-Pierre-
« aux-Liens, qui sera rétabli dans sa légation d'Avignon.
« Le roi rendra au pape l'obéissance filiale. »

Il fut stipulé en outre, qu'Alexandre VI remettrait la personne de Zizim au roi de France. Cette clause fut exécutée solennellement; mais à peine le prince turc avait quitté Rome, qu'il succomba à un mal inconnu. On accusa le pape de l'avoir empoisonné, et d'avoir reçu pour ce crime une somme énorme de Bajazet, qui redoutait le parti que les Français pourraient tirer de son frère.

Charles VIII poursuivit sa route en se dirigeant vers Naples; la ville ne lui présenta pas plus de résistance que Florence et Rome; il y entra revêtu des ornemens impériaux, car il avait acquis d'André Paléologue, dernier empereur, tous ses droits sur l'empire grec. Cinq mois avaient suffi à cette conquête; elle effraya les princes dont les intérêts touchaient à l'Italie. Le pape, l'empereur Maximilien, les Vénitiens, le roi de Castille et même Ludovic Sforce organisèrent une ligue contre la France. Les Napolitains se dégoûtèrent bientôt de leurs nouveaux maîtres. Charles VIII quitta l'Italie le 20 mai 1495; il rencontra ses ennemis qui occupaient, au nombre de trente mille, une vallée non loin du village de Fornoue, à quelques lieues de Plaisance; ils étaient commandés par le marquis de Mantoue. Charles VIII le battit complètement.

Après son départ, Ferdinand, fils et successeur d'Alphonse II, aidé de Gonsalve de Cordoue, le vaillant capitaine, reconquit le royaume de Naples. Il ne le garda pas long-temps; étant mort peu de temps après, son oncle Frédéric en hérita, mais il ne régna pas tranquillement, comme nous le verrons.

Dans tous ces démêlés, la politique du pape ne se démentit pas un instant, elle fut fidèle à son système de trahison et d'agrandissement personnel. Lorsqu'il arriva au souverain pontificat, les Guelfes et les Gibelins, les Colonna et les Ursins (1) divisaient l'Italie; il se lia d'abord aux Ursins, qui étaient Guelfes. Avec leur aide, il réduisit tous les petits barons qui lui faisaient ombrage, il chassa les Sforce de Pezaro, les Malatesta de Rimini, les Manfrède de Faenza. Délivré de ces rivaux, il n'eut plus besoin des Ursins, et leur tourna le dos. Ils avaient suivi le parti des Français, et, après leur départ, ils restèrent à la merci d'Alexandre VI. Celui-ci put les attaquer, mais ayant rencontré une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, il fut contraint de conclure un accommodement. Ce mauvais succès ne le découragea pas; il était secondé par César Borgia, son fils, qui ne reculait devant aucun crime, et qui employait tous les moyens quand le sort des armes ne lui était pas favorable. Il finit par avoir Rome et les États de l'Église en son pouvoir. C'était un monstre dont les crimes rappelèrent ceux des plus épouvantables tyrans païens. Plus son ambition était satisfaite,

(1) Nous avons conservé le nom de *Ursins* consacré par l'usage, et qui est celui de *Orsini* francisé.

plus elle était insatiable. Maître de l'Italie, il tourna sa rage ombrageuse contre les membres de sa famille. Il fit assassiner et jeter dans le Tibre son frère Jean, duc de Candie; il fit frapper son beau-frère sur les marches du palais, et, comme celui-ci ne mourait pas, il le fit étrangler par le bourreau. Il tua de sa propre main Perato, favori de son père. Le malheureux se réfugia en vain sous le manteau pontifical; frappé impitoyablement, son sang jaillit jusqu'au visage du pape.

Alexandre VI qui partageait les crimes de son fils, n'osa pas se plaindre; mais la mort du duc de Candie l'effraya tellement, qu'il eut la pensée de changer de vie. Au bout de quelques jours, il oublia ses remords, et reprit l'exécution de tous ses projets. Charles VIII était mort, et Louis XII lui succédait; Louis XI lui avait fait épouser sa fille Jeanne, entièrement difforme, et qu'il n'avait pas osé refuser. Dès qu'il fut monté sur le trône, il pensa à faire casser son mariage. Alexandre VI profita de l'occasion pour s'attacher ce prince, il lui envoya César Borgia, chargé de la bulle de dissolution. En retour, Louis donna à celui-ci le duché de Valentinois, dont il prit le nom. Ce n'était pas assez pour cet ambitieux, il pria le roi de France de s'interposer pour lui faire épouser la princesse de Naples, mais elle le refusa obstinément.

Battu de ce côté, César Borgia revint à ses projets sur l'Italie. Louis XII étant venu dans cette contrée, et s'étant signalé par de rapides conquêtes, Alexandre VI obtint de lui des troupes, et se mit de nouveau en campagne contre ses ennemis. Il les attira successivement dans des piéges habilement tendus. Il disait : Il est bon de tromper

ceux qui sont les maîtres en trahison. Le duc d'Urbin, obligé de se cacher, eut beaucoup de peine à lui échapper, il ne dut son salut qu'à l'appui de la France qu'il sut se ménager. Alexandre VI poursuivait toujours la ruine des Ursins. A l'instigation du cardinal d'Amboise, son ministre, Louis XII consentit à ce que les terres de cette famille fussent cédées au pape, et Jourdain des Ursins, fils unique de la maison, remis entre ses mains. Les vœux du pape étaient accomplis, le plan qu'il avait rêvé se trouvait ainsi réalisé, les princes du pays étaient abattus, rien ne s'opposait plus à l'établissement d'une grande domination héréditaire dans sa famille.

Mais Dieu était las des crimes de ce monstre, une mort tragique vint le frapper, lorsqu'il croyait n'avoir plus qu'à recueillir les fruits de sa politique. Alexandre VI et César voulurent empoisonner Adrien Corneto, un des plus riches cardinaux, pour partager ses dépouilles. Le poison préparé par eux, leur fut servi à eux-mêmes par erreur. Alexandre succomba dans des douleurs horribles (1); son fils, qui en avait moins pris, résista. Cet événement arriva le 16 août 1503.

Après Alexandre VI, François Piccolomini, cardinal de Sienne, neveu de Pie II, fut élu par les cardinaux le 22 septembre 1503 après trente-cinq jours de conclave; il prit le nom de Pie III en l'honneur de son oncle. Fran-

(1) Il existe une autre version de la mort d'Alexandre VI; elle est de Raynaldus, qui assure que le pape mourut d'une fièvre violente, après avoir reçu tous les sacremens en présence des cardinaux. Cette version n'a pas été adoptée par les historiens, parce qu'elle appartient au journal de la maison Borgia.

çois Piccolomini était un homme d'une conduite régulière et d'un caractère estimable; il était pénétré du désir de réformer les abus et les scandales qui désolaient l'Église, et l'on concevait de hautes espérances de son pontificat. La mort ne lui laissa pas le temps de les réaliser. Déjà malade lorsqu'il fut élu, il ne porta la tiare que vingt-sept jours; il succomba à ses souffrances le 18 octobre 1803.

La mort d'Alexandre VI avait amené de grands changemens politiques. Dès qu'il eut rendu le dernier soupir, les princes qu'il avait vaincus ou bannis, reprirent leurs possessions: les Vitelli rentrèrent à Citta-di-Castello; les Baglioni, à Pérouse; les Appiani, à Piombino; les Vanelli, à Camerino; les Sforce, à Pezaro; les Della Rovère, à Sinigaglia; enfin les Montefeltri reprirent le duché d'Urbin, les Ursins et les Colonna leurs maisons à Rome. La Romagne seule résista à ce mouvement général; elle refusa de reconnaître les anciens seigneurs pour rester fidèle au duc de Valentinois. Ces changemens ne s'accomplirent pas sans de nombreux désordres: dans tout le pays, les luttes recommencèrent; les Colonna et les Ursins ensanglantèrent de nouveau Rome de leurs querelles. Le court pontificat de Pie III n'apporta aucun remède à cet état de choses; à sa mort, la guerre civile sembla redoubler de fureur. Le choix d'un homme énergique é ait de la plus haute importance, les cardinaux le sentirent et ils élurent Julien de la Rovère, neveu de Sixte IV. . .

Julien était doué de ce caractère qui sait conquérir le pouvoir dans les temps d'agitations politiques. Il avait occupé successivement Maubourg d'Albizal près de Sa-

il reprit Pérouse et Bologne; Baglioni fut chassé de la première, Jean Bentivoglio de la seconde.

L'ambition de Jules II ne se borna pas aux conquêtes politiques, il voulut lutter à Rome avec les merveilles de l'antiquité par une grandiose entreprise, il conçut le projet de rebâtir l'église de Saint-Pierre du Vatican, qui tombait en ruines. Il s'adressa au célèbre Bramante, qui fut chargé du plan. Il publia des indulgences pour tous ceux qui contribueraient à l'édifier; le 18 avril 1506, il en posa solennellement la première pierre en présence des cardinaux et d'une foule immense. Au milieu des luttes sanglantes des principautés italiennes, les lettres et les arts commençaient alors ce mouvement de renaissance, qui doit prendre un si magnifique développement sous Léon X. Le moyen âge était fini, ses fantaisies faisaient place partout à l'étude et à l'imitation de l'antiquité. La perfection de la forme occupait exclusivement les poètes, les peintres, les sculpteurs; ils rompirent peu à peu avec les traditions chrétiennes du moyen âge, ils ne s'inspirèrent plus que des œuvres de l'antiquité. La destruction de l'antique basilique de Saint-Pierre fut l'expression de cette tendance. Michel-Ange et Bramante, ces deux illustres chefs de l'art à cette époque, firent cesser leurs divisions pour pousser Jules II à cet audacieux projet. Porter la main à la vieille métropole de la chrétienté, au moyen âge personne ne l'eût osé, personne n'en eût eu la pensée. Mais l'élan était donné: en vain quelques cardinaux protestèrent, Jules II n'en tint aucun compte, il suivait l'esprit de son siècle. Ainsi, l'antiquité l'emportait; ainsi, le culte de la forme allait

inspirer les chefs-d'œuvre du 16e et du 17e siècles. Nous en verrons le développement complet sous le pape suivant.

Cependant le succès que Jules II avait obtenu contre les Baglioni et les Bentivoglio, n'était que le prélude à ce qu'il voulait entreprendre. Les Vénitiens présentaient toujours les plus grands obstacles à la réalisation de son plan, l'agrandissement de l'État de l'Église. La paix qu'il avait conclue avec eux, n'avait produit aucun résultat sérieux, et ils possédaient encore les places les plus considérables de la Romagne. Jules II les leur redemanda en vain, et il résolut d'obtenir, par la voie des armes, ce qui lui était refusé. Mais ses forces étaient insuffisantes pour cette lutte, il chercha des alliés. L'empereur Maximilien, le roi de France, Louis XII, le roi d'Aragon, Ferdinand, furent les premiers sur lesquels il jeta les yeux, et ils entrèrent tous trois dans cette ligue qui prit le nom de Cambrai, lieu où ils devaient se réunir en congrès pour en discuter les articles. Voici ceux qui concernaient les Vénitiens :

« 1° Le pape, l'empereur, les rois de France et d'Aragon s'entr'aideront en toutes manières pour recouvrer les États et les places que les Vénitiens ont usurpés sur eux ; les villes qu'ils retiendront au pape dans la Romagne, Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola et Cezène lui seront rendues. On restituera à l'empereur, Reveredo, Vérone, Padoue, Vicence, Trévise et le Frioul ; au roi de France, Brescia, Crème, Bergame, Crémone, la Giendadda et toutes les anciennes dépendances du duché de Milan ; au roi d'Aragon, Travi, Brindes, Otrante,

Gallipoli et tous les ports que les Vénitiens occupaient dans le royaume de Naples. 2° Au 1er avril de l'année suivante, les princes auront leurs armées prêtes pour entrer en campagne; et parce que l'empereur était lié par la trève de trois ans qu'il venait de conclure avec la république, le pape pour fournir à Maximilien une raison de ne pas accomplir ce traité, le sommera de le venir secourir, comme avoué de l'Église Romaine, pour recouvrer les domaines du Saint-Siége. 3° En même temps, les trois princes attaqueront les Vénitiens avec leurs armes temporelles, sa sainteté les pressera, sous peine d'excommunication, de restituer ce qu'ils ont usurpé, et fulminera un interdit contre la république. 4° On exhortera les rois de Hongrie et d'Angleterre, les ducs de Savoie et de Ferrare et le marquis de Mantoue d'entrer dans cette ligue. 5° Jusqu'à la fin de la guerre, l'empereur ni son petit-fils, le prince d'Espagne, n'inquiéteront en aucune manière le roi d'Aragon, touchant leurs prétentions sur la Castille qui appartenait à Jeanne, mère du prince d'Espagne. 6° Maximilien donnera à Louis XII une nouvelle investiture du duché de Milan, dans laquelle on comprendra Brescia, Bergame, et toutes les autres dépendances du duché de Milan qu'on recouvrera sur les Vénitiens. 7° Si cette république a recours aux Turcs pour en obtenir des secours, les confédérés redoubleront leurs efforts, et la ligue sera regardée dès lors comme une ligue faite contre les infidèles. 8° Aucun des princes ligués ne pourra faire ni paix ni trève avec les Vénitiens, que du consentement des autres. 9° Enfin, pour empêcher que les différends qui subsistent toujours entre l'em-

pereur et le roi catholique, ne traversent le projet et les entreprises de la ligue, on nommera d'un commun consentement et de part et d'autre, des commissaires qui termineront à l'amiable les contestations, dès que la guerre contre les Vénitiens sera terminée (1). »

Les ducs de Savoie et de Ferrare, le marquis de Mantoue, le roi de Hongrie, et la république florentine ayant adhéré à cette ligue, elle fut signée à Cambrai le 10 décembre 1508. Le pape hésita quelque temps devant cette conflagration générale; un nouveau refus des Vénitiens le décida: il donna son acte de ratification en forme de bulle le 22 mars 1509. Quand les Vénitiens virent l'orage qui les menaçait, ils tentèrent un accommodement avec le pape. Il était trop tard, Louis XII passa les Alpes, et les hostilités commencèrent. Dès qu'il eut mis le pied sur le sol de l'Italie, Jules II lança contre l'ennemi commun une bulle d'excommunication, dont les Vénitiens appelèrent au futur concile.

Le sort des armes se montra favorable aux Français et au pape. Pendant que les premiers gagnaient la bataille d'Agnadel, les troupes du second, entrées dans la Romagne, y faisaient des progrès considérables. Le duc d'Urbin, François-Marie de La Rovère, neveu du pape, qui les commandait, reprit presque toutes les places dont le Saint-Siége avait autrefois été en possession. En même temps, Maximilien entrait en Italie avec une armée. Réduits aux plus dures extrémités, les Vénitiens essayèrent en vain de le toucher; ils s'adressèrent alors au pape

(1) Hist. de la Ligue de Camb., t. I, liv. I; Marian.; Guicciard.

qui se montra moins rigoureux. Ils profitèrent de cette disposition pour relever un peu leurs affaires : ils reprirent Padoue et son territoire, et le gardèrent, malgré l'empereur qui vint l'assiéger. L'inimitié qui se mit entre Louis XII et le pape, donna de nouvelles espérances aux Vénitiens. Jules II se montra toujours mieux disposé en leur faveur ; le 23 février 1510, il leur accorda l'absolution des censures qu'il avait prononcées contre eux. Cet acte amena une rupture entre Louis XII et le pape ; l'investiture du royaume de Naples que celui-ci accorda à Ferdinand d'Aragon, la rendit encore plus grave ; enfin, elle devint définitive par le refus que fit Louis XII de rendre certaines villes réclamées par le Saint-Siége. Jules II prononça l'excommunication contre Louis, et mit son royaume en interdit. En même temps, il fit marcher ses troupes contre le duc de Ferrare, mais il trouva une résistance à laquelle il ne s'attendait pas.

Au milieu de ces luttes, le courage et l'audace du pape lui firent souvent courir les plus grands dangers. Pendant son séjour à Bologne, les Bentivoglio qu'il en avait chassés, proposèrent au maréchal de Chaumont de surprendre la ville et de s'emparer du pape. Il ne dut son salut qu'à l'hésitation du maréchal. Échappé au danger, Jules II vint en personne mettre le siége devant Mirandole. Il se logea dans la cabane d'un paysan exposée au feu des batteries de la ville ; là il put se livrer tout entier à son humeur guerrière. Le pape avait disparu, il ne restait plus que le capitaine ; malgré son âge et les rigueurs de l'hiver, il passait des journées entières à cheval, hâtant les travaux, excitant l'ardeur des soldats, donnant

partout des exemples de bravoure et d'activité, plus qu'il ne convenait à sa dignité. Enfin, la place capitula ; il y entra par la brèche, en passant sur les fossés gelés.

La prise de la Mirandole décida Louis XII à se jeter sur les terres de l'Église. Le maréchal de Chaumont étant mort, il nomma au commandement de son armée Jacques Trivulce, le plus ancien des maréchaux ; il débuta par des succès. Il battit l'armée du pape non loin de Modène, s'empara de Concordia et de Bologne (1) où il fit rentrer les Bentivoglio. Il aurait pu pousser plus loin ses conquêtes, toutes les villes de la Romagne lui firent des propositions, mais il avait reçu ordre de n'agir que contre Bologne. Le cardinal de Pavie, légat du Saint-Siége, avait abandonné cette ville ; ayant été accusé d'avoir contribué à sa perte, il rejeta le reproche sur le duc d'Urbin, qu'il accusait de trahison ; celui-ci pour se venger, assas-

(1) « Le peuple fit éclater sa haine contre le pape Jules, en abattant et mettant en pièces sa statue, ouvrage du fameux Michel Ange. « Jules était représenté debout, dans une attitude de soldat, et levant « néanmoins sa main droite au ciel comme pour demander sa bénédiction. Sa Sainteté l'avait fait élever lorsqu'elle prit possession de « Bologne, après en avoir chassé les Bentivoglio. Aussi fut-elle d'abord un objet de scandale pour le peuple de Bologne, qui demanda « plusieurs fois si c'était pour le bénir ou pour le maudire que cette « terrible statue levait le bras. Une fois que le pape fut informé de « cette demande, il répondit : C'est ou pour l'un ou pour l'autre, « suivant que les Bolonais mériteront d'être punis ou récompensés. « Ils se ressouvinrent de cette parole en cette occasion, et ce souvenir excita encore plus leur indignation et leur fureur. » (Hist. eccl. (continuation), t. xxv, liv. cxxii.)

sina le cardinal. Ce meurtre jeta le pape dans une grande douleur; il n'en fut pas moins soupçonné d'y avoir pris part, et, quoique cette calomnie fût absurde, il en résulta une impression très défavorable contre lui (1).

Après la mort du cardinal de Pavie, Jules II quitta Ravenne et se rendit à Rome. En passant à Rimini, il y vit afficher les placards qui annonçaient un concile général, convoqué à Pise, de concert avec la France. Cette mesure alarma vivement le pape, et il résolut d'y opposer la convocation d'un concile à Rome. Par une bulle du 18 juillet 1511, il en fixa l'ouverture au 19 avril de l'année suivante.

« Il exposa dans cette bulle tout le progrès de l'affaire, « en se justifiant et blâmant beaucoup ses ennemis. Il dit, « qu'allant à Bologne pour recouvrer quelques terres de « l'Église romaine, certains cardinaux lui avaient de- « mandé permission de se rendre à Florence, pour, de là, « venir à Bologne le joindre ; que, bien loin d'obéir, ils « s'étaient retirés à Pavie, sans aucune réponse légitime, « escortés par des soldats, et armés eux-mêmes ; qu'en- « suite, touchés du repentir de leur faute, ils lui avaient « fait demander pardon, à quoi il s'était rendu volon- « tiers, leur offrant avec bonté sa faveur et son amitié ; « que cependant ils étaient assez téméraires que de s'at- « tribuer l'autorité pontificale, de convoquer un concile « général, de désigner le lieu et le temps, de l'afficher

(1) Polit. imp. ap. Gold.; Rayn.; Ciacon.; Hist. de la Ligue de Camb.

« aux portes des églises et aux autres endroits publics,
« et de déclarer avec fausseté et impudence, que quel-
« ques autres cardinaux leur étaient unis pour un dessein
« si pernicieux, quoique ces cardinaux aient fait savoir,
« et par écrit et de vive voix, qu'ils n'y avaient point
« consenti..... Quant aux crimes qu'on lui reprochait, il
« répond que telle était la coutume des schismatiques,
« qui, selon saint Jérôme, ont recours aux calomnies
« quand ils croient leur cause mauvaise ; il paraît par
« l'exemple de Jean XXIII, qu'il n'appartient qu'au pape
« d'assembler le concile, quoiqu'on n'y doive traiter de
« ce qui le regarde ; que le pape étant le plus intéressé
« dans l'affaire, les prélats n'avaient pas cru pouvoir agir
« contre lui sans sa convocation expresse ; qu'enfin, ces
« cardinaux s'abusaient fort, en ce que s'attribuant une
« autorité qui ne leur convient pas, ils n'avaient donné
« que trois mois et demi pour se rendre à leur concile ;
« et qu'ils avaient assigné un lieu fort incommode. C'est
« pourquoi, toutes choses considérées, du conseil et du
« consentement des cardinaux, et de la plénitude de sa
« puissance apostolique, il déclara nulle et vaine cette
« indiction du concile de Pise, avec les écrits faits par les
« procureurs, au nom de Maximilien, empereur des Ro-
« mains, et de Louis, roi de France, les réprouvant avec
« tout ce qui en dépend, les révoquant et défendant,
« sous peine d'excommunication, de les favoriser en quel-
« que manière que ce soit. »

Malgré les efforts de Jules II, les cardinaux poursuivirent leur dessein de convoquer un concile ; il s'ouvrit à

Pise le 1er novembre 1511. Après une messe solennelle et un sermon, l'évêque de Lodève monta à la tribune, et lut les décrets suivans :

« Le très saint concile, représentant l'Eglise universelle, légitimement assemblé à Pise, au nom du Saint-Esprit, pour réformer l'Eglise dans le chef et dans les membres, rétablir la paix parmi les chrétiens, déclarer la guerre aux infidèles, éteindre les schismes, les hérésies et les erreurs, ordonne, statue, définit et déclare ce qui suit : Que l'indiction du concile à Pise pour toutes ces causes, était juste, légitime et même nécessaire ; que cette ville qu'on avait choisie, était très propre pour assembler les Pères, et que, s'il y a quelques défauts ou manquement qu'ils ne connaissent ou qu'on n'ait pu éviter, de sa certaine science et pleine autorité, il le répare et y supplée. Et, afin de mettre les Pères de l'assemblée à couvert des vexations qu'ils pourraient souffrir de la part de ceux qui ne lui sont pas favorables, il déclare nul et inutile tout ce qui a été fait et serait fait à l'avenir par le pape et d'autres contre ledit concile, sous quelque prétexte que ce soit, interdits, privations de bénéfices, incapacité d'en posséder aucun, touchant la personne des cardinaux, leurs dignités, églises, monastères, pensions, droits, au préjudice dudit concile et de ses membres. »

Le concile tint huit sessions ; à la quatrième, il se transporta à Milan le 4 janvier 1512. Dans la dernière, le 21 avril suivant, on déposa le pape Jules en le déclarant *notoirement perturbateur du concile, auteur du*

schisme, incorrigible et endurci. Le décret fut affiché aux portes des églises de Milan, Florence, Gênes, Bologne et Vérone. Le concile se transporta ensuite à Lyon, mais il ne put réussir à s'organiser.

Jules II n'avait rien épargné pour entraver le concile de Pise; il excommunia les cardinaux qui y assistaient, et les priva de la pourpre. Mais il ne trouva pas auprès de ceux qui étaient restés auprès de lui, l'appui qu'il en espérait. Son caractère violent s'en exaspéra, et il tomba gravement malade. A peine convalescent, il recommença la guerre. Ferdinand, Henri VIII et les Vénitiens entrèrent avec lui dans une ligue contre la France. Malgré son isolement, l'armée française prit Ravenne après une victoire éclatante. Rome en fut consternée; le pape effrayé allait en sortir lorsque le cardinal de Médicis, prisonnier des Français, lui envoya Julien, son cousin, pour le rassurer en lui dépeignant la triste situation des Français, laquelle était tout résultat à leur victoire. Il reprit courage et refusa d'entrer en arrangement avec Louis XII. Ce fut alors que ce prince fit prononcer, par le concile de Pise, la déchéance du pape, et il publia par un décret, qu'il la recevait. Jules II répondit par une bulle d'excommunication et par un interdit jeté sur la France. Cette mesure ne le satisfit pas: il voulut opposer un concile à celui de Pise, et le 3 mai 1512, il ouvrit à Rome le cinquième concile de Latran qu'il avait convoqué l'année précédente. La première session se tint le 10 mai. Gilles de Viterbe, général des Augustins, prêcha le sermon d'ouverture. Nous y remarquons une description pleine de couleur des maux qui affligeaient l'Eglise, et, à travers

un éloge obligé, une saine appréciation de la mission de Jules II. Les voici :

« Peut-on voir aujourd'hui, sans gémir et sans verser « des larmes de sang, les désordres continuels et la cor« ruption de ce siècle pervers, le déréglement mons« trueux qui règne dans les mœurs, l'ignorance, l'ambi« tion, l'impudicité, le libertinage, l'impiété triompher « dans le lieu saint d'où les vices honteux devraient être « éternellement bannis? Qui de nous pourrait regarder, « les yeux secs et sans être pénétrés de douleur, les cam« pagnes d'Italie, teintes, arrosées, et si j'ose m'expri« mer ainsi, plus imbibées de sang humain, qu'elles ne « le sont des eaux du ciel ; l'innocence est opprimée, « les villes nagent dans le sang de leurs habitans égor« gés sans pitié, les places publiques sont jonchées de « corps morts ; toute la république chrétienne a recours « à vous, elle implore votre protection, et il n'y a qu'un « concile qui puisse remédier au déluge de misère qui « l'inonde et la désole. »

« Après ces paroles, il loue le pape du glorieux projet qu'il a formé, et d'avoir heureusement exécuté ce que d'autres papes n'auraient jamais osé entreprendre, d'avoir rassuré les chemins, chassé ou puni les bandits, arrêté les meurtres, les vols, les brigandages; contenu dans le devoir les mutins, et réuni à l'Église plus de villes qu'aucun de ses prédécesseurs, actions qui le couvrent d'une gloire immortelle, et qui rendront la mémoire de son pontificat, chère et vénérable à toute la postérité. » « Mais l'Europe chrétienne, ajoute-t-il, attend encore de « votre zèle quelque chose de plus grand, et, si je l'ose

« dire, de plus digne de votre sainteté ; rétablir la paix
« entre les princes chrétiens, les réunir tous, les enga-
« ger à tourner leurs armes contre l'ennemi commun,
« employer toutes leurs forces pour exterminer ce cruel
« et redoutable ennemi de notre sainte religion, est un
« dessein plus glorieux et seul capable de vous immorta-
« liser. Si vous voulez que le succès en soit infaillible et
« heureux, jetons les armes que nous n'avons, ce sem-
« ble, prises que pour les tremper dans le sang des fidè-
« les, reprenons-en d'autres plus conformes au caractère
« sacré dont nous sommes revêtus, et plus proportionnées
« à la milice sainte dans laquelle nous sommes engagés.
« Déclarons une guerre éternelle et implacable à cette
« foule de vices énormes qui ont inondé la face de l'E-
« glise, et qui déshonorent la religion. »

A la troisième session, l'évêque de Gurck déclara, de la part de l'empereur, qu'il approuvait le concile, et renonçait à celui de Pise. A la quatrième, on cita les défenseurs de la *Pragmatique sanction* à comparaître dans soixante jours. Enfin, à la cinquième, on décerna une monition à l'Eglise de France pour qu'elle eût à répondre sur ce sujet. Les autres sessions furent tenues sous Léon X.

Cependant les armes des confédérés obtinrent de tels succès, qu'il ne resta plus d'espoir aux Français de conserver leurs conquêtes. Par un retour inouï, Jules II recouvra Ravenne, Bologne et la Romagne, et chassa les Français d'Italie. Il put s'allier à l'empereur; mais, pour arriver à ce résultat, il fut contraint d'abandonner Venise; enfin, il fit entrer les Médicis à Florence. Dès

ce moment tout lui sourit, il enleva aux Vénitiens les places qu'ils occupaient, et même il réussit à s'emparer de Parme, de Plaisance et de Reggio. Son autorité s'étendait depuis Plaisance jusqu'à Terracine. Jamais aucun pape n'avait obtenu une telle puissance. *Autrefois*, dit Machiavel, *aucun baron n'était assez petit pour ne pas mépriser la puissance papale ; aujourd'hui le roi de France la respecte.*

Arrivé à ce résultat, Jules II ne pensa pas au repos ; il forma le projet d'une nouvelle croisade contre les Turcs. La mort ne lui donna pas le temps de l'exécuter, elle le surprit avant même qu'il eût terminé le concile de Latran. Il mourut le 21 février 1513, quelques jours après la cinquième session. Avant de rendre le dernier soupir, il avait enjoint aux cardinaux d'élire son successeur dans le conclave et non pas au concile. Il occupait le trône pontifical depuis neuf ans et près de quatre mois.

CHAPITRE II.

Léon X. — Son éducation. — État des affaires à son avénement. — Sa politique. — La réforme. — Martin Luther. — Ses commencemens. — Ses doctrines. — Le pape le cite à Rome. — Sa rébellion. — Charles-Quint. — Suite de la réforme. — Bulle de Léon X. — Diète de Nuremberg et de Worms. — Zwingle. — Derniers actes politiques de Léon X. — Sa mort. — Aperçu du mouvement littéraire de son siècle.

Les résultats importans que venait d'obtenir Jules II, donnèrent au Saint-Siége une position qui semblait impossible à conserver. Les derniers papes n'avaient travaillé à leur agrandissement temporel qu'en appelant le concours des nations étrangères ; les Français, les Espagnols, les Allemands, les Suisses leur prêtèrent tour à tour un indispensable appui. Vainqueurs, il était à craindre qu'ils ne voulussent utiliser la victoire à leur profit. Léon X eut à prévenir ce résultat. Deux monarques rivaux, le roi de France et l'empereur se disputaient alors la suprématie en Europe, et ils vinrent vider leur querelle sur le sol italien. Les autres princes obéissaient aussi à leurs intérêts politiques. Suivant qu'ils eurent besoin de la papauté, ils lui suscitèrent des embarras dans l'ordre spirituel. Ainsi s'établit un double mouvement politique et religieux qui donne la clef des événemens de cette époque. Toute la politique de Léon X consista à ne pas être écrasé par le choc des puissances rivales, et à se défendre contre les

oppositions religieuses qui, accessoirement, vinrent se mêler aux événemens politiques. Au milieu de ces vicissitudes, il fonda la grandeur d'un siècle qui a gardé son nom.

Né à Florence le 11 décembre 1475, le nouveau pape était fils de Clarice des Ursins et de Laurent de Médicis, surnommé *le Magnifique*. Il reçut une éducation digne de l'éclat de son nom, et dont les soins furent confiés aux hommes les plus habiles de leurs temps. C'étaient Démétrius Chalcondyle, Ange Politien, Eginette et Bernard de Bibiena. Le jeune Médicis fit des progrès rapides, et en 1488 (il n'avait alors que treize ans) Innocent VIII le créa cardinal. Quatre ans après, il fut promu à la prêtrise et vint à Rome. La mort de son père le rappela à Florence. Le pontificat d'Alexandre VI lui ayant été peu favorable, il se retira à Castello où les Vitelli lui donnèrent un asile. Il profita de sa disgrâce pour visiter l'Allemagne, la Flandre et la France; il rencontra partout des admirateurs et des amis. Dans ce nombre il faut citer Erasme qui remplissait le monde de son nom. Sur ces entrefaites, Alexandre VI mourut, et Jules II lui succéda. Le cardinal de Médicis se hâta de revenir à Rome pour relever les affaires de sa maison; il chercha à se réconcilier avec la famille de La Rovère. Jules II l'accueillit avec bienveillance, et Galeoto, neveu de ce pape, lui voua une tendre amitié. Le cardinal de Médicis fut frappé dans ses affections les plus chères, la mort lui enleva son ami et son frère, et sa fortune souffrit de graves atteintes; mais il ne se laissa pas abattre. Jules II, pour le dédommager, lui donna le commandement de Pérouse. Le sort des armes lui fut contraire, il perdit la liberté à la ba-

taille de Ravenne, et elle ne lui fut rendue que lorsque les Français évacuèrent le Milanais. Il rentra alors dans sa patrie, où une conjuration menaça ses jours. Pendant que ces vicissitudes agitaient la vie du cardinal, la fortune lui réservait une éclatante réparation. Jules II étant mort, les cardinaux lui donnèrent pour successeur Médicis qui n'avait alors que trente-six ans. Son élection eut lieu le 11 mars 1513, et son couronnement un mois après. Ce fut une magnifique solennité; on dit qu'elle coûta cent mille écus d'or. Léon X fit son entrée à Rome, monté sur un magnifique cheval. A ceux qui lui demandaient comment il voulait être traité, il avait répondu, en grand prince. Il en montra la magnanimité en pardonnant aux conjurés qui avaient voulu attenter à ses jours, et au nombre desquels se trouvait Machiavel. Il prit Sadolet et Bembo pour secrétaires. Cette modération et le choix de ces deux hommes illustres annonçaient un grand cœur et un noble esprit. Ils nous dévoilent déjà ce que sera Léon X, un prince sage, un patron éclairé des lettres et des arts.

Cependant l'état des affaires politiques offrait les plus graves difficultés. Une conflagration générale menaçait l'Italie, et le parti qu'allait prendre le pape, était de la plus haute importance. Pendant les derniers momens du précédent pontificat, les Français avaient été obligés d'évacuer le Milanais; mais Louis XII ne perdit pas espoir de reprendre ses avantages. En 1513, il conclut une trève d'un an avec Ferdinand, et une alliance avec les Vénitiens. Fort de ces préparatifs, il envoya des troupes, qui, jointes à celles de Venise, soumirent le Milanais, à l'ex-

ception de Côme et de Novarre. La Trémouille et Trivulce commandaient l'armée française ; alarmé de leurs succès, le pape se prononça, il fournit une somme avec laquelle on enrôla cinq mille Suisses. Ces troupes s'avancèrent contre les Français, et les battirent complétement sous les murs de Novarre, le 6 juin 1513. Peu après, Raymond de Cardonne s'empara de Gênes, et Louis XII se trouva de nouveau dépouillé de ses possessions italiennes. Léon X le poursuivit de son inimitié en France, en se liguant avec le roi d'Angleterre Henri VIII. Alliés de Louis, les Vénitiens ne furent pas plus heureux que lui ; vaincus à Vicence, ils consentirent à soumettre leurs prétentions au jugement du souverain pontife.

Les revers firent faire de sérieuses réflexions au roi de France, il résolut de faire sa paix avec la cour de Rome. Léon X avait rouvert le concile de Latran ; à la huitième session, les ambassadeurs de Louis XII, parlant au nom de leur maître, renoncèrent au concile de Pise, et adhérèrent à celui de Rome ; à la session suivante, le pape leur accorda l'absolution des censures prononcées par Jules II. Tout souriait alors au pape. Les Turcs vaincus par les rois de Hongrie et de Pologne, laissaient respirer l'Italie ; Emmanuel-le-Grand, roi de Portugal, comblé de richesses par le commerce des Indes, envoyait de magnifiques présens à Rome : il demandait l'investiture des terres conquises récemment par les navigateurs portugais. Ces heureux événemens furent célébrés par des fêtes somptueuses où Léon X put déployer tout son goût pour la magnificence et l'éclat.

Malgré sa réconciliation avec Rome, Louis XII ne re-

nonçait pas au duché de Milan. N'ayant pu traiter avec la Suisse, il se tourna vers les maisons d'Autriche et d'Espagne. Léon X traversa ces négociations dont les suites auraient été le partage de l'Italie, il para ce coup en rapprochant Louis XII de Henri VIII. La paix fut cimentée par le mariage du premier avec Anne de Bretagne, sœur du second. Ayant conclu la paix par cette politique habile, Léon X songea à établir sa famille à Florence; il prévoyait aussi la mort prochaine de Ferdinand, et destinait le royaume de Naples à Julien de Médicis, son frère. Il voulait donner la Toscane à Laurent, son neveu. Le midi de l'Italie aurait ainsi appartenu tout entier à sa famille. Louis XII ayant refusé de le servir dans ce plan, le pape défendit vigoureusement ses possessions en Lombardie. Il acquit Modène, Reggio, Parme et Plaisance.

Les affaires ne tardèrent pas à changer de face. Les Turcs ayant repris quelques avantages, le pape effrayé, voulut terminer les querelles qui divisaient l'Italie. Il envoya Bembo à Venise, et l'engagea à rompre avec la France; mais la négociation échoua. La mort de Louis XII, arrivée sur ces entrefaites, compliqua singulièrement la situation. Dès son avénement au trône, François I[er] ne songea qu'à reprendre ses avantages en Italie. Fort de l'alliance de Venise, redevenu maître de Gênes, où la faction des Fiesque avait terrassé celle des Frégose, il se prépara à passer les Alpes. Léon X se ligua contre lui avec Maximilien Sforce, Ferdinand et les Suisses. Malgré tous les obstacles, l'armée française passa les Alpes. A cette nouvelle, les Suisses prirent les armes, et joignirent les Français à deux lieues de Milan dans les

plaines de Marignan; ils furent complétement battus. Cette victoire assura aux Français une prépondérance décisive en Italie. « S'ils avaient poursuivi sérieusement « leurs succès, dit l'historien Ranke, ni la Toscane ni « l'État de l'Église, qui étaient si faciles à soulever, ne « leur auraient opposé aucune résistance, et il serait « difficile aux Espagnols de se maintenir à Naples (1). » L'Italie entière pouvait passer sous la domination des Français (2).

Le parti que le pape allait prendre dans ces graves conjonctures, était donc de la plus extrême importance. Il hésita quelque temps, mais enfin la prudence l'emporta: il traita avec les Français. Les négociations commencèrent, et l'on convint d'une entrevue à Bologne entre le pape et l'empereur. Elle eut lieu le 9 novembre 1515. Léon X obtint plus qu'il ne pouvait espérer; il céda à la vérité Parme et Plaisance, mais il détermina le roi à borner ses conquêtes, et il garda les possessions de l'Église, sans qu'elles eussent été attaquées. La principale affaire ne reçut pas une solution définitive, c'était celle de l'abolition de la *Pragmatique sanction*. Le pape qui la demandait avec instance, obtint beaucoup en arrachant au roi la promesse d'un concordat. Après avoir signé la paix, François Ier revint à Milan, laissant à son ministre Duprat le soin de terminer cette affaire. Le concordat ne fut terminé que l'année suivante; il partagea entre les

(1) Hist. de la Papauté, t. I.

(2) Fr. Vettori. Sommario dell. stordit.

deux souverains les libertés de l'Église gallicane (1). Après cette négociation terminée si heureusement, Léon X revint à Rome; il y apprit la mort de son frère Julien, et dans le premier transport de la douleur, il se retira à Civita-Lavinia, entre Ostie et Antium, pour y pleurer en liberté. Cette retraite manqua de lui être fatale; des Barbaresques débarqués sur la côte, tentèrent de l'enlever, et il leur échappa avec beaucoup de peine.

L'alliance du pape et du roi de France inquiéta vivement l'Autriche et l'Espagne. Ces deux puissances cherchaient à se fortifier de l'appui du roi d'Angleterre, Henri VIII. Le cardinal Wolsey, ministre de ce prince, se montrait favorable à leurs ouvertures. Lorsque la mort de Ferdinand survint (en janvier 1516), François Ier forma aussitôt le dessein de s'emparer du royaume de Naples, et cette prétention le brouilla de nouveau avec le Saint-Siége. Alarmé de l'extension de la puissance des Français, Léon X leur suscita un ennemi puissant. A son instigation, l'empereur Maximilien fondit sur le Milanais. Marc Antoine Colonna vint le joindre avec des forces considérables, et c'en était fait des Français sans l'héroïque résistance du général Lautrec. Le roi de France et le pape, quoique profondément désunis, couvraient encore leurs intentions de nombreuses protestations d'amitié; ils ne s'en préparaient pas moins à une rupture. François Ier conclut à Noyon un traité avec l'archiduc Charles. Pour en contrarier l'effet, Léon X proposa un autre traité entre Maximilien, Henri VIII et même le

(1) Voir aux Pièces justificatives.

roi d'Espagne. L'acte en fut signé à Londres le 25 octobre 1516; la défection de Maximilien en arrêta l'exécution.

D'autres inimitiés menaçaient de plus près Léon X à Rome. Les faveurs dont il avait comblé sa famille, lui avaient attiré de nombreux ennemis. Après la mort de son frère Julien, toutes ses affections s'étaient réunies sur la personne de Laurent, son neveu; il lui donna le duché d'Urbin qu'il enleva à François Marie de La Rovère, qui le possédait. On se souvient que ce dernier avait été accusé du meurtre du cardinal de Pavie. Le pape souleva cette accusation, excommunia Rovère, le chassa d'Urbin. La Rovère avait de nombreux amis parmi les cardinaux, deux d'entre eux épousèrent sa cause, et formèrent un complot contre les jours du pape. C'étaient Bendinelli et Alphonse Pétrucci, qui avaient des griefs personnels contre lui. Le complot fut découvert, Léon X livra les deux coupables au bras séculier, ils furent mis à la question. Le bourreau étrangla Pétrucci; le pape changea cette peine en une prison perpétuelle pour Bendinelli; plus tard, il le gracia même entièrement. Leurs complices furent diversement punis.

Toutes ces affaires coûtèrent des sommes énormes; Léon X songea à remplir le trésor épuisé, et ces mesures amenèrent le plus grand fait qui domine son pontificat, l'explosion de la réforme. Entrons dans quelques détails.

Les guerres de Jules II avaient épuisé le trésor pontifical, le faste de Léon X augmenta encore les difficultés de la dette de l'État. Il fallait trouver un moyen de pour-

voir à des dépenses qui ne reculaient pas devant la restauration entière de Rome, la construction de somptueux édifices et particulièrement de l'église de Saint-Pierre, laissée inachevée par Jules II. Ce moyen, Léon X le chercha dans la vente des indulgences. En 1516, il en accorda de plénières à tous ceux qui voudraient contribuer par leurs dons à l'achèvement de la métropole du monde chrétien. Pour la levée de cet impôt prélevé sur la piété publique, on envoya des collecteurs dans tous les Etats chrétiens; on leur adjoignait des prédicateurs destinés à réchauffer le zèle des populations. Bientôt, pour arriver à une solution plus prompte, la chancellerie romaine aliéna dans chaque Etat le droit de publier et de distribuer les indulgences. En Allemagne, il fut acheté par Albert, archevêque de Mayence et évêque d'Halberstadt. Ce prélat devait au pape 45,000 thalers pour droit de Pallium, il profita de ce moyen pour s'acquitter. Mais comme il n'était pas assez homme d'affaires pour exploiter son privilége, il le revendit à Fuger d'Augsbourg, un de ces riches banquiers du moyen âge, aussi âpres à la curée que ceux de nos jours. Il donna à Fugen, comme prédicateur, Tetzel, moine dominicain. C'était un homme d'une ardente imagination, exalté encore par un fanatisme ascétique; il prit les titres de nonce du pape et d'inquisiteur de la foi, et il se mit à parcourir l'électorat de Mayence, accompagné d'un autre moine, nommé Barthélemi, et de deux scribes. Il ne s'en tenait pas à la vente des indulgences, il y joignait celle des dispenses de jeûne, de carême et de mariage aux degrés prohibés.

« Il avait soin de se faire annoncer, et il entrait dans les

villes au son des cloches et de la musique, bannières flottantes, et accompagné du clergé des divers ordres, de moines et de religieuses, de magistrats et d'écoliers et d'une foule de femmes qui chantaient des cantiques. Il montait un char magnifique, la bulle reposait sur un coussin de velours. Le cortége prenait le chemin de l'église, traversant les rues toutes remplies d'une foule pieuse qui se pressait autour des Frères quêteurs. L'église était parée, les cierges allumés, devant l'autel s'élevait une croix en bois rouge où étaient attachées les armes romaines. Ordinairement Tézel montait en chaire et prêchait sur les indulgences, et menaçait des foudres de l'Église quiconque en nierait l'efficacité. L'orateur s'adressait à un peuple dévot qu'il était facile de remuer, et Tézel aimait les images. Son discours achevé, le frère Bartholomée criait : — Achetez !.. achetez !.. — en frappant d'une pièce de cuivre un plat de métal qui contenait des centaines de cellules toutes signées. La foule se heurtait, tendait la main et donnait en échange d'absolutions, le denier du pauvre ou la monnaie d'or ou d'argent du riche (1). »

Ce honteux commerce, plus coupable que celui des vendeurs du temple, excita souvent la désapprobation des esprits sages du temps, mais la plupart se turent. L'explosion eut lieu quand le fanatique Tézel rencontra le fougueux Luther. Arrêtons-nous ici un instant et disons quelques mots sur les commencemens de l'apôtre de la réforme.

Né à Eisleben en 1483, Martin Luther était fils de

(1) Hist. de Luther, par M. Audin, t. I.

Hans Luther, du petit village de Mœhra dans la haute Saxe, et de Marguerite, fille d'un bourgeois d'Eisenach. Peu de temps après sa naissance, ses parens quittèrent Eisleben pour venir habiter Mansfeld, où son père exerça le métier de mineur. A quatorze ans le jeune Martin vint à Magdebourg, où il y avait une école célèbre. L'enfant était musicien, une charitable femme nommée Cotta lui donna une flûte et une guitare, et il se mit à parcourir les principales villes de l'Allemagne en gagnant sa vie avec des chansons. En 1505, il reçut ses grades en philosophie; ayant perdu à cette époque son ami le plus cher, son imagination vivement frappée, le jeta dans un couvent des Augustins. En 1506, il prononça les vœux et reçut la prêtrise. Dès cet instant il se livra avec une ardeur toujours croissante au mysticisme le plus exalté, il prenait pour des avertissemens du ciel les hallucinations d'un cerveau malade. Alarmé de cet état du jeune prêtre, Taupitz, vicaire général de l'ordre des Augustins, professeur d'éloquence sacrée et doyen de la faculté de théologie de Wittemberg, le désigna au choix de Frédéric, électeur de Saxe, pour remplir la chaire de philosophie. Le sénat le nomma prédicateur de la ville. Luther remplit cette double mission avec un grand éclat, et en octobre 1512, il reçut le doctorat. Dès lors sa foi commençait à fléchir, et déjà se débattait en lui le réformateur futur. « Priez pour moi, écrivait-il à un de ses amis, ma vie fait chaque jour un pas vers l'enfer, car chaque jour je deviens plus mauvais et plus misérable (1). » A cette époque il

(1) De Wette, t. I.

fit un voyage à Rome ; le moine austère ne comprit rien aux splendeurs de l'Italie, à l'éclat de la ville des papes, il en sortit l'anathème à la bouche. C'est à son retour qu'il trouva l'Allemagne livrée aux prédicateurs des indulgences.

Vers la fin de l'année 1517, Tézel vint à Juterbock à huit milles de Wittemberg, et bientôt cette ville devint déserte, tant on avait hâte d'aller entendre le dominicain. Luther essaya en vain de retenir ses auditeurs, et alors, aussi irrité dans ses croyances que blessé dans son amour-propre, il écrivit à l'évêque de Modûis pour qu'il fit cesser le scandale dont Tézel affligeait l'Allemagne. La réponse n'arrivant pas, il annonça qu'il prêcherait sur les indulgences. La foule fut immense, et dans cette première manifestation de sa pensée, le moine Augustin déposa les germes de son symbolisme futur. En voici quelques formules :

« 6° — Je dis qu'on ne peut pas prouver par l'Ecriture, que la justice divine exige du pécheur d'autre pénitence ou satisfaction, qu'un amendement du cœur, et que nulle part, elle ne prescrit le concours de l'acte ou de l'œuvre, ainsi qu'il est écrit dans Ezéchiel : *Le Seigneur n'imputera pas le péché à qui se repent ou qui fait le bien.* »

« 12° — On nous dit que l'indulgence appliquée à l'âme qui souffre dans le purgatoire, lui est imputée, et lui compte pour la rémission du châtiment qu'elle doit encore endurer. C'est une opinion sans fondement. »

« 19° — L'indulgence n'est ni de précepte, ni de con-

seil divin : ce n'est point un commandement, une œuvre qui opère le salut. »

Luther est déjà tout entier dans ces assertions, il ne s'attaque pas seulement à l'abus des indulgences, il les proscrit entièrement. Il en est déjà à la justification sans les œuvres. Un mois se passe à peine, et il affiche à Wittemberg cette thèse fameuse qui doit soulever l'Allemagne : elle contient quatre-vingt-quinze propositions contre les indulgences. Enfin, dans son *Traité de la liberté chrétienne*, il pousse ses principes à leurs dernières conséquences, et il établit comme doctrine fondée sur la parole évangélique, non seulement la justification sans les œuvres, mais l'impossibilité de la foi avec les œuvres, qu'il regarde comme autant de péchés ; la sujétion de la créature au démon, même quand elle fait effort pour lui échapper, et son incarnation au péché, même quand elle s'élève vers le Créateur ; quand sa pensée, détachée des liens de la terre, s'abîme dans la contemplation des mérites du Sauveur ; quand sa main répand l'aumône ; quand ses lèvres s'ouvrent pour prier ou bénir ; quand elle pleure et se repent ; car, dit-il, tout ce qui est en nous est coulpe, péché, damnation, et l'homme ne peut faire le bien..... Et à côté de ces monstrueux enseignemens, il pose comme axiome, l'impeccabilité de l'âme qui n'a pas cessé de croire, « parce que si j'ai péché, le Christ qui est en moi, n'a pas péché, ce Christ en qui je crois, qui opère, qui pense, qui agit et qui vit avec moi, et qui seul accomplit la loi..... C'est là qu'il s'efforce encore d'établir que le sacerdoce est infusé dans l'humanité, comme l'âme au corps ; qu'il appartient à tout homme qui croit, parce

que le Christ s'étant uni à l'humanité par une union toute mystique, l'âme est devenue son épouse, et qu'elle participe alors de tous les dons que l'époux répand sur sa bien-aimée ; que tous ces vocables de prêtre, de clerc, d'ecclésiastique ne signifient rien, sont un outrage à la parole de Dieu, parce que nous sommes tous ses enfans au même degré, ses économes et ses ministres, et que les vêtemens, la pourpre extérieure, les cérémonies ne sont que de vaines figures, des formes humaines que l'esprit du Christ doit bannir du milieu des chrétiens (1).

Voici quelques propositions extraites de ses thèses et de ses sermons :

« Quand notre seigneur et maître Jésus-Christ dit : Faites pénitence ; il veut que la vie des fidèles sur la terre soit une perpétuelle pénitence.

« Il n'a pas certainement entendu parler du sacrement, c'est-à-dire de la confession du prêtre, et de la satisfaction qu'il impose.

« Le pape ne veut ni ne peut remettre d'autres peines que celles qu'il a imposées lui-même, ou en vertu des canons.

« Les œuvres des hommes même belles en apparence, au fond sont des péchés mortels ; les œuvres de Dieu même laides à la vue de l'intelligence, sont admirables de justice.

« Toute œuvre, opérée même par le juste, est un péché mortel, si le juste n'appréhende d'offenser Dieu en la pratiquant.

(1) Audin, Hist. de Luther, t. I.

« On n'est pas même assuré de ne pas commettre plusieurs péchés mortels dans ses meilleures œuvres.

« Crois que tu es absous et tu l'es, quoi qu'il puisse être de ta contrition.

« Personne ne doit répondre au prêtre : je suis contrit.

« La contrition, par laquelle on repasse ses ans écoulés dans l'amertume de son cœur, en pesant la gravité de ses péchés, leur multitude, leur difformité, la béatitude perdue, ne fait que rendre les hommes plus hypocrites.

« On n'aime qu'après que les fautes ont été remises.

« La foi sauve, et sans nécessité des bonnes œuvres. »

Telles furent les doctrines que Luther jeta comme un défi à la papauté; le mouvement des esprits le seconda merveilleusement. Meurtri pendant plusieurs siècles par les coups violens que lui porta Rome, le pouvoir temporel avait mis d'autant plus d'ardeur à se relever, qu'il avait été plus abaissé. Les princes allemands en luttant contre le clergé, défendaient leurs intérêts privés, c'est-à-dire ceux de leurs passions et de leurs vices. Ils voulaient le retour de ce temps où l'épée avait raison de la robe du prêtre. Le peuple les appuyait parce qu'il était aveuglé, et qu'on le trompait avec le mot d'indépendance religieuse. Les lettrés voulaient secouer le joug de la scolastique ; tous accusaient Rome, et ne souffraient plus son autorité qu'avec impatience. A ces causes particulières, il en faut joindre une qui se retrouvait dans tout le monde chrétien, ce besoin général de réforme, besoin reconnu des papes eux-mêmes, et que nous avons déjà signalé.

La parole de Luther fut l'étincelle électrique qui alluma ce vaste foyer qui couvait sous la cendre. Il sut se popu-

lariser en revêtant son langage de ces images colorées qui passionnent la foule, en traduisant par des personnalités les abus qu'il prétendait attaquer. Ce fut d'abord une querelle de moines, elle devint bientôt une lutte entre Luther et le pape, une révolte ouverte contre l'autorité. Les théologiens catholiques Tézel, Eck, Prierias essayèrent de s'opposer au torrent, leurs efforts furent impuissans. Cependant Luther n'avait pas encore levé le masque, il s'indignait au nom d'hérétique que lui jetaient ses adversaires, il en appela au pape.

Rome flottait encore indécise sur le parti qu'il fallait prendre touchant le frère Martin. Parmi les cardinaux, les uns demandaient des mesures sévères, les autres proposaient les voies de la douceur. Léon X, d'un caractère facile et peu porté à la violence, inclina vers ce dernier parti. Après des négociations restées sans effet, il cita Luther à comparaître devant lui dans soixante jours. Le moine demanda qu'il fût dispensé de ce voyage, et qu'il pût aller rendre compte de ses doctrines à Augsbourg. Il obtint cette concession par l'intermédiaire de Caïetano, légat à la diète impériale. Il fut convenu que Luther irait à Augsbourg pour rendre compte de ses doctrines devant celui-ci. Cette conférence fut sans résultat. Caïetano lui donna en vain les marques de la plus évangélique bonté, Luther refusa toute satisfaction. Seulement il se montra touché de la charité du légat.

« Je reviens à vous, mon père, lui écrivait-il avant de « partir, vous auriez pu employer la force, vous avez fait « choix de la persuasion et de la charité. Je l'avoue main- « tenant..... oui j'ai été violent, hostile, irrévérencieux

« envers le nom du pape. Poussé à tous ces emporte-
« mens, j'aurais dû traiter avec plus de révérence une
« matière si grave, et en répondant à un fou, éviter de
« lui ressembler. Je suis affecté, repentant, je vous de-
« mande pardon, je dirai mon repentir à qui voudra m'en-
« tendre. Désormais je vous promets, mon père, de par-
« ler et d'agir tout autrement ; Dieu m'aidera. Je ne dirai
« plus rien des indulgences, pourvu que vous imposiez
« silence à tous ceux qui m'ont jeté dans cette tragédie.
« Quant à la rétractation, mon révérend et doux père,
« que vous et votre vicaire demandez avec tant d'ins-
« tance, ma conscience ne me permet en aucune ma-
« nière de la donner, et rien au monde, ni des ordres,
« ni des conseils, ni la voix de l'amitié, ne pourraient
« me faire parler ou agir contre ma conscience. Il reste
« une voix à entendre, qui vaut toutes les autres, c'est
« celle de l'épouse, qui n'est que la voix même de l'é-
« poux. Je vous supplie donc, en toute humilité, de por-
« ter cette affaire sous les yeux de Notre saint Père le
« pape Léon X, afin que l'Église prononce sur ce qu'il
« faut croire ou rejeter. »

Sur ces entrefaites, Léon X publia un bref sur les Indulgences; il n'y prononçait pas même le nom de Luther. Par une modération inouïe, il se bornait à établir la doctrine de l'Église; c'était un avertissement indirect donné au prêtre catholique. Luther le reçut à Nuremberg, et aussitôt, oublieux de ses promesses, il se livra à cet emportement qu'il blâmait naguère avec énergie. « En vé-
« rité, répond-il à Spalatin, son ami, c'est à peine si je
« puis croire que quelque chose de si monstrueux vienne

« d'un pape, et surtout de Léon X. Quel que soit le polisson qui, sous le nom de Léon X, essaie de me faire peur avec son décret, qu'il sache que je comprends la plaisanterie. S'il vient réellement de la chancellerie, je leur apprendrai leurs superbissimes iniquités et leur iniquissime ignorance. Les Romanistes commencent à trembler et à mettre peu de confiance dans leurs œuvres (1). »

Une fois dans cette voie, Luther marche à grands pas; son premier acte, c'est la publication de son appel au futur concile qu'il avait préparé depuis long-temps. Il y émet pour la première fois des doutes sur l'infaillibilité du pape. « Loin de lui l'intention d'attaquer l'autorité du Saint-Père, enseignant une pure doctrine, et beaucoup moins de se séparer de l'Église ; mais le pape n'est-il pas de même chair, de même condition que les autres hommes, peccable, faible comme eux, comme eux, pouvant errer et tomber, ainsi que saint Pierre? » Après cet acte de révolte qui se déguisait en vain sous des formules restrictives, Luther se retira quelque temps dans la solitude du cloître ; il dut s'effacer devant un événement politique qui absorba l'attention de l'Europe entière.

L'empereur Maximilien était mort le 12 janvier 1519 à Lintz en Autriche. La grande question de l'élection de son successeur allait s'agiter, elle pouvait bouleverser le monde. Deux concurrens se présentaient : François 1er, roi de France ; Charles d'Autriche, roi d'Espagne. Celui-ci l'emporta, il n'avait que vingt ans, et les électeurs pla-

(1) Ad Spal. de Wette.

cèrent sur sa tête cette couronne, qui était presque celle du monde, car elle réunissait sous sa domination l'Espagne, les Pays-Bas, l'Autriche, une partie de l'Italie et un autre continent. Mais le jeune empereur que l'histoire n'appelle plus que Charles-Quint, était un de ces hommes qui ne fléchissaient pas sous le poids d'un empire, il avait su le conquérir, il sut le conserver. Cette affaire si importante touchait par plusieurs points le pape : aucun des concurrens ne lui plaisait; tous les deux étaient trop puissans pour qu'il ne craignît pas que leur pouvoir ne vînt empiéter sur le sien. Il aurait préféré l'électeur de Saxe : néanmoins il agit avec prudence et de manière à ne pas se compromettre. L'électeur de Saxe ayant refusé l'empire, Charles d'Autriche fut élu le 19 juin 1519. Le pape se rangea de son côté, l'empereur pouvait lui être d'un grand secours pour réprimer en Allemagne les tentatives de Luther ; en Italie, pour défendre l'Etat de l'Église. On verra que les sages prévisions du pape ne furent pas trompées. Revenons à Luther.

L'idée réformatrice faisait de rapides progrès, non seulement elle agitait l'Allemagne, mais encore elle trouvait des disciples. Mélanchton et Carlstadt se faisaient remarquer parmi ses plus fervens apôtres. En 1518, âgé de vingt-deux ans à peine, le premier professait le grec à l'Université de Wittemberg. C'était une nature rêveuse, un cœur porté aux effusions mystiques d'une tendre piété, un esprit nourri des études humanistes de l'antiquité, épris avant tout de la forme poétique. La parole ardente et colorée de Luther le séduisit, et le domina. Quant au second, il avait étudié en Allemagne et en Italie. Doyen de

l'Université de Wittemberg où il enseignait la théologie, il avait donné à Luther, en 1512, le bonnet de docteur. C'était un de ces esprits aussi mouvans que le sable, qui se laissent remuer au vent de toute doctrine, qui, assez semblables à des vases fêlés, laissent échapper l'eau pure et limpide de la vérité, mais qui retiennent la fange grossière de l'erreur. Ces deux conquêtes étaient précieuses à Luther, elles gagnèrent les esprits moins lettrés auprès de qui elles faisaient autorité. Il faut le dire néamoins, ce ne fut pas la question religieuse qui fit le plus de partisans à la réforme. Nous avons dit déjà que les princes ne voyaient dans les entreprises de Luther, que ce qui pouvait favoriser leurs intérêts privés, c'est-à-dire abaisser Rome. Ils le regardaient comme un instrument dont on pourrait se servir contre la puissance papale. L'empereur Maximilien le recommandant à l'électeur de Saxe, avait dit de lui, qu'on en pourrait avoir besoin un jour. La même pensée domina la conduite des autres princes, elle explique l'influence de Luther. Retiré dans la solitude, il recevait de nombreuses visites, des lettres plus nombreuses encore. Il suffisait à tout, et préparait les chances de la lutte qu'il allait bientôt recommencer.

Léon X espérait encore que le moine allemand rentrerait dans le giron de l'Église. Il en avait reçu une lettre datée du 3 mars 1519, remplie de protestations de fidélité. Il lui envoya un nouveau négociateur qui eut encore moins de succès que le cardinal Caïetano, un noble Saxon, nommé Charles de Miltitz. Cette fois, le choix n'était pas heureux : Miltitz, homme faible et peu digne, fut joué complètement ; il n'obtint rien de décisif, il offrit

alors un nouveau juge à Luther, qui choisit l'archevêque de Salzbourg. On convint qu'une dispute solennelle aurait lieu à Leipzig. Luther s'achemina, accompagné de Melanchton et de Carlstadt. Il devait y trouver un digne adversaire, Eck le célèbre chancelier d'Ingolstadt, dont le nom seul causait des vertiges au moine allemand. Le débat s'était singulièrement agrandi, il ne s'agissait plus seulement des indulgences, la suprématie papale était en cause. La conférence fut solennelle, Luther se vanta d'avoir remporté la victoire, mais, à sa haine, on voit que son argumentation eut le dessous. Eck triompha de lui et de Carlstadt (1).

Cependant Miltitz était reparti pour Rome, emportant les trompeuses promesses de Luther. Léon X accueillit avec des transports de joie la nouvelle si fausse de la soumission du réformateur. Il en parla à tous les cardinaux, et déclara que ce serait pour lui un grand bonheur de voir, avant de mourir, l'Eglise rendue à la paix. Cette joie ne dura pas long-temps ; Eck n'était pas encore de retour à Rome, qu'on y savait déjà que Miltitz avait été joué, et que Luther avait dépassé toutes les bornes dans ses fureurs contre le Saint-Siége. La lettre qu'il avait promise comme gage de réconciliation et de soumission, vint achever d'éclairer les esprits. C'est une diatribe violente, où après avoir employé toutes les richesses énergiques de ce langage qu'on lui connaît, il offre au pape comme gage de paix, ce traité de *la liberté chrétienne*, dont chaque page respire l'hérésie.

(1) Hist. de Luth., par Aud., t. I.

Léon X avait épuisé tous les trésors de sa longanimité, il fallait qu'il saisît la houlette du pasteur et qu'il frappât la brebis rebelle. Néanmoins il hésita encore, il aimait ce frère Martin doué d'un si beau génie, ce travailleur ardent, cet investigateur infatigable des Ecritures. Enfin il se décide, il écoute la voix de Dieu, qui lui crie de chasser *ce sanglier sorti de la forêt pour détruire la vigne sainte*. La lettre de Luther est du 6 avril 1520, la bulle de Léon X, du 15 juin suivant. En voici le sommaire :

« Elle débute par les paroles du psaume 73 : *Levez-vous, mon Dieu, défendez votre cause, souvenez-vous des injures qu'on vous fait, de celles que vous avez reçues de l'insensé pendant tout le jour, et n'oubliez pas les blasphèmes de vos ennemis ; rendez-vous favorable à nos prières, parce que des renards ravagent votre vigne, dont vous avez été le pressoir.* C'est ainsi qu'il s'adresse d'abord à Jésus-Christ ; ensuite il invoque le secours de saint Pierre et de saint Paul, comme fondateurs de l'Église romaine, et ses premiers martyrs ; il appelle Luther un nouveau Porphyre, « parce « que, comme cet hérétique autrefois a répandu ses ca« lomnies contre les saints apôtres, de même, dit-il, ce« lui-ci déchire les saints pontifes, mes prédécesseurs, et « ne craint point d'employer les injures, lorsqu'il manque « de raisons, suivant la coutume des hérétiques, dont « la dernière ressource, selon saint Jérôme, est de ré« pandre le venin de leurs calomnies, lorsqu'ils se voient « près d'être condamnés. » Ensuite, après avoir invoqué les saints et l'Église universelle, qui reste la dépositaire

des saintes Écritures, « voit, dit-il, avec douleur que « quelques uns, dont le père du mensonge a aveuglé « l'esprit, détournent ses paroles en des sens mauvais et « dépravés, en sorte que ce n'est plus l'Évangile de Jé- « sus-Christ, mais l'évangile de l'homme, et ce qui est « pire, du diable. » Il ajoute qu'on renouvelait en Allemagne les erreurs des Grecs et des Bohémiens, déjà condamnés par les conciles et les constitutions de ses prédécesseurs; que c'est ce qui lui cause une douleur d'autant plus vive, que les papes, et lui en particulier, ont toujours chéri la nation allemande à qui le Saint-Siége a de grandes obligations, ses princes ayant toujours protégé l'Eglise, sa doctrine et sa liberté. Il rapporte le concile de Constance, qui a condamné les Wiclefites et les Hussites, les guerres des Allemands contre les Bohémiens, la nouvelle censure des universités de Cologne et de Louvain contre une partie de ses erreurs. Enfin, il dit que le devoir de sa charge pastorale ne lui permettant plus de dissimuler, il a cru devoir condamner en particulier les erreurs suivantes, en quarante-un articles tirés des écrits de Luther (1). Après les avoir énoncés, le pape ajoute, qu'après avoir examiné les propositions avec tout le soin que demandait l'importance de l'affaire, et après l'avis des cardinaux, des généraux d'ordre, des théologiens et des canonistes, il les avait trouvés dignes de censure, et les condamnait comme respectivement hérétiques ou scandaleuses, ou fausses, ou choquant les oreilles pieu-

(1) Voir plus haut aux doctrines de Luther.

ses, ou capables de séduire l'esprit des saints, ou contraires à des vérités catholiques; qu'il faisait défense, sous peine d'excommunication et de privation de toute dignité, qui seront encourues par le seul fait de croire les propositions, de les soutenir, de les défendre et même de les favoriser, de les prêcher, et de souffrir que d'autres les enseignent directement ou indirectement, tacitement ou en termes exprès, en public ou en particulier, ordonnant aux ordinaires et autres de faire une exacte perquisition des écrits que mentionnent les perquisitions, et de les faire brûler solennellement. Le pape expose ensuite tout ce qu'il à fait pour ramener Luther, et lui faire quitter ses erreurs; qu'il l'a cité à Rome, voulant le traiter avec beaucoup de douceur; qu'il l'a exhorté par ses légats et ses lettres à rentrer en lui-même; qu'il lui a offert un sauf-conduit et de l'argent pour les frais de son voyage, en lui promettant toute sûreté; persuadé que s'il eût fait cette démarche, il aurait reconnu sincèrement ses erreurs, et ne se serait pas si furieusement emporté contre la cour de Rome qu'il a déchirée par les plus insignes calomnies; mais qu'ayant méprisé cette citation, et poussé sa désobéissance et sa témérité jusqu'à appeler du Saint-Siége au concile, contre les constitutions de Pie II et de Jules II : Sa Sainteté déclare qu'elle pourrait dès à présent le condamner, comme hérétique. Cependant pour imiter la clémence du Seigneur, de l'avis de ses très chers frères les cardinaux, elle se contente de l'avertir charitablement de révoquer ses erreurs dans soixante jours et de brûler ses livres, après lequel terme, si lui et ses adhérens n'ont

satisfait, elle déclare qu'ils ont encouru les peines portées contre les hérétiques, et n'oublie aucune des formalités usitées en pareil cas (1). »

Cette sentence jeta Luther dans une exaspération qui tenait de la rage. Il publia aussitôt un pamphlet *contre l'exécrable bulle de l'antechrist.* « ... Qui a écrit cette « bulle, s'écrie-t-il, je le tiens pour l'antechrist; je le « maudis comme une insulte et un blasphème contre le « Christ, fils de Dieu... Mais, dis-moi donc, ignorantis« sime antechrist, tu es donc bien bête, pour croire que « l'humanité va se laisser effrayer... Quoi! ton front de « courtisane n'a pas rougi d'oser ainsi, avec des paroles « de fumée, se prendre aux foudres de la parole divine! » Luther ne s'en tint pas aux paroles, le 10 décembre, il fit brûler publiquement à Wittemberg la bulle du pape. Le lendemain, il monta en chaire, et il s'écria: « J'ai « fait brûler en place publique les œuvres sataniques des « papes. Il vaudrait mieux que ce fût le pape qui eût rôti « ainsi, je veux dire, le siége pontifical... Que tout chré« tien réfléchisse bien qu'en communiant avec les papis« tes, il renonce à la vie éternelle. Abomination sur Ba« bylone! tant que j'aurai un souffle de vie dans la poitrine, « je dirai abomination!.. » C'en était fait, la scission était consommée. Dès ce jour on ne pouvait plus rien espérer de Luther.

Léon X envoya Jérôme Aleandro, une des gloires littéraires de l'Italie, à la cour de Charles-Quint, pour combattre les efforts de Luther. L'empereur était préoccupé

(1) Bull. SS. PP.

des plus vastes projets, et les désordres de la réforme ne pouvaient lui plaire. Partout le tumulte et la révolte signalaient les progrès de l'hérésie. Après le couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, une diète avait été convoquée à Nuremberg, pour le mois de janvier 1521. La peste la fit transférer à Worms. Le catholicisme et la réforme y étaient représentés : Aleandro y parut en qualité d'ambassadeur du pape ; Luther ne tarda pas à y être cité ; il reçut un sauf-conduit et des lettres du duc Georges et de l'électeur Frédéric, et de Jean, son frère, qui l'engageaient à se fier à la parole impériale. Il quitta Wittemberg dans les premiers jours d'avril 1521. Il arriva à Worms le 6 du même mois, et il en repartit le 26, sans avoir cédé en rien. Après son départ, un incident arriva, qui a été diversement raconté. Nous le rapportons d'après l'historien déjà cité. « Il était parti sous la conduite d'hommes fidèles, entre autres du capitaine Prélops ; Jacob, son frère, Amsdorf et Schufs l'accompagnaient. Comme ils approchaient d'Alteinstein, des chevaliers masqués se présentèrent tout-à-coup à l'entrée d'une forêt, se jetèrent sur les rênes des chevaux, et feignirent d'enlever le moine. C'était une comédie jouée et arrangée par l'électeur, du consentement de Luther. Jacob sauta à bas de la voiture et prit la fuite ; Amsdorf disparut dans la forêt. Un cheval était tout prêt, ainsi qu'un vêtement de cavalier et une barbe postiche pour déguiser le fugitif. On erra dans la forêt pendant quelques heures, et la nuit venue, vers onze heures, on frappait à la porte du château de Wartbourg. Dans ce château, élevé comme un nid sur le haut d'une montagne isolée , Luther n'avait point

à redouter l'œil de ses ennemis..... C'est dans cette Patmos, dans cette région des oiseaux, *qui chantent sur les arbres, et louent le Seigneur le jour et la nuit*; que Luther vécut caché jusqu'à la mort de Léon X (1). »

Pendant que Luther agitait l'Allemagne entière, un autre réformateur se levait en Suisse. En 1519, Zwingle, curé de Zurich, se mit à prêcher contre la publication des indulgences. Il fut le premier qui nia la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. La haine contre la papauté était aussi le grand mobile de Zwingle. Partout se levaient de prétendus apôtres; mais hâtons-nous de raconter les derniers événemens du pontificat de Léon X.

Quelques villes de l'Italie, voisines de l'Etat du Saint-Siége, étaient encore dominées par des usurpateurs. Paul Baglioni l'un d'eux, chassé autrefois de Pérouse, y était rentré après la mort de Jules II. Léon X l'attira à Rome, le fit arrêter, juger et décapiter. Après cet acte de justice, il s'empara de Pérouse. En même temps, il se saisit de Fermo qui appartenait aux Vénitiens. Il ne fut pas aussi heureux dans ses tentatives contre la maison d'Est qu'il voulait dépouiller de Ferrare. Ces actes de rigueur avaient alarmé les puissances étrangères. Les prétentions rivales du roi de France et de l'empereur ne perdaient pas de vue l'Italie. Entre ces deux concurrens redoutables, Léon X devait employer l'habileté des négociations, là où il n'était point assez fort pour imposer ses décisions. « Cette politique à double face, dit Ranke, lui était nécessairement imposée par la position dans laquelle il se trouvait. »

(1) Hist. de Luth., par Aud., t. I.

Il engagea d'abord François 1er à se liguer avec lui pour expulser les Espagnols de Naples. Le Français défiant, n'ayant pu s'arrêter à aucun parti, le pape se tourna vers l'empereur. Le 6 mai 1521, il conclut un traité dont le but était d'assurer divers apanages aux Médicis, et de rétablir Sforce à Milan. La lutte entre François et Charles-Quint devint dès ce moment immanquable. Dès que l'empereur fut assuré du concours du pape, il commença les hostilités. La conflagration devint générale. Lautrec vint reprendre le commandement du Milanais; Prosper Colonna et les alliés du pape assiégèrent Parme : ils ne purent s'emparer que de la ville, la résistance de la citadelle les contraignit à lever le siége. Cet échec fut très sensible au pape, il fut réparé par de rapides conquêtes : Milan, Parme, Plaisance et la Lombardie tombèrent au pouvoir des confédérés.

La nouvelle de ce succès inespéré arriva au pape le 24 novembre 1521. La joie que lui causa cette nouvelle, les fêtes auxquelles elle donna lieu, le fatiguèrent excessivement. Revenu à Rome, il fut attaqué par une fièvre, qui l'emporta au milieu de toutes ses espérances. Priez pour moi, disait-il à ses serviteurs à sa dernière heure, je vous rends tous heureux. Il mourut le 1er décembre 1521, âgé seulement de quarante-quatre ans, après huit ans et neuf mois de pontificat.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le mouvement intellectuel dirigé à Rome par Léon X en dehors des événemens politiques.

Dès le commencement du quinzième siècle, il se fit en Italie un grand mouvement dans les intelligences.

Les Médicis le favorisèrent singulièrement en accueillant les Grecs fugitifs qui débarquèrent à Raguse. De toutes parts se manifesta une ardeur inouie pour les études qui ramenaient à l'antiquité. Rome se plaça à la tête de cette renaissance, et les papes lui prêtèrent l'influence de leurs richesses et de leur position. Jules II, quoique grand capitaine, remplit son office dans cet admirable essor, il devina les hommes de génie de son siècle, il commanda à Bramante la chapelle de Saint-Pierre, à Michel-Ange la chapelle Sixtine et son tombeau, à Raphaël la plupart de ses chefs-d'œuvre. Léon X acheva ce que Jules II avait ébauché, à lui était réservé l'honneur d'accomplir l'œuvre littéraire. Sa première pensée fut de terminer la basilique de Saint-Pierre, et il voulut faire concourir à cette œuvre les artistes les plus illustres. La mort arrêta Raphaël dans sa carrière et le pape fit prodiguer à sa mémoire les plus grands honneurs qu'on puisse rendre au génie; mais l'impulsion était donnée. Léon X continua la tâche qu'il s'était imposée. Les fouilles les plus heureuses dotaient Rome des merveilles qui étaient restées enfouies dans son sein; la peinture et la sculpture luttaient avec les prodiges que l'on découvrait tous les jours.

La ville éternelle présentait alors le plus magnifique spectacle qu'il soit donné à l'homme intelligent de contempler. Léon X aimait les arts en artiste, il les protégeait en monarque; autour de lui se pressaient tous les jours la foule illustre des peintres, des sculpteurs, des poètes et des humanistes, Michel-Ange, Raphaël, André del Sarto, Bembo, Sadolet, Machiavelli, Guicciardini, Paul Jove, et tous ceux qui avaient voué un culte sérieux

aux travaux intellectuels. C'était un entraînement, une débauche d'inspiration et de poésie, la seule que l'on puisse pardonner à un siècle. L'Italie entière obéissait à cette impulsion : « Tout s'y révélait à la fois, artistes, « philosophes, grands seigneurs, monarque et peuple. « Quand l'Allemagne se passionnait pour des thèses de « théologie; à Florence, le peuple, la tête nue, des bran- « ches d'olivier à la main, accompagnait processionnel- « lement une image vierge de Cimabuë, qu'on venait de « retrouver; à Ferrare, des portefaix répétaient des stro- « phes de l'Orlando, et dans les Apennins des brigands « s'inclinaient en signe de respect devant l'Arioste. Au « moment où Luther donnait le signal de la révolte du « sens intime, Bandinelli écrivit le groupe du maître- « autel de Santa-Maria-del-Fiore, Ange Politien, de la Mi- « randole, descendaient en triomphe dans leurs tombeaux « de l'église Saint-Marc, et Buonarotti créait la Nuit, le « Pensiero et la statue colossale de David. Venise, Fer- « rare, Milan, Bologne, Parme, Ravenne, Florence et « Rome, chaque cité italienne devenait un foyer d'art, « de lumières et de sciences qui allait envelopper de son « réseau de flammes le monde entier (1). »

(1) Hist. de Luther, par Audin, t. I.

CHAPITRE III.

Adrien VI. — Son éducation et sa vie avant d'être pape. — Sa politique. — Clément VII. — Affaires politiques de l'Italie. — Ligue sacrée. — Diète de Spire. — Sac de Rome. — Paul III. — Mouvement de réforme catholique. — Ignace de Loyola. — Concile de Trente. — Désunion du pape et de l'empereur. — Derniers actes de Paul III.

Il y a des instans dans la vie des peuples où les empires marchent vers un but nettement tracé. Tout concourt vers un même résultat de splendeur et de gloire, lorsque l'événement le plus imprévu vient changer complétement la face des affaires. Dieu semble se jouer des desseins des hommes, il leur montre le but au moment d'être atteint, puis de sa main puissante il les efface du livre des vivans. Il en fut ainsi de Léon X ; tout semblait lui sourire ; c'était un souverain puissant et vainqueur : un nouvel horizon s'ouvrait pour lui. Il mourut, et un professeur obscur succéda au plus brillant des Médicis.

Adrien appartenait à une pauvre famille d'Utrecht ; son père, nommé Florent Boyers, y exerçait une profession manuelle ; trop pauvre pour payer l'éducation de son fils, il obtint pour lui une place gratuite au collége de Louvain. Le jeune Adrien ne tarda pas à se faire remarquer par une application constante et une grande aptitude pour les travaux sérieux de la théologie et de la philosophie ; de brillans succès le signalèrent à

l'attention de Marguerite d'Angleterre, sœur d'Édouard IV, veuve de Charles-le-Téméraire, et elle paya la somme nécessaire pour qu'il pût recevoir le grade de docteur. Ayant franchi ce premier pas, il devint successivement chanoine de Saint-Pierre, professeur de théologie, doyen de l'église de Louvain, et enfin vice-chancelier de l'Université. L'empereur Maximilien l'appela à un honneur plus grand encore, en lui confiant l'éducation de son petit-fils, qui devait être Charles-Quint. Il le chargea ensuite d'une ambassade auprès de Ferdinand-le-Catholique, qui le nomma évêque de Tortose. Adrien resta à la hauteur de sa réputation. Après la mort de Ferdinand, il partagea la régence du royaume avec le cardinal Ximenès. En 1517 Léon X l'éleva au cardinalat; enfin, lorsque Charles-Quint partit pour l'Allemagne, il resta seul chargé du poids des affaires. Ce fut alors qu'éclatèrent les troubles qui bouleversèrent l'Espagne, et qui sont connus sous le nom de *Communautés* ou *guerre de la Sainte-Ligue*. La conduite d'Adrien VI, en ces circonstances, nous expliquera son caractère beaucoup mieux que les événemens peu nombreux de son court pontificat.

Depuis l'avénement de la maison d'Autriche, l'Espagne était travaillée par de nombreux fermens de discorde: l'augmentation des impôts faisait murmurer le peuple; les faveurs accordées aux Flamands indisposaient la noblesse et le clergé. Adrien VI, par sa naissance et par sa position, se trouvait en contact avec les plus irritables prétentions; les mécontens se rapprochèrent peu à peu, et bientôt ils formèrent une association qui prit le nom de Sainte-Ligue. Adrien n'avait ni assez de caractère, ni

assez d'habitude des affaires pour opposer à ces efforts une résistance qui pût les dompter. C'était un de ces hommes plus propres aux prières et aux travaux du cloître, qu'aux tempêtes du monde. Charles-Quint, effrayé, lui adjoignit un conseil de six personnes, au nombre desquelles il faut citer l'amiral de Castille, don Fadrique Henriquez, et le connétable don Inigo Velasco. Ces deux hommes sauvèrent la monarchie espagnole. Adrien renonça dès lors presque complétement aux affaires, il revint à ses chères études, à ses prières, enfin à cette vie pure et laborieusement obscure, pour laquelle il était fait. Ce fut dans cette position, qu'il avait voulu faire humble et cachée, que la couronne la plus difficile à porter, vint le chercher. Les cardinaux lui expédièrent deux légats pour lui annoncer son élévation; il quitta Tarragone le 2 août 1522, il arriva à Rome le 29 du même mois; le lendemain, il fut solennellement couronné, il garda son nom d'Adrien.

« L'élection n'était pas tombée depuis long-temps sur « un homme plus digne d'occuper le Saint-Siége, dit « l'historien protestant Ranke. Adrien avait une réputa- « tion tout-à-fait irréprochable; il était pieux, actif, très « sérieux; on ne vit jamais qu'un imperceptible sourire « effleurer ses lèvres; il était rempli de vues bienveillan- « tes et pures; c'était un vrai prêtre. » — « Véritable « chrétien de la primitive Église, dit un autre historien, « M. Audin, malheureusement il ne comprenait pas que « la forme extérieure, si elle veut durer, doit se renou- « veler avec les mœurs d'un peuple. Vêtu plus que sim- « plement, on ne le reconnaissait, quand il parcourait les

« rues de Rome, qu'au cortége de boiteux, de paralyti-
« ques, d'aveugles, de mendians de tout sexe, qui s'as-
« semblaient sur son passage, et auxquels il faisait l'au-
« mône; d'artistes aucun, car il ne les aimait pas, et
« leur reprochait de voler le bien des pauvres : non qu'il
« fût étranger à l'esthétique, car il était poète avant d'être
« pape, mais la charité était sa seule muse. Un jour
« qu'on lui parlait de la magnifique pension que Jules II
« avait faite au seigneur qui avait trouvé le Laocoon, il
« hocha la tête : — Ce sont des idoles, dit-il; je connais
« d'autres dieux que je préfère, les mendians mes frères
« en Jésus-Christ. — On voit si la Providence fut sage, en
« donnant à Léon X un successeur tel qu'Adrien. S'il fut
« venu plus tôt, quand l'art avait besoin d'un pont d'or
« pour entrer dans Rome, peut-être Adrien eût-il passé
« outre, ainsi qu'il fit quand on lui montra le *Laocoon*,
« et Rome eût été déshéritée d'une de ses plus belles
« gloires. Tous deux accomplirent leur mission, l'un en
« s'associant au mouvement des idées, en élevant et do-
« tant magnifiquement tout ce qui possédait une âme
« d'artiste, pour faire comprendre aux peuples que la
« papauté, loin d'être l'ennemi des lumières, les glorifie
« comme un don qui vient de Dieu; l'autre, quand l'art
« était créé, et ne craignait plus de tempête, en oubliant
« un moment la forme pour ne songer qu'aux maux de
« l'Église, c'est-à-dire à une œuvre qui a bien aussi sa
« poésie, et que nul mieux qu'Adrien ne pouvait opérer,
« car il brillait par toutes les qualités que l'Allemagne re-
« prochait à Léon X de dédaigner. Il aimait la solitude,
« la bure, une table frugale, la simplicité dans lecule

« et les cérémonies. » Ajoutons qu'Adrien VI nous semble avoir été donné au monde pour ôter à la révolte réformatrice tous les prétextes dont Luther cherchait à la couvrir.

Les actes de son pontificat furent tentés dans le sens de cette salutaire réforme, demandée depuis long-temps, et a laquelle les membres éminens du catholicisme travaillaient avec ardeur. Frappé des maux que la publication des indulgences avait enfantés, il s'attacha à en arrêter l'abus. Il défendit qu'on vendît les charges et les offices de la cour romaine, il modéra les taxes de la daterie, abolit les coadjutoreries, et n'épargna rien pour que les emplois fussent donnés aux plus dignes. Il disait qu'il fallait donner les hommes aux bénéfices, et non pas les bénéfices aux hommes.

Les affaires politiques de l'Italie le préoccupèrent aussi vivement. Il travailla comme ses prédécesseurs à faire restituer à l'Etat de l'Eglise, les possessions qui lui avaient été usurpées. Il enleva Rimini à Sigismond et à Pandolphe Malatesta. Il se montra néanmoins très porté à des voies amiables, et il reçut en grâce le duc d'Urbin et Alphonse d'Est frappé par les censures de Léon X. Les progrès de l'armée de Soliman lui faisaient d'ailleurs vivement désirer la paix ; la conquête de Belgrade et de Rhodes par les Turcs lui causa un chagrin profond, et il dirigea tous ses efforts pour organiser contre eux une croisade générale. Dominé par cette pensée, il voulut rester neutre entre les deux puissances rivales, la France et l'Empire ; il ne put y réussir. Les Français ayant formé un complot pour s'emparer de la Sicile, il fut contraint de s'allier à l'em-

pereur. Ainsi le pape, entraîné par le concours des circonstances, ne put rien pour amener la paix dans les événemens politiques : il en fut de même pour les affaires religieuses.

Après la mort de Léon X, Luther sortit de sa retraite de la Warthourg, plus enflammé que jamais pour la lutte. Charles-Quint, revenu en Espagne, était trop préoccupé pour arrêter ce nouvel essor, et personne en Allemagne n'était assez fort pour faire exécuter l'édit donné à Worms. Le moine saxon resta donc seul maître du terrain ; il fit de fréquens appels au peuple et aux passions, et sa voix puissante trouva partout de l'écho. Ce n'est déjà plus seulement un prêtre hérétique, c'est un tribun. « Princes catholiques, s'écrie-t-il, la main de Dieu est suspendue sur vos têtes ; la corruption se répandra sur vous, vous mourrez, votre puissance fût-elle au-dessus du turc lui-même. Déjà votre récompense est arrivée ; on vous tient pour polissons et bélîtres ; on vous jugera d'après le rôle que vous jouez ; le peuple vous connaît, et ce châtiment terrible que Dieu apelle le mépris, vous pressera de tous côtés ; vous ne pourrez pas le détourner. Le peuple, lassé, ne peut plus supporter votre tyrannie et votre iniquité.—Dieu ne le veut pas. Le monde n'est plus le monde d'autrefois, où vous chassiez aux hommes ainsi qu'aux bêtes fauves. »

Ce fut peu de temps après ce nouveau manifeste, qu'une diète s'ouvrit à Nuremberg (novembre 1522). Le pape y avait envoyé François Cheregat, évêque de Teramo, en qualité de nonce. Il lui donna des instructions, où il ne dissimule pas les abus qui affligeaient l'Église. « Nous

« savons, lui dit-il, que depuis long-temps d'abominables excès ont eu lieu près du Saint-Siége, des abus dans les choses spirituelles, la transgression de pouvoirs, tout a été vicié. La corruption s'est répandue de la tête aux membres, du pape aux prélats ; nous avons tous dévié ; il n'y en a aucun qui ait fait du bien, pas même un seul (1). » Cette indignation d'un saint prêtre était sans doute légitime, elle n'était pas prudente. Elle ôta peut-être à Cheregat cette fermeté de langage qu'il fallait déployer dans une assemblée où la majorité penchait pour Luther. En effet, les princes allemands redoutaient sa parole brûlante, et craignaient de se mesurer avec ce rude adversaire. La diète déclara qu'il n'y avait plus qu'un moyen de rendre la paix à l'Allemagne ; c'était la convocation d'un synode national, où tous les partis seraient représentés. En attendant, elle promit de veiller à la paix, mais en même temps elle formula ses griefs contre le Saint-Siége : c'étaient des remontrances fort dures, et des prétentions exorbitantes, de sorte que le pape ne pouvait accepter ni le fond ni la forme de ce traité. Cheregat ne put en obtenir la révision, il repartit accablé sous le poids d'une défaite. Luther avait triomphé.

Le vertueux Adrien ne put supporter ce coup, il succomba à la douleur qu'il lui causa. Il mourut le 14 septembre, à l'âge de soixante-quatre ans, n'ayant occupé qu'un an et huit mois le souverain pontificat. Un mot qu'il aimait à répéter, le peint tout entier. Il disait qu'il n'était rien de plus malheureux que de vivre dans un temps où

(1) Instruct. par Fr. ap. Rainald., t. xi.

toute âme honnête doit succomber. C'est ce sentiment qui a dicté son épitaphe ; elle ne contient que ce peu de mots : *Adrianus hic situs est qui nihil sibi infelicius in vita quam quod imperaret, duxit.*

Après la mort d'Adrien VI, les Médicis et les Colonna se trouvèrent en présence, se disputant la tiare. Les premiers l'emportèrent. Jules de Médicis, fils naturel de Julien tué à Florence dans la conjuration des Pazzi, fut placé sur le trône pontifical. Son oncle Laurent, échappé au massacre, comme nous l'avons rapporté, lui donna une excellente éducation. Après avoir été chevalier de Rhodes, et prince de Capoue, lorsque son cousin Léon X parvint au souverain pontificat, il entra dans l'état ecclésiastique, et reçut l'archevêché de Florence en 1512 ; le même pape le légitima et le promut au cardinalat. A dater de cet instant, il prit la part la plus active aux affaires, qu'il ne quitta que pendant les premiers momens du pontificat d'Adrien VI. Nul ne paraissait plus propre aux honneurs et aux richesses. Il fut couronné à Saint-Pierre, le 26 novembre 1523.

Les temps devenaient de plus en plus difficiles pour la papauté ; la guerre désolait l'Italie, la réforme grandissait tous les jours. En 1524, les ordres s'assemblèrent de nouveau à Nuremberg ; le pape choisit pour représentant un homme d'un esprit ferme, et habile théologien. Il s'aperçut que la majorité appartenait au luthéranisme, il lutta en vain, et fut réduit à protester contre les décisions de la diète. Les princes catholiques, effrayés, comprirent qu'ils avaient besoin d'employer toutes leurs forces pour résister. Trois d'entre eux, le duc Vilhem, le duc Louis

de Bavière, et l'archiduc Ferdinand d'Autriche, se réunirent à Ratisbonne ; plusieurs évêques et archevêques vinrent les y trouver, et tous conclurent un traité d'alliance qui avait pour but de défendre les dogmes et le culte catholiques contre le luthéranisme.

Les circonstances semblèrent favoriser de plus en plus les tentatives de la réforme. Les embarras politiques qui accablaient l'Italie, devenaient de plus en plus inextricables. Depuis l'avénement des Médicis , les Espagnols n'avaient cessé d'agrandir leurs conquêtes. Alexandre VI, Jules II, Léon X leur avaient successivement abandonné les principales provinces de l'Italie. Clément VII lui-même avait favorisé leurs envahissemens. Arrivé au souverain pontificat, il ne tarda pas à trouver pesante cette autorité des Espagnols que rien ne paraissait satisfaire. Ce sentiment existait à un haut degré dans le cœur des Italiens, ils souffraient avec impatience la domination de ces étrangers d'un orgueil et d'une cupidité insatiables.

Les victoires de Charles-Quint ne firent qu'augmenter les craintes du pape et des Italiens. Clément VII voulut essayer d'arrêter les progrès des impériaux, en leur opposant la prépondérance des Français ; cette tentative ne fut pas heureuse; la défaite de François Ier à Pavie rejaillit sur le Saint-Siége. Ce mauvais succès n'arrêta pas Clément VII. Revenu de sa captivité, le roi de France reçut à Cognac les ambassadeurs du pape, ceux des Vénitiens et ceux du duc de Milan : sous prétexte de lui apporter leurs félicitations sur sa délivrance, ils venaient en réalité lui offrir d'entrer dans une ligue contre les Espagnols. Elle fut conclue le 22 mai

1526 : elle avait pour but de rétablir François Sforce dans le duché de Milan, et de mettre l'Italie en liberté. Elle reçut le nom de ligue sacrée.

« Il fut convenu que le roi de France renoncerait au droit qu'il prétendait avoir sur le duché de Milan, en faveur de François Sforce, moyennant une pension dont on conviendrait avec le pape et les Vénitiens, pourvu qu'elle ne fût pas au-dessus de cinquante mille ducats, qui seraient payés tous les ans au roi ; que le comté d'Est serait rendu au roi de France, de même que la souveraineté de Gênes avec le titre de duc, en y conservant pour doge le seigneur Antoine Adorno ; que le royaume de Naples serait remis entre les mains du pape, en payant au roi une rente annuelle de soixante mille ducats ; que les Médicis seraient maintenus à Florence avec tous leurs droits et priviléges ; qu'on donnerait au roi d'Angleterre, pour lui et ses successeurs, un domaine dans le royaume de Naples, avec le titre de duché ou principauté, du revenu de trente mille ducats, et au cardinal Wolsey, un autre domaine de dix mille ducats pour lui et ses successeurs ; que le duc de Milan épouserait une princesse du sang de France, au choix du pape ; qu'on engagerait les Suisses à la défense du duché de Milan ; qu'on lèverait incessamment des troupes chez eux, et que le roi emploierait son crédit auprès des cantons pour cet effet. »

Ce traité est l'acte le plus important du pontificat de Clément VII, et, quoiqu'il ait amené des conséquences désastreuses, on doit en reconnaître toute la grandeur. « Cette fois, dit Giberto, ministre de Clément VII, il ne « s'agit pas d'une petite vengeance, d'un point d'hon-

« neur, d'une seule ville ; cette guerre va décider de la « délivrance ou de l'esclavage de l'Italie. »

Cette décision exerça une grande influence sur les affaires religieuses. Pendant que les troupes papales commençaient les hostilités, une diète s'assemblait à Spire : c'était toujours sur la situation de l'Eglise qu'on se proposait de statuer. Les princes allemands étaient favorables aux idées luthériennes, et Ferdinand d'Autriche, qui représentait l'empereur, ne pouvait manquer d'avoir devant les yeux la lutte qui s'agitait sur un autre point. Aussi, le résultat de la diète fut-il très défavorable au catholicisme, l'empire promulgua un décret en vertu duquel on laissait aux Etats la liberté de se conduire chacun suivant son propre jugement, sauf à en répondre devant Dieu et l'empereur. « Cette résolution, dit M. Ranke, dans « laquelle il n'est pas même fait mention une seule fois « du pape, peut être considérée comme le début de la « réforme, de l'établissement d'une nouvelle Eglise en « Allemagne. Elle commença aussitôt à s'établir en Saxe, « dans le duché de Hesse et dans les pays voisins. Par là, « le parti protestant fit un pas immense, son existence « légale fut fondée. »

Clément VII, qui savait concevoir une grande entreprise, n'avait aucune des qualités nécessaires pour l'exécuter. Quand il avait pris un parti, il reculait devant les conséquences. En présence des plus graves intérêts, il se laissait arrêter par des embarras financiers. Les alliés sur lesquels il comptait n'ayant rempli aucune de leurs promesses, il se trouva porter seul les dépenses de la guerre. Il avait à sa solde deux armées composées d'é-

trangers qu'il fallait payer régulièrement, sans quoi elles auraient passé à l'ennemi. Découragé, Clément conclut une trève avec le vice-roi de Naples, puis il licencia la plus grande partie de ses troupes ; le duc de Bourbon fit espérer au pape, qu'il accepterait la trève; mais au moment où le pape trompé congédiait ce qui lui restait de troupes, le duc se jeta avec les impériaux dans la Romagne, où il mit tout à feu et à sang. Le 5 mai 1527, vers les quatre heures du soir, il arriva sous les murs de Rome. Le même jour il fit demander au pape de lui accorder passage, parce qu'il voulait se rendre à Naples. Ce prétexte n'ayant pas été accueilli, il ne songea plus qu'à se rendre maître de la ville.

Le lendemain, dès la pointe du jour, le duc de Bourbon ordonna d'attaquer; mais en montant à l'assaut, il reçut un coup d'arquebuse, qui lui cassa la cuisse, et le renversa dans le fossé. Il mourut peu d'instans après. Cet événement qui aurait pu sauver Rome, ne servit à rien pour sa défense. Le prince d'Orange le cacha aux soldats, et prenant le commandement, fit continuer l'assaut. Après deux heures de combat, les impériaux furent maîtres de la ville. « Il ne serait pas possible d'exposer tous les ex-« cès qui se commirent, ils surpassent infiniment tout ce « que Rome avait déjà éprouvé dans les huit différentes « fois qu'elle avait été prise. Quelques historiens ajoutent « même que tous ces saccagemens pris ensemble, n'en-« levèrent pas tant de richesses que celui-ci seul, parce « que Rome n'avait jamais été si riche, surtout à l'égard « des églises, qu'elle était alors. On les pilla entière-« ment, on convertit les vases sacrés en des usages pro-

« fanes ; les dames romaines qui s'y étaient réfugiées, « n'y trouvèrent pas plus d'asile que celles qui étaient « demeurées dans leurs maisons : elles n'y purent con- « server leur pudicité ; et la maison du Seigneur ne ser- « vit qu'à rendre plus abominable le crime de ces sacri- « léges. Les luthériens surtout déchargèrent leur haine « sur la basilique de Saint-Pierre ; ils fouillèrent jusque « dans les tombeaux des souverains pontifes pour les ou- « trager encore après leur mort ; ils tirèrent les corps des « saints hors de leurs châsses, les foulèrent aux pieds, « et changèrent la chapelle pontificale en écurie. Les ci- « toyens à qui l'on sauva la vie furent dépouillés de tous « leurs biens, et l'on voulut qu'ils trouvassent encore de « quoi se racheter. On mit en usage, pour les y obliger, « tous les supplices que l'impiété païenne avait inventés « durant trois cents ans contre les chrétiens. La plus « grande partie mourut dans les tourmens, et le reste ne « se sauva que pour achever sa vie dans la misère. Les « Espagnols et les Italiens, plus avares que les Alle- « mands luthériens, s'acharnèrent sur les personnes ri- « ches et de qualité : prélats, évêques, abbés, magistrats, « banquiers, marchands, furent tourmentés en mille « manières effroyables, pendus par les pieds, brûlés, « déchirés à grands coups d'étrivières, afin de les obli- « ger à payer d'excessives rançons auxquelles ils ne pou- « vaient satisfaire ; en sorte que plusieurs, pour se déli- « vrer tout-à-coup de tant de maux, se donnèrent la mort « en s'échappant des mains de ces furieux, se précipitè- « rent par les fenêtres dans les rues, où leurs corps de- « meurèrent sans sépulture. Les soldats, au rapport de

« Cochlée, se faisaient un plaisir de se revêtir des habits « des cardinaux, des prélats et des prêtres, de monter « ainsi habillés sur des bancs, et de faire des processions « dans les rues, dans cet équipage, pour tourner la reli- « gion en ridicule. Les habits du pape devinrent la proie « de ces malheureux, qui s'en étant revêtus, s'assem- « blèrent dans le conclave, et y procédèrent à une élec- « tion ridicule, après avoir dégradé le pape qu'ils ne « tenaient pas encore; et les suffrages de tous conspi- « rèrent à élever l'hérési arque Luther sur le Saint-Siége, « et à le proclamer pape : et ce qu'il y eut de plus bizarre « dans cette action, fut que les luthériens crurent ne « pouvoir l'honorer autant qu'il méritait de l'être, qu'en « lui donnant, par dérision, une dignité qu'il avait ren- « due le principal objet de sa satire. Le pillage après avoir « duré deux mois entiers dans la ville, ce qui était sans « exemple, s'étendit ensuite dans tous les pays d'alen- « tour, à la honte de l'armée des confédérés, qui, au « lieu de donner la chasse aux troupes du duc de Bour- « bon, alla se confiner dans un endroit éloigné, où à « peine savaient-ils ce qui se passait dans Rome, et l'é- « tat malheureux où se trouvait le pape qu'ils avaient lâ- « chement abandonné (1). »

Pendant que ces scènes de désolation se passaient, le pape était renfermé dans le château Saint-Ange, son dernier asile. Bientôt il se trouva serré de si près par les impériaux, qu'il fut contraint de capituler. L'archevêque de Capoue signa le 5 juin les conditions suivantes :

(1) Hist. eccl. (contin.), t. XXVII.

1° de payer comptant cent mille ducats d'or, cinquante mille dans vingt jours, et deux cent cinquante mille dans le terme de deux mois; 2° de remettre, en forme de dépôt, le château Saint-Ange entre les mains des officiers de l'empereur; 3° de rester prisonnier jusqu'au paiement des cent cinquante mille premiers ducats de sa rançon. De plus, il s'engageait à livrer aux impériaux les villes d'Ostie, de Civita-Vecchia et de Citta-di-Castello, et à leur faire rendre Parme et Plaisance. Mais il était impossible à Clément d'exécuter aucune de ces conditions; il était dans la plus grande tristesse, et les gouverneurs refusèrent de rendre les places stipulées dans le traité. La peste mit le comble à tous ces désastres: de Rimini elle gagna le château Saint-Ange, et le souverain pontife était exposé aux dangers de ce fléau, plus terrible que la guerre. A force de prières, il obtint d'être transféré au belvéder avec les cardinaux de sa suite. Ramené bientôt dans sa prison, il s'en échappa le 9 décembre, déguisé en marchand.

Tous les malheurs accablaient Clément VII à la fois. Les ennemis des Médicis profitèrent des désastres de Rome pour chasser de Florence la famille du pape. Cette défection lui causa une vive douleur: il comprit que pour éviter des malheurs encore plus grands, il fallait se rapprocher des Espagnols vainqueurs. Le 26 juin 1529, il conclut un accommodement avec Hugues de Huniade, qui commandait les impériaux. La puissance de Charles-Quint toucha alors à son apogée: outre les provinces de l'empire, il domina l'Italie depuis les Alpes jusqu'à la Méditerranée. Le 24 février 1530, le pape le couronna

empereur à Bologne. Il ne pouvait pas voir long-temps d'un œil indifférent l'accroissement de cette immense puissance, qui mettait en péril surtout les intérêts de l'Eglise ; il voulut essayer de rétablir l'équilibre. Il se tourna donc vers la France, et eut une entrevue à Marseille avec François Ier. Ce retour vers la politique de ses prédécesseurs contraire à la sienne, gâta de plus en plus les affaires de l'Eglise ; la réforme devenait de plus en plus menaçante ; Clément VII ne put en arrêter le torrent dévastateur.

En 1529, une diète présidée par le roi Ferdinand, s'assembla à Spire ; elle avait pour commissaires, Frédéric, comte palatin, Guillaume, duc de Bavière, et les évêques de Trente et de Hesdesheim ; malgré les malheurs des temps, les catholiques s'y trouvèrent en majorité. Les sectaires donnèrent alors le spectacle des divisions qui montraient déjà la fragilité d'une œuvre humaine. Le landgrave de Hesse travailla en vain à les réunir. Les catholiques eurent le dessus. Après de longues contestations, l'assemblée décréta : — Que partout où l'édit de Worms aurait été reçu, il serait défendu de changer de religion ; que les villes qui auraient embrassé les doctrines nouvelles, les garderaient jusqu'à la tenue du concile, sans que toutefois elles pussent abolir la messe ou enlever aux catholiques le libre exercice de leur culte ; les sacramentaires seraient bannis de l'empire, et les anabaptistes seraient punis de mort. — Les princes luthériens, Jean, électeur de Saxe, George, marquis de Brandebourg, Ernest et François, ducs de Lunebourg ; Philippe, landgrave de Hesse, et Wolffang,

prince d'Anhalt ; les députés de quatorze villes impériales, de Strasbourg, entre autres, qui venaient d'abolir la messe, se rassemblèrent deux jours après, et dans un écrit, protestèrent, au nom de Dieu et des hommes, — qu'ils ne pouvaient obéir à une diète si hostile aux vérités évangéliques, et ils en appelèrent du concile général, à l'empereur et à tout juge non suspect. Ce jour-là, les réformés reçurent le nom de PROTESTANS, qu'ils ont gardé jusqu'à nos jours (1).

Mais cette protestation même prouvait la force des sectaires, la politique équivoque de Clément VII leur facilitait la victoire. En peu d'années, la réforme se répandit dans l'Allemagne tout entière. Bientôt la papauté eut la douleur de perdre l'Angleterre par la séparation de Henri VIII. Ce prince, qui avait répondu aux premiers manifestes sortis de la plume de Luther, par une apologie du catholicisme, dont le retentissement avait été immense, ce prince que Léon X avait décoré du titre de défenseur de l'Eglise, sépara l'Angleterre du catholicisme. Il avait épousé Catherine d'Aragon, et dès l'année 1526, il songea à faire casser son mariage, après vingt ans d'habitation. La décision de la cour romaine ne pouvait être douteuse. En 1534, la sentence qui déclarait le mariage valide, fut prononcée. A mesure que cette sentence avait paru probable, Henri VIII avait commencé par attaquer la cour de Rome; quand il dut désespérer du succès de sa demande, il prononça sans hésiter la séparation complète de son royaume et de la papauté.

(1) Hist. de Luther, par Aud., t. II.

Les événemens politiques se mêlaient, comme on voit, aux luttes religieuses avec un égal désavantage pour Rome. De toutes parts, ils surgissaient plus menaçans que jamais. François Ier voulait se jeter sur l'Italie, Charles-Quint demandait depuis long-temps un concile, et il se fatiguait des temporisations du pape. Des dissensions de famille se joignaient à ces grands embarras. Les deux neveux du pape se disputaient Florence, et ils étaient devenus ennemis acharnés.

Ces embarras avaient usé Clément VII : découragé de n'avoir obtenu aucun résultat, plein d'appréhension pour l'avenir, il était rongé par un chagrin profond, qui le conduisit au tombeau. Une fièvre lente s'empara de lui, et il y succomba le 25 septembre 1534, à l'âge de cinquante-six ans.

« Si la tiare a jamais été honorée, c'est par Clément VII ; « sans préjugés et sans passions, d'un cœur doux et élevé, « ami sincère des lettres, savant dans les sciences, où « jamais pontife ne l'avait été, mécanicien, ingénieur, « architecte ! et pourtant jamais pontife ne fit plus de fau- « tes. Sa politique fut timide et soucieuse, il eut peur de « la France, et peur de Charles V. Le rêve qui le tour- « mentait sans cesse, était d'user l'empire par la France, « et la France par l'empire. Le pape eut tort aussi d'at- « tenter aux libertés de Florence, que ses neveux, après « sa mort, finirent par étouffer. Sur son lit d'agonie, il « eut la douleur de voir le Vatican déchu de sa gloire « et de son influence dans les affaires de ce monde ; les « royaumes du septentrion se détacher de la foi catholi- « que, et la Suisse rompre avec le Saint-Siége. Il mou-

« rut de chagrin, comme vicaire de Jésus-Christ, n'ayant « aucun reproche à se faire, et s'endormit dans le Sei- « gneur après une vie pure ; mais comme prince humain, « pleurant sur cette politique à deux faces qu'il avait « adoptée dans l'intérêt de sa couronne mondaine (1). »

La mission que Clément VII laissait à son successeur, était immense et difficile. Elle avait un triple but à atteindre, il s'agissait de pacifier les empires, d'arrêter les envahissemens de la réforme, enfin, de reconstituer fortement l'unité catholique, qui semblait prête à se dissoudre. Un homme se rencontra, qui eut assez de génie pour concevoir ces grandes pensées, assez de couragepour en aborder l'exécution : c'est Paul III.

Avant d'arriver au souverain pontificat, il se nommait Alexandre Farnèse. Par son père, il appartenait à cette famille des Farnèse, originaire de Toscane, et dont l'illustration datait de la fin du treizième siècle. Par sa mère, il descendait de la maison de Boniface VIII. Né en 1468, il vint étudier à Rome sous Pomponius Lætus, puis à Florence dans la maison de Laurent de Médicis. Ses études l'identifièrent avec le mouvement littéraire de son temps, il se passionna pour les lettres antiques et pour les beaux arts. Innocent VIII le fit protonotaire apostolique ; Alexandre VI lui donna l'évêché de Montefiascone, et le chapeau de cardinal, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-six ans. Dès ce moment, il prit part aux affaires, et remplit avec éclat les plus grands emplois. Il fut envoyé à Viterbe en qualité de légat pour recevoir Charles VIII qui allait à la con-

(1) Hist. de Luther, par Aud., t. II.

quête de Naples ; il eut ensuite la légation de la Marche d'Ancône. Jules II lui donna l'évêché de Parme, et de grands travaux dans le concile de Latran. Léon X le créa cardinal-évêque de Tusculum. Enfin, sous Clément VII, il fut successivement évêque de Palestrine, de Sabine, de Porto, d'Ostie. Il fut élu pape le 13 octobre 1534.

Nous venons de voir quel fardeau immense était alors la papauté. Paul III en aborda franchement toutes les difficultés ; mais avant de mettre la main à l'œuvre, il voulut s'entourer des hommes les plus distingués par leur mérite et leurs vertus. Il les fit entrer dans le collége des cardinaux, sans aucune autre préoccupation que celle de leurs qualités. Leurs noms sont glorieux ; c'étaient le vénitien Cantarini, Caraffa, Sadolet, Poole, Giberto, Frigoso, tous entourés de respect, soit pour leurs vertus, soit pour leur science. Il s'occupa avec eux de cette réforme, qui déjà, au sein du catholicisme, écrasait la réforme protestante. Il promulgua des bulles réformatoires pour ce qui concernait la chancellerie, la pénitencerie et la chambre apostolique.

Le mouvement catholique ne se faisait pas seulement sentir à Rome, il se manifesta surtout au sein des ordres religieux. Les camaldules, les franciscains, les capucins se réformèrent sévèrement. Enfin, un nouvel ordre religieux, celui des jésuites, se voua avec un grand éclat à l'œuvre commencée. Il naquit au sein de l'Espagne qui se trouvait à l'apogée des croyances les plus ardentes et des mœurs les plus chevaleresques. Quelques mots sur son fondateur.

Inigo-Lopez de Recalde naquit dans le château de

Loyola dont sa famille portait le nom. Il était le plus jeune des fils de cette noble maison, une des premières dans le Guipuscoa. Le jeune Ignace passa sa jeunesse d'abord à la cour de Ferdinand-le-Catholique, ensuite à celle du duc de Najara. Sa position lui marquait sa place dans la carrière des armes, mais à son début, la main de Dieu l'arrêta, elle avait disposé de cette grande âme. A la défense de Pampelune contre les Français, en 1521, Ignace reçut aux jambes une double blessure qui l'obligea à quitter le métier des armes. Pendant les loisirs d'une longue convalescence, il s'occupa à lire des romans de chevalerie. Cette lecture exaltait le côté chevaleresque de son imagination, mais comme il ne pouvait plus satisfaire ce penchant, il tomba dans l'exaltation et la rêverie ; il se mit alors à étudier la vie des saints, et particulièrement celle du Sauveur des hommes. Enfin, il céda à la voix de Dieu qui l'appelait à lui, il quitta sa famille et se retira parmi les ermites qui habitaient le Montferrat. Bientôt, les désirs d'une vie plus active le poussèrent vers Jérusalem pour travailler à la conversion des infidèles. Ce projet ayant échoué, il revint en Espagne, d'où il passa en France pour se livrer à de sérieuses études. La liaison qu'il y contracta avec Pierre Faber de Savoie et François Xavier, acheva de décider sa vocation. Les trois amis se rendirent un jour à l'église Montmartre avec quelques autres jeunes gens qu'ils avaient gagnés. Après la messe que célébra Faber, ils firent vœu de chasteté et de pauvreté, puis ils jurèrent de consacrer leur vie entière à secourir les chrétiens, et à convertir les Sarrasins.

En l'année 1537, nous trouvons Loyola à Venise avec quelques uns de ses compagnons; il y reçut la prêtrise, et se mit à prêcher avec eux dans les rues. Au bout d'un an, ils voulurent partir pour Rome; mais avant de se séparer, ils résolurent de s'imposer certaines règles. Ce fut alors qu'Ignace leur donna le nom de *Compagnie de Jésus*. Arrivés à Rome, ils eurent à traverser les plus rudes épreuves; leur zèle, leur courage, leur patience, leur vertu en triomphèrent. Il leur fut possible de former une société, déjà nombreuse; ils ajoutèrent le vœu d'obéissance aux deux autres, et s'imposèrent l'obligation rigoureuse de *suivre en tout temps les ordres du pape, de parcourir le monde, d'aller prêcher chez les Turcs, les païens, les infidèles, à son commandement, sans objection, sans condition, sans salaire et sans retard*.

« Quelle admirable opposition aux tendances de cette « époque! dit Ranke. Ainsi, lorsque de tous côtés s'é- « levaient contre le pape la résistance, l'esprit d'examen, « d'abandon, une société pleine d'enthousiasme et de « zèle se lève spontanément, se voue à son service. » En 1543, le pape confirma par une bulle leur projet d'association, et dès lors, l'ordre des Jésuites se trouva définitivement constitué.

Les dispositions du pape, le mouvement de réforme catholique ne furent qu'un heureux prélude au grand acte qui a immortalisé le pontificat de Paul III; je veux parler de la convocation du concile de Trente. La première session eut lieu le 13 décembre 1545. Les légats y exposèrent les motifs qui avaient décidé le pape à le convo-

quer, savoir : l'extirpation de l'hérésie, le rétablissement de la discipline ecclésiastique, la réformation des mœurs et la paix de l'Église. Les matières traitées par le concile sont immenses, et il ne saurait entrer dans notre plan de les faire connaître même sommairement. Nous devons nous borner à énoncer en peu de mots les principales phases de cette mémorable assemblée.

Le concile s'occupa de la révélation, il examina les sources auxquelles il faut puiser pour la connaître, les saintes Écritures et la tradition. Il passa au dogme de la justification, et aux doctrines qui y touchent. C'était là le vif des questions à débattre. La discussion fut très orageuse, il y avait un parti qui désirait modifier la doctrine catholique dans le sens de l'opinion protestante. Les Jésuites combattirent vivement cette tendance, ils rejetaient absolument la justification sans les œuvres. Le concile adopta cette conclusion en s'expliquant sur les mérites du Christ; il ne leur attribua la justification, qu'autant qu'ils produisent la conversion intérieure, et par conséquent les bonnes œuvres. « Le pécheur est justifié, dit le « concile, lorsque l'amour de Dieu descend dans son « cœur, qu'il y prend racine, en vertu des mérites de la « plus sainte souffrance, et par l'illumination du Saint-Es« prit; l'homme alors, devenu l'ami de Dieu, s'avance cha« que jour de vertu en vertu, il se transforme de jour en jour « et par l'observation constante des commandemens de « Dieu et de l'Église, il grandit par les bonnes œuvres avec « l'aide de la foi dans la justice qui lui a été apportée par « les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). » Cette

(1) Conc., sess. VI.

solution entraînait celle que l'on avait à donner touchant les sacremens. « La justification en se développant peu à « peu dans l'homme, ne put se passer de sacremens. Par « eux elle commence, et par eux elle continue quand elle « a commencé. Par eux encore elle est reconquise quand « on l'a perdue. Tous les sept sacremens doivent être « conservés tels qu'ils existent, tels qu'ils doivent être « rapportés à l'auteur de la foi, puisque toutes les insti- « tutions de l'Église du Christ sont communiquées, non « seulement par les Écritures, mais encore par la tradi- « tion. Les sept sacremens embrassent, comme on sait, « toute la vie et tous les degrés dans lesquels la vie se dé- « veloppe. Ils sont la pierre fondamentale de toute hié- « rarchie ; ils annoncent la grâce, et la communiquent ; « enfin, ils complètent le rapport mystique qui rappro- « che l'homme de Dieu (1). »

Pendant que le catholicisme, plus radieux que jamais, se dégageait des idées luthériennes au milieu des luttes du concile, l'empereur battait les protestans en Allemagne. Partout ils étaient sévèrement poursuivis, le pouvoir ecclésiastique prenait des mesures énergiques pour anéantir l'hérésie. L'inquisition acquit alors une grande extension, principalement en Espagne et en Italie. Partout on s'efforça d'étouffer la voix de ceux qui refusaient de se soumettre. L'ordre des Jésuites concourut puissamment au même but, mais par d'autres moyens. Ayant obtenu de jour en jour de nouveaux perfectionnemens, ces religieux s'adonnèrent alors, d'une manière spéciale, à l'éducation.

(1) Conc., sess. VII.

« Une pareille institution, dit Ranke qui leur est si hos-
« tile, était de la plus immense utilité pour l'humanité,
« surtout quand l'on pense que les Jésuites enseignaient
« avec autant de zèle et de succès que les instituteurs sa-
« lariés. » Aussi le progrès des Jésuites fut rapide : en peu de temps ils conquirent dans les états chrétiens une influence qui devait avoir un accroissement de plus en plus vaste.

Battue de tous les côtés, la réforme reçut un échec qui devait amoindrir considérablement ses forces : Luther mourut. Jusqu'à son dernier jour, il resta sur la brèche, combattant Rome sans relâche. Accablé de souffrances physiques, déjà à demi couché dans la tombe, il se relève pour écrire un pamphlet qu'il intitule : — *Contre la papauté fondée par le diable.* A la nouvelle d'un concile, il s'émeut et pousse un cri de rage : « Un concile ! s'é-
« crie-t-il, que vous en semble ; polissons que vous êtes,
« qui ne savez ce que c'est qu'un évêque, ni César, ni
« Dieu même, ni son Verbe ! — Pape, tu n'es qu'un
« âne, et tu resteras un âne !.... » Tout le pamphlet continue sur le même ton, qu'il soutint jusqu'à sa dernière heure. Il mourut à Eisleben, le 19 février 1546.

Quittons pour un instant les affaires religieuses pour nous occuper des débats politiques qui s'agitaient en Italie. Paul III avait été marié, et lorsqu'il arriva au souverain pontificat, il avait un fils, nommé Louis, et un petit-fils, nommé Octave. La famille Farnèse était, au reste, nombreuse et puissante, et le pape sacrifia beaucoup à l'élévation des siens. Pendant les premières années de son pontificat, tout parut lui sourire, il conclut une al-

liance entre les Vénitiens et Charles-Quint contre les Turcs ; enfin il réussit à opérer un rapprochement entre ce dernier et le roi de France. Les deux princes eurent une entrevue à Nice, le pape y assista, et la trève qui porte le nom de cette ville fut tout-à-fait son ouvrage. Il tâcha au reste d'en tirer parti en faveur des siens. Pendant que les deux princes étaient à Nice, il obtint pour son fils Louis, Novarra et son territoire, et pour son neveu Octave, la main de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint.

Une bonne intelligence entre le pape et l'empereur ne pouvait pas durer long-temps. Ils étaient séparés par des intérêts trop opposés pour ne pas se heurter bientôt. Le concile était ouvert, les armées impériales remportaient en Allemagne d'immenses succès. Il semblait que la politique de Charles-Quint et celle de Paul étaient étroitement unies. Il n'en était rien. La puissance du premier paraissait trop menaçante au second, pour que celui-ci ne cherchât pas à la restreindre. D'un autre côté, l'empereur donnait libre exercice à son ambition, et il voyait avec peine s'élever à côté de la sienne le pouvoir des Farnèse, et le pape se préparer l'appui de la France. Les événemens achevèrent bientôt de désunir ces deux grandes puissances, Rome et l'Empire. Le pape avait donné à son fils Louis, Parme et Plaisance, comme duchés relevant du siége papal : il remit en échange à l'empereur, Camerino et Nepi. Celui-ci ne vit pas avec plaisir cette donation. Louis était à la tête du parti opposé à l'Espagnol. Louis ne jouit pas long-temps de cette puissance; il fut assassiné dans les murs de Plaisance. Après ce

meurtre, les impériaux s'emparèrent de la ville. Le pape, frappé au cœur, ne songea plus qu'à anéantir la puissance impériale. Des maladies contagieuses sévissaient à Trente; il profita de cette occasion pour transférer le concile à Bologne, qui appartenait au Saint-Siége. Les Espagnols et les Allemands voulurent s'y opposer. Il fallut céder en présence de la volonté du saint Père. Il ne borna pas là sa rupture; il chercha plus que jamais à se lier avec la France. « Quelques années me restent peut-être à vivre, « s'écriait-il, je m'en servirai si bien que je laisserai le « siége romain dévoué au roi de France. Ma propre fa« mille s'attachera à lui par des liens indissolubles, et « enfin je ferai de lui le premier prince de la terre (1). » Enfin, il pensa à joindre cette alliance à celle de la Suède et de Venise : mais ces projets restèrent sans exécution. Paul III, malgré son inimitié contre Charles-Quint, n'osa pas engager la lutte contre l'Empire. Au contraire, il se tourna vers lui et subit la loi du plus fort.

Les derniers instans de Paul III furent remplis d'amertume, autant par les mécomptes que nous venons de signaler, que par l'ingratitude de ses propres parens. Octave Farnèse, se croyant lésé dans ses droits, se révolta contre son oncle. Cette nouvelle accabla le vieillard déjà malade. La trahison d'Alexandre Farnèse, un autre de ses neveux, acheva de briser son cœur; il voulut s'en expliquer avec lui, et cette entrevue abrégea encore sa vie. Il mourut peu de jours après, dans sa quatre-vingt-troisième année : il y en avait quinze qu'il occupait le siége

(1) Guise au roi, 31 oct. 1547.

pontifical. C'était le 10 novembre 1549. Au moment d'expirer, il répéta ces paroles du psalmiste, qui étaient dans sa bouche un amer regret. « *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, et emundabor à delicto maximo.* »

Paul III était un homme d'un rare esprit et d'une grande hauteur de vues; mais, quelque grande qu'ait été sa supériorité, elle a été absorbée par le mouvement général qui agitait le monde. Pour trouver une place éclatante à côté de Charles-Quint et de François Ier, il fallait l'énergie d'un Jules II, la prudence d'un Léon X. Paul III eut le sort des hommes qui ne sont pas complets : doué d'heureuses qualités, il n'a pas su les mettre en relief, parce qu'une seule lui a manqué, l'énergie.

CHAPITRE IV.

Jules III. — Guerre de la France et de l'Empire. — Nouvelles sessions du concile de Trente. — Le pape l'ajourne à deux ans. — Marcel II. — Paul IV. — Sa carrière ecclésiastique. — Réformation de l'Église. — Émancipation de l'Italie. — Le pape échoue. — Changement de conduite du pape. — Pie IV. — Pie V.

Après la mort de Paul III, le Saint-Siége resta vacant pendant deux mois et dix jours. L'élection d'un pape offrait alors de grandes difficultés ; le parti de la France et celui de l'empire luttaient ardemment pour faire élire un candidat favorable à leurs intérêts. La fortune de l'empereur l'emporta ; le cardinal del Monte, qui lui était dévoué, fut élu le 8 févrièr 1550. Né à Rome, le 10 septembre 1487, le nouveau pape appartenait à une famille d'assez médiocre condition, originaire de Toscane ; il se nommait Jean-Marie Giocchi. Un de ses oncles, Antoine, fut honoré par Jules II de la pourpre romaine. Il prit le titre de cardinal del Monte. Jean-Marie en garda le nom. Il fut successivement cardinal, évêque de Palestrina, archevêque de Siponta, enfin premier légat présidant le concile de Trente. Arrivé au souverain pontificat, il prit le nom de Jules III, pour honorer la mémoire de Jules II, bienfaiteur de sa famille.

Les Farnèse avaient puissamment contribué à son

élection ; néanmoins Jules III ne leur était pas favorable. Pendant le conclave, ils avaient obtenu des cardinaux un traité par lequel le pape élu serait tenu de rendre Parme à Octave. Jules III exécuta fidèlement ce traité, auquel d'ailleurs l'empereur ne s'opposa pas. On espéra même, pendant quelque temps, que la concorde pourrait renaître entre eux. Cet espoir fut déçu ; l'empereur ayant refusé de rendre Plaisance, Octave reprit une position hostile à son égard. S'il avait perdu un protecteur par la mort de Paul III, il était devenu aussi plus indépendant. Pour accomplir ses projets de haine et de vengeance, il se tourna vers la France et proposa à Henri II une alliance, que celui-ci accepta. Les Français reparurent en Italie. On vit flotter leur bannière sur les murs de Parme et sur ceux de la Mirandole.

La guerre ne pouvait pas être douteuse ; l'empereur déclara qu'il fallait chasser de l'Italie les Français et leurs partisans. En conséquence, les troupes alliées de l'Empire et du Saint-Siége entrèrent immédiatement en campagne ; elles ravagèrent le territoire de Parme et mirent le siége devant Mirandole. Ces hostilités eurent en Europe un long retentissement : c'était toujours la grande querelle entre le roi de France et l'empereur qui se reproduisait dans les mêmes termes ; mais cette fois la coalition qui menaçait Charles-Quint offrait des périls redoutables. L'ennemi le menaçait sur toutes les frontières de ses possessions. En Italie, les Français appuyaient les Farnèse ; en même temps ils paraissaient sur le Rhin ; les protestans allemands s'allièrent avec eux, et l'électeur Maurice occupa militairement le Tyrol. Charles-Quint,

attaqué sur des points si importans, vit la fortune lui devenir infidèle.

Cette réaction causa au pape un chagrin profond. Son affliction fut d'autant plus vive qu'il fut contraint de conclure, à Passaw, un traité avec les princes confédérés, traité tout-à-fait favorable aux protestans. Dès le commencement de son pontificat il avait rouvert le concile de Trente; la douzième session se tint le 1er septembre 1551, la quinzième le 28 avril 1552. A cette époque, la guerre avait éclaté de toutes parts. Le pape jugea qu'il était urgent de suspendre le concile de Trente; il fut ajourné à deux ans.

Après cet acte, Jules III se retira d'une lutte où il était si malheureusement engagé. Il renonça presque entièrement aux affaires politiques pour se livrer aux charmes d'une vie consacrée au plaisir. Non loin de la porte *del Popolo*, il fit construire une villa magnifique, qui a gardé son nom. C'est là qu'il passa sa vie, dirigeant ses architectes, soignant ses jardins, veillant comme un simple particulier à tous les détails qui pouvaient embellir sa demeure. Il avait eu soin de distribuer à ses parens des biens et des dignités qui leur donnaient une grande position. Il s'entoura de quelques amis, et, au milieu d'une conflagration générale, ne se mêla plus qu'avec répugnance aux intérêts qui s'agitaient autour de lui. Cette conduite était tout-à-fait en désaccord avec le caractère qu'il avait montré avant d'être pape; caractère austère, esprit ferme que rien ne pouvait détourner des affaires. Cette sévérité était si connue, que les cardinaux avaient hésité à lui donner la tiare.

Ainsi éloigné des affaires, Jules III excita les murmures de la partie saine du clergé romain. Lorsqu'il parvint au souverain pontificat, il donna le cardinalat à Innocent, son favori, jeune homme sans naissance, qu'il avait élevé par charité. Le pape l'avait adopté pour neveu, et il l'aimait avec idolâtrie. Le motif de cette prédilection est assez singulier. Innocent avait gagné la faveur de Jules III en soignant son singe. A Rome, on l'appelait par dérision le cardinal *Simia*. Jules III fut surpris par la mort quand il pouvait espérer de vivre encore long-temps d'une vie aux douceurs de laquelle il avait tant sacrifié. Il mourut au Vatican, le 23 mars 1555. Il occupait le Saint-Siége depuis cinq ans et près de deux mois.

La négligence de Jules III avait placé les affaires de l'Église dans une situation inquiétante; les hommes vertueux le sentaient, et ils s'étaient réunis depuis quelque temps pour travailler à une réforme. Après la mort de Jules III, ils se trouvèrent assez forts pour élire le cardinal Marcel Cervini, le représentant le plus sévère de leurs idées. Son élection eut lieu le 9 avril 1555. Il garda son nom, qui avait été porté par un seul pape avant lui.

Né en 1501, à Fano, dans l'état de l'Église, Marcel II appartenait à une famille modeste mais honorable. Son père était trésorier dans la Marche d'Ancône, sa mère se nommait Cassandre Bencia. Après avoir été élevé à Sienne, Marcel ne vint à Rome que sous le pontificat de Clément VII. Paul III le choisit pour secrétaire, lui donna en 1539 le cardinalat, et plus tard le nomma l'un des présidens du concile de Trente.

Sa fermeté, son zèle, sa vertu, firent concevoir les

plus hautes espérances de son pontificat. Ses premiers actes ne les démentirent pas. Il ne voulut point souffrir que ses parens vinssent à Rome, et il introduisit de grandes économies dans le luxe de sa cour. Mais son plus ardent désir, c'était de rouvrir le concile, et d'y travailler à la grande œuvre de la réforme et de la pacification de l'Église. Voici quelques unes de ses idées à ce sujet. Comme il s'en entretenait un jour avec le cardinal de Mantoue, il lui dit « que jusqu'à présent on n'avait rien avancé de « ce côté-là faute d'avoir pris le bon chemin; qu'il fallait « travailler d'abord à une réformation entière, par où les « différends niés seraient bientôt terminés, et qu'après « cela les controverses cesseraient en partie d'elles-« mêmes et se termineraient en partie par le concile, pour « peu de soin qu'il en prît; que les cinq derniers papes « avaient eu en horreur jusqu'au nom même de réfor-« mation, non pas à mauvais dessein, mais parce qu'ils « craignaient qu'on ne s'en voulût servir pour diminuer « l'autorité pontificale; qu'il croyait au contraire que la « réformation était l'unique moyen de la conserver et « même l'unique secret pour l'augmenter, et que, si l'on « faisait attention au passé, l'on verrait que les papes qui « s'étaient appliqués à la réformation avaient porté leur « autorité plus haut que tous les autres; que la réforma-« tion ne supprimait que des choses superflues et onéreu-« ses, le luxe, la pompe, le cortége et d'autres dépenses « excessives et inutiles, qui rendent le pontificat méprisa-« ble au lieu de le rendre vénérable et majestueux; que « le retranchement de toutes ces vanités augmenterait la « puissance, la réputation et les finances, qui sont les

« nerfs du gouvernement, et, ce qui est plus que tout « cela, leur attirerait le secours divin que se doivent pro« mettre tous ceux qui font leur devoir. »

La mort ne permit pas à Marcel II de mettre la main à l'exécution de ces grands projets. Il fut emporté par une attaque d'apoplexie, après vingt et un jours de pontificat. Ses contemporains lui appliquèrent ces paroles de Virgile : *Le destin le voulait seulement montrer à la terre.*

Un pontificat aussi court ne pouvait influer sur les affaires; il eut néanmoins ce grand résultat, de leur donner une direction nouvelle, direction qui domina dans le conclave après la mort de Marcel. Le cardinal Caraffa, un des préconisateurs les plus ardens de la réforme, fut élu le 23 mai 1555. Il prit le nom de Paul IV.

Jean-Pierre Caraffa naquit dans le village de Saint-Ange-de-l'Échelle, le 28 juin 1476. Il appartenait à cette famille Caraffa, une des premières d'Aquila. « Il n'avait « que dix-huit ans, dit le continuateur de Fleury, qu'A« lexandre II le fit son camérier secret. Après la mort de « ce pape, Jules II le fit archevêque de Chieti, dans le « royaume de Naples, n'étant âgé que de vingt-huit ans. « Le même pontife l'envoya quelque temps après, nonce, « vers Ferdinand d'Aragon, qui prenait alors possession « du royaume de Naples. Il assista, en 1513, au concile « de Latran, d'où Léon X l'envoya nonce vers le roi « d'Angleterre Henri VIII; ensuite il alla avec la même « qualité auprès du roi Ferdinand, à qui Charles ayant « succédé, Caraffa fut nommé à l'archevêché de Brindisi, « qu'il garda fort peu de temps, l'ayant remis, en 1524,

« avec celui de Chieti, entre les mains du pape, pour « s'associer avec Gaëtan de Theati dans le dessein d'éta« blir une congrégation de clercs réguliers, qui furent de« puis nommés théatins, et dont il fut le premier supé« rieur pendant trois ans, et après lui Gaëtan, qui a été « canonisé, et Caraffa fut élu une seconde fois. Le pape « Paul III l'ayant nommé cardinal, en 1536, voulut qu'il « reprît l'archevêché de Chieti, qui vint à vaquer dans « cette même année, et depuis il fut nommé à l'archevé« ché de Naples, dont le vice-roi, par ordre de l'empe« reur, l'empêcha de prendre possession, jaloux de la « partialité que les grands du royaume avaient pour lui, et « ce fut une des raisons pour lesquelles les impériaux « étaient si fort opposés à son élection (1). »

Telle avait été la carrière ecclésiastique de Caraffa quand il fut élevé sur le trône pontifical. Quant à son caractère, il avait toutes les qualités qui donnent à un homme le droit et le pouvoir de commander aux autres. Paul IV était doué d'une nature ardente et d'une volonté forte ; il y joignait des convictions profondes. Né pendant ce quinzième siècle, où la liberté de l'Italie avait jeté un si vif éclat, il ne songeait qu'à rendre à cette contrée son ancien lustre. Pour nous servir d'une comparaison qui lui était familière, cette Italie du siècle passé était un instrument à quatre cordes parfaitement d'accord ; ces quatre cordes étaient Naples, Milan, Venise et l'état de l'Église ; aussi il éprouvait une haine profonde pour la domination espagnole, qui avait détruit cette harmonie. Il avait em-

(1) Hist. ecclés. (contin.), t. xxxi.

ployé sa vie entière à lutter contre l'empereur, et celui-ci, qui ne l'ignorait pas, lui rendait une aversion non moins ardente. Paul IV fut dominé par ces deux pensées : abaisser l'Empire, réformer l'Église.

Arrivé au souverain pontificat, il se mit à cette œuvre avec toute l'ardeur de sa puissante volonté. Dans sa bulle d'avénement, il promet et fait serment de mettre un soin scrupuleux à ce que la réforme de l'Église universelle et de la cour de Rome soit exécutée, et, le même jour, il prend d'importantes décisions pour rétablir l'ordre et la discipline dans les ordres religieux ; puis il institue une congrégation pour la réforme universelle, en trois classes, dont chacune devait compter huit cardinaux, quinze prélats et cinquante docteurs. Ces mesures n'étaient, pour Paul IV, que la partie la moins importante de l'œuvre à laquelle il s'était voué. Il n'en séparait pas le côté politique, qui était l'abaissement de l'Empire.

Cette entreprise, qui aurait semblé impossible naguères, présentait alors quelques chances de succès. La fortune ne souriait plus à Charles-Quint : l'Allemagne l'abandonnait, les Pays-Bas s'agitaient de la manière la plus menaçante, l'Italie lui devenait hostile. Le moment paraissait favorable pour lutter contre lui, et Paul IV avait trop d'intérêt à le saisir pour ne pas avoir étudié cette périlleuse situation. Abattu par les souffrances physiques et morales, l'empereur releva la tête pour lutter avec ce nouveau pape, son ennemi mortel. Il se plaignit aux cardinaux de ce qu'ils eussent fait un tel choix ; il essaya même de lui susciter de graves embarras. Le pape opposa une vive résistance. Il fit arrêter les cardinaux par-

tisans de l'empereur, puis il s'empressa de conclure une alliance avec la France. Il proclama hautement qu'avec le secours de cette puissance, il délivrerait l'Italie de ces Espagnols, cette *semence de Juifs et de Maures,* cette *lie du monde,* comme il les appelait. « Si, pour cette « cause sacrée, ajoutait-il, je ne suis ni écouté, ni se- « couru, la postérité dira au moins qu'un vieil italien, « aux portes de la mort, au lieu de se reposer et de se « préparer en paix à mourir, conçut seul ces plans éle- « vés qui devaient rendre à sa patrie son indépendance « et sa liberté! » Ainsi la haine des deux souverains ne pouvait pas tarder à éclater; elle éclata.

Les commencemens de la lutte furent sur le point d'avorter. Malgré leur traité avec le pape, les Français conclurent une trève avec les Espagnols. Charles Caraffa, son neveu, envoyé en France, gagna les Guises et les Montmorency; enfin, à son retour en Italie, il conquit aussi le duc de Ferrare. Les hostilités recommencèrent. Ce procureur fiscal du pape intenta contre l'empereur et le roi Philippe, son frère, une action juridique, où il demandait que ces deux princes fussent excommuniés et que leurs sujets fussent dégagés du serment de fidélité. A cette nouvelle, le duc d'Albe, vice-roi de Naples, ayant fait en vain des ouvertures d'accommodement, se mit en marche à la tête d'une armée, et bientôt il menaça Rome. Les troupes du pape se composaient de Romains peu exercés au métier des armes. Il fallut recourir à d'autres : Paul IV prit à sa solde les troupes de Pierre Strozzi, et il put avec leur secours reprendre quelques avantages.

Les deux armées ennemies présentaient alors le plus

étrange spectacle. Le duc d'Albe était un fervent catholique, et il imposait à ses soldats une grande réserve dans l'attaque et un profond respect pour le Saint-Siége. Au contraire, les défenseurs du pape étaient en grande partie des partisans allemands, qui se livraient à tous les excès de la guerre, sans frein et sans remords. L'armée française vint changer pendant un instant la situation des deux partis. Elle arriva en Italie en 1557, composée d'un corps magnifique de cavalerie et de dix mille hommes à pied. Malgré ce secours si important, les armes du pape ne purent obtenir de succès décisif. Les choses en étaient là, lorsque la défaite des Français, sur un autre point, acheva de ruiner les affaires du pape, en forçant Henri II à rappeler Guise et ses soldats. Battu à Saint-Quentin, sur les frontières des Pays-Bas, non seulement le roi de France ne pouvait plus être d'aucun secours à l'Italie, mais encore il réclama l'appui du pape. « J'espère, écrivit-il au duc de Guise, que le pape fera autant pour moi que j'ai fait pour lui dans les mêmes dangers (1). » La retraite du duc de Guise plaça Rome dans une situation désespérée. Elle avait à craindre presque autant ses ennemis que ses défenseurs. Le pape, maudit de ses sujets, menacé de toutes parts, dut songer à la paix. Il obtint des conditions bien plus favorables qu'il ne devait l'espérer. « Il fut convenu que le duc d'Albe irait « à Rome pour rendre à Paul IV les soumissions au nom « du roi catholique, et que de même le pape recevrait le « roi catholique en son amitié, et renoncerait à celle des

(1) Ribie. II. Le roy à M. de Guise.

« Français; que le roi lui rendrait toutes les places qu'il « lui avait prises dans cette guerre, qu'on en raserait les « fortifications, qu'on lui rendrait aussi les biens qu'on « lui avait usurpés et confisqués; qu'on ferait grâce de « part et d'autre des injures et des pertes dont cette « guerre avait été cause, et qu'on pardonnerait à tous « ceux qui avaient pris les armes pour l'un ou l'au- « tre parti, sans comprendre dans cette amnistie Marc- « Antoine Colonna, ni Ascagne de la Cornia, qui de- « meureraient excommuniés tant qu'il plairait au pape; « que la ville de Palliano, comme elle était alors, « serait mise en séquestre entre les mains de Jean- « Bernardin Carbone, parent des Caraffa, qui promet- « trait avec serment, à l'un et à l'autre parti, d'observer « les conventions dont on était demeuré d'accord, et de « garder cette place avec une garnison de huit cents « hommes, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, « du consentement des parties. » En même temps un traité secret fut conclu au sujet de Palliano, en échange duquel on donna Rossano à Caraffa. Quelques jours après ce traité, le duc d'Albe vint à Rome, où il rendit ses hommages au souverain pontife.

Quelque favorables que fussent ces conditions, elles n'étaient pas moins la ruine des plus chères espérances de Paul IV. La domination des Espagnols à Naples et à Milan, reposait sur des bases plus solides que jamais. Philippe II jouissait de cette prépondérance que Charles-Quint avait acquise. Les ennemis personnels du pape, les Colonna et les Sforce, reprenaient une brillante position; l'échec était complet. Mais les hommes énergiques ne re-

culent pas devant une position difficile ; ils sont brisés par les événemens ou bien ils les acceptent, les dominent, et reportent ailleurs l'emploi de leurs puissantes facultés. Il en fut ainsi de Paul IV. Il accepta courageusement sa défaite, et il ne songea plus qu'à accomplir l'autre partie de son œuvre, la réforme de l'Église. Ici s'ouvre une nouvelle phase de son pontificat. Donnons quelques courtes explications.

Dès qu'il fut placé sur le trône pontifical, Paul IV avait voulu appeler à lui les hommes les plus énergiques pour seconder les projets de sa haine contre les Espagnols. Sa famille partageait ce ressentiment, et comme il était sûr de son concours, il chercha à s'appuyer sur elle. Cette pensée l'aveugla sur le compte de ses neveux, et il choisit l'un d'entre eux, Charles Caraffa, pour le seconder, sans s'inquiéter d'autre chose que de sa violence et de son animosité contre l'empereur. Or, cet homme était un soldat aussi sanguinaire qu'indompté. Paul IV le nomma cardinal, et lui confia la direction des affaires politiques, et en grande partie celle des intérêts religieux. Ses autres neveux, voyant par quelle route on arrivait à ses faveurs, se hâtaient d'afficher la même haine contre la domination espagnole, et aussitôt ils furent comblés de faveurs. L'aîné devint duc de Palliano ; le plus jeune, marquis de Montebello : tous élevèrent leur ambition jusqu'aux plus hautes destinées. Ainsi, Paul IV, que des idées de réforme préoccupaient si fortement, en favorisait indirectement un des abus les plus crians, le népotisme.

La ruine de ses espérances changea tout-à-fait sa conduite à cet égard. Quand il fut convaincu qu'il devait re-

noncer à son projet d'abaisser l'Empire et d'affranchir l'Italie, il ne songea plus qu'à exécuter la seconde partie de son œuvre, celle qui concernait la réforme de l'Église. Cette œuvre, il l'aborda avec cette énergie qu'il apportait à l'exécution de tous ses projets. Le bandeau qui couvrait ses yeux tomba tout-à-coup; il vit à quel excès d'ambition et de crime se laissaient emporter les membres de sa propre famille. Il voulut commencer la réforme qu'il méditait, en donnant l'exemple d'une grande sévérité à leur égard. « Pape à jamais illustre, « dit le protestant Ranke, il sut se décider à faire vio« lence à son cœur et à sacrifier son affection pour ses « parens. Le 27 janvier (1559), il convoqua le sacré col« lége, représentant avec une émotion passionnée la « mauvaise vie de ses neveux; il prit Dieu et les hommes « à témoin qu'il ne l'avait jamais connue, qu'il avait tou« jours été trompé. Il les priva de leurs emplois, et les « exila avec leurs familles dans diverses places éloi« gnées. »

Dès ce moment la réforme de l'Église devint son unique pensée, et il ne passa pas un jour sans y travailler. L'administration des affaires temporelles, la discipline ecclésiastique, les ordres religieux, les mœurs publiques et privées, rien n'échappa à son contrôle. Les principaux réglemens du concile de Trente furent inspirés par les mesures que ce pape adopta. Pour arriver au résultat qu'il se proposait, il montra une sévérité inouïe, soit pour les actes, soit pour les personnes. Il rétablit l'inquisition, il étendit sa juridiction, et lui donna le droit de soumettre les accusés à la torture pour arriver à la décou-

verte de leurs complices. C'était un caractère de fer, un de ces hommes qui joignent la passion à la témérité; il préférait briser les obstacles plutôt que les éluder. Vaincu, il se soumettait avec courage, mais aussitôt il éprouvait le besoin de reporter ailleurs son énergique activité.

« Tant de soins, tant de sollicitudes et d'embarras, « joints au fardeau de près de quatre-vingt-quatre ans, « accablèrent le pape, et ne tardèrent pas à le conduire « au tombeau. Sa maladie commença par une hydropi- « sie, et peu de temps après le mal augmenta si fort qu'on « désespéra tout-à-fait de sa guérison. Alors sentant que « sa fin dernière approchait, il fit venir encore une fois « tous les cardinaux dans sa chambre, et quoiqu'il eût « la voix d'un homme mourant, il ne laissa pas de leur « parler avec un jugement très sain et assez de force. « Il leur dit qu'il avait vécu plus long-temps qu'il ne le « pouvait espérer, et les pria de pardonner à son âge et à « sa mauvaise santé, s'il avait été plus négligent que ne « l'exigeait sa dignité à assembler le consistoire; il les « exhorta à une parfaite union, et à joindre leurs vœux « ensemble pour élire un successeur qui prît à cœur les « intérêts de l'Église; enfin il leur recommanda fort le « Saint-Office de l'inquisition, comme l'unique moyen qui « fût capable, selon lui, de maintenir l'autorité du Saint- « Siége. Les cardinaux s'étant retirés, Lacueva, cardinal « espagnol, qui était demeuré seul avec lui, lui dit que la « religion était à plaindre d'être sur le point de perdre un « aussi bon pasteur, à quoi le pape répondit en espagnol, « qu'il avait si bien réglé sa vie qu'il était près de paraître « devant Dieu, quand il lui plairait de l'appeler; qu'il se

« consolait dans cette confiance ; qu'il laissait un défenseur de la foi catholique (voulant parler de Philippe II), dont il connaissait les intentions, et qu'il ne doutait pas que sous un tel prince, la religion ne prît bientôt son premier éclat et qu'il ne la vengeât de ses ennemis. Il mourut quelques jours après, le 18 août 1559, en prononçant ces paroles du psaume 51 : *Je me suis réjoui de ce qu'on m'a dit : Nous irons dans la maison du Seigneur*. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans un mois et vingt-deux jours, et avait gouverné l'Église quatre ans deux mois et vingt-quatre jours (1). »

Après sa mort, le peuple, que sa sévérité avait si souvent atteint, se déchaîna contre sa mémoire : il brûla le palais de l'inquisition et brisa les statues qu'il avait élevées lui-même à Paul IV, au commencement de son pontificat.

Ces violences retardèrent la réunion des cardinaux jusqu'au mois de septembre. Le 6 janvier de l'année suivante (1560), Jean-Ange de Médicis fut élevé sur le trône pontifical sous le nom de Pie IV.

Le nouveau pape n'appartenait pas à l'illustre famille des Médicis de Florence, quoique portant le même nom ; il appartenait à une famille obscure. Son père, nommé Bernardin, avait acquis à Milan une petite fortune, en affermant les revenus des fermes ducales. Là, il avait épousé Cécile Serbellon, dont il avait eu quatorze enfans. Le premier devint le célèbre marquis de Marignan, général de Charles IV. Le second était destiné à une fortune plus haute encore : c'est le pape dont nous nous occupons. L'éléva-

(1) Hist. ecclés. (contin.), t. xxxi.

tion de son frère contribua beaucoup à la sienne. Docteur et jurisconsulte, il vint à Rome où il acheta la charge de protonotaire sous Clément VII. Le mariage du marquis de Marignan avec la belle-sœur de Pierre-Louis Farnèse valut à Jean-Ange le cardinalat; il prit dès lors une part active aux affaires religieuses et politiques, jusqu'au moment où Paul IV ceignit la tiare. Le caractère ardent de ce pape ne pouvait s'accommoder des habitudes douces et un peu mondaines du cardinal de Médicis. Celui-ci comprit la répulsion dont il était l'objet, et il quitta Rome pour habiter alternativement Pise et Milan. Il y employa ses loisirs à quelques travaux littéraires, et à répandre autour de lui de nombreux bienfaits. Le peuple lui donna le beau nom de *père des pauvres*.

Le caractère de Pie IV était donc l'opposé de celui de son prédécesseur; tout différait entre eux, la naissance, le caractère et l'éducation. Paul IV descendait d'une illustre maison de Naples, et il avait été élevé dans la haine de l'Autriche, haine que son caractère avait encore développée. Pie IV était d'une basse extraction, et par son frère, parvenu comme lui, il était lié de cœur à la domination autrichienne. Autant le premier était hautain, violent et résolu, autant l'autre était doux, simple et bon. Le contraste se reproduisait jusque dans leur personne physique. Paul IV avait un visage sévère, des yeux qui semblaient lancer des éclairs; il était grand et maigre. Pie IV avait une physionomie douce, l'œil vif et spirituel, un corps assez chargé d'embonpoint, mais encore très alerte. Il est évident que deux hommes si dissemblables ne pouvaient suivre le même plan; il faut néanmoins ren-

cette justice à Pie IV qu'il avait le même but que son prédécesseur, la réforme de l'Église.

Il n'est pas rare de rencontrer dans l'histoire des exemples de succession intelligente, où un homme continue l'œuvre d'un autre, appliquant au même but d'autres qualités. Il en fut ainsi de Pie IV. Il continua les réformes commencées par son prédécesseur. Malgré la douceur de son caractère, il commença par un acte de sévérité qui ne le cédait en rien à ceux de celui-ci. Il brisa tout-à-coup d'une manière terrible la puissance des Caraffa, neveux de Paul IV. Le 7 juin 1559, il fit arrêter les cardinaux Charles et Alphonse Caraffa, le duc de Palliano et deux de ses parens, le comte Aliffe et Léonard di Cardine. Un procès criminel fut instruit contre eux, les accusations les plus graves les accablaient, la voix publique élevait contre eux un cri général de réprobation. Après neuf mois de procédure, ils furent condamnés à mort et exécutés. Le cardinal Alphonse obtint seul sa grâce, moyennant une grosse amende. Cet exemple terrible porta un coup salutaire et décisif au népotisme; les Caraffa fermèrent cette liste déplorable de neveux des papes bouleversant l'état de l'Église et quelquefois l'Europe pour se placer au faîte des honneurs. Ils sont les derniers qui aient occupé un rang presque royal et qui aient menacé l'Italie d'un morcellement désastreux. Les familles des papes abuseront encore quelquefois de leur position; mais leurs intrigues ne s'exerceront plus que dans un cercle restreint, celui de la cour.

Après cette énergique décision, Pie IV revint à son naturel qui le portait vers les mesures modérées. Son pré-

décesseur avait voulu soumettre les empires les armes à la main; lui, au contraire, ne songea qu'à la paix. L'ambassadeur de Savoie lui ayant demandé son appui dans une attaque contre Genève : — « Où en sommes-nous, s'écria-t-il, pour qu'on vienne me faire de pareilles propositions? C'est la paix que je veux avant tout. » Cette paix, il l'obtint, et dès lors il songea à reprendre le concile de Trente, deux fois interrompu, et dont le monde catholique demandait de toutes parts une réouverture.

Le 29 novembre 1560, la bulle de convocation parut; en voici le préambule :

« Aussitôt que nous avons été appelé au gouvernement « de l'Église par la pure miséricorde de Dieu, quoique avec « des forces peu proportionnées à un si pesant fardeau, « portant d'abord les yeux sur toutes les parties de la ré- « publique chrétienne, et voyant avec une horreur extrê- « me combien la contagion du schisme et des hérésies se « serait répandue de tous côtés, et combien les mœurs « des chrétiens auraient besoin de correction; nous avons « d'abord commencé, selon l'engagement et l'obligation « de notre ministère, à appliquer nos soins et nos pensées « aux moyens d'extirper ces hérésies, d'éteindre un schis- « me si pernicieux et si étendu, et de remédier à une si « grande corruption et dépravation de mœurs; et comme « nous avons connu que le remède le plus convenable « pour guérir tous les maux, et dont le Saint-Siége s'était « déjà souvent servi, était l'assemblée d'un concile œcu- « ménique et général, nous avons pris la résolution de le « convoquer et de le célébrer avec le secours de Dieu. « Il est vrai qu'il a été déjà ci-devant assemblé par Paul III

« et Jules III, son successeur d'heureuse mémoire, nos « prédécesseurs; mais ayant été souvent empêché et in« terrompu pour diverses causes, il n'a pu être achevé. « Mais enfin, notre Dieu tout bon et tout miséricordieux, « qui ne porte jamais sa colère jusqu'au point d'oublier « tout-à-fait sa miséricorde, a daigné rendre la paix et « rétablir la concorde et l'union entre les rois et les prin« ces chrétiens; et dans une si favorable conjoncture, « nous avons conçu une très grande espérance en nous « appuyant toujours sur la même miséricorde de Dieu, « de voir aussi finir, par le même moyen de la convoca« tion d'un concile, tous les maux qui affligent l'Église. « C'est pourquoi nous avons jugé qu'il n'en fallait pas « plus long-temps retarder la célébration, tant pour dé« truire le schisme et les hérésies, que pour réformer et « corriger les mœurs et pour affermir la paix et l'union « entre les princes chrétiens. »

Le concile recommença ses opérations le 18 janvier 1562 par la dix-septième session; il les termina le 4 décembre 1563 par la vingt-troisième.

Ainsi le concile se divise en deux grandes périodes : la première, dont nous avons parlé, sépara pour toujours le dogme de l'idée protestante, elle repoussa l'affreuse doctrine de la justification sans les œuvres. Elle plaça en regard l'unité catholique, dont la lumière éclatante fut dégagée de tout nuage. La seconde fonda de nouveau la hiérarchie; elle promulgua des canons sur l'ordination et sur la réforme. « Ces réformes, dit Ranke, sont d'une « immense valeur; les fidèles furent soumis, comme par « le passé, à une discipline ecclésiastique excessivement

« sévère, et, selon l'urgence des cas, au glaive de l'excom-
« munication. On fonda des séminaires et on eut soin d'y
« élever les jeunes prêtres sous la direction d'une règle
« très austère et sous l'influence de la crainte de Dieu.
« Les paroisses furent régularisées; l'administration des
« sacremens et la prédication réorganisées; la coopération
« des moines soumise à des lois déterminées. On recom-
« manda fortement aux évêques les devoirs de leur em-
« ploi, et en particulier, la surveillance du clergé suivant
« les divers degrés dans les ordres; mais l'immense succès
« fut de voir les évêques s'engager solennellement à l'ob-
« servation des décrets du concile de Trente et à la sou-
« mission envers le pape, par une profession de foi parti-
« culière qu'ils jurèrent et promirent d'observer (1). »

L'accomplissement de ce grand acte sembla avoir absorbé entièrement les facultés de Pie IV. Après la clôture du concile, il crut qu'il pouvait se reposer dans les douceurs d'une vie livrée aux jouissances mondaines du luxe et de la cour. Néanmoins il sut dignement employer la magnificence qu'il aimait à montrer. Il donna des fêtes magnifiques et exécuta de grands travaux pour l'embellissement de Rome. Enfin, il fonda une belle imprimerie destinée à l'impression des livres écrits en langue orientale.

Cependant le mouvement de réforme catholique, réalisé d'une manière si complète par le concile de Trente, trouva des partisans fanatiques, lesquels pouvaient le compromettre à jamais. La vie un peu mondaine de

(1) Ranke, Hist. de la Pap., t. II.

Pie IV servit de prétexte à leurs fureurs. L'esprit humain se renferme avec peine dans une juste mesure, il outre souvent le bien et le mal. Il se forma donc à Rome une réunion de quelques hommes perdus de mœurs, qui voulurent faire de la réforme une révolution. C'étaient Benoît Accolti, fils du cardinal du même nom, le comte Antoine Canussa, Taddée Manfredi, Pellicioni et Prosper Pittoni. Accolti, leur chef, était une manière d'illuminé, qui prétendait avoir reçu des révélations célestes : dans peu de temps, disait-il, l'Église grecque et l'Église romaine se réuniront. Cette Église nouvelle soumettra les Turcs et les apostats. Le pape sera un saint envoyé de Dieu, il fondera la monarchie universelle et le règne de la justice. Pour arriver à cet âge d'or, Accolti et ses amis pensèrent qu'il fallait briser l'obstacle le plus formel à leurs vœux. Ils résolurent d'assassiner Pie IV. Heureusement le courage leur manqua au moment de l'exécution du crime. Les conjurés se trahirent, ils furent arrêtés et condamnés à mort. Pie IV, pour se mettre à l'abri de ces tentatives, se donna une garde de cent arquebusiers. Il mourut peu de temps après, le 9 décembre 1565 : il était âgé de soixante-six ans, et en avait régné six.

Après sa mort, les partisans de la sévère discipline de Paul IV obtinrent un succès complet. L'élection du cardinal d'Alexandrie, connu par son austère piété, fut un triomphe pour eux et pour la cause du catholicisme. A la tête de ce parti dont les idées dominaient dans le monde catholique, se trouvait le vénérable Charles Borromée, neveu du pape précédent, un des plus ardens apôtres de la réforme ecclésiastique. C'est à lui que le cardinal d'A-

lexandrie dut son élévation. Borromée explique lui-même par quels motifs il le soutint. « Je résolus, dit-il, de n'avoir égard pour le choix à faire, qu'à la religion et à la foi. Lorsque la piété, la vie irréprochable, et les sentimens de sainteté du cardinal d'Alexandrie me furent connus, je pensai que la république chrétienne ne pouvait être mieux gouvernée que par lui. » Philippe II, défenseur couronné des mêmes idées, applaudit au choix dicté par Borromée. — Dieu nous a ressuscité Paul IV ! s'écriaient dans leur enthousiasme les fervens catholiques. Le nouveau pape monta sur le trône pontifical le 7 janvier 1566, sous le nom de Pie V.

Il se nommait Michel Ghisleri, et était né en 1504 à Bosco près d'Alexandrie. A l'âge de quatorze ans, il entra dans un couvent de Dominicains. Après y avoir achevé ses études monastiques, il y occupa la chaire de théologie et de philosophie. Le monde était alors remué profondément par les attaques portées en Allemagne contre la papauté. Le frère Michel se rangea du côté de l'orthodoxie, et la défendit avec un zèle qui ne connaissait pas d'obstacles. Ce zèle lui valut la charge d'inquisiteur ; il eut à en exercer les fonctions à Cosme et à Bergame, où l'hérésie et le relâchement avaient fait de grands progrès. Là il se montra inflexible, et ne tint aucun compte des dangers qui menacèrent souvent sa vie. Cette rigidité trouva de grandes sympathies auprès de Paul IV : ce pape appela l'inquisiteur à l'évêché de Nepo, et en 1557, il le nomma cardinal. Ces honneurs ne changèrent rien à ses habitudes, il resta toujours austère pour les autres comme pour lui-même, inébranlable quand il s'agissait du service et de la gloire de Dieu.

Arrivé au souverain pontificat, Pie V ne modifia en rien ni ses habitudes, ni ses rigueurs. « Il bannit le luxe, convertit en aumônes les largesses que le souverain pontife répandait à son exaltation ; corrigea les mœurs, obligea les évêques à la résidence, les cardinaux à donner des exemples de modestie et de piété dans leurs maisons ; diminua le scandale des femmes publiques, en les reléguant dans des quartiers éloignés ; défendit dans les spectacles les combats de luttes, la débauche dans les cabarets ; supprima l'achat pécuniaire des indulgences ; enfin il mit partout en vigueur la discipline et les principes du concile de Trente, travailla de toutes ses forces à rétablir la foi en Allemagne, où les protestans se trouvaient en plus grand nombre, à la maintenir en Pologne et en Prusse, et à la faire triompher en France, en aidant de ses avis et même de son argent les catholiques contre les calvinistes (1). » Seulement, dans l'exécution de ces mesures si salutaires, il porta une rigueur inouïe. Il fit rechercher les crimes qui dataient de vingt ans, et il n'adoucit presque jamais les rigueurs d'une sentence. Deux faits suffiront pour faire connaître jusqu'à quel point il poussait la sévérité. Dans une bulle, il défendit à tout médecin appelé auprès d'un malade, de le visiter pendant plus de trois jours, s'il n'obtenait pas une attestation que le malade a renouvelé la confession de ses péchés. Dans une autre, il établit les peines suivantes contre la profanation du dimanche. « Un homme de distinction paiera une amende. Un homme du peuple, insolvable, doit pour

(1) Biogr. univ., t. XXXIV.

la première fois rester debout pendant un jour devant les portes de l'église, les mains liées derrière le dos; pour la seconde fois, on lui fera traverser la ville en le fustigeant; pour la troisième, on lui percera la langue, et on l'enverra aux galères (1). »

Ce qui rendait Pie V si inflexible, c'est qu'il donnait lui-même l'exemple des réformes qu'il imposait aux autres; il observait une discipline aussi rigoureuse que lorsqu'il était moine. Le jeûne, la prière, les travaux sans cesse renaissans, ne lui paraissaient pas trop durs; il était infatigable, ne s'en rapportant qu'à lui-même de l'exécution de ce qu'il avait ordonné. L'on vit alors cette cour de Rome qui avait été si mondaine, qui avait légitimé quelquefois les anathèmes des réformateurs protestans, donner des exemples de sévérité, tels que le catholique le plus ardent n'eût osé les espérer, il y avait à peine quelques années. Après avoir tant fait pour provoquer et pour avancer l'œuvre de la restauration religieuse, dit Ranke, après avoir rédigé tant de décrets pour la rendre universelle, il fallait un pape comme celui-ci, afin qu'elle fût non seulement publiée, mais encore introduite et pratiquée partout. Le zèle et l'exemple de Pie V furent infiniment efficaces pour atteindre ce but (2). »

Voyons maintenant comment il appliqua ses idées aux affaires politiques.

Dès le commencement de son pontificat, Pie V avait

(1) Bull. Rom. Pont.

(2) Ranke, Hist. de la Pap., t. II.

tourné ses vues vers la prépondérance à reconquérir en Italie. Il arriva à ce but pour ce qui concernait Naples et Milan. Il sut se ménager une grande influence en Espagne et en Portugal. Dans ces deux contrées, il fit prévaloir le système de sévérité qui s'appuyait sur les canons du concile de Trente. Il parvint à s'attacher les princes catholiques du midi de l'Europe, en leur montrant que l'intérêt de leur puissance reposait tout entière sur leur union avec l'Église. Quand il eut ainsi réuni autour de lui ces intérêts qu'il avait trouvés si divisés, il leur montra les Turcs, dont les progrès devenaient d'un danger imminent pour l'Europe entière.

Les papes, et c'est là sans doute un de leurs plus beaux titres de gloire, avaient été les premiers à voir que la ruine des Turcs était une question de vie ou de mort pour l'Europe. A l'époque dont nous écrivons l'histoire, leurs progrès étaient devenus plus alarmans que jamais : la Méditerranée leur appartenait; maîtres de la Grèce, de la Hongrie, ils n'attendaient plus que d'avoir conquis Malte et Chypre pour se jeter sur l'Italie. Pie V fit sentir aux princes de l'Europe l'imminence du danger, il négocia contre l'ennemi commun une alliance entre les Vénitiens et les Espagnols. « Lorsque j'eus obtenu l'autorisation d'entamer cette négociation, dit l'ambassadeur vénitien, et que j'en eus fait part au pape, il leva les mains au ciel et rendit grâces à Dieu : il promit de consacrer à cette grande œuvre tout son esprit et toutes ses pensées. » Les difficultés à vaincre étaient inouïes; elles ne le rebutèrent pas; étant parvenu à unir l'Espagne et Venise, il leur associa les autres forces de l'Italie : il

trouva de l'argent et des vaisseaux qu'il joignit à la flotte coalisée. Enfin, ce fut lui qui choisit le général de l'expédition, et son choix décida de la victoire : il s'adressa au valeureux et chevaleresque don Juan d'Autriche, dont il devina le génie. Le plus heureux et le plus magnifique résultat couronna ces efforts. Le 7 octobre 1571, don Juan battit complétement les Turcs dans le golfe de Lépante. La cause de la civilisation chrétienne l'emportait; la barbarie de l'islamisme était à jamais vaincue et repoussée de l'Europe.

Ce succès couronna dignement les derniers moments du pontificat de Pie V. Il mourut l'année suivante, le 1er mai, ayant occupé le Saint-Siége six ans et près de quatre mois. La grandeur de son caractère, la pureté de sa vie, les résultats qu'il obtint en font un grand pape. L'Église avait besoin d'une main ferme pour la diriger; il ne lui fit jamais défaut. Cette vigueur fonda une puissante unité; il avait le sentiment de ce qu'il avait accompli, lui si pieux et si humble. Au moment de mourir il s'entretenait des destinées futures de la religion; il voyait briller pour elle un avenir radieux, et comme on s'inquiétait de son successeur, il s'écria : Dieu susciterа nécessairement du sein des pierres mêmes, l'homme dont on a besoin.

CHAPITRE V.

Grégoire XIII. — Ses premiers actes. — Continuation de la guerre contre les Turcs. — Réforme du Calendrier. — La ligue. — Situation intérieure de l'Italie. — Mort de Grégoire XIII. — Sixte-Quint. — Rétablissement de l'ordre en Italie. — Accroissement de la Congrégation des Cardinaux. — Administration financière de Sixte-Quint. — Embellissemens de Rome; arts, sciences et lettres. — De la Réforme en Allemagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en France. — Henri IV. — Mort de Sixte-Quint.

Le parti qui défendait la pureté de la doctrine et celle des mœurs dominait complétement à la mort de Pie V. Aucun pape ne pouvait penser se soustraire à son influence ; Grégoire XIII subit cet heureux ascendant. Né à Bologne en 1502, il fut élu le 13 mai 1573 ; il se nommait Hugues Buoncompagno. Il commença sa carrière en entrant dans des fonctions séculières, et ses talens comme jurisconsulte l'élevèrent aux honneurs. Sa vie était alors toute mondaine, il eut même un fils sans être marié, et rien ne pouvait faire prévoir qu'il embrasserait la carrière ecclésiastique. On ignore le motif qui l'y poussa ; quoi qu'il en soit, il fut d'abord évêque de Vetti, puis cardinal en 1565.

Les premiers actes de son pontificat furent de sages mesures. C'était une coutume établie de jeter au peuple quinze mille écus d'or le jour du couronnement. Grégoire XIII les fit distribuer aux pauvres ; il disposa également à leur profit d'une somme de vingt écus d'or que

l'on donnait aux conclavistes ; il dit que le conclave n'ayant duré que trois jours, les cardinaux n'avaient droit à aucune indemnité. Ces mesures lui valurent une grande popularité ; il l'augmenta encore en rappelant les ministres de Pie IV, et en annonçant ainsi qu'il voulait revenir à la politique modérée de ce pontife.

Les catholiques ardens qui étaient aux affaires virent d'un mauvais œil ce qui leur paraissait une faiblesse ; tous leurs efforts tendirent à le diriger vers la voie austère qu'avait suivie Pie V. Les jésuites et les théatins étaient à la tête de ce parti ; parmi les plus considérables, il faut citer Contarell Dataire, François Toledo, Corniglia et Frumento. Leur influence ne tarda pas à se faire sentir. Grégoire songea à poursuivre la guerre contre les Turcs, pour laquelle son prédécesseur avait montré tant de zèle. Les princes chrétiens ne répondirent pas à son appel, le roi d'Espagne seul lui envoya des secours. La flotte chrétienne, commandée par Marc-Antoine Colonna et par le vénitien Jacques Foscarino, n'obtint aucun succès ; les Turcs évitèrent toujours le combat. L'ascendant des conseillers du pape ne s'arrêta pas là : il obtint un succès bien plus décisif encore en empêchant Grégoire de suivre son penchant pour le népotisme. Ils éloignèrent de la cour son fils Jacques Buoncompagno, et ne ne lui permirent jamais de peser sur les affaires par son crédit et sa position. Enfin, lorsque la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemi parvint à Rome, ils tracèrent au pape une conduite tout-à-fait éloignée de son caractère. Lorsque le cardinal de Lorraine lui eut appris ce lamentable événement, Grégoire fit tirer le canon du

château Saint-Ange et illuminer la ville; le lendemain, accompagné des cardinaux, il se rendit à pied dans les églises de Saint-Marc et de Saint-Louis pour adresser au ciel des actions de grâces; enfin, chose inouïe, on alla jusqu'à perpétuer sur le marbre et l'airain le souvenir de ce fait (1). C'est ainsi que l'exagération même d'un principe salutaire pousse souvent les hommes à sortir de la raison et de la vérité.

Malgré ce fait odieux, l'histoire doit dire que l'influence austère des jésuites et des théatins obtint les plus heureux résultats. Grégoire XIII était doué d'un de ces caractères qui penchent vers le bien, mais qui ont besoin qu'on les y retienne. La bonté de son cœur le rendait accessible à la faiblesse; entouré d'hommes énergiques, il devint ferme et digne. Il donnait l'exemple des plus hautes vertus, et il veillait à la pureté des mœurs des hommes qu'il élevait aux emplois autant qu'à la pureté de leur doctrine; préoccupé de cette idée, il tourna toute sa sollicitude vers l'éducation. « Il favorisa avec une générosité extraordinaire le succès des colléges des jésuites; « il fit des dons considérables à la maison des profès de « Rome; il acheta des édifices, ferma des rues et consacra des revenus pour établir le collége comme nous « le voyons encore aujourd'hui; il était disposé pour vingt « salles, dites auditoires, et pour trois cent soixante « petites chambres d'étudians : on l'appela le séminaire « de toutes les nations. Pour indiquer cette pensée qui

(1) On frappa des médailles et on fit faire un tableau reproduisant les principales scènes du massacre. Au haut du tableau on lisait sur une banderolle : *Pontifex Colignii necem probat.*

« embrassait le monde entier, on fit prononcer, à l'épo-
« que de la première fondation, vingt-cinq discours en
« différentes langues, et chaque discours eut sa traduction
« latine. Le *collegium germanicum* était menacé de
« tomber en décadence par le manque de revenus ; le pape
« lui donna non seulement le palais Saint-Apollinaire et
« les revenus de San-Stephano, sur le mont Celio, mais lui
« assigna aussi dix mille scudi sur la chambre apostoli-
« que. On peut regarder Grégoire comme le véritable
« fondateur de cet établissement, d'où l'on envoya en
« Allemagne, depuis cette époque, d'année en année, un
« grand nombre de défenseurs du catholicisme. Il institua
« aussi un collége anglais, et trouva moyen de le doter.
« A Vienne et à Gratz, il soutenait les colléges sur sa
« cassette particulière, et il n'y avait peut-être pas d'école
« de jésuites dans le monde entier qui n'eût à se louer
« d'une manière ou de l'autre de sa générosité. D'après
« le conseil de l'évêque de Sitia, il institua encore un
« collége grec (1). »

La réforme du calendrier est encore une œuvre immense du pontificat de Grégoire XIII. Les décrets du concile de Trente, en déplaçant les grandes fêtes et leurs rapports avec les saisons de l'année, l'avaient rendue nécessaire. Un Calabrais, nommé Louis Lilio, indiqua la méthode la plus facile à suivre pour arriver à cette réforme ; une commission nommée à Rome examina cette méthode et en arrêta la rédaction définitive. De tous côtés ce grand projet avait excité l'attention. Toutes les

(1) Ranke, Hist. de la Pap., t. II.

contrées catholiques y prirent part, les cours furent appelées à donner leur approbation. Cette grande œuvre fut terminée dans le courant de l'année 1581. Le 24 février de l'année suivante, Grégoire publia solennellement le calendrier qui porte son nom. Pour se délasser de ces travaux, il revint aux études qui avaient illustré sa jeunesse; dans le courant de la même année, il fit paraître le décret de Gratien enrichi de notes savantes.

Ces actes divers donnèrent au Saint-Siége beaucoup de prépondérance. Les grandes choses qu'un souverain accomplit dans ses États, lui font aussi à l'extérieur une brillante position. Grégoire XIII, qui avait une haute idée de ses droits et de ses devoirs comme pape, se plaçait aussi très haut comme souverain. Dans ses rapports avec l'empereur, avec le roi d'Espagne, avec la France, il se montra inflexible quand il défendit ses prérogatives. La France était alors agitée par les ligueurs; le pape crut voir en eux les soutiens de l'orthodoxie. En 1584 il approuva le plan de la confédération que lui présenta le P. Claude Mathieu. Si l'on en croit ce père de la compagnie de Jésus, le pape l'accueillit à merveille : « Au reste, dit-il dans la « lettre où il rend compte de sa mission au duc de Ne« vers; au reste, le pape ne trouve pas bon qu'on attente « à la vie du roi; car cela ne se peut faire en bonne « conscience. Mais si on pouvait se saisir de sa personne « et ôter d'auprès de lui tous ceux qui sont cause de la « ruine du royaume, et lui donner gens qui le tinssent « en bride, et qui lui donnassent bon conseil et qui le « lui fissent exécuter, on trouverait bon cela (1). » On

(1) Mém. du duc de Nevers, t. I.

ne voit pas néanmoins que Grégoire ait accordé un appui efficace à la ligue ; il ne la secourut, comme disait le cardinal d'Este, que de la menue monnaie du Saint-Siége, c'est-à-dire avec des indulgences. Il ne voulut jamais signer aucun écrit dont les ligueurs pussent s'autoriser. Il disait, avec raison, que c'était une intrigue où il ne voyait pas assez clair (1).

Heureux dans ses relations extérieures, Grégoire XIII le fut moins dans les détails de l'administration de ses États. Les dépenses immenses qu'il faisait pour soutenir de vastes entreprises (2), avaient absorbé ses revenus : il fallut songer à se procurer de l'argent. La congrégation (3) fut chargée de trouver un moyen pour remplir les caisses de l'État ; mais le pape lui interdit les concessions spirituelles, les nouveaux impôts, la vente des revenus de l'Église. Grégoire XIII pensa qu'il fallait chercher une ressource dans les droits de l'État de l'Église. Il abolit les priviléges contraires à ces droits, soit que ces priviléges appartinssent à des États ou à des seigneurs voisins. Le secrétaire de la chambre alla encore plus loin, il proposa une vaste extension et rénovation des droits de suzeraineté. Il déclara qu'une grande partie des châteaux et des biens des barons de l'État de l'Église

(1) Mém. du duc de Nevers, t. I.

(2) La malheureuse expédition contre les Turcs coûta des sommes considérables. Le pape aidait souvent les souverains étrangers de secours d'argent. Il dépensa plus de deux millions pour fournir aux frais de l'éducation de jeunes gens pauvres. Enfin, il entretenait vingt-deux colléges de Jésuites, qu'il avait fondés.

(3) *Congregazione deputata sopra la provisione di danari*, 14 avril 1573.

étaient dévolus au pape, les uns par l'extinction de la ligne qui avait été réellement investie, les autres parce qu'ils n'avaient pas acquitté le cens qu'ils s'étaient engagés à payer. La cour romaine, dont la cupidité pour s'être déplacée n'en était pas moins avide, partageait tout-à-fait les vues financières du pape. « Il s'appelle *vigilant* (1), disait le cardinal Come, il veut veiller et mettre la main sur ce qui lui appartient. »

Le succès sembla d'abord couronner ces mesures; en peu de temps les revenus de l'État s'accrurent dans une grande proportion ; mais l'effet qu'elles produisirent auprès de l'aristocratie romaine et des petits princes italiens fut désastreux. Il eut un double résultat : il aliéna au Saint-Siége toutes les familles qui possédaient, et jeta entre elles-mêmes toutes sortes de fermens de discorde. Le pays ne s'établit pas en révolte ouverte contre le pape; mais les élémens d'agitation affaiblirent son pouvoir. Dans toute la Romagne les factions réveillèrent leurs vieilles querelles. Il n'y eut pas de ville ni de bourgade qui ne fût divisée en deux camps. Le pouvoir en devint si faible, que des bandes de brigands se formèrent dans presque toutes les provinces ; Rome même en était infestée. Les mesures que prit Grégoire XIII pour faire cesser cet état de choses, ne produisirent aucun résultat; il en eut un profond chagrin. Au milieu de ces tristes embarras, un heureux événement vint faire diversion à sa douleur; le 12 mars 1585, il reçut une ambassade du Japon. Grégoire voyant le nom chrétien honoré de si loin,

(1) Gregorius signifie vigilant.

répandit de douces larmes et s'écria : *Nunc dimittis servum tuum, Domine*. Il mourut le 10 avril de la même année, âgé de 83 ans, en ayant régné près de treize.

Malgré de nobles intentions, un beau caractère et un esprit élevé, Grégoire XIII n'avait obtenu par son administration que de funestes effets. La discorde et la rébellion avaient surgi partout de l'organisation financière qu'il avait donnée à l'Italie. Il fallait un homme énergique pour faire triompher le pouvoir papal au milieu de si inextricables embarras. Cet homme se rencontra : ce fut Sixte-Quint.

Pendant que le monde moderne adoptait presque généralement le mode de transmission héréditaire pour le pouvoir, l'Église seule touchait par l'élection à tous les rangs et à toutes les classes. Après avoir placé à sa tête les hommes entourés de l'éclat de la naissance et de la fortune, elle ne craignait pas de descendre aux noms les plus obscurs, et de les élever jusqu'à la pourpre pontificale. Sixte-Quint était de ces derniers, il descendait d'une famille Slave, réfugiée en Italie depuis les premières invasions des Osmanlis dans l'Illyrie et la Dalmatie. Son aïeul Zanetto Peretti, établi à Montalto, épuisa toute les misères de l'exil ; son père, Peretto Peretti quitta cette ville pour échapper à ses créanciers. Il se retira dans Grotte-à-Mare, non loin de Ferino, et c'est là qu'il se maria. De ce mariage naquit dans ce lieu, le 18 décembre 1521, le grand homme qui devait s'appeler Sixte-Quint. Un songe, qu'avait eu son père, fit donner à cet enfant le nom de Félix.

Trop pauvre pour aspirer à une éducation même ordinaire, le jeune Félix ne dut qu'à son opiniâtreté d'apprendre à lire et à écrire. Il était gardien de pourceaux, et c'est pendant les longues heures passées dans les champs qu'il s'appliquait à déchiffrer un abécédaire qu'il avait trouvé. Cette circonstance et plus encore son aptitude et sa figure intelligente touchèrent un de ses parens, le frère Salvatore, de l'ordre des franciscains. Le moine paya les premiers frais de l'éducation de Félix, et fit entrer dans son couvent l'enfant à peine âgé de 12 ans. Félix y commença ses études théologiques, puis il alla prendre ses grades académiques aux universités de Ferrare et de Bologne. En 1549, les franciscains tinrent une assemblée générale qui fut signalée par de célèbres débats théologiques. Félix Peretti y brilla au premier rang. Ce succès lui valut l'appui du cardinal Pio di Carpi, protecteur de l'ordre. Une autre circonstance contribua encore davantage à son élévation.

Nous avons déjà montré plusieurs fois les tendances sévères de cette époque; l'inquisition avait l'œil ouvert sur tous les hommes qui attiraient sur eux l'attention. Le succès qu'avait obtenu le frère Peretti ne devait pas lui échapper; déjà même des accusations anonymes lui avaient signalé les sermons du jeune moine. Heureusement pour lui qu'il provoqua l'examen du grand inquisiteur Michel Ghisleri. Celui-ci ayant reconnu l'orthodoxie parfaite de Peretti le prit en grande amitié et devint son protecteur.

Sous de pareils auspices, Félix Peretti vit tous les jours grandir sa position. Il devint dès lors un des plus ardens

partisans de la réforme qui se préparait. Les persécutions, qu'il eut à essuyer à ce sujet de la part des frères de son ordre, ne firent que le servir au lieu de lui nuire. Paul IV en faisait le plus grand cas ; il l'employa dans la congrégation qui travaillait pour le concile de Trente, et le nomma aussi *consultor* pour l'inquisition. Sous Pie V, sa faveur s'accrut encore de tous les services qu'il avait rendus. Il fut élevé à la dignité d'évêque, et en 1570 à celle de cardinal. Il prit le nom de Montalte, et s'occupa moins activement des affaires. On aurait dit qu'il cherchait à se faire oublier. Il vivait dans une retraite paisible près de Sainte-Marie-Majeure, livré à la méditation et à l'étude. En 1580, il publia les heures de saint Ambroise. Il joignit aussi une grande réputation de science à celle de prudence et d'habileté. Ces qualités lui valurent la tiare ; cet honneur ne l'étonna pas : il s'était toujours cru destiné à de grandes choses, et sa devise en est une preuve ; elle cite les paroles du psalmiste : *ô Dieu, tu es mon protecteur depuis le sein de ma mère.* Cette ferme conviction qu'il était placé sous la protection divine, lui donna cette énergie qui est le principal caractère des actes de son pontificat.

La mort de Grégoire XIII avait aggravé la situation déjà si périlleuse de l'Italie. Le désordre et l'anarchie étaient partout. Dès qu'il eut été élu (24 avril 1585), Sixte-Quint déclara qu'il voulait rétablir l'autorité et exterminer les bandits, et aussitôt il se mit à l'œuvre. Pour bien montrer qu'il voulait être sévère et même implacable, il refusa la grâce de quatre condamnés à mort qu'on lui demanda le jour même de son couronnement. *Tant que*

je vivrai, dit-il, *tout criminel subira sa peine capitale*. Ces actes de rigueur (1) jetèrent dans la ville une terreur salutaire : on comprit que Sixte-Quint serait implacable quand il s'agirait de faire exécuter ses décrets. Pour détruire le brigandage, il en publia de terribles. Il fut ordonné aux barons et aux communes de travailler activement à chasser les bandits de leurs villes ou châteaux. Il mit à leur charge les dégâts commis sur leur territoire. Il voulut que les propres parens du bandit payassent de leurs deniers le prix de sa tête ; quand ils étaient trop pauvres, cette somme était supportée par la commune où il était né. Les seigneurs, les communes et les parens mêmes des bandits se trouvèrent forcés de travailler à les détruire. Une année suffit pour obtenir les plus grands résultats. En 1586, les plus redoutables brigands avaient été pris ou tués, et l'on pouvait parcourir en sûreté l'État de l'Église. Le pape en éprouva un vif bonheur ; mais ce n'était qu'une faible partie de l'œuvre qu'il avait entreprise. Après avoir rétabli l'ordre, il s'agissait de fonder une sage et puissante administration.

Rien n'est plus intéressant pour l'historien, que d'examiner les moyens si divers employés par de hautes intel-

(1) Voici un autre trait de sévérité qui touche à la cruauté ; il est rapporté par Ranke : Un jeune Transteverin était condamné à mort pour avoir résisté aux sbires qui voulaient saisir son âne ; tous les cœurs éprouvaient la plus vive pitié. Lorsque le jeune garçon fut conduit tout éploré sur le lieu de l'exécution, on représenta au pape combien sa faute était légère, et surtout combien il était jeune : *Je joins à ses années quelques années des miennes*, répondit-il ; et le jeune homme fut exécuté.

ligences, pour arriver au même but, et comment un homme d'une grande portée profite des fautes de ceux qui l'ont précédé. Grégoire n'avait pas su soutenir les mesures énergiques de son administration par une pénalité sévère. Il était juste et droit quand il fallait prescrire un ordre ; il ne savait pas sévir contre la désobéissance. Tous les malheurs des derniers temps de son pontificat avaient été dus à cette cause. Sixte-Quint suivit une ligne tout-à-fait opposée : il cédait autant qu'il le pouvait quant aux mesures générales, mais, une fois l'ordre donné, il se montrait implacable pour la désobéissance. Ce fut à cette conduite qu'il dut l'extermination presque complète des bandits, et un rapprochement heureux entre les partis qui déchiraient l'Italie.

C'est surtout pour arriver à ce dernier résultat que sa politique se sépara de celle de Grégoire XIII. Autant celui-ci s'était montré empressé d'enlever aux principautés voisines leurs priviléges, autant Sixte V fut prompt à les leur rendre et même à les augmenter : il conquit ainsi l'amitié de Milan et de Venise, qui le secondèrent puissamment dans ses tentatives pour purifier l'Italie. Quant aux princes eux-mêmes, il chercha à faire cesser lui-même les différends qui les divisaient. C'est ainsi qu'il unit les familles des Colonna et des Ursins par des mariages. Pour se les attacher davantage, il donna à Marc-Antoine Colonna une de ses petites-nièces, et l'autre au duc Virginio des Ursins. Enfin il compléta ces actes si sages, en favorisant l'agriculture et l'industrie, dont il s'occupa particulièrement.

Pour suffire à toutes ces affaires, il fit servir de bases

à son administration les congrégations des cardinaux. S'il ne les fonda pas, il leur donna un accroissement tel, qu'il en fit son œuvre propre. « Il trouva déjà instituées « les sept congrégations les plus importantes : celles pour « l'inquisition, l'index, les affaires des conciles, celles « des évêques, celles des moines et celles pour la segna- « tura et la consulta. L'administration de l'État n'était « pas non plus négligée dans ces congrégations ; les deux « dernières que nous venons de nommer, étaient consa- « crées à la justice et à l'administration. Sixte résolut d'en « créer huit nouvelles, dont deux seulement étaient desti- « nées aux affaires de l'Église : — l'une devait s'occuper de « la fondation de nouveaux évêchés, l'autre, du maintien « et du renouvellement des rits de l'Église ; — les six au- « tres étaient réservées pour les affaires de l'État, pour « l'annona, la construction des routes, l'abolition des « impôts oppressifs, la construction des bâtimens de « guerre, l'imprimerie du Vatican, l'université de Rome... « Du reste, il voulait donner une haute idée des cardi- « naux eux-mêmes. Suivant lui, il fallait qu'ils fussent « des hommes distingués, que leurs mœurs fussent « exemplaires, leurs paroles des oracles, leurs maximes « la règle de la vie et de la pensée de tous ; ils devaient « apparaître *comme le sel de la terre, la lumière sur « les candélabres*..... Le nombre en fut fixé à soixante- « dix : « De même, disait-il, que Moïse a choisi soixante- « dix vieillards parmi tout le peuple, pour se consulter « entre eux (1). »

(1) Ranke, Hist. de la Pap., t. II.

Nous avons dit que le pontificat de Paul IV vit l'anéantissement du népotisme en Italie, dans sa forme la plus pernicieuse. Nous avons ajouté qu'il devait prendre plus tard une autre forme, mais moins grave ; or, c'est sous Sixte-Quint que son développement commença. Ordinairement le pape choisissait deux de ses neveux ; il en faisait un cardinal, et le plaçait à la tête de l'administration ecclésiastique ; il mariait l'autre et lui fondait un majorat. Le cardinal Montalte et Michel son frère occupèrent ces places auprès de Sixte-Quint. Mais en les comblant de biens, il ne leur accorda aucune influence décisive. Il garda seul le pouvoir.

L'administration financière de ce pape occupa une large place dans l'histoire de son pontificat ; il importe d'en dire ici quelques mots. Au nombre des qualités dont il aimait à se voir louer, il faut citer au premier rang l'économie. Il l'avait toujours pratiquée depuis sa plus tendre enfance (1), et l'ordre qu'il avait apporté dans ses affaires particulières, ne fut pas une des moindres causes

(1) La parenté Chigi, à Rome, conserve un petit agenda autographe du pape Sixte V, sur lequel il avait écrit quand il était moine. Il y a inscrit avec soin les événemens les plus importans de sa vie, les lieux où il a prêché pendant le Carême, les commissions qu'il a reçues et exécutées, la liste même des livres qu'il possédait. On y lit, par exemple, qu'il a chargé son beau-frère Battista de lui acheter douze brebis ; qu'il en a payé à-compte, sur cet achat, douze, ensuite deux florins de Florence (vingt bologninis) : Battista les gardait chez lui pour la moitié du revenu, selon la coutume de Montalte. Ses économies s'accrurent bientôt jusqu'à quelques centaines de florins. On peut voir déjà sur cet agenda les principes économiques que le pape suivit plus tard.

de son élection. Arrivé au souverain pontificat, il trouva le trésor papal complètement épuisé. Avec ses idées, cette pénurie était une plaie aussi grande que les bandits. Il s'occupa de combler le déficit avec autant d'ardeur qu'il en avait mis à chasser les brigands. Ses efforts furent couronnés du même succès. « En avril 1588, c'est-à-dire au bout de trois ans, il avait ramassé trois millions de scudi en or. Dès qu'il avait recueilli un million, il le déposait au château Saint-Ange, et le consacrait à la vierge Marie et aux apôtres Pierre et Paul. Il dit dans ses bulles, qu'il suit l'exemple des Pères de l'Ancien Testament, qui avaient toujours une forte somme d'argent en réserve dans le temple du Seigneur (1). »

Pour obtenir un chiffre aussi énorme de recettes, Sixte-Quint procéda par des réductions sur l'état de sa maison; mais ce moyen aurait été bien insuffisant, il dut en prendre de plus énergiques. Il imposa de nouvelles charges au pays. Ses principales ressources furent la vente des emplois, de nouveaux impôts sur les professions les plus vulgaires, l'établissement de trois *Monti non vacabili*, et de huit *Monti vacabili*, sur lesquels il put contracter en peu de temps un emprunt de deux millions et demi. Ces mesures, qui en soi étaient mauvaises, eurent ce résultat excellent : la richesse du trône rendit à la papauté une immense influence dans les affaires de l'Europe. Nous verrons tout à l'heure quel parti le pape sut en tirer. Voyons quel emploi il saura faire de ces trésors. Parmi les dépenses les plus considérables et les

(1) Bull. 21 apr. 1586.

plus gigantesques auxquelles furent employées les sommes amassées par Sixte-Quint, il faut citer les travaux qu'il fit exécuter à Rome. Depuis leur rentrée dans cette ville, en 1443, les papes l'avaient peu à peu relevée de ses ruines et rendue à son ancienne splendeur.

Jules II et Léon X lui donnèrent un lustre inouï. La peste et le sac de Rome, sous Paul IV, lui causèrent de grands dommages. Sixte-Quint les répara. Ses travaux les plus importans, ceux qui forment son plus beau titre de gloire, c'est d'avoir amené les eaux dans la ville. Les aqueducs, qu'il construisit à cet effet, rivalisent avec ce que l'antiquité a produit de plus grand. Il amena l'*Aqua martia*, d'une distance de vingt-deux milles. Il voulut qu'elle portât son nom (*aqua felice*), et fit représenter sur la fontaine Moïse faisant jaillir l'eau du rocher d'un coup de baguette. Sixte-Quint obtint ainsi le résultat qu'il désirait : les hauteurs de la ville, abandonnées parce qu'elles étaient privées d'eau, furent habitées de nouveau. Il encouragea ces travaux par tous les moyens possibles, et il put voir la ville presque doublée par ces constructions.

Ces embellissemens, dont le pape dota la ville, sont tout-à-fait en harmonie avec le génie de l'économiste, génie qu'il a déployé si complètement ; ils continuent d'ailleurs la mission de ses prédécesseurs. Nous allons voir maintenant Sixte-Quint se séparer d'eux complètement, pour ce qui touche le côté artistique dans les grands projets qu'il exécutait. Depuis Jules II, l'antiquité avait reconquis le monde des intelligences ; nous avons remarqué avec soin ce mouvement de renaissance qui

commence avec lui et se développe avec tant d'éclat sous Léon X. Sixte-Quint ne partageait aucune de leurs idées à cet égard, et il ne faut pas lui en faire un reproche sévère; il suivait par là l'impulsion donnée à son siècle par la réforme catholique. On était bien loin de ces temps où une fièvre enthousiaste avait tourné toutes les idées vers l'antiquité. L'austérité, qui dominait aujourd'hui, ne laissait plus de place à l'intelligence de ce qui se passait hier.

Ajoutons que personnellement Sixte-Quint n'avait aucune des qualités qui pouvaient suppléer au mouvement général qui se produisait contre l'art antique; au contraire il le dépassa. Lorsque les cardinaux et les seigneurs romains connurent ses intentions de détruire les antiquités de la ville, ils se rendirent en foule auprès du cardinal Santa-Severina, et ils le prièrent d'arrêter le pape dans l'exécution d'un aussi déplorable projet. Le pape répondit pour les rassurer, *qu'il voulait seulement enlever les antiquités laides, et restaurer celles qui avaient besoin de l'être*. Or, voici comment il comprenait la laideur en fait d'art. Au nombre de ces monumens qu'il trouvait laids, il faut citer le temple de Sévère, qu'il fit abattre, et le tombeau de Cecilius Metellus qu'il menaça du marteau du démolisseur. Les autres chefs-d'œuvre de l'antiquité ne trouvèrent grâce auprès de lui qu'après avoir reçu une destination chrétienne. Il fit jeter hors du Capitole un Jupiter Tonnant et un Apollon : il n'y laissa qu'une Minerve, dont il remplaça la lance par une croix énorme. Le même esprit présida à la restauration des colonnes de Trajan et d'Antonin, qu'il surmonta des statues de saint Pierre et de saint Paul. Il ne considérait pas les

restes de l'antiquité comme des œuvres d'art, mais comme des vestiges du paganisme, et il mettait toute sa gloire à les détruire ou à les dénaturer. Il compléta cette œuvre par l'érection de l'obélisque devant l'église de Saint-Pierre. Ce fut une entreprise colossale qui nous met à nu les pensées et le génie de Sixte-Quint.

Cette entreprise présentait d'énormes difficultés : il fallait arracher le monolithe de la base sur laquelle il reposait près de la sacristie de l'ancienne église de Saint-Pierre, le descendre, le conduire sur une autre place, et l'y ériger de nouveau. On se mit à l'œuvre avec la conviction qu'on allait exécuter un ouvrage qui serait célèbre dans tous les siècles. Des ouvriers, au nombre de neuf cents, commencèrent par entendre la messe, par se confesser et recevoir la communion. Alors ils entrèrent dans la clôture qui avait été établie pour les manœuvres. L'architecte, Dominique Fontana, occupait un siége élevé, du haut duquel il dominait et dirigeait les travaux. L'obélisque était revêtu de paillassons et de madriers, entourés par de solides anneaux de fer : trente-cinq cabestans devaient mettre en mouvement l'énorme machine destinée à le soulever avec de forts câbles de chanvre : à chaque cabestan, travaillaient deux hommes et dix chevaux ; enfin une trompette donna le signal. La première secousse réussit aussitôt parfaitement. L'obélisque se souleva de la base sur laquelle il reposait depuis 1500 ans : au deuxième coup, il était dressé et maintenu à 2 3/4 de palmes. L'architecte vit cette masse énorme en son pouvoir, elle pesait avec son revêtement plus d'un million de livres romaines. On a remarqué avec soin que c'était le 30 avril

1586 vers trois heures après midi. Du château Saint-Ange on donna des signaux de joie : on sonna toutes les cloches de la ville ; les ouvriers portèrent l'architecte en triomphe autour de la clôture, ne cessant de crier vivat. Sept jours après, on descendit l'obélisque avec la même habileté : il fut conduit ensuite avec des rouleaux à sa nouvelle place. C'est seulement après la fin des mois de chaleur qu'on osa procéder à son érection définitive. Le pape choisit pour cette entreprise le 10 septembre, un mercredi, jour qu'il croyait lui avoir constamment porté bonheur, le mercredi le plus rapproché avant la fête de l'Exaltation de la croix, à laquelle l'obélisque devait être dédié. Cette fois encore, les ouvriers commencèrent leur travail par se recommander à Dieu et tombèrent à genoux lorsqu'ils entrèrent dans la clôture. Fontana employa une force de cent quarante chevaux. Le peuple romain regarda comme une faveur particulière que le ciel fût resté couvert pendant le jour. Tout réussit à souhait. L'obélisque fut mis en mouvement en trois grandes secousses : une heure avant le coucher du soleil, il s'abaissa sur son piédestal, sur le dos de quatre lions de bronze, qui paraissent le porter. Il est impossible de décrire la joie que manifesta le peuple ; le pape éprouvait la satisfaction la plus complète ; ce qui avait été tenté en vain par un grand nombre de ses prédécesseurs et demandé par tant d'écrivains, lui seul était parvenu à l'exécuter. Il fit mentionner dans son Diarium, que l'œuvre la plus grande et la plus difficile qui eût pu être imaginée par l'esprit humain, lui avait réussi ; il fit frapper à la mémoire de cet événement plusieurs médailles ; des poëmes dans toutes

les langues lui furent adressés, et il les envoya à toutes les puissances étrangères. Il fit graver une inscription dans laquelle il se vante d'avoir enlevé ce monument aux empereurs Auguste et Tibère, et de l'avoir dédié à la sainte croix ; l'obélisque fut surmonté d'une croix dans laquelle était renfermé un vrai morceau de cette rélique.

Sixte-Quint compléta ces travaux immenses par l'achèvement de la coupole de Saint-Pierre. Les architectes lui avaient demandé dix ans ; il leur répondit en leur en accordant deux. Il prodigua les trésors, employa six cents ouvriers travaillant jour et nuit, et au bout de vingt-deux mois, il vit l'œuvre accomplie. Néanmoins, il ne put en jouir tout-à-fait : il mourut avant que la toiture en plomb fût posée.

La réaction, qui se signalait ainsi contre les tendances qui avaient ouvert la Sicile, ne se produisait pas seulement dans la sphère des arts plastiques et de l'industrie, elle fut encore plus sensible dans les travaux purement intellectuels. L'étude du grec et du latin fut presque abandonnée ; les belles-lettres, en particulier, tombèrent en un singulier discrédit. En revanche, les sciences prirent une extension extraordinaire, les recherches physiques et d'histoire naturelle se confondirent avec les investigations philosophiques. Un grand développement fut donné à l'esprit d'examen, et à coup sûr il aurait abouti à l'extinction du sentiment poétique, si le catholicisme n'avait fourni à l'art un nouveau champ immense et fécond à exploiter. La poésie et la peinture acquirent une forme pleine de richesse et de variété. La musique religieuse fut créée : Palestrina, un homme de génie, réalisa l'union la

plus étroite de l'art musical et des idées catholiques. A notre sens, ce mouvement nouveau a certainement une grandeur, qui, si elle ne se produit pas d'une manière saisissante pour l'imagination, se révèle à l'œil du penseur et se prolonge dans des horizons infinis. Ce qui nous plaît dans cette époque, c'est que, venue après le dévergondage des sens, elle a reconquis le catholicisme représentant le spiritualisme, et a vaincu la matière représentée par l'antiquité païenne.

Et voyez comme les mœurs sont le fidèle reflet de ces impressions. La cour romaine a pris une allure sévère, qui concorde avec l'austérité du pontife qui est placé à sa tête : c'est le puissant Gallien de Lomo, appliquant ses richesses à de pieuses fondations; Rusti, armé d'une irréprochable circonspection; Salviati encore plus sévère; le savant Sirlet; Frédéric Borromée qui continuait les traductions de son oncle; enfin, Madruzzi, Valieri, Santano, célèbres à divers titres, mais unissant tous à ces titres une vie exemplaire. « Il en a donc été, dit Ranke, « de la cour de Rome, comme de la littérature et de l'art. « Toutes les facultés de l'esprit humain s'étaient sépa« rées de l'Église, et abandonnées à des inspirations « toutes païennes; mais l'esprit de l'Église s'est éveillé « de nouveau, il a touché, de son souffle ranimé, les « forces éteintes et corrompues de la vie, et donné « au monde une tout autre allure, une tout autre cou« leur. »

Cependant, au milieu de cette restauration catholique, que devenait l'idée protestante? Elle se ressentit bientôt de cette influence qui dominait de nouveau les événements

contemporains. A mesure que l'esprit chrétien se ravivait aux sources pures de l'orthodoxie, la réforme, qui n'était après tout qu'une secte politique, se répandait en Allemagne, dans les Pays-Bas et en France ; la lutte entre les deux principes avait changé d'aspect ; elle se faisait ouvertement au profit de l'intérêt religieux. Cet intérêt absorbait les princes de l'Europe, au lieu d'être absorbé par eux. Philippe II, le duc d'Albe, Henri III et les Guise, tels étaient les champions du catholicisme ; la victoire accompagnait tous leurs efforts. L'Angleterre seule et les États du Nord opposèrent une résistance qui ne put être entamée.

L'impérieuse Élisabeth puisait ses motifs de haine contre le catholicisme dans son amour-propre de femme et dans ses intérêts de reine. Le repousser, c'était repousser Marie Stuart, une rivale et une prétendante. Aussi les jésuites qui se répandaient alors dans tous les États de l'Europe pour y combattre la réforme, éprouvèrent-ils des traverses cruelles. En 1582, Élisabeth fit déclarer coupable de haute trahison tout homme qui engagerait un habitant de l'Angleterre à abandonner la religion de l'État pour celle de Rome. Elle donna quinze jours aux jésuites pour quitter le royaume. Pour ceux qui n'obéirent pas, et il y en eut un grand nombre, commença une persécution dont la violence rappelait celui des premiers temps de l'Église. Sixte-Quint avait néanmoins un penchant très prononcé pour cette grande reine ; il regrettait d'entrer en lutte avec ce génie. L'exécution de la malheureuse Marie Stuart le décida. En 1588, il publia une bulle terrible contre Élisabeth ; elle jetait l'interdit sur l'Angle-

terre, déclarant Élisabeth usurpatrice, excommuniée, ordonnait aux Anglais de se joindre à l'armée pour la détrôner, et promettait de grandes dispenses à ceux qui s'assureraient de sa personne et la livreraient aux catholiques. En même temps il conclut une alliance avec Philippe, et s'engagea à lui fournir pour cette guerre un million d'écus. Le résultat ne répondit pas à son attente. Philippe II mit en vain sur pied les forces les plus imposantes ; l'*Armada,* surnommée l'invincible, fut complètement anéantie.

Une réaction violente vint accroître encore en France la gravité de cette défaite. Henri III fit assassiner le duc de Guise, représentant du parti catholique, et se jeta dans le parti opposé. Cette nouvelle remplit le pape de colère ; le meurtre du cardinal de Guise l'affecta encore plus sensiblement : il en témoigna sa douleur en plein consistoire. « Un cardinal prêtre, s'écria-t-il, a été assassiné sans procès ni jugement, comme s'il n'y avait plus de pape au monde, comme s'il n'y avait plus de Dieu ! » Il ne se contenta pas de ces plaintes, il cita le roi lui-même à Rome et le menaça de l'excommunication s'il ne livrait les prisonniers. Il déclara « qu'il était obligé d'a-« gir ainsi, et que s'il en agissait autrement, Dieu lui « en demanderait compte comme au plus inutile des « papes ; d'ailleurs, comme il ne faisait que remplir son « devoir, il n'avait rien à craindre de tout l'univers ; il « ne doutait pas que Henri III, en persistant dans ses « mauvaises résolutions, ne pérît comme le roi Saül (1). »

(1) Dispaccio veneto.

Cette prévision ne tarda pas à se réaliser, le pape donnait au roi cet avertissement le 23 juin 1589. Le 1er août suivant, Jacques Clément frappait Henri III d'un poignard régicide.

L'avénement de Henri IV augmenta encore les alarmes du pape. Le parti protestant menaçant la France, Sixte-Quint fit cause commune avec la ligue et Philippe II pour empêcher ce résultat. Voir un protestant roi de France, lui paraissait avec raison un fait de la plus haute gravité. Venise ayant fait acte de reconnaissance à l'égard de ce prétendant protestant, Sixte-Quint en fut vivement affecté, et il employa les menaces et les prières pour faire revenir la république sur cet acte : « Venise nous a offensé ! « dit-il aux ambassadeurs ; le roi de Navarre est un hé- « rétique excommunié par le Saint-Siége ; néanmoins Ve- « nise l'a reconnu en dépit de tous nos avertissemens. « La république est-elle un souverain tellement élevé au- « dessus de tous les princes de la terre, qu'il lui con- « vienne de donner un exemple aux autres ? Il y a en- « core un roi d'Espagne, il y a encore un empereur. La « république craint-elle peut-être le roi de Navarre ? nous « la défendrons de tous nos efforts, si cela est nécessaire ; « nous le pouvons. Ou bien, la république songe-t-elle à « l'emporter sur nous ? Dieu lui-même nous assisterait. » Le pape parla dans ce sens pendant plusieurs heures, tant il attachait de prix à cette importante question. Henri IV, ébranlé déjà dans ses convictions, penchait vers le catholicisme ; on peut croire que l'énergie du pape ne fut pas une des moindres raisons qui le déterminèrent à changer de religion. Dès que Sixte-Quint eut

entrevu cette possibilité, il se montra beaucoup plus doux à son égard. Il traita très favorablement M. de Luxembourg, qui vint au nom des princes du sang et des pairs catholiques, qui s'étaient rangés du côté de Henri; et comme celui-ci l'assura que le roi se voulait mettre aux pieds de Sa Sainteté pour demander son absolution, et rentrer dans le sein de l'Église : Qu'il vienne, s'écria le pape, je l'embrasserai, je le consolerai !

Ainsi, de toutes parts, la politique de Sixte-Quint était inspirée par cette incessante et unique pensée de faire triompher, sur tous les points, les principes catholiques dans toute leur austérité. Les dernières années de son pontificat furent troublées par les agitations qu'il avait domptées; elles se réveillèrent au moment où ce grand homme n'avait plus assez de temps pour les dompter de nouveau. Il mourut le 27 août 1590. Le peuple romain maudit sa mémoire parce qu'il avait été accablé d'impôts. L'histoire le place au nombre des plus grands hommes.

CHAPITRE VI.

Urbain VII. — Grégoire XIV. — Clément VIII. — Conversion de Henri IV. — Le molinisme. — Rétablissement des Jésuites en France. — Léon XI. — Paul V. — Fin du démêlé de ce pape avec la république de Venise. — Le serment d'allégeance. — État du catholicisme sous Paul V.

L'élection des souverains pontifes était devenue une chose tous les jours plus importante et plus disputée. Depuis un demi-siècle les puissances étrangères avaient perdu une grande partie de leur influence dans les conclaves, et les cardinaux plus libres dans leur vote s'étaient séparés par des dissidences profondes et des questions de personnes. Il arrivait rarement que deux papes fussent pris successivement dans le même parti. A la mort de Sixte-Quint, ces causes diverses firent sentir toute leur action : le candidat qui fut élu représentait une politique tout-à-fait opposée à celle de ce pape ; il se nommait Jean-Baptiste Castagna, et fut promu au pontificat le 15 septembre, sous le nom d'Urbain VII. Il mourut douze jours après, sans avoir rien pu accomplir de marqué, et les partis se trouvèrent en présence.

Le conclave dura deux mois, au bout desquels les Espagnols l'emportèrent ; le roi d'Espagne prit une mesure qui parut dangereuse pour le Saint-Siége. Il désigna sept cardinaux, et déclara qu'il ne reconnaîtrait que le pape pris dans ce nombre. Nicolas Sfondrato en était ; il fut

choisi le 5 décembre 1590. C'était un homme de mœurs simples et d'une vertu naïve; on disait qu'étant venu au monde le septième mois, il n'avait pas en lui assez de d'éémens terrestres. Sujet de Philippe II, il embrassa sa cause comme celle de l'Église, et par suite de cette politique, se prononça en faveur des ligueurs en France.

Dans le manifeste qu'il adressa *à ses fils bien-aimés, les gens du conseil des seize quartiers de la ville de Paris,* il leur écrivait ces mots : « Vous qui avez com« mencé d'une manière digne d'éloges, persévérez donc « et ne vous arrêtez pas jusqu'à ce que vous soyez par« venus au terme de votre course. Inspiré par Dieu, « nous avons résolu de venir à votre aide. Nous vous « adressons d'abord un secours d'argent qui est même « au-delà de nos ressources. Ensuite nous députons en « France notre nonce, Landriano, chargé de ramener « dans notre union tous ceux qui s'en sont séparés ; enfin, « nous vous envoyons, quoique non sans une grande « charge pour l'Église, notre fils et neveu, Hercule Sfon« drato, duc de Monte-Marciano, avec de la cavalerie et « de l'infanterie, dans le but d'employer les armes pour « votre défense. Mais dans le cas où ces secours se« raient impuissans, nous vous en ferons passer de plus « grands. »

Grégoire XIV ne se borna pas à ces mesures, il renouvela l'excommunication contre Henri IV, et, sous les peines les plus sévères, somma les membres du clergé, de la noblesse et du tiers-état de se séparer de lui. Ces décisions produisirent en France une impression profonde.

Dès ce moment, il se forma autour de Henri IV un parti de catholiques royalistes qui le pressaient d'abjurer. Les sommes énormes amassées par Sixte-Quint furent semées avec profusion pour soutenir cette politique. Grégoire XIV et les parisiens reçurent un secours mensuel de quinze mille écus; des troupes furent levées pour les secourir; enfin, rien ne fut épargné contre le parti des Huguenots. Le pape avait sans cesse devant les yeux le sort de l'orthodoxie en Allemagne, et tout ce qu'il faisait en France, c'était pour la défendre contre les attaques d'un roi protestant.

La mort vint arrêter ce développement énergique. Dix mois à peine s'étaient écoulés depuis l'avénement de Grégoire XIV, et déjà les trésors de Sixte-Quint étaient épuisés. Il mourut le 15 octobre 1591.

Le parti espagnol l'emporta encore une fois. Jean-Antoine Facchinetti fut élu le 29 octobre 1591. Il prit le nom d'Innocent IX; il avait l'intention de marcher sur les traces de son prédécesseur, mais il ne resta que deux mois sur le trône pontifical. Sa mort arriva le 30 décembre 1591. Le conclave se rouvrit pour la quatrième fois, dans l'espace de quatorze mois.

Clément VIII lui succéda sans beaucoup d'opposition le 20 janvier 1592. Il se nommait Hippolyte Aldobrandini, et était né à Fano sur les côtes de la mer Adriatique. Son père, Salvestro Aldobrandini, appartenait à une famille illustre de Florence. Adversaire déclaré des Médicis, il avait été exilé après le triomphe de ceux-ci en 1531. Salvestro eut cinq fils, qui tous parcoururent une carrière brillante. Hippolyte était le plus jeune, le cardinal Alexan-

dre Farnèse le prit sous sa protection et fournit aux frais de son éducation. Sixte-Quint le promut au cardinalat et lui donna une mission en Pologne ; ce fut alors qu'il se voua au service de la maison d'Autriche, et c'est là le premier échelon qui le mena aux grandeurs.

« Le nouveau pape, dit Ranke, apporta dans l'exer-« cice de sa dignité l'activité la plus exemplaire. Les « séances commençaient de bon matin ; les audiences « après midi ; toutes les informations étaient reçues et « examinées, toutes les dépêches lues et discutées ; les « raisons de droit étaient recherchées, les cas antérieurs « comparés : le pape se montrait souvent mieux instruit « que les référendaires qui faisaient les rapports : il tra-« vaillait avec tout autant d'assiduité qu'auparavant, lors-« qu'il était simple *auditor di Rota* : il ne consacrait pas « moins d'attention aux détails de l'administration de « l'État, aux relations personnelles, qu'à la politique eu-« ropéenne ou aux grands intérêts du pouvoir spirituel. « On lui demandait à quoi il trouvait son plaisir, il ré-« pondait : *à tout ou à rien.*—Malgré toutes ces graves « préoccupations, il ne se serait pas rendu coupable de « la plus légère négligence dans l'accomplissement de « ses devoirs religieux. Tous les soirs, Baronius enten-« dait sa confession ; tous les matins, il célébrait lui-mê-« me la messe ; dans les premières années de son pon-« tificat, douze pauvres mangeaient toujours à midi avec « lui, dans un de ses appartemens, et il n'y avait pas à « songer aux plaisirs de la table ; de plus, il jeûnait le « vendredi et le samedi. Quand il avait travaillé pendant « toute la semaine, sa récréation du dimanche consistait

« à faire venir quelques moines pieux ou les pères de la « Vaticella, afin de converser avec eux sur quelques pro« fondes questions religieuses. La renommée de vertu, « de piété, de vie exemplaire, dont il avait joui jusqu'à « ce jour, s'accrut extraordinairement par ces austères « habitudes conservées même sous la tiare. Il le savait et « il le voulait. C'est cette renommée même qui aug« menta la considération de son pontificat. En tout, ce « pape procédait avec une circonspection très éclairée. « Il aimait le travail, et c'était précisément une de ces « natures qui acquièrent de nouvelles forces par le tra« vail. Lui aussi pouvait quelquefois se laisser emporter « à des violences et à des reproches acerbes; cepen« dant, quand il voyait qu'on restait silencieux devant la « majesté de la papauté, et quand il lisait sur la physio« nomie la réponse muette et le chagrin des interlocu« teurs, il rentrait aussitôt en lui-même et cherchait à « réparer ses torts. On ne remarquait jamais dans sa « personne que la plus parfaite convenance des sen« timens et des manières qui toujours s'accordaient avec « l'idée d'un homme bon, pieux et sage (1). »

Toute l'Europe avait les yeux tournés vers le successeur d'Innocent IX, pour connaître la décision que prendrait ce pontife dans la plus importante affaire de cette époque,—dans l'affaire de Henri IV. Il avait à opter entre deux résolutions : Clément pouvait marcher sur les traces de ses prédécesseurs et s'associer à l'Espagne, ou bien encore il pouvait prendre le parti du monarque en butte

(1) Tome III, p. 289-291.

aux hostilités de la ligue. Jamais décision n'avait été attendue avec plus d'anxiété, et jamais aussi décision n'avait été plus délicate, ni plus périlleuse. En montant sur le trône apostolique, Clément s'était vu environné d'élémens qui compliquaient singulièrement la difficulté de sa position. Le Saint-Siége avait en France un légat attaché au parti espagnol, et une armée destinée à combattre Henri IV; de plus, les États-Généraux français appartenaient au parti de la ligue. Le pape devait donc se conduire avec une extrême circonspection au milieu de toutes ces circonstances qui paralysaient, jusqu'à un certain point, sa libre allure; c'est ce qu'il fit.

Cependant les Espagnols pressaient vivement le duc de Mayenne, lieutenant-général du royaume, de procéder à l'élection d'un roi catholique. Les États-Généraux se rassemblèrent à cet effet vers la fin de janvier 1593; les propositions qu'y firent les Espagnols ouvrirent les yeux au lieutenant-général et portèrent un coup funeste à la ligue. Bientôt toute la difficulté se réduisit à la conversion de Henri IV. Cet événement religieux ne se fit point attendre long-temps. Déjà le monarque avait fait concevoir l'espérance de sa conversion. Davy Duperron, cardinal savant que le roi aimait beaucoup et qui lui-même avait été calviniste, entama l'instruction du prince, d'abord par de simples conversations, puis par des conférences réglées auxquelles prirent part les prélats et les docteurs réputés les plus habiles parmi les royalistes et les ligueurs. Henri y mettait cette bonne foi et cette loyauté qui furent l'un des traits les plus marqués de son grand caractère.

Duperron ayant fait avouer à quelques docteurs de la ligue que l'on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine :— « Quoi ! s'écria Henri, vous tombez d'accord que l'on peut « faire son salut dans la religion des catholiques, et ceux-« ci au contraire soutiennent qu'on se damnera infailli-« blement dans la vôtre ! Certes, il vaut bien ici la peine « de prendre le parti le plus sûr, et la prudence ne per-« met pas même de balancer un seul instant. » Et la conversion du monarque fut résolue.

On ne saurait croire combien cet événement fit tressaillir de joie le cœur des *royalistes* et des *politiques* français. La ligue seule, qui avait pris les armes pour la cause de la religion, trahit par sa conduite et ses emportemens la sincérité de ses motifs. Elisabeth, reine d'Angleterre, ressentit, selon ses propres expressions, *une cuisante douleur et un accablement de tristesse*, en apprenant la conversion du roi Henri. Mais on ne saurait dire la joie profonde qu'éprouva le pape, dès qu'il eut été entièrement convaincu de la sincérité qui avait présidé à la démarche religieuse du roi de France. Jusque-là, Clément VIII avait été opposé à Henri IV ; puis la conversion du prince lui avait paru douteuse, et il avait cru un instant que l'ambition pouvait bien en être le mobile ; mais enfin, lorsque sur les preuves les plus irréfragables des cardinaux Duperron et d'Ossat, il dut bannir tout doute de son esprit, il n'eut rien de plus empressé que d'absoudre Henri IV, et de se réconcilier avec lui, malgré l'opposition des Espagnols et du Sacré-Collége (septembre 1595). Le pontife voulut transmettre cet heureux événement à

la postérité, en faisant frapper une médaille, sur laquelle on voyait d'un côté son portrait, et de l'autre celui du monarque converti.

A partir de ce jour, la ligue tomba dans un discrédit croissant, et le pontife romain bénit le ciel d'avoir pu contribuer à la pacification civile et religieuse du royaume de France, l'un des plus importans de la chrétienté. Henri fut couronné et sacré à Chartres, on pria pour lui dans toutes les églises, et les ordres religieux se hâtèrent de le reconnaître. De son côté, le roi rétablit les rits de l'Église catholique partout où ils avaient été abolis dans les derniers troubles, et se montra dans tous ses actes publics franchement orthodoxe et dévoué au Saint-Siége.

Aux troubles de la ligue succédèrent ceux que suscita, dans toute l'Eglise, le fameux livre de Molina, célèbre jésuite espagnol. Ce livre parut à Evora, en 1588; il était intitulé : *Liberi arbitrii cum gratiæ donis concordantia*, ou *Concorde de la grâce et du libre arbitre*. L'auteur y soutenait que Dieu ne prédestine les hommes à la gloire éternelle, qu'en vue et en considération de leurs mérites; que la grâce, au moyen de laquelle ils ont ces mérites, n'est point efficace par elle-même, mais parce que la volonté y consent, et qu'elle est donnée en des circonstances dans lesquelles Dieu a connu, par sa *science moyenne*, qu'elle aurait son effet; enfin, que cette grâce n'est refusée à personne.

Cette doctrine souleva une vive résistance dans l'ordre même des jésuites : Henriquez et Mariana exprimèrent ouvertement leur blâme; mais les dominicains surtout furent les antagonistes les plus acharnés du molinisme.

Bientôt les écoles ne retentirent plus que de discussions relatives à la concorde de la grâce et de la liberté de l'homme. La doctrine de Molina passa du Portugal où ce religieux enseignait la théologie, en Espagne, en Touraine, en France et jusqu'au fond de l'Allemagne. Bannez, dominicain, désespéré de voir l'extention rapide que prenait la doctrine du jésuite portugais, présenta requête sur requête au nonce du pape ; mais elles n'aboutirent qu'à lui faire défendre de traiter d'hérétique, Molina et sa doctrine. Alors les dominicains se laissèrent aller contre les jésuites à des emportemens que ne saurait justifier la vivacité même de la discussion. Clément VIII en fut informé par quelques évêques d'Espagne, et défendit aux deux partis d'agiter davantage les questions irritantes à l'ordre du jour. En 1597, la cause du molinisme fut évoquée à son tribunal suprême. L'année suivante, on tint en sa présence soixante-cinq assemblées *de Auxiliis,* et trente-sept disputes eurent lieu sur tous les points qui pouvaient être en question; mais la mort empêcha ce pontife de porter une décision définitive sur la grande discussion qui venait d'agiter si violemment deux ordres religieux célèbres.

Outre les congrégations *de Auxiliis* que nous venons d'indiquer, deux faits importans signalèrent encore l'année 1598 : nous voulons parler de la réunion du duché de Ferrare à l'État ecclésiastique, et de la paix de Vervins.

Alphonse II, dernier duc de Ferrare, venait de mourir, en léguant son héritage à César d'Este, son cousin germain ; mais, outre que César n'était point héritier en ligne directe, il avait pour aïeule une personne de basse

extraction ; Alphonse avait contracté mariage avec cette personne sur la fin de ses jours, et il le regardait lui-même comme si peu valide, du moins quant aux effets civils, qu'il avait fait légitimer par l'empereur les enfans qui en étaient provenus. Clément VIII, en qualité de suzerain, ne crut pas devoir s'en tenir à des engagemens auxquels il n'avait pas consenti ; et César d'Este s'étant mis en possession de Ferrare, le pontife employa aussitôt contre lui les armes spirituelles et temporelles de l'Église. Le 22 décembre 1597, le pape se rendit processionnellement à Saint-Pierre, et monta avec toute sa suite dans la *loggia* de cette église. Un cardinal lut une bulle d'excommunication contre César : celui-ci y était déclaré ennemi de l'Église romaine, coupable de lèse-majesté, tombé dans les censures majeures et dans la sentence de malédiction ; ses sujets étaient déliés du serment de fidélité, et les fonctionnaires de son royaume exhortés à quitter son service. Après la lecture de la bulle, le pontife romain jeta en bas, sur la place, un grand cierge allumé ; le son des trompettes et des tambours se fit entendre ; on tira le canon ; le peuple couvrit ce bruit par ses clameurs. Les circonstances étaient telles, que cette excommunication produisit son effet. Don César n'était pas homme à conjurer un pareil orage. Il céda. Le 12 janvier 1598, on rédigea la convention en vertu de laquelle il devait renoncer à Ferrare, à Comacchio, à la partie de la Romagne qu'il possédait, et obtenir en retour son absolution. C'est ainsi que la domination de l'Église romaine remplaça celle du duc. Clément se rendit en personne à Ferrare,

et voulut s'attacher sa conquête par des institutions convenables.

Henri IV avait puissamment contribué à ce nouvel accroissement de la puissance romaine ; le pape, à son tour, montra que le monarque français n'avait pas obligé un ingrat, et travailla d'une manière efficace à rétablir la paix entre le roi d'Espagne et le roi de France. Clément rédigea les articles préliminaires du traité de paix, et fit lui-même les premières ouvertures. Et c'est ici, dit Ranke, que — « la papauté nous apparaît dans sa mis« sion la plus digne d'éloges, comme médiatrice, comme « pacificatrice (1). » Le général des Dominicains, Fra Bonaventura Calatagirona, que le pontife avait heureusement choisi pour cette affaire, et qu'il avait envoyé en France, termina les premières et les plus grandes difficultés. « Les Espagnols, dit l'écrivain que nous venons « de citer, les Espagnols, en possession d'un nombre « considérable de places en France, étaient prêts à les « rendre ; cependant ils exceptaient Calais ; les Français « insistaient pour la restitution de cette ville ; ce fut Fra « Calatagirona qui décida les Espagnols à y accéder. C'est « alors que les négociations furent positivement entamées « à Vervins ; un légat et un nonce y présidèrent ; le gé« néral des Franciscains continua à s'entremettre de la « manière la plus habile : son secrétaire, nommé Soto, « s'acquit aussi dans cette circonstance un grand mérite. « L'objet essentiel était de décider le roi de France à se

(1) Hist. de la Pap., t. III, p. 377.

« séparer de l'Angleterre et de la Hollande, ses alliées ;
« cette condition était en même temps considérée comme
« un avantage pour le catholicisme, puisque, par elle seu-
« lement, la séparation de Henri IV d'avec le système
« protestant, paraîtrait complète et définitive. Henri y
« consentit, après de longues hésitations. Alors les Es-
« pagnols rendirent réellement toutes leurs conquêtes :
« la possession des places qu'ils occupaient, fut rétablie
« telle qu'elle avait été en 1559. Le légat déclara que Sa
« Sainteté éprouvait une plus grande joie pour cette heu-
« reuse conclusion que pour la prise de Ferrare : cette
« paix, qui embrassait toute la chrétienté et lui rendait
« le repos, était à ses yeux d'une importance bien autre-
« ment grande que la conquête temporelle de cette ville
« italienne (1). »

Clément VIII voulut profiter des circonstances heureuses dans lesquelles il se trouvait. La guerre contre les Turcs avait de nouveau éclaté en Hongrie, et ce pontife, aux vues larges et élevées, songeait sérieusement à imprimer au monde catholique une direction commune contre l'ancien ennemi du catholicisme. Mais si, d'un côté, l'empire ottoman s'affaiblissait de jour en jour, et semblait rendre réalisable la pensée du pape, — d'un autre côté, il n'existait pas une alliance assez intime, assez consolidée entre les divers États de l'Europe, qui sortait à peine des grandes secousses politiques qu'elle venait d'éprouver.

(1) Hist. de la Pap., tom. III, p. 378-379. La paix fut conclue à Vervins, le 2 mai 1598.

Le temps n'était donc pas encore venu pour une nouvelle croisade contre l'Orient. Clément ne fut pas longtemps sans se convaincre de cette vérité politique, et il cessa dès lors les immenses préparatifs qu'il avait commencés.

Ce pontife vit avec bonheur le rétablissement des Jésuites en France. Henri IV, peu content de réprimer les emportemens des huguenots contre le chef de l'Église, prit, au sujet des illustres enfans de Loyola, une inébranlable résolution qui fit beaucoup de plaisir à Clément. On sait que la compagnie de Jésus avait été expulsée de France, depuis l'attentat de Jean Chatel sur la personne du monarque français, parce que le régicide avait étudié quelque temps chez les jésuites. Malgré les protestations de Chatel et les preuves les plus évidentes qu'il donna, de l'innocence des jésuites, jusqu'au dernier soupir et au milieu même des tortures les plus terribles, ces religieux furent condamnés à être expulsés de France par le parlement dont la majorité, selon le témoignage du président de Thou, était *huguenote*. Depuis cette expulsion, le pape n'avait cessé de représenter au roi que cette injuste rigueur, exercée contre une société qui avait si bien mérité de l'Église, ne pouvait réjouir que les ennemis de la religion, ou tout au plus quelques catholiques prévenus. Dans toutes les audiences qu'il donnait au cardinal d'Ossat, chargé à Rome des affaires de France, il lui faisait sentir son chagrin à ce sujet; le cardinal aussi désirait impatiemment le rappel d'un ordre religieux qui avait été victime de la haine des calvinistes; Henri IV lui-même était disposé à réaliser les vœux du pape et de son légat:

il avait le dessein de fonder un collége à la Flèche, et de le mettre entre les mains des jésuites, *comme les estimant* (ce sont ses propres expressions) *plus capables que personne de bien instruire la jeunesse ;* mais il devait être sur ses gardes, parce que les pères avaient en France des ennemis très puissans, bien que la plupart des membres de son conseil leur fussent favorables. Enfin, une occasion favorable se présenta, et Henri IV répara l'injustice qui avait été commise à l'égard de la compagnie de Jésus (1604).

Clément VIII, qui s'était si vivement intéressé au rétablissement de cet ordre religieux en France, eut la consolation de voir l'affaire entièrement terminée avant sa mort, qui arriva le 3 ou le 5 mars de l'année 1605. Il avait porté la tiare pendant treize ans et un mois. Ce fut un pontife recommandable et comme pape et comme prince. Il réunissait en lui toutes les qualités nécessaires pour former ce mélange admirable de cette double puissance spirituelle et temporelle, qui se trouve dans la main du chef de l'Église. Savant lui-même, jamais pape ne récompensa avec plus de soin et de discernement les savans et les personnes de mérite : il décora de la pourpre plus de cinquante princes de l'Église, mais c'étaient presque tous des hommes illustres qui lui feront un perpétuel honneur ; la mort seule du Tasse empêcha Clément VIII de couronner au capitole le célèbre poëte. — Tel est le pontife romain que d'effrontés sectaires, par un article formel de leur foi, tinrent pour l'*antechrist*.

Clément VIII avait prédit au cardinal Alexandre Octavien de Médicis, qu'il serait son successeur ; ce cardinal,

légat en France dans des temps fâcheux, s'y était conduit avec beaucoup de bonheur et de sagesse au milieu des troubles qui agitaient ce royaume. La prédiction de Clément se vérifia. De Médicis fut élu pape le 1er avril 1605, et prit le nom de Léon XI. Le nouveau pontife était proche parent de la reine de France. Les lettres dans lesquelles Duperron annonçait ce succès à Henri IV étaient pleines de la joie la plus expansive ; en France, on célébra ce glorieux événement par des fêtes publiques. Mais Léon ne fit que paraître sur le siége apostolique ; il mourut le vingt-septième jour du même mois où il avait été élu, à l'âge de soixante-dix ans, emportant dans la tombe les regrets de tout le monde chrétien.

Le grand âge de Léon XI et le peu de durée de son pontificat firent penser à lui donner un successeur moins âgé. Le neveu de Clément VIII avait contribué à élever Léon sur le trône pontifical ; ce fut encore lui qui décida l'élection de Camille Borghèse, le 16 mai 1605. Romain de naissance, mais originaire de Vienne, Borghèse avait été *Auditore di Camera*, puis nonce en Espagne sous Clément VIII qui l'avait nommé cardinal du titre de Saint-Chrysogone. Il prit le nom de Paul V. Le nouveau pape n'avait que cinquante-trois ans ; il était habile dans le maniement des affaires, où il avait acquis une grande expérience en passant par toutes les charges. Profondément versé dans les matières de droit canonique, il y avait puisé une idée immense de la mission réservée à la papauté. A des mœurs incorruptibles, Paul V joignait une grande douceur et beaucoup d'affabilité.

On se rappelle que la mort surprit Clément VIII au

moment où la question du molinisme allait recevoir une décision de ce pontife. Les disputes des théologiens ne finirent point avec la vie du célèbre organisateur des congrégations *de Auxiliis*. Les cardinaux, dans le conclave qui suivit sa mort, avaient promis que celui d'entre eux qui lui succéderait, s'occuperait du soin de terminer ces congrégations. Paul V, quoique successeur non immédiat de Clément, crut devoir remplir cette promesse, et en tint encore dix-sept. Le 28 du mois d'août 1607, il assembla, au sujet de cette affaire, tous les cardinaux auxquels il avait communiqué les avis des consulteurs, et leur déclara qu'il publierait sa décision sur la doctrine de Molina et sur celle des thomistes, quand il le jugerait à propos ; en attendant, qu'il défendait d'une manière formelle et expresse aux partis de se censurer mutuellement sur ces matières. Ainsi finit cette dispute qui fixait depuis si long-temps les regards de l'Europe, et qui avait occupé deux grands papes, le Sacré-Collége, une infinité de prélats et de docteurs célèbres. Les calvinistes crurent pouvoir profiter, en cette circonstance, du silence de la cour de Rome, pour avancer qu'on tolérait le semi-pélagianisme dans le sein de l'Église romaine : calomnie absurde, qui a été réfutée solidement par l'aigle de Meaux.

C'est aussi en 1607 que se termina, par la médiation de Henri IV, le démêlé de Paul V avec la république de Venise. Comme c'est l'un des points les plus importans de l'histoire du dix-septième siècle, il est nécessaire que nous entrions ici dans quelques développemens.

Le régent Ponte, président du conseil du roi à Naples,

avait condamné aux galères un notaire ecclésiastique, pour avoir refusé au tribunal civil l'information demandée sur une affaire de mariage ; il avait également condamné à la même peine un libraire pour avoir publié, contrairement à une ordonnance royale, le livre de Baronius contre la monarchie sicilienne. Un monitoire de Clément VIII, lancé contre cette sentence, était demeuré sans effet. — Le duc de Savoie, Gênes, Lucques, Venise, organisèrent une résistance générale contre le pouvoir de l'Église, résistance qui échauffa le zèle du pape. Peu à peu cependant elle se calma ; il n'y eut plus que les Vénitiens qui persistèrent dans la lutte qu'ils avaient commencée contre le pouvoir ecclésiastique. Paul V, de son côté, montra une fermeté égale à l'obstination des Vénitiens. Dans la première année de son pontificat, le sénat de Venise avait rendu un décret qui prohibait l'aliénation des biens laïques en faveur du clergé, — avait fait arrêter deux ecclésiastiques criminels, en attribuant la connaissance de leur cause à la justice civile, — et, sous le pontificat précédent, avait défendu de bâtir des églises, des abbayes, des hôpitaux, sans la permission de l'autorité séculière. Le pape insista non seulement sur l'extradition des ecclésiastiques criminels, mais il demanda l'abolition des défenses que nous venons de signaler : il déclara qu'il ne voulait point tolérer des dispositions si ouvertement opposées aux décrets des conciles, aux constitutions de ses prédécesseurs et à toutes les règles du droit canonique. Mais les Vénitiens ne cédèrent en rien : les lois dont Paul V voulait l'abolition, étaient, disaient-ils, des lois fondamentales, faites par leurs prédécesseurs

qui avaient rendu de si éminens services à la chrétienté ; elles étaient inviolables pour la république.

Le pape, en conséquence, assembla son consistoire, et sur quarante-un cardinaux dont il était composé, tous, à l'exception d'un seul qui était né sujet de la république, furent d'avis qu'on ne pouvait user de ménagemens, sans trahir indignement les intérêts les plus sacrés de l'Église. On déclara donc le doge et le sénat excommuniés, et tout l'État interdit, si, dans vingt-quatre jours qui suivraient la publication de ce monitoire, ils n'avaient pas obéi (1606). Le clergé vénitien, appelé à des démonstrations d'obéissance par ses deux chefs, — par le pape et par la république, — fut obligé de décider et de choisir auquel des deux il se soumettrait. Le clergé obéit à la république ; les jésuites, les théatins et les capucins firent seuls exception ; les capucins et les théatins en furent quitte pour abandonner, pendant l'orage, les terres de la république ; les jésuites furent bannis, et l'on rendit leur retour sinon impossible, au moins très difficile.

Un moment Paul V songea à employer la force des armes pour mettre les Vénitiens à la raison, mais il craignit que la république, dont quelques uns des chefs cherchaient à y introduire la réforme, n'implorât le secours des protestans et ne jetât ainsi une dangereuse perturbation dans le monde catholique. Le pape songeait à un accommodement par les voies de la politique, lorsque Henri IV, toujours prêt à signaler son attachement envers le Saint-Siége, offrit sa médiation au souverain pontife. Celui-ci l'accepta avec joie. Les négociations furent entamées ; les ministres de Henri, à Rome et à Venise, me-

nèrent si bien cette affaire délicate et épineuse, qu'en 1607 tout fut terminé à la grande satisfaction des deux partis. Le pape révoqua les censures. Le sénat vénitien supprima les manifestes qu'il avait publiés contre elles, — rétablit les religieux qui étaient sortis de Venise, à l'occasion de l'interdit, excepté toutefois les jésuites qui ne furent rappelés que plus tard, — livra les ecclésiastiques coupables qu'il avait fait arrêter, — et retira les lois dont Paul V s'était plaint.

« Dès cette époque, dit Ranke, les relations entre « Rome et Venise devinrent, du moins en apparence, « ce qu'elles avaient été autrefois. Paul V dit au premier « ambassadeur que Venise lui envoya : *Les anciens dif-* « *férends sont vidés, il faut vivre comme de nou-* « *veaux amis*. Il se plaignit quelquefois de ce que Ve- « nise ne voulait pas oublier ce qu'il avait oublié, lui, « depuis si long-temps ; il se montra aussi doux, aussi « conciliant qu'aucun de ses prédécesseurs (1). »

Le pontife avait à peine terminé le démêlé qu'il avait eu avec la république vénitienne, qu'il se vit engagé à faire un acte d'autorité dans la Grande-Bretagne, au sujet du fameux *serment d'allégeance*.

Le nouveau roi d'Angleterre était né de parents catholiques. Il n'en fallait pas davantage pour que les hérétiques le soupçonnassent d'un penchant secret pour la foi de ses pères, et fissent d'incroyables efforts pour noircir les catholiques : tactique puissante sur l'esprit de ce faible monarque, et dont le double but était évident. Ils al-

(1) Hist. de la Pap., t. III, p. 430.

lèrent même jusqu'à imputer aux catholiques la *conspiration des poudres*, qui fut inventée dans ces entrefaites. « Sous la grande salle du palais où le parlement tenait « ses assemblées, dit Bérault-Bercastel, et où le roi de« vait se trouver le lendemain avec sa famille, ses mi« nistres, les pairs et les communes, on trouva dans une « cave qui communiquait à une maison voisine, trente« six barils de poudre, et beaucoup d'autres matières in« flammables, avec un homme qui avait des mèches pré« parées et un cheval tout prêt pour s'enfuir (1605). — « Les chefs de la conspiration étaient Percy et Catesby; « tous deux de naissance illustre, tous deux poussés par « des motifs qui leur étaient personnels, et où la religion « n'avait de part qu'autant qu'ils étaient catholiques. « Parmi les autres conjurés, dont on ne découvrit pas « plus d'une douzaine, quelle que fût la rigueur des per« quisitions, il ne laissa pas de se trouver encore quel« ques hérétiques. Les protestans répandirent néanmoins « que tous les catholiques, lesquels formaient encore un « cinquième au moins de la nation, avaient trempé dans « cet affreux complot, et qu'il avait été tramé par les mis« sionnaires; mais le roi lui-même, dans ses discours au « parlement, n'attribua cette scélératesse qu'à la fureur « de huit ou neuf désespérés : ce sont ses propres ter« mes. Quant aux missionnaires, la plupart jésuites, la « justification qu'en a faite le fameux docteur Antoine « Arnaud, n'en demande pas une autre. Ce qu'on im« puta de plus fort à ces prétendus complices, fut d'avoir « eu connaissance d'un complot par la confession, et de « ne l'avoir pas révélé. On ne laissa pas de faire subir à

« deux d'entre eux le supplice des plus grands coupa-
« bles. Tous les religieux avaient déjà été chassés de
« l'Angleterre, avec défense d'y revenir sous peine de la
« vie ; on les poursuivit à toute outrance depuis la cons-
« piration, et l'on compte plus de trente prêtres, religieux
« ou séculiers, anglais ou étrangers, qui à ce sujet ex-
« pirèrent dans les tourmens. Ainsi les protestans eurent
« tout lieu de s'applaudir des manœuvres qu'ils em-
« ployaient pour rendre les catholiques odieux au roi.
« Bien des indices ont fait soupçonner que cette conjura-
« tion avait été conduite sous main par un ministre et
« quelques courtisans de ce prince, afin de l'animer con-
« tre ceux de la communion romaine qu'il ne poursui-
« vait pas avec tout l'acharnement qu'ils désiraient. —
« Sur ce plan perfide, où l'on avait pour fin de diffamer
« les catholiques, de les faire passer pour des scélérats,
« traîtres au roi et au royaume, on dressa le fameux ser-
« ment d'*allégeance*, qui, pris à la lettre, n'obligeait qu'à
« l'obéissance politique et civile, sans toucher ni à la foi
« ni au culte. Il portait en substance, qu'on reconnais-
« sait Jacques pour roi légitime d'Angleterre ; que le pon-
« tife romain n'avait aucun droit de le déposer, ni d'ab-
« soudre ses sujets du serment de fidélité, et qu'on lui
« obéirait, nonobstant toute sentence d'excommunica-
« tion et de déposition. Les catholiques anglais qu'on
« voulait obliger à prêter ce serment, se trouvaient par-
« tagés d'opinions : les uns n'y voyaient rien que les de-
« voirs indispensables d'un sujet à l'égard de son suzerain ;
« les autres soupçonnant au moins quelque piége caché,
« sous une pratique inconnue à tous les princes qui re-

« connaissaient le pontife romain pour chef de l'Église.
« Paul V, informé du peu d'accord qui régnait entre eux,
« leur adressa deux brefs en moins d'une année, pour
« leur défendre étroitement de prêter le serment qu'on
« exigeait d'eux (1607). Il ne doutait point que ce ne fût
« là une manœuvre détournée pour leur faire reconnaî-
« tre la suprématie anglicane, sous prétexte de s'assurer
« de leur fidélité. La conduite de l'archiprêtre Blakwel,
« que Clément VIII leur avait donné pour chef avec des
« pouvoirs très étendus, servit encore à le confirmer dans
« cette persuasion. Ce vieillard, qui touchait au tombeau,
« après s'être déclaré pour le serment, était tombé dans
« une apostasie qui ne lui permettait plus de rendre en
« public aucun honneur aux saintes images, ni de pra-
« tiquer aucun autre exercice propre à la religion catho-
« lique (1). »

Cependant, au milieu des graves préoccupations du pontificat de Paul V, le catholicisme, sous l'étendard de la papauté, marchait sans s'arrêter à de nouvelles conquêtes.

Le roi du Congo, nouvellement converti à la foi, demandait solennellement au pape des missionnaires pour évangéliser son peuple.

En Pologne, où le protestantisme avait eu pendant quelque temps la prédominance, Sigismond III suivait avec ardeur l'impulsion catholique qui mettait alors l'Europe en mouvement. Ce prince devint roi de Suède par la mort de son père Jean (1592); à son avénement au trône

(1) Hist. de l'Église, liv. LXXI.

de Suède, bien qu'il eût promis de maintenir les priviléges des églises réformées et des laïques, à n'aimer et à ne haïr personne pour sa religion, toutes les espérances des catholiques s'étaient réveillées et les protestans avaient conçu de vives alarmes. Ceux-ci firent éclater une opposition redoutable ; mais si Sigismond ne parvint pas à y faire triompher la cause catholique, il prouva du moins combien l'action du catholicisme était vivace à cette époque de restauration religieuse. A la suite des événemens de la Suède, un mouvement de réaction contre la religion orthodoxe se fit sentir en Pologne ; mais plus heureux cette fois, Sigismond remporta une victoire décisive en 1607, et le protestantisme fut presque étouffé dans ce pays.

En Russie comme en Suède, comme en Pologne, le catholicisme était encore la question essentielle.

En Allemagne, là où chaque souverain regardait comme un droit d'instituer dans ses États une religion de son goût, les princes catholiques se tenaient comme spécialement obligés de ramener leurs sujets au catholicisme. De nombreuses conversions s'opérèrent de toutes parts : un immense mouvement d'ascension se réalisa en faveur du catholicisme.

En Suisse, au commencement du dix-septième siècle, on ne nourrissait pas même du côté des catholiques l'espoir de vaincre les protestans. Malgré cela, le catholicisme fit, dans cette contrée, des progrès rapides. On commença par la réforme des orthodoxes ; puis vinrent les conversions. Le roi d'Espagne s'était fait un parti dans la Suisse catholique, et par ce moyen, l'Église romaine y fit de paisibles mais considérables conquêtes.

C'est surtout en France que la religion remportait d'éclatantes victoires. Au premier coup d'œil, il est vrai, on voit que le protestantisme y était extrêmement puissant. Henri IV avait accordé aux huguenots *l'Édit de Nantes*, et vers 1600, ceux-ci pouvaient facilement mettre en campagne 25,000 combattans, et ils occupaient deux cents places fortes; certes, c'était là une puissance redoutable qu'on ne pouvait offenser impunément. Mais à côté de cette puissance, et en opposition avec elle, il y avait la puissance du clergé catholique, lequel, à cause de ses grandes propriétés, avait une certaine indépendance au sein même de l'État. Le clergé catholique se rallia à Henri IV. En 1598, ce prince déclara au clergé que son intention était de rendre l'Église aussi florissante qu'elle avait été un siècle auparavant. C'est dans cette intention qu'il rappela les jésuites, comme nous l'avons vu, convaincu que leur zèle contribuerait au rétablissement du catholicisme en France, et par là même à l'extension du pouvoir royal. Son zèle produisit les plus heureux résultats; mais il n'en eût pas été ainsi, sans doute, si la réforme des mœurs, qui était déjà commencée, n'avait pris de la consistance. Cette réforme revêtit un caractère tout spécial et eut son type dans l'origine et dans la discipline d'une multitude d'établissemens monastiques. Aussi, jamais pape n'a, plus que Paul V, approuvé d'ordres religieux et de congrégations différentes : il était convaincu qu'on ne saurait ouvrir trop d'asiles à la piété, et que, Dieu ne conduisant pas tous les hommes par la même voie, il est convenable de leur tracer diverses routes par où ils puissent aller à

lui. Paul V était aussi intimement persuadé qu'il fallait réformer de plus en plus les mœurs des catholiques, pour travailler d'une manière vraiment efficace au triomphe de l'Église, et cette réforme, selon lui comme selon ses prédécesseurs, devait descendre du clergé et des religieux sur la société. Ce pontife approuva les filles de Notre-Dame de Bordeaux, les Ursulines de Paris, la congrégation Pauline, l'oratoire du cardinal de Bérulle; il réunit les prêtres de la doctrine chrétienne aux Somasques, agréa les clercs réguliers de la Mère de Dieu, et érigea en titre de religion les Visitandines de Saint-François-de-Sales. Les anciens ordres, tels que les dominicains, les franciscains et les bénédictins, furent réformés avec la plus grande ardeur.

Paul V éprouva une attaque d'apoplexie pendant la procession qui fut faite pour célébrer la bataille du Mont-Blanc; il en eut une seconde peu de temps après, dont il mourut le 28 janvier 1621. Il avait occupé le Saint-Siége pendant quinze ans, huit mois et treize jours. On remarque que ce pontife, l'une des gloires de l'Église catholique, contribua beaucoup à l'embellissement de Rome. Il canonisa saint Charles-Borromée et renouvela les constitutions de Pie V et de Sixte IV touchant l'immaculée conception de Marie. C'est encore sous son pontificat qu'eut lieu l'affaire du célèbre Galileo Galilei, à qui Paul V permit de soutenir son système comme une hypothèse astronomique, en même temps qu'il condamnait le ton définitif et tranchant avec lequel ce savant soutenait sa découverte.

CHAPITRE VII.

Grégoire XV.— Origine de la Propagande.— Bibliothèque Palatine. — Urbain VIII. — Sa vie politique. — Jansénius; condamnation de son *Augustinus*. — Innocent X. — Affaire de l'évêque de Castro. — Les Barberini. — Jean IV, roi de Portugal. — Les cinq propositions.

Alexandre Ludovisio avait soixante-sept ans lorsqu'il succéda au pape Paul V; il fut élu le 9 février 1621, et prit le nom de Grégoire XV. Né le 9 janvier 1554, de l'une des plus illustres familles de Bologne, il fut successivement archevêque de sa ville natale et nonce en Espagne où il pacifia les démêlés entre le monarque de ce pays et le duc de Savoie.

Le 21 du mois qui suivit son élection, Grégoire XV approuva la congrégation de Notre-Dame-du-Calvaire, fondée par Antoinette d'Orléans-Longueville. Il fit, la même année, un nouveau réglement pour les élections dans le conclave, ordonnant que le scrutin des cardinaux serait secret dorénavant, afin de remplacer ainsi les suffrages à haute voix qui favorisaient trop ouvertement les factions; Urbain VIII, successeur du pontife qui nous occupe, trouva ce réglement si sage, qu'il en fit jurer l'observation à trente-sept cardinaux qui se trouvaient à Rome.

Sur la demande du roi Louis XIII, successeur de Hen-

ri IV, Grégoire érigea l'évêché de Paris en métropole, le 20 octobre 1622.

On raconte que le pape, n'étant encore que cardinal, avait été chargé de ménager un traité entre la France et la Savoie; dans cette négociation, il s'était lié d'amitié avec le duc de Lesdiguières, qui se trouvait, ainsi que lui, à Turin. Avant de repartir pour Rome, le cardinal alla lui faire ses adieux. Comme ils se séparaient :

— Je ne suis pas assez ennemi de l'Église, lui dit Lesdiguières, pour ne point souhaiter un pape de votre mérite.

— Et moi, répondit Ludovisio, je suis assez de vos amis, pour souhaiter de vous voir bon catholique.

— A cela ne tînt que vous fussiez pape, fit le duc, vous ne tarderiez point à l'être !

— N'allons pas si vite, répondit le cardinal, promettez-moi seulement de vous faire catholique, si je suis pape.

Lesdiguières le promit, et toute cette conversation eut son effet: le duc se convertit. Grégoire eut toujours un zèle immense pour la conversion des infidèles et des hérétiques; c'est ce zèle qui lui inspira l'idée de fonder le collége de la Propagande (1622). L'origine de la Propagande se trouve déjà, il est vrai, dans une ordonnance de Grégoire XIII, ordonnance par laquelle un certain nombre de cardinaux fut chargé de la direction des missions dans l'Orient, et qui décréta aussi l'impression de catéchismes dans les langues les moins connues. Cependant cette institution n'était ni solidement fondée, ni pourvue des moyens nécessaires, ni assez vaste. Alors florissait à Rome un grand prédicateur, Girolamo da Narni, qui, par la sainteté de sa vie, mérita la vénéra-

tion générale et la réputation d'un saint; il développa en chaire une grandeur de pensées, une pureté d'expressions, une majesté d'exposition qui entraînaient tous ses auditeurs. Bellarmin venant un jour d'entendre un de ses discours, disait : « Je crois que des trois souhaits de saint Augustin, il m'en a été accordé un, savoir : celui d'entendre saint Paul. » Le cardinal Ludovisio fut son protecteur; il se chargea de payer les frais d'impression de ses sermons. Ce capucin conçut la pensée d'étendre l'institution de la Propagande. Suivant son conseil, une congrégation fut fondée, afin de s'occuper, dans des séances régulières, de la direction des missions dans toutes les parties du monde; elle devait s'assembler au moins une fois par mois en présence du pape. Grégoire XV assigna les premiers fonds nécessaires pour cette institution; son neveu y contribua de ses propres biens, et comme elle répondait à un besoin réel et profondément senti, elle prospéra de jour en jour d'une manière plus brillante. Qui ne connaît les services immenses que la Propagande a rendus à la philologie générale? Mais elle s'est surtout appliquée à remplir avec énergie et grandeur sa principale mission, celle de la propagation catholique, et, dans les derniers temps, elle réalisa les résultats les plus magnifiques (1).

La canonisation de quatre saints, qui jouissent d'une juste célébrité dans l'Église catholique, suivit de près l'établissement de la Propagande et eut lieu la même

(1) Ranke, Hist. de la Pap., t. IV.

année : ce furent saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, sainte Thérèse et saint Philippe de Néri.

Mais pendant que le souverain pontife ordonnait que l'on rendît le culte des saints au fondateur de la compagnie de Jésus et à son célèbre disciple, on chassait les jésuites de la Hollande, et on leur défendait d'y rentrer, sous peine d'être arrêtés comme des ennemis et obligés à payer rançon (1622). C'était là un acte d'autant plus inexplicable, qu'en Hollande la religion était abandonnée à la fantaisie de chaque individu, et qu'on pouvait même aller impunément jusqu'à n'en point avoir. Mais, comme l'observe très bien un écrivain moderne, c'était le sort des jésuites, sous tous les gouvernemens hérétiques, de porter personnellement le poids de la haine et des préventions que l'on avait contre l'Église romaine. Par un motif opposé, l'empereur Ferdinand II, afin d'extirper l'hérésie de ses États, défendit l'exercice du protestantisme à Prague, en chassa les ministres et donna l'université aux jésuites. Le zèle de ce prince religieux ne s'arrêta point là : il fit encore expulser les ministres réformés du reste de la Bohême, de la Moravie et d'une partie de la Silésie.

Maximilien, électeur de Bavière et zélé défenseur du catholicisme, après s'être emparé de Heidelberg, fit présent au pape de la riche bibliothèque palatine. Celui-ci avait fait demander, même avant la conquête, cette faveur au duc par l'entremise du nonce Montorio à Cologne. Le duc s'était empressé d'accueillir favorablement cette demande du pontife romain. A la prise de Heidelberg, le nonce avait demandé l'exécution de ce bienfait

et avait prié Tilly de préserver soigneusement du pillage la bibliothèque palatine, car il savait qu'elle était d'une valeur inappréciable, surtout à cause de ses manuscrits. Grégoire XV envoya en Allemagne le docteur Leone Allaci, l'un des bibliothécaires du Vatican, pour prendre les livres. On ne saurait décrire la joie que ressentit le pape au sujet de ce magnifique trésor; il déclara que l'acquisition de la bibliothèque de Heidelberg était l'un des événemens les plus heureux de son pontificat, l'un des faits les plus utiles et les plus honorables pour le Saint-Siége, pour l'Église, pour les sciences et même pour le nom bavarois, qui devait se réjouir de voir un si précieux butin éternellement conservé à Rome, le centre du monde (1623).

Un autre fait, non moins important, signala encore la carrière pontificale de Grégoire XV : ce fut la réforme des anciens ordres religieux de France. Il y voyait des abus considérables à corriger; et l'on sentait de plus en plus la nécessité de donner suite à la grande œuvre morale de Paul V. Louis XIII, plus que tout autre en France, en était intimement convaincu ; il demanda et obtint un bref du pape pour mettre fin aux désordres qui scandalisaient les fidèles, et mit le cardinal de la Rochefoucault, son grand aumônier, à la tête de cette entreprise délicate et épineuse. Ce vertueux prélat se forma un conseil composé d'un bénédictin, d'un chartreux, d'un dominicain, d'un minime, d'un jésuite, d'un feuillant et de quelques autres personnes d'une vertu solidement éclairée. Il éprouva une vive résistance, et en présence de cette triste opposition, on resta convaincu que la longue habitude du relâ-

ellement renversé d'une manière effrayante les premières idées de ferveur et de piété. Mais à force de prudence, de courage et de zèle, le cardinal parvint à faire refleurir la régularité dans toutes les maisons religieuses. Grégoire XV, qui l'avait secondé de tout son pouvoir, ne vit pourtant pas la fin de l'œuvre entreprise par le cardinal français; il mourut à l'âge de soixante-dix ans, le 8 juillet 1623 : il avait fourni, pendant son court mais glorieux pontificat, des sommes considérables pour aider l'empereur contre les protestans, et le roi de Pologne contre les Turcs. Grégoire eut pour successeur Urbain VIII.

Maffeo Barberini était le nom du nouveau pontife; issu d'une ancienne et noble famille de Florence, il avait montré, dès son jeune âge, les dispositions les plus heureuses. A l'âge de dix-neuf ans, il fut fait prélat; Sixte-Quint l'avait nommé référendaire; Clément VIII lui avait donné le gouvernement de Fano, à l'âge de vingt-quatre ans; ensuite la charge de protonotaire apostolique, et depuis l'archevêché de Nazareth; enfin Paul V l'avait élevé à la pourpre. Urbain VIII fut couronné le 29 septembre 1623. Son pontificat dura vingt-un ans moins huit jours; c'est l'un des plus longs qu'ait vus l'Église. « Dans ce long « intervalle, dit M. Henrion, ce pape remplit tout ce « qu'on pouvait attendre d'un pape vertueux et éclairé. « Pieux, doux et modeste, peut-être laissa-t-il trop de « crédit au népotisme; amateur des belles-lettres, qu'il « cultivait lui-même, il protégea les savans, mérita le « surnom d'*Abeille attique* par ses connaissances en « grec; réussit dans la poésie latine, et corrigea les

« hymnes de l'Église ; la noblesse qui règne dans ses « différens ouvrages ne rachète pourtant pas le défaut « de chaleur et d'imagination (1). »

L'élection d'Urbain VIII fut généralement approuvée, à cause de l'intégrité de ses mœurs et de l'habileté avec laquelle il s'était acquitté de tous ses emplois. Son zèle pour les intérêts de la religion confirma les heureuses espérances que son élévation avait fait concevoir. Il s'attacha à la conversion des hérétiques, surtout des schismatiques d'Orient, et réussit à l'égard de quelques uns. Il exhorta les évêques à procéder contre les femmes qui paraissaient à l'église d'une manière contraire à la modestie. Ce qui l'occupa souvent, ce fut la béatification et la canonisation de quelques personnes célèbres par la piété de toute leur vie, tels que André Avellino, Gaëtan de Thienne, Félix de Cantalice, François de Borgia, Élisab h de Portugal. Ces actes solennels de la puissance des clefs lui paraissaient propres à la confirmer de plus en plus d'une manière irrévocable, parce que, dans les premiers siècles, chaque Église usait particulièrement du pouvoir de béatifier et de canoniser. Urbain VIII, à l'exemple de quelques uns de ses prédécesseurs, défendit de rendre aucun culte à ceux qui étaient morts, même en odeur de sainteté, avant qu'ils eussent été béatifiés ou canonisés par la cour de Rome. Ce pape fit bâtir de nouvelles églises et en répara beaucoup d'anciennes. Il conféra, le premier, le titre d'*éminence* aux cardinaux, et leur donna ainsi le rang de princes de l'Église. Urbain

(1) Hist. de la Pap., t. III.

renouvela plusieurs fois la fameuse bulle *In cœna Domini*, supprima les jésuitesses (1630), et érigea les lazaristes en congrégation (1).

Mais il y a deux points importans, dans la brillante carrière d'Urbain VIII, qui méritent de fixer notre attention d'une manière toute spéciale : la vie politique de ce pontife, à cause des événemens et des actes de haute importance qu'elle contient, et la condamnation des erreurs de Jansénius, qui eurent un si grand retentissement dans le monde religieux. Donnons quelques détails sur ces deux sortes de faits qui individualisent, et font, pour ainsi dire, ressortir du tableau de la papauté la monographie de notre pontife.

Sous le pontificat de Paul V et de Grégoire XV, le catholicisme avait fait d'immenses progrès et réparé bien des pertes que lui avaient causées les erreurs protestantes. Si les catholiques étaient toujours restés unis, unanimes, on ne voit pas comment l'Europe germanique du Nord, déjà en grande partie associée à leurs intérêts et liée par la politique, aurait pu résister long-temps. Mais sur ces entrefaites, la maison d'Autriche prit un grand développement de puissance, et commença à exercer une influence marquée sur les affaires générales de l'Europe. A la vue de cette élévation politique, l'Espagne, qui était en paix depuis Philippe II, se réveilla avec une nouvelle ardeur pour réaliser ses espérances. Ces deux puissances avaient déjà contracté une alliance par suite des différends des Grisons : du côté de l'Italie, les défilés des Alpes

(1) Biogr. univ., t. LXVII.

furent occupés par l'Espagne, et ceux du côté de l'Allemagne par l'Autriche. C'est au milieu de ces hautes montagnes qu'elles se donnèrent la main pour l'exécution de leurs projets communs.

Les petits États de l'Italie regardèrent comme une menace d'être environnés et, pour ainsi dire, étreints par les troupes de l'Espagne et de l'Autriche, et de se voir, par l'occupation des défilés des Alpes, privés de tout moyen d'être secourus. Ils se jetèrent donc dans les bras de la France, afin que celle-ci détruisît le plan combiné par les deux puissances alliées. De son côté, Louis XIII craignait de perdre son influence sur l'Italie, et en conséquence il conclut avec Venise et la Savoie un traité, en 1622, en vertu duquel la maison d'Autriche devait être contrainte par leurs forces réunies à rendre les défilés et les places des Grisons.

Un immense danger menaçait la paix du monde catholique; Grégoire XV le reconnut et s'efforça de mettre obstacle à l'éclat des hostilités. La France et l'Espagne comprirent les craintes du pontife, et déclarèrent vouloir remettre la décision de la grande question qui les agitait entre les mains du pape. Elles le sollicitèrent même de prendre comme gage et de faire occuper par ses troupes, jusqu'à l'époque où cette affaire serait entièrement terminée, les places fortes qui soulevaient tant d'inquiétudes et de rivalités.

Il y allait de la paix du monde catholique : Grégoire XV accepta, et le danger qui avait inquiété la France et les États italiens, parut écarté. Tout était mûr pour un arrangement définitif, lorsque le pape mourut,

et alors on fut très éloigné de ce résultat. Les Italiens étaient bien loin d'être satisfaits des conventions prises sous Grégoire XV, et en France paraissait à la tête des affaires le cardinal Richelieu, dont l'unique pensée politique avait toujours été d'engager une lutte avec l'Autriche pour la prépondérance en Europe. Ainsi, les deux principales puissances du monde allaient en venir à une guerre déclarée.

Telle était la physionomie des affaires politiques, lorsque Urbain VIII monta sur le trône apostolique, et ce fut en vain que le nouveau pape tenta de faire tenir aux Français les engagemens qu'ils avaient pris par la médiation de son prédécesseur.

On se prépara donc immédiatement à la guerre. Richelieu conçut un plan qui embrassait le monde entier : il voulait détruire la puissance hispano-autrichienne par une attaque générale sur tous les côtés. Il prit l'offensive en Italie sans aucun égard pour le pape, fit inopinément entrer des troupes françaises chez les Grisons, et chassa les garnisons pontificales des places fortes qu'elles occupaient. Il contracta même ouvertement une alliance avec les protestans; il se rapprocha d'abord des Anglais, afin de faire échouer le mariage de l'infante qui eût acquis une si grande influence à la maison d'Autriche; en renouvelant l'alliance anglaise, il renouvela en même temps l'alliance hollandaise. Evidemment, la guerre qui menaçait l'Europe, bien que d'une nature purement politique, devait arrêter les progrès de la religion catholique et profiter beaucoup au protestantisme. Et qu'on ne croie pas que nous avançons ici de pures con-

jectures : car à l'origine même de la lutte, les protestans français, comme les protestans allemands, reprirent courage. Au mois de mai 1625, les huguenots étaient, de tous côtés, soulevés en armes.

Urbain VIII, malgré toute son inclination pour la France, possédait cependant trop le sentiment de sa haute dignité, pour souffrir impunément l'expulsion de ses troupes enfermées dans les places des Grisons : il fit enrôler de nouvelles troupes, et les envoya dans le Milanais, bien décidé à reprendre les places perdues, aidé des Espagnols avec lesquels il s'était ligué. L'influence de l'Église servait à donner beaucoup d'importance aux démarches d'Urbain VIII ; l'alliance de Richelieu avec les hérétiques fut universellement blâmée par les catholiques, et le cardinal se vit bientôt en butte aux plus vives et aux plus sérieuses attaques de la part de ceux-ci : il fut comme épouvanté, lui cardinal, d'avoir le pape pour ennemi. Le ministre français fut donc obligé de revenir sur ses pas, mais il le fit, dit Ranke, avec cette perfide habileté qui le caractérisa toute sa vie ; une suspension de tous les projets anti-espagnols s'ensuivit nécessairement. Les princes italiens, de leur côté, furent obligés de se prêter à ce qu'ils ne pouvaient empêcher ; la Savoie conclut une trève avec Gênes ; Venise s'estima très heureuse de ne pas encore avoir envahi le Milanais, et elle congédia ses troupes.

Encouragé par ce sujet, Urbain conçut le vaste et hardi projet d'attaquer l'Angleterre ; mais par suite de la complication des relations politiques, ce projet ne put être réalisé ; toutefois, les événemens conduisirent à un ré-

sultat extrêmement favorable aux intérêts catholiques. Pendant que l'on préparait une attaque contre l'Angleterre, la France fut elle-même attaquée. Buckingham débarqua, au mois de juillet 1627, à l'île de Rhé, s'en empara, et fit le siége de la citadelle de Saint-Martin. Il en appelait aux huguenots; ceux-ci, après un moment d'hésitation, prirent les armes. Le centre de leur puissance était à la Rochelle. Richelieu, dont le génie grandissait avec le danger, s'empara de cette place au mois d'octobre de l'année suivante, et Buckingham fut assassiné. La principale forteresse du protestantisme une fois prise, les huguenots durent finir par des accommodemens. « Ainsi, dit l'historien Ranke, le protestantisme n'opposait plus, déjà en 1626, aucune résistance, la désunion des puissances catholiques avait pu seule l'encourager à prolonger la lutte; leur réconciliation décida de sa ruine. » — Il s'agissait de savoir si la direction catholique serait exclusivement suivie ou non, sans se laisser détourner par aucune considération étrangère. Il éclata en Italie un mouvement qui devait décider cette importante question.

Vincent Gonzaga II, duc de Mantoue, mourut sans héritiers naturels, vers la fin de l'année 1227. Son plus proche parent était Charles Gonzaga, duc de Nevers; mais comme ce prince était en France, on croyait que les Espagnols ne souffriraient jamais qu'un Français devînt puissant dans la haute Italie, de peur qu'il n'y implantât l'influence française. Le jeune duc arriva à Mantoue dans le plus profond incognito et même avant la mort de Vincenzo. On ne publia le décès de Vincenzo, que lorsque

Charles eut épousé une princesse de la famille ducale et qu'il eut été proclamé prince de Mantoue. Ces nouvelles arrivèrent à Vienne et à Madrid en même temps que celle de la mort du vieux duc.

Le duc de Guastalla éleva des prétentions sur Mantoue, et le duc de Savoie sur Monferrat ; les Espagnols firent alliance avec eux ; on prit les armes. Déjà les Français avaient trouvé moyen de pénétrer dans Casale. Don Gonzalez de Cordova, gouverneur de Milan, courut assiéger cette place. L'empereur, persuadé de la justice de sa cause, n'était pas pour la guerre ; mais il voulut exercer avec une pleine liberté les fonctions de juge suzerain, et prononça le séquestre sur Mantoue en attendant la solution du différend.

Le duc Charles ne se soumit point ; on prononça contre lui des édits extrêmement sévères ; il était ainsi menacé de tous côtés, et par les prétentions de l'Autriche, et par la violence de l'Espagne ; il voulut échapper à l'orage, et l'orage éclata sur sa tête, malgré la protection que lui accordèrent quelques États italiens. Richelieu aurait voulu ne pas laisser tomber le duc de Nevers, mais il ne pouvait faire aucune démarche sans s'engager dans de nouvelles hostilités contre l'Espagne, et par conséquent sans s'exposer à un soulèvement dangereux des huguenots. Restait Urbain VIII ; la France et le duc Charles attendaient avec anxiété le moment où le pontife se déciderait dans cette grave question.

Le pape avait trouvé sa politique toute préparée, dans les complications précédentes. Le mariage secret du duc de Nevers n'avait pu être contracté sans une dispense pa-

pale ; en accordant cette dispense, Urbain avait manifesté ses dispositions d'une manière assez explicite. Ainsi que les autres puissances italiennes, il désirait d'ailleurs voir à Mantoue un prince indépendant de l'Espagne ; et comme, malgré ses sollicitations, le siége de Casale continuait toujours, il s'adressa à la France. Richelieu, en reprenant la lutte contre la puissance espagnole, n'avait plus rien à craindre cette fois de la part de Rome : il recommença donc les hostilités avec plus de force que jamais. Louis XIII quitta Paris au milieu du mois de janvier 1629, se dirigea vers les Alpes à la tête d'une armée, et contraignit les Espagnols à lever le siége de Casale.

Cependant l'empereur Ferdinand dirigea une armée de vingt-cinq mille hommes vers l'Italie, pour terminer l'affaire de Mantoue. Le duc de Nevers ayant été encore une fois engagé à se soumettre, il déclara qu'il était sous la protection du roi de France, et qu'ainsi c'était avec ce dernier qu'il fallait négocier. Les Allemands assiégèrent Mantoue ; les Espagnols attaquèrent Casale ; les Français reparurent une seconde fois et obtinrent quelques succès qui ne produisirent toutefois aucun résultat décisif.

L'opposition italo-française, ne pouvant réussir par les armes, eut recours à la politique et à la diplomatie ; et, chose étonnante ! au moment où l'empereur était au zénith de sa puissance, au moment même où il s'était emparé de Mantoue et était pour ainsi dire maître de toute l'Italie, Ferdinand consentit à livrer Mantoue au duc de Nevers, en échange de la simple formalité d'une demande de pardon.....

La lutte de l'intérêt français et de l'intérêt espagnol qui

venait, comme nous l'avons vu, d'agiter toute l'Europe sur une grande échelle, se renouvela bientôt, mais réduite à de très petites dimensions. La politique d'Urbain VIII avait eu le dessus dans la première, elle l'eut encore dans la seconde; c'est dans celle-ci que l'État romain parvint à son développement complet.

L'Italie, depuis long-temps, était jalouse des agrandissemens de l'État romain; elle ne voyait pas d'un œil calme la dévolution qui venait d'être faite au Saint-Siége, du duché d'Urbino. A cette jalousie se joignaient des considérations politiques. Comme la prépondérance espagnole avait excité l'antipathie des Italiens, de même la prépondérance française souleva leurs craintes. La monarchie espagnole essuyant partout les plus grandes pertes, ils craignaient qu'il ne s'en suivît aussi chez eux un bouleversement général, si Urbain VIII, qu'ils regardaient comme un allié décidé des Français, devenait encore plus puissant. C'est pour ces motifs qu'ils résolurent de s'opposer à ce pontife, lorsque celui-ci voulut s'emparer du duché de Parme. Voici à quelle occasion.

Les Farnèse, par les immenses richesses qu'ils avaient amassées en Italie, avaient toujours conservé le premier rang parmi les familles papales non régnantes; les neveux régnans ont toujours eu beaucoup de peine à maintenir cette illustre maison dans une subordination convenable. Lorsque le duc Édouard Farnèse vint à Rome, en 1639, on lui rendit tous les honneurs possibles; mais, quoi qu'on fît, on ne put jamais l'amener à reconnaître dans Taddeo, neveu d'Urbain VIII, la dignité de *préfet de Rome*. Odoardo, en prenant congé du pape, se pen-

duisit de manière à blesser le pontife au fond du cœur; les Barberini, possesseurs absolus du pouvoir dans le pays, résolurent de se venger.

Le gouvernement papal avait mis en pratique un système d'économie financière basé sur les *monti*. Les maisons princières, qui formaient l'aristocratie de l'État, avaient toutes suivi ce système en instituant des *monti*, et avaient assigné le paiement de leurs créanciers sur le revenu de leurs biens, comme le paiement des créances pontificales était assigné sur les taxes de la *Camera*. Les valeurs des *monti*, passant de main en main, auraient difficilement trouvé du crédit, si ces établissemens n'eussent été placés sous la surveillance immédiate du pouvoir suprême. Il résultait de là que la maison régnante exerçait une grande influence sur les affaires domestiques des autres maisons.

Les Farnèse aussi étaient chargés de dettes considérables. Pour y faire face, ils avaient fondé plusieurs *monti*; mais comme, en fondant les nouveaux *monti*, ils ne s'étaient point mis en peine d'amortir les anciens, et que les diverses opérations furent dirigées par différentes maisons jalouses les unes des autres, il en résultait que les affaires financières des Farnèse étaient dans une inextricable confusion.

Les Barberini profitèrent de leur pouvoir et de ces circonstances pour réaliser leur projet de vengeance. Les deux *monti*: *Farnèse* étaient assignés sur le revenu de Castro et de Ronciglione. Les Siri, qui étaient fermiers des taxes de Castro, payaient au duc 94,000 scudi, avec lesquels il pouvait solder régulièrement les intérêts de ses

monti. Mais si le montant des taxes s'élevait si haut, c'était uniquement à cause de quelques concessions accordées par Paul III à sa famille. Les Barberini révoquèrent ces concessions ; comme ils en avaient le *droit*, et à l'instant Odoardo fut dans l'impossibilité de payer les revenus des montistes. De toutes parts s'élevèrent des réclamations énergiques, et Urbain VIII, pour aider les citoyens romains à recouvrer leurs rentes, voulut prendre possession de l'hypothèque. En conséquence, il envoya une petite armée à Castro dont il parvint à s'emparer le 13 octobre 1641. Au mois de janvier de l'année suivante, il lança une excommunication contre le duc ; des troupes furent mises en campagne pour enlever aussi à ce dernier Parme et Piacenza.

C'est alors que les forces des princes italiens se réunirent dans le Modénois pour s'opposer au dessein d'Urbain VIII, et barrer le chemin à ses troupes.

Les Barberini furent obligés de renoncer au passage à travers ce pays, et l'armée du pape prit ses quartiers autour de Ferrare.

Sur ces entrefaites, Odoardo se jeta dans l'État romain avec trois mille cavaliers ; bien qu'il ne fût point un redoutable guerrier, et qu'il n'eût ni infanterie, ni artillerie, il porta la consternation jusque dans Rome même. Les Italiens-unis attaquèrent, au mois de mai 1643, le duché de Ferrare ; le duc de Parme s'empara de quelques places fortes ; les forces combinées des Vénitiens et des Modénois s'avancèrent dans le pays.

De son côté, Urbain VIII avait aussi préparé toutes ses

forces : il comptait trente mille hommes d'infanterie et six mille hommes de cavalerie.

A la vue de troupes si considérables, les Vénitiens se retirèrent, pendant que les soldats du pape pénétrèrent dans le Modénois, dans la Polésine de Rovigo, et firent des excursions jusque dans les domaines du grand-duc de Toscane qui tentait inutilement de se porter sur Perugia.

Cependant les caisses pontificales s'épuisaient, et Urbain VIII, sentant de jour en jour que sa santé allait s'affaiblissant, désirait ardemment la paix. Les Français se chargèrent exclusivement du rôle de médiateur. La paix se fit ; le duc de Parme fut absous et rétabli dans Castro.

Tel fut l'ensemble de la carrière politique du pape qui nous occupe : cette carrière fut vaste, immense ; mais si maintenant nous reportons nos regards sur celle que lui firent parcourir les erreurs qui, sous son pontificat, apparurent dans le monde religieux, nous resterons convaincus de la place importante qu'Urbain VIII doit occuper dans l'histoire de la papauté.

Tout abattu qu'était en France le calvinisme, il y avait cependant laissé des germes funestes de contagion : de cette hérésie était né le semi-calvinisme ; mais, à l'exemple des semi-ariens et des semi-pélagiens, qui s'étaient cachés sous les noms de macédoniens et de massiliens, les semi-calvinistes, rougissant de leur origine, se nommèrent quelquefois augustiniens, quelquefois thomistes. Ce fut principalement après le fameux siége de la Rochelle, que le semi-calvinisme ourdit ses trames en France ; et prit sa forme dans le livre fatal de Jansénius

L'auteur apparent du semi-calvinisme était né en 1585 dans un village de Hollande. Corneille Jansénius avait commencé ses humanités à Utrecht et les avait achevées à Louvain. Il étudia la théologie sous le neveu du fameux Michel Baïus et sous Jacques Janson, deux zélés propagateurs du Baïanisme. Janson, en particulier, trouva dans son élève tous les talens propres à remplir un jour, dans le parti, le personnage principal que lui-même y remplissait alors.

Jansénius trouvant l'air de Louvain contraire à sa santé, Jean Duverger de Haurânne, son compagnon d'étude et son ami, lui procura une place de précepteur à Paris. Corneille y fit connaissance avec le père Gibieuf et se fortifia dans les nouvelles opinions sur la grâce et le libre arbitre, par la lecture d'un *traité* de cet oratorien *touchant la liberté de Dieu et de la créature.* Quelques années après, Jansénius suivit Duverger à Bayonne; ils furent placés tous deux par l'évêque de cette ville, et passèrent ensemble cinq à six ans, s'adonnant à la lecture des Pères, surtout de saint Augustin. Ils ne se séparèrent que lorsque Duverger eut été nommé grand-vicaire de Poitiers, chanoine de la cathédrale de cette ville, et abbé de Saint-Cyran (1617).

Ennuyé par l'absence de son ami et de son protecteur, Jansénius ne tarda pas à quitter lui-même Bayonne pour retourner à Louvain; Janson lui procura le principalat d'un collége qui venait d'y être fondé.

Corneille prit le bonnet de docteur en théologie, en 1619, devint en 1630 professeur d'Écriture sainte, et fut nommé, cinq ans plus tard, évêque d'Ypres.

Le livre dans lequel Jansénius exposa ses erreurs, a pour titre : *Augustinus*, comme contenant la pure doctrine du saint évêque d'Hippone. Cet auteur s'était persuadé que, faute d'entendre saint Augustin, tous les ecclésiastiques avaient abandonné les sentimens de ce Père sur la Grâce, et que lui seul les avait bien compris et fidèlement rendus. Son ouvrage est divisé en trois parties, dans lesquelles il traite de la grâce, du libre arbitre, du péché originel, de la prédestination, et où il combat l'hérésie des semi-pélagiens et la doctrine de Molina. Jansénius part du principe de la non-liberté humaine; cette volonté est enchaînée et tenue en servitude par la concupiscence des choses terrestres, et ne peut sortir de cet état par sa propre force: il faut que la grâce vienne à son secours. Cette impuissance provient, selon l'auteur, de ce que la volonté étant affaiblie par la concupiscence qui l'éloigne du bien, la tire en sens contraire et la distrait, l'homme ne veut pas absolument, ne veut pas pleinement, ne veut pas de toute l'étendue de sa volonté; or, par une volonté pareille, incapable d'en vaincre une autre qui s'est fortifiée de longue main, l'homme ne saurait vouloir autant qu'il est nécessaire pour agir. Il le pourra bien quand il aura une volonté pleine et ferme, mais il n'est pas en sa puissance de se la donner : cela n'appartient qu'à la grâce de Dieu.—Quant à la grâce, l'auteur de l'*Augustinus* avoue qu'on ne lui résiste jamais; celle-ci a toujours son effet, et il n'y a point de grâce purement suffisante. — Pour mériter et démériter, dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin, d'après la doctrine de Jansénius, d'une

liberté exempte de la nécessité d'agir, mais il suffit que l'on ait une liberté exempte de la contrainte. — Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi, et ils étaient hérétiques, avançait encore Jansénius, en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature, que la volonté de l'homme avait le pouvoir d'y résister ou d'y obéir. — Enfin la doctrine jansénienne se complétait par cette grande erreur : « *Jésus-Christ n'est pas mort ou n'a pas répandu son sang pour tous les hommes sans exception.* » — Telle est l'essence doctrinale de l'*Augustinus* (1).

Jansénius mourut avant d'avoir vu son livre imprimé; il avait déclaré, par son testament, qu'il soumettait son ouvrage et sa doctrine au jugement du Saint-Siége, et il eût été à souhaiter que l'on attendît ce jugement avant de faire imprimer un travail de cette nature, et soumis par l'auteur même à l'appréciation du chef de l'Église catholique. Mais deux docteurs de Louvain, Fromond et Calenus, exécuteurs testamentaires de l'évêque, se hâtèrent d'y publier l'*Augustinus* en 1640. Ce livre, accueilli par les uns, attaqué par les autres, excita dès l'origine des disputes très irritantes, et l'on commença dès lors à donner aux partisans de l'*Augustinus* le nom de *jansénistes*, comme eux donnèrent à leurs adversaires celui de *molinistes*.

(1) Analyse de l'Aug. de Jans., par M. l'abbé ***, MDCCXXI. — Dict. des Hérés., par Pluquet, t. I, art. *Baius*.

Le pape ne manqua point d'être informé de ces troubles et de ces scandales; il se vit contraint d'interdire la lecture de l'ouvrage de Jansénius, n'ayant pu en obtenir la suppression. Le décret d'Urbain VIII fut d'abord signifié à l'université de Louvain, dans le sein de laquelle l'auteur de l'*Augustinus* avait beaucoup d'admirateurs et de partisans; mais il fut l'objet d'une résistance bien caractérisée. Le pape, encore informé de tous ces désordres, adressa un bref à l'université récalcitrante pour lui faire sentir le scandale qu'avait causé sa désobéissance, et cette seconde démarche du pontife n'obtint pas un meilleur succès que la première. Abandonnant les réfractaires à leur sens réprouvé, Urbain résolut de prononcer par une bulle en forme, un jugement solennel et décisif. On remit aux examinateurs du Saint-Office le livre de Jansénius, avec les écrits faits tant pour que contre, afin de tout examiner avec la plus grande maturité et la plus sérieuse attention. Sur le rapport des consulteurs, ainsi que d'après son propre examen, le pontife trouva l'*Augustinus* condamnable, d'abord parce qu'il traitait des matières de la grâce, contre les défenses papales, ensuite parce qu'il renouvelait, presque à chaque page, les erreurs déjà condamnées dans les écrits de Baïus. La bulle de condamnation fut donc rédigée; elle commençait par ces mots : *In eminenti*. Urbain la fit expédier le 6 mars 1642. Après un court préambule, Urbain VIII y confirme à jamais les bulles de Pie V et de Grégoire XIII; il rappelle ensuite la défense faite par Paul V, de ne rien imprimer sans la permission formelle du Saint-Siége, touchant les matières agitées autrefois dans les congré-

gations *de Auxiliis*, ainsi que le décret par lequel il avait lui-même confirmé celui de Paul, afin d'étouffer absolument tous ces germes de désordre et de scandale. De là il tire un premier moyen de condamnation contre l'*Augustinus*, imprimé sans sa permission par les exécuteurs testamentaires de son auteur. « Comme dans la « suite, reprend le pontife, en lisant soigneusement et à « loisir le livre intitulé *Augustinus*, on a reconnu qu'il « contient d'une manière évidente plusieurs des proposi- « tions déjà condamnées par nos prédécesseurs, et qu'il « les soutient, au grand scandale des catholiques, sans « aucun respect pour l'autorité du Saint-Siége, contre « les susdites défenses et condamnations; nous, dans le « dessein d'apporter un remède convenable à ce mal qui « scandalise toute la société chrétienne, et qui tend à la « ruine de la foi catholique; de notre propre mouvement, « de notre science certaine, et de la plénitude de la puis- « sance apostolique, nous confirmons et approuvons, en « tout et pour toujours, par la présente constitution qui « aura force à perpétuité, les susdites constitutions des « papes Pie et Grégoire, nos prédécesseurs. Et de la « même autorité, nous défendons absolument par les « présentes, et voulons qu'on tienne pour défendu le livre « intitulé *Augustinus*, comme contenant et renouvelant, « ainsi que nous l'avons reconnu, les articles, les opi- « nions et les sentimens réprouvés et condamnés par les « constitutions susdites. De plus, nous ordonnons, sous « toutes les peines et les censures contenues dans la « constitution de Pie notre prédécesseur, dont aucune « autre personne que le souverain pontife ne pourra ab-

« soudre les contrevenans, sinon à l'article de la mort,
« qu'aucun des fidèles, de quelque condition et qualité
« qu'il soit, ose parler, écrire, disputer touchant les ar-
« ticles condamnés et contenus dans le susdit livre, etc. »

Par un ménagement qui jamais ne fut moins mérité, Urbain VIII ne fit d'abord ni publier ni afficher sa bulle; mais il eut bientôt sujet de s'en repentir. Dès l'année suivante (1643), il fallut en venir à la publication solennelle de cette constitution, qui la première condamnait le livre de l'évêque d'Ypres.

Ce jugement de l'Eglise romaine, auquel Jansénius avait déclaré se soumettre en mourant, ne rencontra pas la même docilité dans ses disciples. Il y eut beaucoup de troubles à Louvain, où l'université ne reçut la bulle qu'après bien des délais et des tergiversations. Ces contestations passèrent en France. L'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, avant la décision du Saint-Siége, avait imposé silence aux deux partis, afin d'arrêter l'aigreur et les troubles; mais dès que la bulle lui fut parvenue, il en ordonna, le 11 décembre de la même année, la réception dans son diocèse. La faculté de Théologie de Paris défendit de soutenir les propositions censurées : elles comptaient de nombreux partisans, parmi lequels se distinguaient le célèbre Duverger de Hauranne (communément appelé Saint-Cyran, du nom de son abbaye), et le docteur Arnauld, jeune encore.

La bulle d'Urbain VIII fut aussi envoyée en Espagne, et dans toutes les églises catholiques : partout elle fut reçue avec respect, même en Pologne. En conséquence, le roi d'Espagne fit parvenir son agrément en forme à ses

sujets des Pays-Bas, pour qu'ils en usassent de la même manière. L'agrément du roi ne suffit point aux jansénistes de la Belgique; un ordre survint, ils mirent tout en jeu pour le faire révoquer. Les défaites et les chicanes se multiplièrent et se prolongèrent dans l'université de Louvain, bien qu'il n'y eût plus que trois partisans de Jansénius dans la faculté de théologie. La mort prévint le pape Urbain VIII, le 29 juillet 1644, et ne lui permit point de voir finir les troubles. Mais le cardinal Pamfili, qui lui succéda le 15 septembre de la même année, ayant été l'un des trois commissaires établis pour instruire cette affaire, la suivit avec autant de zèle et plus de succès que son prédécesseur.

En montant sur le trône pontifical, Pamfili prit le nom d'Innocent X. Il était romain de naissance, d'une famille noble et ancienne, et âgé de soixante-douze ans. Successivement avocat consistorial, auditeur de Rote, nonce à Naples, dataire dans la légation du cardinal Barberini en France et en Espagne, il avait été nommé cardinal en 1629 par Urbain VIII. Son élection au Saint-Siége souffrit beaucoup de difficultés.

Le portrait d'Innocent X, dit un écrivain moderne, a été tracé d'une manière si diverse par les auteurs du temps, qu'ils ne se sont pas même accordés sur ses qualités extérieures. Les uns lui donnent une taille haute et majestueuse, une âme élevée, une pénétration merveilleuse; les autres le représentent laid, petit, difforme, malin, artificieux, ignorant et hypocrite (1). — Le protes-

(1) Biogr. univ., art. *Innocent X*.

tant Ranke, dont le témoignage ne saurait être ici suspecté d'ignorance, ni de partialité, avance qu'*Innocent X était un homme qui était bien loin d'avoir des qualités communes.* « Dans les fonctions, ajoute-t-il, qu'il avait eu à remplir avant son élévation au Saint-Siége, il s'était montré actif, irréprochable et loyal ; devenu pape, il conserva cette réputation. »

Il commença du moins par montrer de l'énergie et de la fermeté dans l'affaire de l'évêque de Castro, qu'il avait nommé malgré les instances du duc, à qui appartenaient la ville et le territoire de l'évêché. Mais le pape, en sa qualité de seigneur suzerain, voulait être obéi ; et il n'eut aucun égard aux prières de l'évêque nommé, qui craignait de déplaire au duc. Cet évêque partit ; il fut assassiné même avant de prendre possession. Les auteurs du crime demeurèrent inconnus ; mais Innocent sut bien quel en était l'instigateur. Il fit démolir aussitôt la ville, et élever sur les débris une pyramide revêtue de cette inscription : *Quì fu Castro....* Les biens des Farnèse furent de nouveau exposés en vente, et le duc forcé d'abandonner le pays à l'administration de la chambre papale, qui s'engagea à satisfaire ses créanciers ; il accéda même à cette clause, qu'il perdrait entièrement le pays dans le cas où il n'aurait pas amorti les *monti Farnesi* dans le délai de huit ans. Les sommes à payer étaient énormes, effrayantes : le duc, incapable de les fournir, avait consenti à un accommodement qui était une véritable renonciation de sa part.

Une mésintelligence, d'un genre tout différent, causa bientôt d'autres chagrins au pape.

Les Barberini, auxquels il devait son exaltation, voulaient mettre un trop haut prix à leurs services ; ils ne cessaient de demander des grâces ou des largesses, qui parurent importunes ou excessives : des reproches d'ingratitude frappèrent les oreilles du pape, qui résolut de punir ses détracteurs. Pour y parvenir, il lui suffisait de donner un libre cours à la justice, et de poursuivre ceux qui s'étaient rendus coupables dans la perception des revenus de l'État. Nécessairement cette mesure devait atteindre surtout le cardinal Antonio Barberino, camerlingue ou trésorier-général. On ne saurait trop dire aujourd'hui jusqu'à quel point tout ce qui fut imputé aux Barberini était fondé : ils étaient accusés de s'être permis des empiétemens sur la justice, de s'être appropriés des bénéfices étrangers, et principalement d'avoir soustrait des deniers publics pendant la guerre de Castro. Antonio, effrayé, se réfugia en France, avec son troisième frère, auprès du cardinal Mazarin, ennemi déclaré d'Innocent X. Le pape disposa aussitôt des charges et des dignités des deux fugitifs. Le premier ministre, de son côté, reçut les Barberini avec d'autant plus de faveur qu'ils lui apportaient de grandes sommes d'argent, pour subvenir aux frais de la guerre entre les Français et la maison d'Autriche. Le cardinal Antonio devint même, par la suite, archevêque de Reims et grand aumônier de France. Cependant, à Rome, on poussait les choses jusqu'à la dernière extrémité. Le pape, en 1646, publia une bulle dirigée particulièrement contre les deux frères cardinaux. Il y déclarait que tous les membres du sacré collége qui s'éloigneraient sans sa permission, auraient d'abord tous

leurs biens confisqués; que, six mois après, s'ils n'obéissaient, ils seraient privés de l'entrée des églises, et dépouillés de leurs bénéfices et de leurs emplois; et qu'enfin, s'ils persistaient, ils perdraient même le chapeau, sans pouvoir être rétablis autrement que par le pape lui-même. Les Romains approuvèrent la conduite d'Innocent X; le peuple tint une assemblée au Capitole: ce fut la plus belle dont on eût gardé le souvenir, tant elle fut remplie de personnes distinguées par leurs titres et leur rang. On y fit la proposition d'inviter le pape à abolir du moins le plus oppressif des impôts d'Urbain VIII, l'impôt de mouture. Les parens de Barberini, craignant qu'aussitôt après l'abolition, on ne voulût payer avec leurs biens les créances fondées sur cet impôt, s'y opposèrent avec force. Malgré les remontrances d'Anna Colonna, épouse de Taddeo Barberino, la décision fut adoptée, le pape y accéda, et le déficit fut comblé comme les Barberini l'avaient craint. La France fut loin d'imiter les Romains et d'approuver la conduite du pontife. La bulle d'Innocent, surtout, y provoqua une violente opposition: le parlement de Paris la déclara abusive et nulle, et un arrêt du conseil défendit d'envoyer de l'argent à Rome pour l'expédition des bulles; on parla de s'emparer d'Avignon; un armement de terre et de mer sembla menacer l'Italie. Le pape négocia alors avec les Barberini. Il s'empressa de leur rendre leurs charges, et déclara qu'il le faisait à la considération du roi très chrétien, qui les avait honorés de sa protection. Cette réconciliation d'Innocent X avec les parens d'Urbain VIII eut lieu l'an 1646. Si la conduite du pontife à l'égard des Barberini

fut sévère et finit par faire revenir en quelque sorte Innocent sur ses pas, elle produisit au moins un immense résultat, en ce sens qu'elle ébranla fortement le népotisme, cette lèpre hideuse qui avait rongé la gloire de trop de papes et qui allait disparaître d'une manière définitive (1).

Les affaires du midi de l'Italie ne furent point étrangères à la politique du pape. Naples et Palerme s'étaient soustraites à la domination espagnole; les rebelles invitèrent le duc de Guise à se mettre à leur tête. Celui-ci se trouvait alors à Rome (1647) pour y poursuivre la cassation de son mariage; il déclara qu'il ne voulait point accepter le commandement qu'on lui offrait, sans avoir auparavant obtenu le consentement du pape. Innocent, qui voulait plaire au cardinal Mazarin, le lui accorda, et comme il avait un grand intérêt à se réconcilier avec le premier ministre, il imagina aussi de donner le chapeau au frère du cardinal français : par là, le pontife espérait obtenir la restitution de Piombino en faveur du prince Ludovisi, son neveu. Mais Innocent fut trompé dans toutes ses espérances. Cette année même, il acquit au Saint-Siége, du duc de Savelli, la ville d'Albano; malgré cette heureuse acquisition, on ne saurait croire combien la conduite de Mazarin causa de peine au vieillard, tourmenté d'ailleurs par des chagrins domestiques et incessans. Le pontife devait surtout des obligations à sa belle-sœur Olympia Maidalchina de Viterbo, parce qu'elle avait apporté des richesses considérables dans la famille Pamfili. Il fut très satisfait de ce qu'elle

(1) Biogr. univ., t. XXI. — Ranke, Hist. de la Pap., t. IV.

n'avait point voulu se remarier après la mort de son époux, le frère d'Innocent, et depuis long-temps il lui avait abandonné la direction des affaires de la famille. Il en résulta qu'elle obtint aussi de l'influence sur l'administration de la papauté : elle recevait les requêtes, faisait accorder les places, décernait les peines et les récompenses, en un mot, elle était l'âme des conseils et le canal des grâces. Cette autorité exorbitante et despotique causa une profonde affliction au souverain pontife, en même temps qu'elle excita de toutes parts des murmures et des accusations extrêmement graves. Innocent éloigna pour un temps Olympia de sa maison; mais en lui substituant sa nièce, la princesse de Rossano, il ne répara point le mal et donna occasion à de nouvelles plaintes.

Du côté du Portugal, de sérieuses difficultés venaient compliquer les chagrins d'Innocent X. L'avénement de Jean IV, élevé sur le trône par les Portugais oppressés, donna lieu à de pénibles embarras touchant la nomination des évêques par ce prince (1649); le pape, qui avait d'abord refusé les bulles par égard pour l'Espagne, dut enfin consentir à les expédier ensuite. Si la Chine était le théâtre des progrès de l'Évangile, l'Angleterre était celui du triomphe de l'hérésie et offrait encore au Saint-Siége un large sujet d'affliction. Ce royaume était divisé par l'erreur et déchiré par la guerre civile; la tête de Charles I[er] tombait sur l'échafaud, et la figure de l'infâme Cromwell dominait toute cette scène sanglante et hideuse. Enfin, toute l'Allemagne, courbée sous le poids des maux qu'avait entraînés la guerre de trente ans, se pacifiait, il est vrai, mais par un traité préjudiciable au

catholicisme; et, pour compléter le tableau des peines qui entouraient le trône d'Innocent X, le jansénisme continuait à agiter la France et les Pays-Bas, et y causait une inexprimable fermentation.

On écrivait pour et contre les erreurs de Jansénius, quand, le 1er juillet 1649, Cornet, docteur et syndic de la faculté théologique de Paris, représenta à sa compagnie qu'il s'y introduisait des opinions nouvelles, et demanda qu'on voulût bien examiner quelques propositions qui donnaient lieu aux disputes. On nomma des commissaires. Il y avait eu d'abord sept propositions déférées; mais elles furent réduites à cinq, que Cornet avait extraites de l'*Augustinus* et qu'il avait présentées comme la substance de ce livre. Les docteurs voyant qu'on se donnait beaucoup de mouvemens pour empêcher la censure, crurent à propos de recourir à une autorité beaucoup plus importante, et de soumettre l'affaire à Innocent X. Quatre-vingt-huit évêques signèrent une lettre commune pour supplier le pape de faire cesser les querelles par un jugement solennel. D'un autre côté, onze évêques sollicitaient le pontife de ne point prononcer, et envoyaient à Rome quatre docteurs pour y plaider la cause de l'*Augustinus*.

Innocent X nomma une commission qui s'occupa, pendant deux ans, du livre de Jansénius et des cinq propositions qu'en avait extraites Cornet; le 31 mai 1653, la bulle *Cum occasione* condamnait les propositions déférées.

Cette bulle fut reçue en France et dans les Pays-Bas

par les catholiques; quant aux partisans de l'évêque d'Ypres, ils protestèrent qu'ils se soumettaient à la décision du souverain pontife, mais ils se plaignirent en même temps que l'on eût donné à entendre que les propositions condamnées étaient tirées de Jansénius, propositions, disaient-ils, forgées à plaisir et bien éloignées des sentimens de cet évêque. Telle fut l'origine de la question de fait, qui devint depuis la principale; car les fauteurs de l'*Augustinus*, ayant d'abord prétendu que la doctrine condamnée par Innocent X n'était point celle de Jansénius, finirent par ajouter que ce n'était qu'un fait sur lequel l'Église n'était point infaillible, et qu'on ne devait à sa décision qu'un silence respectueux. Ce fut contre ce subterfuge qu'une assemblée d'évêques, qui se tint à Paris le 26 mars 1654, déclara que la bulle *Cum occasione* avait condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius, et selon le sens de cet auteur; Innocent, dans un bref de la même année, confirma cette déclaration.

Le pape ne survécut pas long-temps à cette affaire. A la fin de décembre 1654, Innocent X se sentit plus faible qu'à l'ordinaire, et les médecins désespérèrent de sa vie. Le cardinal Azolina, son confesseur, se chargea de lui annoncer cette nouvelle, et le pontife la reçut avec une fermeté qui édifia tout le monde. Celui-ci fit venir le père Oliva, de la compagnie de Jésus, afin de l'assister dans ses derniers momens. Innocent ayant aperçu près de son lit le cardinal Sforce : « Vous voyez, lui dit-il, « où aboutissent les grandeurs du souverain pontificat. » Il voulut que tous les fidèles indistinctement pussent voir

le même spectacle, et fit tenir à cet effet les portes du palais ouvertes. Il mourut, dans les plus grands sentimens de piété, le 7 de janvier 1655; il avait occupé le Saint-Siége pendant onze ans.

CHAPITRE VIII.

Alexandre VII. — Christine de Suède. — Le Formulaire. — Affaire du duc de Créqui. — Éloge d'Alexandre VII. — Clément IX. — État du jansénisme à l'avénement de ce pape. — Paix de Clément IX. — Clément X. — Origine des troubles au sujet de la régale.

Après la mort d'Innocent X, le conclave offrit un coup d'œil inaccoutumé. Dans les derniers temps, les neveux s'étaient emparés, les armes à la main, des nouvelles élections. Le pape défunt n'avait point laissé de neveu capable de former une faction. Les cardinaux entraient donc cette fois dans le conclave avec une liberté absolue de voter; désignés sous le nom d'*escadron volant*, ils étaient bien décidés à ne suivre que l'impulsion de leur conscience. Le cardinal Ottobuono s'était écrié au lit de mort d'Innocent X : « Il nous faut chercher un homme de bien! » — « Si vous cherchez un homme de bien, lui avait répondu Azzolino, là-bas, il y en a un. » Et il lui avait montré Fabio Chigi.

Le cardinal Chigi fut effectivement élu pape le 7 avril

1655, et succéda à Innocent X sous le nom d'Alexandre VII. Il était né à Sienne le 15 février 1599, et s'était distingué de bonne heure par ses talens; il avait été inquisiteur à Malte, vice-légat à Ferrare, nonce à Cologne, évêque d'Imola, et cardinal. A son élection, il eut le suffrage de tous les conclavistes, à la seule exception du cardinal Rosetti. Jamais souverain pontife ne reçut l'adoration du Sacré-Collége avec plus de modestie; loin de faire éclater des marques de joie, il ne témoigna que de la douleur et versa des larmes : il n'envisageait la tiare que comme un fardeau brillant et une gloire redoutable.

La première année du pontificat d'Alexandre VII fut signalée par un événement important. En Suède, le luthéranisme avait changé toute la constitution politique, la réaction catholique y avait rencontré des représentans et des adversaires parmi les personnes les plus haut placées. Le catholicisme y fit cependant la conquête la plus inattendue : il attira dans son sein la fille du plus ardent champion des protestans, — la reine Christine de Suède. Cette femme extraordinaire renonça au trône de ses pères pour embrasser la vraie foi : après avoir été solidement instruite, elle embrassa secrètement la religion catholique à Bruxelles, et publiquement à Inspruck. Appelée à venir recevoir la bénédiction du pape, elle accourut en Italie; s'étant rendue à Notre-Dame-de-Lorette, elle offrit sa couronne et son sceptre à la Vierge. Toutes les villes de l'État romain firent de grands préparatifs pour accueillir Christine avec magnificence, et le pape fut au comble de la joie de ce qu'une conversion si brillante avait eu lieu sous son pontificat. Christine termina le

reste de ses jours à Rome. Elle exerça une influence marquée sur les lettres et les arts en Italie, et à ce titre, elle mérite une éternelle reconnaissance. Elle se plut à former de vastes collections de monnaies, de médailles, de tableaux; les manuscrits qu'elle possédait n'ont pas peu contribué à conserver la célébrité de la bibliothèque du Vatican, dans laquelle ils furent plus tard incorporés. Elle s'intéressa vivement aux travaux scientifiques, et fonda dans son palais une académie pour les exercices littéraires et scientifiques. Certes, on ne peut disconvenir, après cela, de la légitimité du bonheur que ressentait Alexandre au sujet de l'illustre reine de Suède: la conversion de cette princesse était pour lui une double gloire, dont les reflets rejaillissaient non seulement sur le monde religieux, mais aussi sur le monde artistique et littéraire.

La conversion de Christine fut bientôt suivie de celle du chef des préadamites. Isaac de la Peyrère, né à Bordeaux, entreprit de prouver, en 1656, qu'il y avait eu deux créations d'hommes : la première au commencement du monde, lorsque Dieu, selon lui, créa dans toutes les parties du monde à la fois des hommes et des femmes, d'où sont provenus les Gentils; l'autre, longtemps après, lorsque Dieu créa Adam pour être le père du peuple juif. Ce dogmatiseur établissait toute son hérésie sur un texte de saint Paul, mal interprété. Comme ces folles spéculations intéressaient peu les passions humaines, elles ne firent point grande fortune. La Peyrère les abjura lui-même, en 1657, aux pieds du pape Alexandre VII.

Un des premiers soins du pontife, en montant sur le siége apostolique, fut de s'occuper de l'affaire du jansénisme, dont le but seul était l'anéantissement de la tradition, et conséquemment de presque toute la foi catholique. C'est à quoi tendaient deux lettres publiées par le docteur Arnauld. Dans ces lettres, l'auteur prétendait que Jansénius n'avait jamais enseigné les cinq propositions dont nous avons déjà parlé. Cette supposition, appelée *question de fait*, fut censurée le 14 janvier 1656 par la Sorbonne. Arnauld y avançait encore — « que la « grâce, sans laquelle on ne peut rien, a manqué à un « juste dans la personne de saint Pierre, dans une occa« sion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché. » Cette proposition, nommée *question de droit*, fut condamnée par la Faculté de Paris, le 29 du même mois, comme contenant l'erreur de la première des cinq propositions, et comme téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique. Alexandre confirma cette condamnation la même année; bien persuadé que les jansénistes, qu'il observait depuis long-temps et qui avaient établi un foyer d'erreur et de propagande à Port-Royal, ne cherchaient qu'à sauver les erreurs proscrites, il crut pouvoir au moins dissiper les préventions des âmes droites. Mieux que personne il devait connaître les intentions d'Innocent X et le sens de sa bulle; il crut ne pouvoir différer d'en instruire les fidèles, et donna, au mois d'octobre de cette année 1656, une nouvelle constitution par laquelle il confirmait de point en point celle d'Innocent X, qu'il inséra même dans la sienne. Il y qualifie d'abord d'enfans d'iniquité et de perturbateurs du

repos public, ceux qui osent soutenir, au grand scandale des fidèles, que les cinq propositions ne se trouvent point dans les écrits de Jansénius, mais qu'elles ont été fabriquées à plaisir, ou qu'elles n'ont pas été condamnées selon le sens de l'auteur. Il assure, au contraire, comme témoin de tout ce qui s'était fait dans cette cause, que ce qui regarde Jansénius y avait été examiné avec une exactitude qu'il était impossible de pousser plus loin. En conséquence, et afin de couper court à tous les doutes qui pourraient naître à l'avenir, il approuve et renouvelle la constitution, déclaration et définition d'Innocent X; — déclare et définit lui-même que les cinq propositions sont extraites du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, et condamnées dans le sens que leur donne cet auteur en les enseignant. Il condamne de nouveau ce livre, et tous les ouvrages imprimés ou manuscrits que l'on a faits ou que l'on pourra faire pour en soutenir la doctrine condamnée. « La précision et les précautions, « dit un écrivain moderne, ne pouvaient guère se pous« ser plus loin; elles parurent presque outrées d'abord; « on verra qu'elles n'étaient pas encore suffisantes (1). »

La bulle, par laquelle Alexandre VII confirmait la décision de son prédécesseur, fut présentée le 14 du mois de mars 1657 à l'assemblée du clergé de France; mais la délibération fut remise au 17, afin d'y appeler les évêques qui, sans être de l'assemblée, se trouvaient alors à Paris. Ils s'y rendirent. Tous les prélats acceptèrent la bulle avec soumission. On déclara qu'il serait procédé,

(1) Bérault-Bercastel, Hist. de l'Église, liv. LXXVIII.

selon la teneur de cette bulle et de celle d'Innocent X sur le même sujet, contre ceux qui contrediraient la détermination de l'assemblée, aussi bien que contre ceux qui professeraient la doctrine condamnée. Afin de mieux assurer l'exécution des décrets apostoliques, on dressa une formule ou profession de foi qui devait être signée, dans tous les diocèses, en l'espace d'un mois. Cette formule était ainsi conçue :

« Je me soumets sincèrement à la constitution du pape « Innocent X, du 31 mai 1653, selon son véritable sens, « qui a été déterminé par la constitution de notre saint « Père Alexandre VII, du 16 octobre 1656. Je recon« nais que je suis obligé en conscience d'obéir à ces « constitutions, et je condamne de cœur et de bouche « la doctrine des cinq propositions de Corneille Jansé« nius, contenue dans son livre intitulé *Augustinus*, « que ces deux papes et les évêques ont condamnée, « laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, « que Jansénius a mal expliquée contre le vrai sens de « ce docteur. »

Aussitôt que la nouvelle constitution eut été publiée dans les diocèses divers, et qu'on eut entendu parler de formule et de signature, les jansénistes répétèrent de toutes parts qu'ils se soumettaient aux décisions du Saint-Siége quant aux dogmes de foi, mais qu'ils ne pouvaient être obligés, contre leur conscience, de reconnaître qu'une doctrine hérétique se trouvât dans l'ouvrage d'un pieux et savant évêque, mort en communion avec l'Église. Arnauld écrivit plusieurs ouvrages dans ce sens. Il en résulta des discussions et des agitations scandaleuses.

Louis XIV, fatigué de tous ces débats et de toute cette résistance, fit appeler au Louvre les présidens de l'assemblée du clergé, qui commença sur la fin de l'année 1660 et continua dans l'année suivante. Il les exhorta fortement à chercher des moyens prompts et efficaces pour extirper enfin le jansénisme, et leur promit de les soutenir de toute sa puissance, de toute son autorité. En conséquence, et sur le rapport de onze commissaires nommés pour remplir les vœux du roi, l'assemblée résolut d'une voix unanime que tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers du royaume souscriraient la formule de foi que l'on avait rédigée dans l'assemblée précédente et que nous venons de citer. Pour ceux qui avaient écrit contre les bulles, outre la signature du formulaire, ils seraient obligés de faire une rétractation formelle et par écrit de ce qu'enseignaient leurs ouvrages. Un arrêt du conseil, et une lettre du roi adressée à tous les prélats du royaume, vinrent corroborer la résolution de l'assemblée du clergé, et en soutenir l'exécution. Mais le jansénisme devait encore ajouter à tant d'autres un grand, un déplorable scandale.

Sur ces entrefaites, les vicaires-généraux de Paris publièrent une ordonnance qui obligeait à signer le formulaire, et reconnaissait en même temps la séparation du droit pour lequel on exigeait la croyance, d'avec le fait pour lequel on ne demandait que le respect ou le silence respectueux. Du temps d'Innocent X, alléguait l'ordonnance, il ne s'agissait à Rome que de savoir si les cinq propositions étaient vraies et catholiques, ou bien si elles étaient fausses et hérétiques : d'où elle exigeait simple-

ment, quant au fait de Jansénius, qu'on demeurât dans le respect entier et sincère qui était dû aux constitutions papales, et dont la signature du formulaire serait, de la part de ceux qui la donneraient, un témoignage inviolable et public de leur croyance à la décision de la foi.

Le pape ne fut pas plus tôt informé de cette ordonnance, qu'il adressa aux grands-vicaires un bref conçu dans les termes de la plus vive indignation. Il leur reprochait d'avoir avancé une fausseté manifeste, d'user de mauvaise foi, d'attenter par des détours artificieux aux décisions de l'Église, en publiant qu'Innocent X n'avait pas fait examiner les propositions dans le sens de Jansénius; conduite fausse, ajoutait-il, qui vous fait reconnaître en toute rencontre pour des semeurs de zizanie dans le champ du Seigneur, pour des perturbateurs de l'Église catholique, pour auteurs autant qu'il est en vous d'un schisme désastreux. Il les menaçait ensuite de leur faire sentir toute l'indignation et toute la rigueur de saint Pierre, tout le poids de cette pierre dont la tête qui l'attire sur elle est inévitablement écrasée. — Sur cette terrible injonction, parut un nouveau mandement, dans lequel les vicaires-généraux de Paris rétractèrent leur assertion, avec de telles circonlocutions toutefois, qu'il était facile d'y voir au moins de l'amour-propre blessé.

Les partisans du silence respectueux n'en continuaient pas moins à étourdir de leurs clameurs la cour, la ville de Paris, tout le royaume. Le sujet principal de leurs plaintes était que les évêques avaient procédé à Paris, comme s'ils eussent été assemblés en concile national, tandis que le but de leur assemblée, disaient-ils, ne

concernait exclusivement que les affaires temporelles. Cette chicane, basée sur une allégation fausse et mensongère, fit surseoir plus de deux ans, dans la plupart des diocèses, à la signature du formulaire. Les querelles de toute espèce ne servant qu'à retarder cette signature, le conseil rendit un arrêt, en date du 1er mai 1662, afin d'autoriser les évêques à le faire souscrire sans exception ni explication. C'était le second acte d'autorité absolue : il n'avança guère plus les affaires que le premier. Alors on offrit la voie des conférences entre les deux partis ; elle fut acceptée. On s'assembla, on raisonna beaucoup, on disputa vivement, on ne convint de rien, et l'on cessa les conférences. . . . .

De Choiseul, évêque de Comminges, qui voulait à toute force pacifier les choses, imagina un autre expédient : ce fut d'écrire au pape une lettre fort soumise, par laquelle on rejetterait les cinq propositions, en ajoutant que si le saint-père souhaitait quelque chose de plus, on était prêt à le faire. Les jansénistes acceptèrent encore cette offre. Le prélat écrivit au souverain pontife, et joignit à sa lettre cinq articles rédigés par les commissaires de Port-Royal, en explication de leur doctrine concernant les cinq propositions. Alexandre VII fit examiner ces articles, d'abord par les théologiens qualificateurs du Saint-Office, puis dans une congrégation extraordinaire de six cardinaux; tous jugèrent que ces articles étaient proposés d'une manière captieuse, — que ce qu'on accordait dans un endroit, on le révoquait dans un autre ; — qu'il paraissait, en un mot, qu'on ne demandait qu'une réponse, afin d'en tirer quelque avantage contre les con-

stitutions anti-janséniennes. C'est pourquoi le pontife, qui, avant cela même, avait peu de confiance dans l'évêque de Comminges, ne lui répondit point; mais il adressa un bref aux évêques de France, dans lequel il louait beaucoup leur zèle à faire observer les constitutions apostoliques et les exhortait à user des moyens les plus efficaces pour en presser l'exécution, à implorer même le pouvoir du roi s'il en était besoin.

Dès que l'on eut appris le contenu de ce bref, Arnauld publia de suite une lettre, par laquelle il assurait n'avoir pris aucune part à la négociation : on était toutefois persuadé du contraire. Cependant, pressés, de la part du roi, de tenir leur parole expresse en se soumettant au bref, les jansénistes ne voulurent que s'engager à condamner les cinq propositions en elles-mêmes, sans rien promettre autre chose pour la question de fait, sinon le leurre accoutumé du silence respectueux. Telle fut l'issue des conférences que l'on avait proposées comme un expédient efficace de conciliation.

Indigné d'une conduite aussi fausse, Louis XIV rassembla les évêques qui se trouvaient à Paris, pour délibérer, à l'occasion du dernier bref, sur le moyen le plus propre de soumettre l'opiniâtreté des partisans de Jansénius. L'assemblée s'en tint à la signature du formulaire, et pria le roi d'employer sa puissance, selon le vœu du souverain pontife, pour que l'on procédât à la souscription, sous deux mois tout au plus tard; les évêques écrivirent à Alexandre VII, qu'ils avaient trouvé la déclaration finale des jansénistes artificieuse, méchante et cachant l'hérésie sous l'appareil trompeur d'une obéissance

en paroles. Alors les hérétiques publièrent contre les prélats une foule de libelles violens. Cette audace fut un motif de plus qui engagea le monarque à presser, par l'expédition de ses lettres patentes, l'exécution du bref. Quelques mois après, il rendit encore une déclaration plus forte, et alla lui-même la faire enregistrer au parlement; il écrivit ensuite au pape pour le prier d'envoyer lui-même un formulaire, avec ordre précis aux évêques de le signer et de le faire signer par leurs diocésains. Alexandre fit dresser (1665), une nouvelle constitution, où pour ôter, dit-il, tout prétexte à la désobéissance et tout subterfuge à l'hérésie, il ordonnait aux évêques, à tous les autres ecclésiastiques réguliers et séculiers, aux religieuses, aux docteurs licenciés, principaux de collége et régens, de signer en déans trois mois la formule de foi suivante :

« Je, soussigné, me soumets à la constitution apostolique d'Innocent X, souverain pontife, du trente-unième jour de mai 1653, et à celle d'Alexandre VII, son successeur, du 16 octobre 1656, et je rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Corneille Jansénius, intitulé *Augustinus*, dans le propre sens du même auteur, comme le siége apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure ainsi. Ainsi que Dieu me soit en aide et les saints Évangiles. »

Le pontife ordonne ensuite de faire exécuter ce réglement en tous lieux, et, quant à ceux qui refuseront d'obéir, de les contraindre par sentences, censures, peines et tous moyens de droit et de fait, sans égard

à aucun appel, — d'implorer même, si cela est nécessaire, le bras séculier. De son côté, le roi pourvut à l'exécution de cette constitution nouvelle, par un ordre qu'il fit enregistrer au parlement, le 29 avril de la même année.

Alors on vit de tous côtés paraître des mandemens qui, à la réserve de quatre ou cinq, exigeaient la signature pure et simple du formulaire. Les jansénistes suivirent leur vieille méthode, en inventant de vaines subtilités, sans toutefois changer de sentimens, et jurèrent sans scrupule qu'ils condamnaient sincèrement les cinq propositions tirées du livre de Jansénius, tandis qu'ils tenaient dans leur âme, que cet auteur avait toujours enseigné la pure doctrine de l'Église, la pure doctrine de saint Augustin (1).

Comme on le voit, l'hérésie du jansénisme suscita au pape Alexandre VII bien des tracasseries et bien des peines; ce ne furent cependant point les seules qu'il éprouva: en 1662, une affaire d'un autre genre lui donna beaucoup de chagrin. Le duc de Créqui, ambassadeur à Rome, avait toléré la licence de ses gens qui insultèrent et meurtrirent une compagnie corse de la garde du pape. La réparation d'un tel attentat n'eût pu être ni éludée ni différée par la cour de France; mais le cardinal Chigi, frère du pontife régnant, voulut ou souffrit que les Corses se vengeassent par eux-mêmes. Ceux-ci se réunirent pour assaillir l'ambassadeur dans son hôtel; ils tirèrent sur le

(1) Cf. l'Histoire de l'Église, par Bérault-Bercastel (tout le LXXVIII[e] livre).

carrosse de l'ambassadrice, tuèrent un page et blessèrent quelques domestiques. Le duc de Créqui se hâta de quitter Rome. Louis, devenu singulièrement absolu à l'égard des autres souverains, fit saisir le comtat d'Avignon et écrivit au pape que son armée était prête à passer les Alpes, s'il n'obtenait une éclatante réparation. Ce monarque oubliait que lui-même aurait dû en donner une au chef suprême de l'Église. Le pape, après avoir vainement imploré le secours des princes de la chrétienté, fut obligé de se soumettre à d'humiliantes excuses, que le cardinal Chigi vint présenter en personne; les Corses furent chassés de Rome, et cette punition fut attestée par une pyramide élevée devant leur ancien corps-de-garde. Ce monument fut abattu sous Clément IX, à qui Louis rendit Avignon, après avoir obtenu des restitutions pour ses alliés, les ducs de Parme et de Modène.

A partir de cette époque, la papauté entre dans une carrière toute nouvelle, et va se voir attaquée par les gouvernemens; c'est Louis XIV qui donne le signal de cette lutte déplorable.

Cette complication d'embarras causés d'une part à l'occasion du duc de Créqui, et de l'autre par le malheureux livre de l'évêque d'Ypres, qui depuis si longtemps exerçait sans relâche les deux puissances, ne fit point oublier à Alexandre VII les charges diverses qui incombent au pasteur des pasteurs. Il canonisa saint François-de-Sales et saint Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence; il rendit une bulle contre les censures dont la faculté de théologie de Paris avait frappé deux propositions ultramontaines, tirées des ouvrages de Jac-

ques Vernant, religieux carme, et de Guillaume de Moïa, jésuite (1665). La même année, le pape condamna, au moins comme scandaleuses, quarante-cinq propositions de morale dépravée ou corrompue qui s'étaient glissées dans les écrits de quelques docteurs; il défendit d'en enseigner aucune sous peine d'excommunication encourue par le seul fait : les plus scandaleuses de ces propositions sont celles qui regardent l'amour de Dieu, le meurtre, le duel, la dispense du jeûne, l'impureté et la simonie. Deux ans après ces censures (1667), Alexandre porta, au sujet des querelles sur l'attrition, un décret qui apaisa la chaleur de la dispute théologique : il déclara que l'attrition, conçue par la crainte des peines éternelles, suffisait dans le sacrement de pénitence, pourvu qu'elle fût accompagnée de l'espérance du pardon et qu'elle exclût la volonté de pécher; dans son décret, il ajoute que l'on peut admettre aussi la nécessité de quelque amour de Dieu, mais il défend rigoureusement à ceux qui sont d'un avis opposé, de se noter réciproquement d'aucune censure.

N'oublions point d'ajouter, à tous ces travaux d'Alexandre VII, quelques détails qui ne sont point sans importance sous le rapport artistique; nous voulons parler des constructions dont ce pape se plut à embellir la grande cité du monde catholique. « Combien de mai- « sons n'a-t-il pas fait abattre afin de rendre les rues « droites! Il fallut que le palais Salviati tombât pour « former la place du *Collegio Romano;* il changea aussi « la place Colonna, sur laquelle il construisit son palais « de famille. Il a restauré la *Sapienza* et la *Propa-* « *ganda.* Mais son monument le plus remarquable fut

« sans aucun doute la colonnade dont il entoura la partie « supérieure de la place Saint-Pierre, ouvrage colossal « composé de deux cent quatre-vingt-une colonnes et de « quatre-vingt-huit piliers. Quoi qu'on ait pu dire dans « le commencement, et même plus tard, contre ce mo- « nument, on ne peut cependant nier qu'il soit conçu « dans une idée d'ensemble, et qu'il contribue pour sa « part à l'aspect immense et séduisant de cette place (1). »

On a d'Alexandre VII un volume de poésies, impri- mées au Louvre, 1656, in-folio, intitulé *Philomati Musæ juveniles*. Il les avait composées dans sa jeu- nesse, lorsqu'il était membre des Philomati de Sienne.

Un pape comme celui dont nous venons d'esquisser la vie pontificale, ne pouvait manquer d'avoir, dans la per- sonne des jansénistes, de rudes détracteurs et d'implaca- bles ennemis; aussi, à sa mort, qui arriva le 22 mai 1667, ce ne fut qu'un cri dans la secte contre lui. Ces hérétiques avaient attribué, pour la même raison, une passion incestueuse, à Innocent X; Alexandre n'ayant donné à ses ennemis aucun sujet de formuler contre lui une accusation de ce genre, ils ne manquèrent point ce- pendant de flétrir sa mémoire par des calomnies qui ne méritent pas la peine d'être rapportées. Au rapport de tous les historiens impartiaux, ce pape fut un homme d'esprit et d'un sens droit, doué des vertus essentielles au sacerdoce et au pontificat, ferme, clairvoyant, très versé en particulier dans les matières sur lesquelles il prononça; mais il soutint ses décisions avec une vigueur

(1) Ranke, Hist. de la Pap., t. IV.

et une persévérance qui marquent sans ambiguité à quoi l'on doit attribuer les libelles et les satires, dont les novateurs confondus inondèrent la France et la Belgique.

Les cardinaux du *Scadrone*, qui avaient contribué le plus puissamment à l'élection d'Alexandre VII, et qui, pendant son pontificat, avaient conservé une grande considération, décidèrent également l'élection de son successeur; mais cette fois, ils furent en meilleure intelligence avec la France. Le 20 juin 1667, Jules de Rospigliosi fut élevé sur le trône papal, sous le nom de Clément IX. Il était d'une famille distinguée de Pistoie en Toscane, où il était né l'an 1600. Clément avait été nommé, par Urbain VIII, auditeur de la légation de France, ensuite nonce en Espagne où il resta onze ans. Après la mort d'Innocent X, le collége des cardinaux le nomma gouverneur de Rome. Alexandre VII le fit cardinal et secrétaire d'état. Ce pontife n'avait brigué ni recherché l'éminente dignité de la papauté, qu'il remplit avec une rare sagesse; car il n'accorda à ses neveux que des faveurs modérées, et il ne fut pas moins illustre par son caractère tout empreint d'une aimable mansuétude, que par sa libéralité, sa magnificence et son amour pour les lettres.

L'ardent amour que Clément IX avait pour la paix, lui fit porter ses premiers regards vers l'Église de France; son désir et son but furent d'apaiser au plus tôt les troubles religieux qui agitaient cette Église. La signature du formulaire avait excité beaucoup de réclamations : dans quelques diocèses, on l'avait modifiée de différentes manières, et quatre évêques même avaient persisté dans la

distinction du fait et du droit: ces évêques étaient ceux d'Alais, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers. Cette restriction jansénienne avait forcé Alexandre VII à leur adresser un bref, qui ordonnait aux prélats récalcitrans et obstinés de révoquer leurs mandemens, sous peine d'être interdits et de voir procéder contre eux.

Telle était la situation du jansénisme lorsque Clément IX fut élevé à la suprématie pontificale. Dix-neuf évêques français profitèrent de la mort d'Alexandre VII pour prendre la défense de leurs quatre collègues, et en écrire au roi ainsi qu'au nouveau pape.

Clément IX se montra d'abord très défavorable aux quatre évêques, et publia un bref contre eux. Louis XIV montra les mêmes préventions. Mais les négociateurs ne se laissèrent point rebuter. L'archevêque de Sens s'entremit auprès du nonce, lui fit voir combien il serait glorieux au successeur d'Alexandre VII de pacifier l'Église de France, et assura que cette pacification serait chose facile, pourvu que l'on n'exigeât rien qui pût blesser la conscience ou déroger à la dignité des quatre prélats. L'expédient qu'il imagina fut que les quatre évêques, sans subir aucune peine canonique, sans révoquer même les mandemens qui leur avaient attiré la juste disgrâce de Rome, exigeraient une souscription nouvelle du formulaire, non par des ordonnances publiques, mais par des procès-verbaux qui demeureraient dans leurs greffes, et au moyen desquels ils déclareraient à leurs ecclésiastiques, qu'à l'égard du fait, l'Église n'exige qu'une soumission de respect et de silence; qu'ensuite ils écriraient au pape une lettre des plus respectueuses pour lui rendre

compte de cette nouvelle signature. Cet expédient fut proposé au nonce, mais seulement en partie. Le nonce écrivit à Rome que si, au lieu d'obliger les quatre prélats à rétracter leurs mandemens, on voulait se contenter qu'ils souscrivissent sincèrement le formulaire ordonné par Alexandre VII, il y avait tout lieu de croire au rétablissement de la paix religieuse en France.

Clément voulut profiter de cette circonstance, qui lui paraissait favorable, et crut devoir user d'indulgence; c'est pourquoi il ne parla plus de déposition ni de peine canonique ; il alla même plus loin : il se relâcha sur la rétractation des mandemens, et n'exigea qu'une souscription vraiment sincère. On trompa si bien le pontife dans toute cette malheureuse affaire, qu'il crut à la sincérité des quatre prélats. Il accepta la proposition d'accommodement, et les évêques signèrent. Mais, sur le bruit qui courut que ceux-ci avaient inséré la distinction du fait et du droit dans leurs procès-verbaux, le pape voulut avoir un éclaircissement. Le roi le fit donner aussitôt. Dès le 3 décembre, l'évêque de Châlons, le seul des médiateurs qui fût à Paris, donna une déclaration par laquelle il attestait que les quatre évêques et les autres ecclésiastiques avaient *agi de bonne foi, sans exception ni restriction quelconque*. Le souverain pontife, croyant que les prélats français avaient souscrit sincèrement et sans restriction le formulaire, se tint pour satisfait de ce qu'on avançait de contraire touchant le contenu des procès-verbaux; il résolut donc de leur rendre ses bonnes grâces, et daigna les honorer d'un bref flatteur (1669).

Nous n'entrerons dans aucun détail sur les fraudes multipliées que l'on employa dans la conclusion finale de l'affaire du jansénisme, pour tromper le pape, le roi, les évêques et le clergé ; il nous suffira de les signaler, et de dire que les captieux sectaires se prévalurent de cette réconciliation, qu'on nomma *la paix de Clément IX* ; ils prétendirent aussitôt en inférer que le pape avait approuvé la signature avec la distinction du fait et du droit, malgré le bref qui leur fut adressé, et qui était conçu en des termes clairs et formels. En voici la teneur :

« Vénérables frères, salut et bénédiction. Notre nonce « à la cour de France nous a fait tenir la lettre par laquelle vous nous mandez, avec de grandes marques de « soumission, qu'en conformité de ce qui est prescrit « par les lettres apostoliques émanées de nos prédécesseurs Innocent X et Alexandre VII, vous aviez souscrit et fait souscrire sincèrement le formulaire contenu « dans les lettres du même pape Alexandre. Et bien qu'à « l'occasion de certains bruits qui avaient couru, nous « ayons cru devoir aller plus lentement en cette affaire « (*car nous n'aurions jamais admis à cet égard, « ni exception, ni restriction quelconque, étant « très fortement attachés aux constitutions de nos « prédécesseurs*) ; présentement toutefois, après les assurances nouvelles et considérables qui nous sont venues de France, touchant la véritable et parfaite obéissance avec laquelle vous avez sincèrement souscrit le « formulaire, outre qu'ayant condamné sans aucune exception ou restriction les cinq propositions, selon tous « les sens où elles ont été condamnées par le siége apo-

« stolique, vous êtes infiniment éloignés de vouloir re-
« nouveler les erreurs que ce même siége a condamnées :
« Nous avons bien voulu vous donner ici une marque de
« notre bienveillance paternelle ; nous assurant que vous
« n'oublierez rien à l'avenir, pour nous donner de jour
« en jour des preuves nouvelles de la sincère obéissance
« et soumission que vous nous avez rendues en cette
« rencontre. »

On ne peut rien imaginer de plus clair, de plus précis, de plus formel que ce bref ; nous l'avons cité comme un monument mémorable qui ne cessera de proclamer à jamais l'invariabilité doctrinale de la papauté, et de condamner les artifices honteux du jansénisme (1).

Clément IX ne survécut point long-temps à la soumission simulée des quatre évêques de France ; il mourut le 9 décembre 1669. Clément avait envoyé des secours à Candie, assiégée par les Turcs ; sa sollicitude n'empêcha point cette place de tomber au pouvoir des armes ottomanes. Le chagrin qu'il en ressentit, occasionna sa mort. Il fut en général très regretté, et très digne de l'être. Clément X fut son successeur.

A la mort de Clément IX, les cardinaux furent partagés en cinq ou six factions, et ce n'est qu'après quatre mois seulement, que Clément X fut promu à la papauté. Il se nommait Jean-Baptiste-Émile Altieri ; il avait été envoyé nonce à Naples par Urbain VIII, et révoqué par In-

(1) La paix de Clément IX a été racontée par M. Desportes (Boscheron), dans la Biogr. univ. de Michaud, t. IX, art. *Clément IX*, avec une inexactitude tout-à-fait répréhensible.

nocent X qui le dépouilla de tous ses biens ; Alexandre VII lui donna la nonciature de Pologne, et rétablit ainsi la fortune et la réputation d'Altieri. Clément IX le fit maître de sa chambre, et, dans sa dernière maladie, le revêtit de la pourpre. Lorsque le nouveau cardinal vint remercier le pape de sa promotion au cardinalat : « Dieu vous destine, lui dit le pontife, à me succéder ; j'en ai le pressentiment. » Malgré cette prédiction, Clément X fut loin de briguer la tiare : pontife doué au suprême degré de la vertu qui fait la mesure ainsi que la base de toutes les autres, son humilité sincère opposa la plus vigoureuse résistance à son élévation, et, s'il finit par y consentir, ce ne fut que dans la seule vue du bien de l'Église.

Le grand âge et les infirmités de ce pape, qui avait quatre-vingts ans, l'obligèrent à se décharger en partie du fardeau des affaires sur le cardinal Altieri-Paluzzi, son neveu adoptif. Il mourut le 22 juillet 1676.

Ce fut sous ce pontificat que commença la question des franchises, qui eut plus tard un si grand retentissement et des suites si graves. Pour connaître l'origine de cette affaire, il faut se faire une idée nette, exacte de la position que Louis XIV prit en face de la papauté. Malgré le catholicisme dont il faisait profession, ce monarque absolu ne put jamais supporter que la cour de Rome suivît une politique indépendante de la sienne. Ainsi, Louis XIV ne vit point d'un bon œil l'entourage de Clément IX, parce que cet entourage était du parti espagnol. Ce fut bien pis encore, lorsque Louis vit Clément X et son neveu pencher du côté des Espagnols, comme l'avaient fait

les papes Innocent et Alexandre ! le prince français voulut s'en venger par des empiétemens non interrompus sur le pouvoir spirituel. Il confisqua de sa propre autorité les biens ecclésiastiques ; il réclama le droit de mettre des pensions militaires à la charge des bénéfices de l'Église ; il chercha à étendre à des provinces, dans lesquelles ce privilége n'avait jamais existé, le droit de jouir des revenus d'un évêché pendant sa vacance, et de conférer les bénéfices qui en dépendaient, droit qui est devenu si célèbre sous le nom de *régale* ; il porta les coups les plus sensibles aux porteurs de rentes romaines, en plaçant sous une surveillance restrictive les envois d'argent faits à la cour de Rome.

Louis XIV en était là, lorsque le pape Innocent XI parut sur la chaire de saint Pierre.

CHAPITRE IX.

Innocent XI. — Réformes de ce pape. — La régale. — Assemblée du clergé de France en 1682 : les quatre articles. — Affaire des franchises. — Le quiétisme. — Alexandre VIII. — Sa bulle *Inter multiplices*. — Doctrine du péché philosophique. — Portrait d'Alexandre VIII.

« Innocent XI, dit le protestant Ranke (1), était un « homme austère, humble, doux et pieux, mais que « cette même intégrité sévère, qui réglait sa vie privée, « excita aussi à remplir sans de lâches ménagemens les « devoirs de la papauté. Issu d'une famille de la maison « Odescalchi de Côme, il était venu à Rome à l'âge de « vingt-cinq ans, l'épée au côté et le pistolet à la ceinture, pour se consacrer à quelque emploi temporel, « peut-être au service militaire dans Naples. Le conseil « d'un cardinal qui devina mieux sa vocation qu'il ne la « connaissait lui-même, le détermina à entrer dans la « carrière de l'administration romaine. Il déploya tant « dévouement et de zèle, et s'acquit un tel renom de « capacité et de sentimens élevés, que le peuple proclama « son nom, pendant le conclave, sous le portique de « Saint-Pierre, et manifesta le plus vif enthousiasme

(1) Hist. de la Pap., t. IV.

« lorsqu'il sortit du conclave, orné de la tiare (29 sep-
« tembre 1676). »

Avant son élévation au Saint-Siége, Urbain VIII l'avait fait protonotaire apostolique, et depuis commissaire de la province de Macerata ; Innocent X l'avait fait clerc de sa chambre, et cardinal en 1647 ; Odescalchi avait eu enfin la légation de Ferrare, et l'évêché de Navarre dont il se démit en faveur de son frère.

Les projets de réforme d'Innocent XI ne tardèrent pas à se manifester. Ennemi du népotisme, il voulait l'abolir à perpétuité par une bulle qu'il aurait fait signer à tout le Sacré-Collége ; mais il se contenta de l'improuver par son exemple : son neveu Livio eut défense de résider au palais pontifical, de se mêler du gouvernement et de recevoir des visites à titre de neveu du pape. Innocent envoya ses nonces en France, en Espagne, en Pologne et en Portugal, pour exhorter ces couronnes à la paix. Il renvoya tous les évêques dans leurs diocèses, donna ordre que l'on n'en sacrât aucun qui ne fût digne du ministère épiscopal et que l'on éloignât du sacerdoce tous les sujets ignorans ou déréglés. Il commit, pour opérer ces réformes, quatre théologiens, au nombre desquels était Recanati.

Innocent XI attaqua également avec force les abus de l'administration des finances. Les dépenses s'étaient élevées, chaque année, à 2,578,106 scudi 91 baj.; les recettes ne formaient qu'un total de 2,408,500 scudi 71 baj.; un si grand déficit annuel menaçait évidemment d'amener une immense banqueroute. Si l'État romain n'en vint pas à cette extrémité, on le doit au pape qui nous occupe; pour la prévenir, il employa les moyens

les plus efficaces : outre la conduite qu'il tint à l'égard de Livio, il confisqua toutes les places et tous les revenus dont les neveux avaient profité jusqu'à ce jour, — abolit une foule innombrable de charges inutiles, d'abus et d'exemptions d'impôts. Enfin, comme le cours de l'argent le lui permettait, il réduisit les *monti* de 4 pour cent à 3 pour cent, et parvint ainsi, au bout de quelques années seulement, à élever la recette à un excédant considérable au-dessus de la dépense.

L'énergie qu'Innocent XI déploya pour la réforme des abus, il sut aussi la déployer pour la défense des droits de l'Église, dont il était le vicaire suprême. Nous avons vu à la fin du chapitre précédent, quelle attitude Louis XIV avait prise à l'égard du Saint-Siége. Ce monarque voulut poursuivre, sous le successeur de Clément IX, le système d'empiètement qu'il avait adopté dans l'orgueil de son absolutisme sans frein ; mais il rencontra, en la personne d'Innocent XI, un homme animé d'une vigueur inattendue et capable de lui opposer une résistance inflexible.

Le premier point qui divisait les deux cours, était l'affaire de la *régale*. C'était un droit, comme nous l'avons déjà dit, par lequel le roi jouissait des revenus des évêchés et conférait les bénéfices qui n'avaient point de charges d'âmes, pendant la vacance du siége. Ce droit était exercé dans presque toutes les églises de France, à l'exception de quelques unes de Languedoc, Guyenne, Provence et Dauphiné; mais le second concile de Lyon tenu l'an 1274, tout en reconnaissant le droit de régale dans les églises où il était alors établi, avait défendu de l'étendre, sous peine d'excommunication. Cependant

Louis XIV, par deux édits successifs, l'un de 1673, l'autre de 1675, avait jugé à propos d'étendre et d'établir la régale d'une manière uniforme dans toute la France. Les évêques d'Alet et de Pamiers réclamèrent hautement l'immunité de leurs églises. Cette réclamation leur valut une persécution de la part de la cour; l'évêque de Pamiers fut réduit pendant quelque temps à vivre d'aumônes. Les deux prélats s'adressèrent au pape: Innocent n'hésita pas à prendre leur défense. Il exhorta plusieurs fois le monarque français à ne point écouter les flatteurs et à respecter les libertés de l'Église. Comme Louis XIV ne se donnait pas la peine de répondre, le pape lui renouvela ses exhortations pour la troisième fois, ajoutant qu'il ne lui écrirait plus, mais qu'il userait, de toutes manières, du pouvoir que Dieu avait mis entre ses mains. Malheureusement, le clergé de France favorisa les prétentions du roi, et vint affaiblir la puissance des menaces pontificales. Les évêques se trouvaient alors assemblés à Paris. On était en 1681. L'archevêque de Reims, le Tellier, releva la conduite du pape avec beaucoup de véhémence et d'aigreur; on crut qu'il fallait enfin fixer, d'une manière solennelle et légale, la doctrine de l'Église gallicane sur la puissance temporelle des papes, sur l'indépendance particulière des rois de France, et sur l'infaillibilité du chef de l'Église.

Ce fut ainsi que l'affaire de la régale amena l'assemblée de 1682, et prépara les articles tristement célèbres qui en furent le résultat.

Voici ces articles, qui sont au nombre de quatre:

1° La puissance que Dieu a donnée à saint Pierre et

« à ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et à l'É-
« glise même, n'est que des choses spirituelles et con-
« cernant le salut éternel, et non des choses civiles et
« temporelles : donc, les rois et les princes, quant au
« temporel, ne sont soumis, par l'ordre de Dieu, à au-
« cune puissance ecclésiastique ; et ne peuvent directe-
« ment être déposés par l'autorité des clefs, ni leurs su-
« jets être dispensés de l'obéissance ou absous du ser-
« ment de fidélité.

« 2° La pleine puissance des choses spirituelles qui
« réside dans le Saint-Siége et les successeurs de saint
« Pierre, n'empêche pas que les décrets du concile de
« Constance ne subsistent touchant l'autorité des con-
« ciles généraux, exprimée dans les quatrième et cin-
« quième sessions ; et l'Église gallicane n'approuve point
« que l'on révoque en doute leur autorité, ou qu'on les
« réduise au seul cas du schisme.

« 3° Par conséquent l'usage de la puissance apostoli-
« que doit être réglé par les canons, que tout le monde
« révère ; on doit aussi conserver inviolablement les rè-
« gles, les coutumes et les maximes reçues par le royaume
« et l'Église de France, approuvées par le consentement
« du Saint-Siége et des Églises.

« 4° Dans les questions de foi, le pape a la principale
« autorité, et ses décisions regardent toutes les Églises,
« et chacune en particulier ; mais son jugement peut
« être corrigé, si le consentement de l'Église n'y con-
« court. »

Innocent XI ne tarda pas à se prononcer sur l'assem-
blée du clergé de France, dans un bref qu'il adressa le

11 avril 1682, aux évêques qui s'y étaient trouvés : — « En vertu de l'autorité que Dieu tout-puissant nous a « donnée, *nous improuvons,* leur dit-il, *annulons et* « *cassons* ce qui a été fait dans votre assemblée au sujet « de l'affaire de la régale *avec tout ce qui s'en est suivi,* « et tout ce qu'on pourrait attenter encore par la suite ; « et nous déclarons tout cela à perpétuité nul et sans « effet. » — « De bonne foi, dit un écrivain moderne, « un acte aussi odieux, dans son origine, que celui des « quatre articles, aussi suspect dans le but de ses auteurs, « aussi injurieux à l'autorité pontificale, devait-il être « reçu par le chef de l'Église, conservateur et modéra- « teur des canons, docteur de tous les chrétiens, pas- « teur des brebis comme des agneaux? Etait-ce au supé- « rieur à fléchir devant ses inférieurs? Et n'était-ce pas « à ceux-ci de se soumettre...? Au lieu de favoriser le « pouvoir de la force, dont les héritiers et les usurpateurs « devaient un jour dépouiller l'Église de France, et l'as- « servir en vertu de leur servile déclaration, n'était-ce « pas un devoir pour eux de consulter leur chef, d'obéir « à sa voix paternelle, de donner à leurs peuples et au « roi l'exemple de la soumission à son jugement (1)? » La réponse à ces questions ne peut être douteuse pour tout homme de bonne foi, pour quiconque n'établit pas le centre de l'unité catholique en France. Mais ce n'est pas le lieu de discuter ici les articles de la doctrine gallicane, qui firent *la douleur du Saint-Siége ;* les travaux du cardinal Litta et l'immortel ouvrage du comte de

(1) M. l'abbé Pélier de Lacroix.

Maistre nous en dispensent. Nous ferons seulement remarquer avec un protestant, qu'*aux yeux des contemporains, si la France se trouvait encore dans le sein de l'Église catholique, elle était sur le point d'en sortir* (1). Louis XIV fit, des quatre propositions de l'assemblée du clergé, une espèce d'article de foi, de livre symbolique ; il ordonna de les enseigner expressément dans toutes les universités, de ne recevoir aucun professeur qui ne les eût souscrites, et de n'admettre au grade de licencié ou de docteur en théologie ou en droit canonique aucun postulant qu'après qu'il aurait soutenu la doctrine gallicane dans ses thèses publiques.

Mais le pape avait encore des armes pour se défendre et résister à l'envahissement de l'absolutisme français. Louis voulait avancer dans les fonctions épiscopales les auteurs de la déclaration et les membres de cette assemblée, de préférence à tous les autres : Innocent refusa de leur donner l'institution canonique. De son côté, le monarque fit défense de se pourvoir en cour de Rome pour obtenir des bulles, et se rendit appelant au futur concile par le ministère de son procureur-général au parlement de Paris, de tout ce que le pape pourrait entreprendre au préjudice du roi de France et de ses sujets, ainsi que des droits de sa couronne.

De nouvelles contestations s'élevèrent sur ces entrefaites, et aigrirent davantage encore les esprits. Ce fut au sujet des franchises. Les premières étincelles de cette dispute avaient paru sous Clément X, qui avait conçu le

(1) Ranke, Hist. de la Pap., t. IV, p. 459.

projet de faire exécuter à cet égard la bulle de Sixte-Quint.

Pour bien comprendre la question, il faut savoir que le droit de franchise ne se bornait point à Rome au simple privilége d'asile dans le palais d'un ambassadeur, mais qu'il s'étendait encore aux maisons adjacentes, et presque dans tout un quartier; en sorte que les malfaiteurs trouvaient souvent un moyen assuré d'échapper à la justice. Les représentations faites par le gouvernement romain avaient été écoutées par la plupart des puissances, qui avaient consenti à de justes restrictions. On citait ces exemples à Louis XIV, qui répondit avec hauteur qu'il n'était point accoutumé à se régler sur la conduite d'autrui, et donna ordre à son ambassadeur de soutenir son droit avec le plus grand éclat. En conséquence, le marquis de Lavardin fit son entrée dans Rome, le 16 novembre 1687, avec un cortége de huit cents personnes, gentilshommes d'ambassade, officiers, gardes-marine, en un mot, avec un appareil plutôt hostile que diplomatique. Les douaniers s'étant présentés, on menaça de couper le nez et les oreilles à quiconque s'aviserait de vouloir visiter les bagages de Son Excellence. L'ambassadeur prit possession du palais Farnèse; sa suite se logea dans le quartier environnant, et fit la ronde jour et nuit. C'était narguer en quelque sorte le pape dans sa capitale. « Ils viennent avec des chevaux et des chariots, disait Innocent; mais nous, nous voulons marcher au nom du Seigneur. » Le pontife excommunia Lavardin, fit cesser le service dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, et interdit celle de Saint-Louis, où l'ambassadeur avait communié. Le roi,

à qui Lavardin se plaignit, lui commanda de redoubler de fermeté pour soutenir son caractère. Les choses en vinrent à ce point, que lorsque l'ambassadeur fut excommunié à Rome, en France on refusa de donner audience au nonce, et on le retint comme prisonnier. Le roi se saisit d'Avignon, comme il l'avait fait du temps d'Alexandre VII, et trente-cinq évêques français furent sans institution canonique. De fait, c'était un schisme; néanmoins Innocent XI ne fit pas une seule concession. Et pourquoi en eût-il fait? Louis XIV menaçait l'Europe, non seulement dans sa liberté, mais encore dans sa religion; et tandis qu'il y avait une opposition générale soulevée par les entreprises envahissantes du prince absolu, le pape devait nécessairement se trouver à la tête de cette opposition, au moins pour la défense des droits religieux, que Louis ne respectait pas plus que les autres droits. Une partie de ce que nous avançons ici sur le compte de Louis XIV paraîtra peut-être un peu extraordinaire à nos lecteurs; pour peu qu'ils réfléchissent cependant, ils resteront convaincus de la véracité de ce que nous venons d'émettre. On ne peut disconvenir que Louis XIV n'ait été un grand roi; mais on doit avouer aussi qu'il eût eu une gloire bien plus solide et plus réelle, s'il n'avait point menacé la liberté européenne au seul profit de sa célébrité individuelle. Quant aux principes religieux du monarque français, personne ne s'est avisé jusqu'ici de les lui contester; toutefois, plusieurs choses étonnent grandement dans la vie de ce roi : c'est la conduite qu'il tint à l'égard des souverains pontifes; — ce sont

ses empiètemens continuels sur la puissance ecclésiastique; — c'est cette prétention inouïe qu'il eut de décider dogmatiquement les droits et les devoirs de la papauté, c'est-à-dire de la pierre angulaire du catholicisme; — c'est ce schisme effectif qu'il opéra dans l'Eglise de son royaume; — c'est enfin l'intention qu'il eut de consommer ce schisme par la création d'un patriarchat en France. Après cela, on conçoit sans peine la légitimité de l'opposition d'Innocent XI au plus puissant comme au plus absolu monarque de la chrétienté. Ce pape, il est vrai, ne vécût pas assez long-temps pour voir le triomphe de sa lutte nécessaire et provoquée; mais le premier ambassadeur français qui parut à Rome après sa mort, renonça au droit d'asile; Avignon fut rendue, et des négociations eurent lieu.

Après les grands débats dont nous venons de parler, le pontificat d'Innocent XI offre encore quelques faits remarquables que nous allons parcourir rapidement. D'abord, se présente en première ligne l'affaire du cardinal de Furstemberg qui postulait l'archevêché de Cologne, et à qui le pape préféra le prince Clément de Bavière, malgré la protection accordée au premier par Louis. « La « résistance d'Innocent au choix du candidat favorisé par « la France, dit Ranke, était dans l'intérêt de l'opposi« tion générale contre Louis XIV, et contribua beaucoup « à l'explosion de la guerre, d'une guerre qui réagit « aussitôt sur les relations spirituelles. Singulière con« séquence des complications politiques de cette époque, « les protestans furent obligés, puisqu'ils maintenaient

« l'équilibre européen contre la puissance prépondérante,
« de coopérer à ce que cette puissance se pliât aux pré-
« tentions religieuses de la papauté (1). »

Le pontife aida de toutes ses forces l'Autriche dans la guerre contre les Turcs ; et comme cette expédition eut une heureuse issue, il en résulta que le pape et tout le parti anti-français acquirent plus de consistance et reçurent un nouvel appui. Enfin, Innocent XI condamna soixante-cinq propositions extraites des casuistes modernes, et confirma, par une bulle du 19 novembre 1687, le décret rendu par l'inquisition contre la personne et les écrits de l'espagnol Molinos, qui avait imaginé un système de *quiétude* et de contemplation aussi absurde que dangereux, d'où ses partisans reçurent le nom de *quiétistes*. Cette hérésie représentait l'homme parfait comme ne raisonnant point, comme languissant dans une inattention complète et dans une inaction entière. L'homme parfait, dit Molinos, ne réfléchit, ni sur Dieu, ni sur lui-même ; il ne désire point le ciel, comme il ne craint point l'enfer ; il s'identifie tellement à la volonté de Dieu, que rien ne lui fait peine, ni les pensées impures, ni les blasphèmes, ni l'incrédulité, en un mot, aucune des tentations auxquelles il succombe ; au contraire, ce sont à ses yeux des moyens dont Dieu se sert pour purifier l'âme. Alors, quand l'âme est purifiée, lorsqu'elle est intimement unie à Dieu par l'état parfait de l'oraison de quiétude, elle n'est plus comptable à Dieu des *actions* les plus criminelles, elle ne participe plus à ce qui se passe dans cette maison de

(1) Hist. de la Pap., t. IV, p. 463.

chair : la fornication, l'adultère, le désespoir même, péchés horribles pour ceux qui ne sont point encore parvenus à la quiétude, deviennent des actions indifférentes pour les vrais contemplatifs qui n'en contractent aucune souillure. — Molinos fit abjuration de ses erreurs, en habit de pénitent, en présence de toute la cour de Rome et du peuple. Le repentir qu'il témoigna, joint aux prières de ses amis, fit qu'après l'absolution on ne le condamna qu'à une prison perpétuelle, où il finit ses jours.

Si le pape Innocent XI ne publia aucune bulle contre les jansénistes, ce n'est pas qu'il approuvât le moins du monde leurs erreurs ni leur conduite; la censure qu'il fit de leur nouveau testament de Mons et de plusieurs autres productions semblables en est une preuve évidente. Il y a des écrivains qui ont été jusqu'à soutenir qu'il ne tint qu'au docteur Arnauld d'être fait cardinal, et que son humilité seule s'opposa au dessein qu'en avait ce pontife; il est bon de remarquer, en passant, que cette assertion historique ne se trouve que dans quelques ouvrages jansénistes et qu'elle ne repose sur aucun monument qu'on puisse citer.

En 1689, la santé d'Innocent XI déclina d'une manière sensible. « Pour détruire ou diminuer les humeurs catar-« rheuses dont il était tourmenté, les médecins imaginè-« rent de lui faire des incisions aux jambes, où il souf-« frait de grandes douleurs. Ce remède fut inutile dans « un corps usé de vieillesse et d'infirmités. Le 8 août, « la fièvre devint si violente, qu'on désespéra de sa vie. « Se sentant près de sa fin, il fit appeler son neveu Li-« vio, et lui recommanda de ne point se mêler du con-

« clave qui allait s'ouvrir. Il voulut que les généraux et « deux religieux de tous les ordres vinssent lui donner « leur bénédiction, et fussent présens à sa mort : elle « arriva le 12 août 1689. Il avait tenu le Saint-Siége « pendant treize ans, et en avait vécu soixante-dix-huit (1). » Le peuple l'invoqua comme un saint, et se disputa ses reliques : fait qui honore plus la mémoire d'Innocent XI, que tous les éloges qu'il nous serait possible de répandre sur la tombe de ce grand pape !

Le cardinal Ottoboni, né à Venise le 19 avril 1610, fut donné pour successeur au pontife défunt, le 6 octobre 1689. Il prit le nom d'Alexandre VIII. Ses premières études avaient été brillantes, et tous les papes, depuis Urbain VIII, avaient contribué à son élévation, en employant Ottoboni dans les affaires les plus importantes. Il fut successivement évêque de Bresse et de Frascati, puis cardinal. Un aventurier obscur a donné des mémoires qui accusent Alexandre VIII d'avoir tiré trois millions de France pour acheter les voix du conclave ; il ajoute que la distribution qui s'en fit aux chefs des factions, les toucha bien autrement que l'éloquence du bon père Recanati, capucin, qui se tuait à leur prêcher une impartiale droiture.

La conduite du nouveau pape est une preuve irrécusable de l'inanité de cette calomnie. Louis XIV, qui avait fait saisir le comtat d'Avignon sur Innocent XI, le rendit à Alexandre, son successeur, en 1690, et reconnut l'abus de ce qu'on appelait *Franchises*. Le monarque espérait qu'en reconnaissant deux fautes qu'il avait com-

(1) Biogr. univ., t. XXI.

mises, il engagerait le pontife à reconnaître l'extension de la régale en France, ainsi que la déclaration du clergé. Il se trompa. Avec la meilleure volonté de rétablir la paix, Alexandre VIII ne devait point céder au roi les droits des églises, non plus que ceux du Saint-Siége, ni condamner ce qu'Innocent n'avait fait qu'en bonne conscience et *conformément au devoir de la charge*. Tout ce qu'il put faire, ce fut de différer la publication d'une bulle qu'il avait rédigée dès le 4 août 1690, et de réitérer ses instances auprès du monarque. Il dicta pour ce prince la lettre la plus touchante, étant à son lit de mort; mais, le 30 janvier 1691, se voyant sur le point de comparaître au tribunal du souverain Juge, il fit enfin publier cette bulle en présence de douze cardinaux. Elle commence par les mots *Inter multiplices ;* voici un extrait de ce monument remarquable :

« Après avoir entendu un très grand nombre de nos « vénérables frères les cardinaux de la sainte Église ro- « maine, et après avoir vu les résolutions de plusieurs « docteurs en théologie et en droit canon, qui, spécia- « lement désignés par nous pour examiner cette cause si « majeure, l'ont discutée avec tout le soin possible, et « nous en ont mis tout le détail sous les yeux ; et mar- « chant sur les traces d'Innocent XI, notre prédéces- « seur, d'heureuse mémoire, qui a *improuvé, annulé* et « *cassé* tout ce qui s'était fait en l'assemblée du clergé de « France, dans l'affaire de la régale, *avec tout ce qui* « *s'en est suivi;* voulant, en outre, qu'on regarde comme « bien spécifiés ici les actes de l'assemblée de 1682, tant « en ce qui concerne l'extension du droit de régale, qu'en

« ce qui touche *la déclaration sur la puissance ecclé-*
« *siastique*, de même que tous les mandats, arrêts,
« édits, etc.; nous déclarons, après une mûre délibéra-
« tion, et en vertu de la plénitude de l'autorité apostoli-
« que, que *toutes les choses et chacune des choses*
« *qui ont été faites dans la susdite assemblée du*
« *clergé de France de* 1682, tant touchant l'extension du
« droit de régale, que *touchant la déclaration sur*
« *la puissance ecclésiastique et les quatre proposi-*
« *tions qu'elle contient*, avec tous les mandats, arrêts,
« édits, etc.... ont été de plein droit *nulles, invalides,*
« *illusoires, pleinement et entièrement destituées*
« *de force et d'effet dès le principe, qu'elles le sont*
« *encore et le seront à perpétuité, et que personne*
« *n'est tenu de les observer, ou d'observer quelques*
« *unes d'elles, fussent-elles même munies du sceau*
« *du serment*. Nous déclarons encore qu'on doit les
« regarder comme non avenues, et comme si elles n'a-
« vaient jamais existé; et néanmoins, pour plus grande
« précaution et pour autant que de besoin, de notre pro-
« pre mouvement, de science certaine, après une mûre
« délibération, et en vertu de la plénitude de notre pou-
« voir, *nous improuvons, cassons, invalidons, an-*
« *nulons et dépouillons pleinement* et entièrement de
« toute force et effet *les actes et dispositions susdits*;
« et toutes les autres choses sus-mentionnées, et *nous*
« *protestons devant Dieu contre elles, et de leur*
« *nullité*... »

Certes, on ne peut disconvenir qu'il y a quelque chose d'imposant et de solennel dans cette condamnation du

gallicanisme, qu'Alexandre VIII prononça du haut de son lit de mort ! Cette conduite a été blâmée, nous le savons, par beaucoup d'historiens français ; mais cela n'est point surprenant : ils sont rares les coupables qui bénissent et approuvent l'arrêt du juge qui les condamne. Pour nous, nous sommes persuadés, qu'en agissant ainsi, Alexandre VIII a rendu son court pontificat l'un des plus importans de l'histoire ecclésiastique.

Il ne s'est pas acquis moins d'honneur en condamnant l'erreur du péché philosophique. Cette erreur consistait à soutenir qu'il est des actions qui offensent la raison, parce qu'elles se font contre les lumières de la conscience, et qui n'offensent pas Dieu, parce que celui qui les commet ignore entièrement Dieu, ou ne pense point actuellement à lui. Arnauld avait dénoncé au Saint-Siége cette opinion erronée, comme tirée d'une thèse soutenue au collége des jésuites de Dijon ; effectivement, cette opinion se trouvait dans les cahiers de cette thèse, mais en forme d'objection, laquelle était ensuite solidement réfutée et qualifiée d'erreur pernicieuse. Quoi qu'il en soit la doctrine du péché philosophique ou péché moral fut condamnée par un décret en date du 14 août 1690.

La mort d'Alexandre VIII suivit de près cette condamnation ; elle arriva le 1er février 1691, dans la 82e année de son âge. Alexandre avait occupé le Saint-Siége seize mois seulement.

Dans ses derniers momens, il assembla sa famille et ses amis, pour leur exposer les motifs qui avaient présidé à toute sa conduite.

Un historien moderne nous fait le portrait suivant de

ce pape : — « Il avait, dit-il, du savoir, de l'éloquence, de l'habileté dans l'administration. Sa figure était noble ; ses manières engageantes, sa conversation agréable, avec un peu de penchant à la raillerie. Il fut assez libéral envers les pauvres, et beaucoup trop envers ses proches, qu'il se hâtait d'enrichir, à cause de son grand âge. *Il est déjà vingt-trois heures et demi !* s'écriait-il quelquefois. Il distribua, en mourant, à ses neveux tout ce qu'il avait amassé d'argent, ce qui fit dire à Pasquin *qu'il aurait mieux valu, pour l'Église, être sa nièce que sa fille* (1). »

Ce portrait nous semble un peu partial. Alexandre VIII fut sans doute moins désintéressé qu'Innocent XI, puisqu'il laissa dominer le népotisme que ce pontife avait aboli par son exemple ; mais on oublie que ce défaut trouve une sorte d'excuse dans le grand âge du pape dont nous venons de décrire le pontificat ; on oublie surtout qu'il répandit autant de bienfaits sur les pauvres que sur ses propres parens ; on oublie qu'il eut d'ailleurs, à un plus haut degré qu'Innocent, certaines qualités éminentes, telles que la prudence, la politique et la modération, qualités si utiles, si nécessaires même à l'homme qui tient dans ses mains les destinées de l'Église.

(1) Biogr. univ., t. I.

CHAPITRE X.

Innocent XII. — Abolition juridique du népotisme. — Rétractation des évêques gallicans. — Maximes des Saints. — Clément XI. — Livre du Cas de Conscience. — Bulle *Vineam Domini Sabaoth*. — Bulle *Unigenitus*; le problème ecclésiastique. — Disputes sur les cérémonies chinoises; bulle *Ex illâ die*. — Tribunal de la monarchie sicilienne. — Conduite de Clément XI dans la succession d'Espagne. — Innocent XIII. — Bulle *Apostolici ministerii*.

La conduite qu'Alexandre VIII avait tenue à l'égard de ses neveux, fut une occasion favorable pour son successeur de procéder juridiquement à l'abolition du népotisme. Pour cela, il fallait trouver un homme pieux et zélé, un homme qui sentît enfin tout le mal que causait à l'honneur du Saint-Siége cette lèpre que déjà nous avons dû signaler tant de fois.

Heureusement, cet homme se rencontra; ce fut Antonio Pignatelli. Il était né à Naples le 15 mars 1615, et descendait d'une très ancienne famille noble, originaire de Calabre. Le conclave qui précéda son élection, dura plus de cinq mois, à cause des intrigues dont il fut agité. Pignatelli fut élu le 12 juillet 1692; il avait précédemment occupé plusieurs places avec distinction. Urbain VIII l'avait nommé vice-légat du duché d'Urbin, — Innocent X, inquisiteur de Malte et nonce à Florence, — Alexandre VII, nonce en Pologne et à Vienne, — Clément X, évêque de Lucques; enfin Innocent XI lui avait

donné le chapeau de cardinal et l'archevêché de Naples. Ce fut par reconnaissance pour ce pape, qu'il prit le nom d'Innocent XII, en déclarant qu'il voulait marcher sur ses traces.

Cette noble résolution ne tarda pas long-temps à se réaliser. L'attention du nouveau pontife à réparer tous les désordres qu'avait fait naître la longue vacance du siége apostolique, sa sévérité dans le choix des ecclésiastiques et contre la cupidité des juges, ses vues d'économie, sa frugalité personnelle, ses aumônes, lui ont mérité l'estime de ses contemporains, comme l'admiration de la postérité.

Mais c'est surtout en abolissant juridiquement le népotisme, qu'il s'est acquis une gloire immortelle. Après avoir pris toutes ses mesures, dont la plus puissante et la plus efficace fut sans contredit l'attrait de ses vertus, il fit souscrire par tout le Sacré-Collége une bulle authentique qui ôtait toute distinction extraordinaire aux neveux des papes, avec obligation aux cardinaux présens et futurs de la confirmer par serment à chaque conclave, et à tout pape d'en agir de même. Fidèle à ses principes pendant toute la durée de son pontificat, il répandit sur les pauvres, qu'il appelait ses neveux, tous les biens que ses prédécesseurs n'avaient que trop souvent prodigués à leurs familles.

Un autre événement vint glorifier le pontificat d'Innocent XII. En 1693, ce pape vit la fin de l'affligeant désaccord qui subsistait entre le Saint-Siége et la France depuis 1682, époque des articles gallicans qu'Alexandre VIII avait condamnés en 1690. Innocent XII n'avait nulle-

ment l'intention de souffrir la moindre atteinte portée au respect qui doit environner la dignité papale, et rien dans les circonstances ne le forçait à plier, puisque les armées alliées occupaient Louis XIV d'une manière sérieuse et menaçante. Il marcha dans la même voie qu'Alexandre VIII, et refusa de donner les bulles aux trente-cinq évêques non institués, à moins d'un acte de soumission. Ceux-ci durent plier. « On négocia pendant deux « ans. Le pape rejeta plusieurs fois les formules de sou- « mission qui lui furent proposées par les ecclésiastiques « français. Enfin, ils furent obligés de déclarer que tout « ce qui avait été délibéré et arrêté dans l'assemblée « de 1682, devait être considéré comme nul et non « avenu : *Prosternés aux pieds de Votre Sainteté,* « *nous avouons notre douleur inexprimable à ce* « *sujet.* Innocent ne leur accorda l'institution canonique « qu'après une rétractation absolue. — La paix ne fut « rétablie qu'à ces conditions. Louis XIV écrivit au pape « qu'il retirait les ordres qu'il avait donnés pour l'exécu- « tion des quatre articles. Nous voyons donc que la pa- « pauté sut maintenir encore une fois ses prérogatives, « même vis-à-vis le roi le plus puissant du monde chré- « tien (1). »

Dès ce moment, le souverain pontife, fidèle allié de la France, chercha tous les moyens de forcer l'empereur à faire la paix avec elle.

En 1694, les disputes touchant la signature du formulaire d'Alexandre VII, se rallumèrent en France, à

(1) Ranke, Hist. de la Pap. t. IV, p. 165.

l'occasion d'un décret d'Innocent XII, qui enjoignait de signer dans le sens naturel des termes ; les jansénistes, qui interprétèrent publiquement ce décret à leur avantage, en furent pourtant peu satisfaits au fond. La même année, notre pontife donna une nouvelle preuve de sa droiture et de sa prudence, en adressant à l'archevêque de Malines un autre bref, par lequel il lui défendit d'inquiéter aucun individu sur des accusations vagues de jansénisme et d'hérésie, sans l'avoir au préalable convaincu d'attachement aux erreurs condamnées ; cette mesure servit dans la suite de règle de conduite au pape Benoît XIV.

Malgré la condamnation d'Innocent XI, le quiétisme, non pas dans sa forme primitive, mais mitigé et adouci, continuait à se répandre et à faire des progrès. De Rome, il passa en France, où il rencontra un partisan dans la personne de Fénelon, et un rude adversaire dans celle de Bossuet. « Fénelon, qui pécha par un excès d'amour « divin, dit M. Henrion, comme ceux qui le combattirent péchèrent peut-être par un défaut de charité, vit « son livre des *Maximes des Saints* condamné par une « bulle du 12 mars 1699. Mais, loin d'imiter la rébellion « des jansénistes, il changea sa défaite en triomphe, par « l'humilité avec laquelle il composa un mandement contre son livre, et annonça lui-même sa condamnation « en chaire. Afin d'éterniser son repentir, il fit faire, « pour l'exposition du Saint-Sacrement, un soleil porté « par deux anges, dont l'un foulait aux pieds divers livres hérétiques, sur l'un desquels était le titre du sien,

« quoique cette qualification n'eût été donnée à aucune « des propositions condamnées (1). »

La condamnation des *Maximes des Saints* et l'admirable soumission de Fénelon furent les derniers événemens de quelque importance qui se passèrent sous le pontificat d'Innocent XII. Ce pape mourut le 7 septembre de l'année 1700, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge et la neuvième de son règne. Sa vie seule est son plus bel éloge. L'élection de ce pontife avait fait la joie des Romains ; sa mort fut pour eux un sujet de deuil.

Innocent XII eut pour successeur Clément XI qui fut élu le 24 novembre de la même année. Le nouveau pape, fils d'un sénateur romain, était né à Pesaro en 1649, et se nommait Jean-François Albani ; il avait d'abord été secrétaire des brefs, puis cardinal en 1690. Les circonstances de son élévation au trône de saint Pierre méritent d'être rapportées ici ; nous les empruntons à M. Lafitteau, qui a écrit la monographie de Clément XI avec un soin tout particulier.

Au premier avis qu'eût le cardinal Albani, qu'en moins de quatre heures de délibération, tous les suffrages se trouvaient réunis en sa faveur, le trouble s'empara de ses sens, et la surprise le tint quelques momens sans parole ; puis, reprenant un peu ses esprits, il dit, encore ému, qu'il se reconnaissait trop indigne de la chaire apostolique, pour souffrir jamais qu'on l'y élevât. On ne fut point surpris de lui trouver de si humbles sentimens de lui-

(1) Hist. de la Pap., t. III.

même ; mais on se flatta qu'après le premier saisissement, il serait facile de lui faire entendre raison sur une chose qui, visiblement, paraissait être dans l'ordre de la volonté divine.

Tout le contraire arriva : ses sens ne se calmèrent que pour lui permettre des réflexions plus profondes, et lui causer un chagrin si vif, que la fièvre lui prit avec de grands vomissemens. On fut obligé de lui faire garder le lit, où il ne parut capable que de la seule consolation qu'on ne voulait point lui accorder. Tout Rome, au contraire, se remuait pour forcer en quelque sorte son consentement : parens, amis, citoyens de tout ordre, tous accoururent, partie aux portes du conclave, partie aux pieds des autels, pour demander à Dieu et aux hommes les moyens de fléchir Albani. Les cardinaux se rendaient tour à tour dans la cellule de l'élu, afin de vaincre sa résistance. Pour dernier effort, le cardinal Le Camus entreprit de le convaincre en règle, et de lui prouver qu'il ne pouvait résister plus long-temps au Sacré-Collége, sans résister à Dieu même. Muni du Pastoral de Saint-Grégoire-le-Grand, il alla se présenter à la cellule d'Albani ; tout affligé qu'il était, celui-ci ne put s'empêcher de sourire en voyant son confrère entrer avec un gros livre. Frappé cependant de ce que tous, jeunes et vieux, s'empressaient également de le fléchir, Albani écouta paisiblement l'endroit du Pastoral où il est dit, qu'en refusant le comble des honneurs par humilité, on cesserait d'être humble, si l'on n'obéissait point à la voix de Dieu lorsqu'elle nous est marquée par l'unanimité des suffrages. « Tout » cela serait bon, repartit Albani, si j'avais les qualités

« requises. » Puis il fit déclarer aux cardinaux, qu'il les citait tous au tribunal du juge suprême, et que s'ils ne se désistaient pas de leurs poursuites, ils répondraient, au jour du jugement, des fautes inévitables que son insuffisance lui ferait commettre dans la charge sublime du pontificat. Alors, son chagrin ne fit que redoubler; il passa deux jours et deux nuits dans les pleurs, d'autant plus tourmenté que sa propre conscience commençait à lui faire craindre que sa résistance ne tint de l'opiniâtreté. Dans cette appréhension, il choisit entre les plus habiles docteurs qui fussent à Rome, quatre religieux, savoir, le père de Varesse, observantin, — le père Massoulié, dominicain, — le père Alfaro, jésuite, — et le père Thomassin, théatin, qui fut depuis cardinal. Il leur demanda, s'il pouvait, en sûreté de conscience, accepter le pontificat malgré la connaissance qu'il avait de sa propre indignité; et si, par la même raison, il pouvait le refuser en sûreté de conscience. Cette double question fut vivement agitée par les quatre docteurs, qui mirent dans leur solution la plus grande indépendance possible. Cette solution fut qu'Albani devait absolument céder. Le cardinal se rendit alors, mais si affligé, si défait, que sa vie parut en danger. Tant de raisons de se rassurer lui ayant cependant rendu un peu de calme, et sa fièvre ayant cessé, il admit les cardinaux, selon l'usage, à lui venir baiser la main dans sa cellule; cette cérémonie, tout ordinaire qu'elle était pour eux, leur devint un des sujets les plus touchans d'édification: tout le temps que dura l'hommage, celui à qui on le rendait ne put arrêter ses larmes, et tous sortirent pénétrés de respect autant que

d'admiration. C'était le quatrième jour depuis qu'ils avaient pris unanimement la résolution de lui donner leurs suffrages ; ils s'empressèrent de le conduire à la chapelle Sixtine où l'élection devait se consommer dans les formes. Après le scrutin, on trouva qu'il ne lui manquait que sa propre voix qu'il avait donnée au cardinal Panciatici, et non pas au doyen du Sacré-Collége, selon la coutume immémoriale ; comme on lui en eut témoigné quelque surprise, il répondit que les règles de la conscience étaient au-dessus de tous les usages. Le scrutin étant fini, et le doyen, suivant les canons, lui ayant demandé s'il acceptait le pontificat, avant de répondre, il voulut encore invoquer les lumières du Saint-Esprit, quitta son siége et alla se prosterner au pied de l'autel. Sa prière finie, il vint reprendre sa place, et, dans un discours où brillait l'humilité la plus pure et la plus profonde, il déclara qu'il pliait, non sans beaucoup de peine, sous le joug redoutable qu'on lui imposait. Il fut à l'instant proclamé pape à la manière accoutumée.

Le nouveau pontife commença par se prémunir contre l'écueil où avait échoué la vertu, d'ailleurs éprouvée, de tant d'autres. Son frère lui ayant été présenté avec sa famille : — « Apprenez, leur dit-il, que vous venez de « perdre votre parent naturel ; vous n'avez plus en moi « qu'un père commun, ainsi que le reste des fidèles. » Il leur défendit de s'ingérer d'aucune façon dans les affaires publiques, d'aspirer à aucune charge, de prendre le titre de prince, en un mot, de franchir les bornes de simples particuliers. Cette défense fut ponctuellement exécutée. Pour sa propre conduite, Clément XI se fit une

règle de célébrer tous les jours la sainte messe, et de se confesser aussi tous les jours. Il dormait peu et vivait si sobrement, que la dépense journalière de sa table n'excédait pas quinze sous de notre monnaie. Tous les instans de la journée étaient rigoureusement et exclusivement partagés entre la prière et les devoirs du pontificat. Quand, de loin en loin, il était obligé de prendre l'air pour des raisons de santé, sa promenade consistait à visiter quelque église, où la charité et la piété faisaient tout son délassement.

Tel est le pontife que Dieu plaça sur le trône de saint Pierre, à l'entrée d'un siècle où allaient s'élever tant d'orages. Dans les circonstances où se trouvaient l'Église, il lui fallait un chef dans la vigueur de l'âge, un chef en état de suffire à tous les genres de travaux et à des fonctions en quelque sorte incompatibles. Clément XI, dit un écrivain moderne, se gouverna si bien lui-même et l'Église avec lui, qu'elle ne perdit rien de sa gloire, ni de ses droits, pendant son pontificat de plus de vingt ans, — qu'elle étendit au contraire ses conquêtes sur les ennemis de la foi romaine, et jusqu'aux extrémités du monde, sur ceux du nom de Jésus-Christ.

Une des premières fonctions pontificales dont s'acquitta Clément XI, fut la clôture de la porte sainte ou du jubilé séculaire. Avant de procéder à cette cérémonie, le pape visita tous les hôpitaux qui se trouvaient remplis de malades à cause de l'affluence du monde à Rome, distribua d'immenses aumônes aux pauvres, consola les malades par ses exhortations, entendit les confessions d'un grand nombre d'entre eux, leur administra les derniers sacremens, rassembla

un même jour tous les pélerins prêts à partir, leur distribua quatre mille écus d'or, leur lava les pieds à tous, les baisa, leur fit dresser plusieurs tables en sa présence, et, pendant tout le repas, les servit lui-même, parlant tantôt à l'un, tantôt à l'autre, avec une bonté et un air d'intérêt qui attendrit jusqu'aux larmes les spectateurs les plus indifférens (1).

Bientôt après (1701), survint un incident minutieux en apparence, mais dont ceux qui l'avaient ménagé attendaient les plus grands effets : c'était une consultation de conscience, qui ne semblait concerner qu'un simple particulier, et qui tendait réellement à ruiner toutes les décisions de l'Église contre les erreurs du temps. On mettait sur la scène un confesseur de province, indécis sur la manière dont il doit se conduire à l'égard d'un ecclésiastique qu'il avait pris long-temps pour un homme de bien, mais qu'on lui avait enfin rendu suspect en matière de croyance. Il disait l'avoir interrogé sur différens articles et en avoir tiré ces réponses :

« Je condamne les cinq propositions dans tous les sens « selon lesquels l'Église les a condamnées ; mais sur la « question de fait, je crois qu'il me suffit d'avoir une « soumission de silence et de respect ; et tandis qu'on ne « m'aura pas convaincu juridiquement d'avoir soutenu « quelqu'une de ces propositions, on ne doit pas tenir « ma foi pour suspecte.

« Je crois qu'étant obligé d'aimer Dieu par-dessus « toutes choses et en toutes choses, comme notre fin der-

(1) Bérault-Bercastel, Hist. de l'Égl., liv. LXXXIII.

« mière, toutes les actions qui ne lui sont pas rapportées,
« au moins virtuellement, et qui ne se font point par quel-
« que mouvement d'amour, sont tout autant de péchés.

« Je tiens que celui qui assiste à la messe avec la
« volonté et l'affection pour le péché mortel, sans au-
« cun mouvement de pénitence, commet un nouveau
« péché.

« Je ne crois pas que la dévotion envers les saints,
« et principalement envers la sainte Vierge, consiste
« dans toutes les vaines formules et les pratiques peu
« sérieuses qu'on voit dans certains auteurs, etc. »

Quarante docteurs répondirent que les sentimens de l'ecclésiastique au sujet duquel on consultait, n'étaient ni singuliers, ni nouveaux, ni condamnés par l'Église; qu'ils n'étaient pas tels, en un mot, qu'on dût exiger, pour l'absoudre, qu'il y renonçât. Cette décision fut tenue secrète pendant une année entière ; après quoi, on la produisit au grand jour, imprimée à Paris, et tirée à une multitude innombrable d'exemplaires. Le scandale que produisit le *cas de conscience* fut aussi éclatant que l'attentat : encore un coup, il ne s'agissait de rien moins que de détruire de fond en comble l'autorité des constitutions apostoliques et tout ce qui s'était fait contre les dernières hérésies. Les quarante docteurs, qui avaient signé la consultation du *cas de conscience,* prévinrent leur condamnation personnelle par une humble rétractation, grâce aux efforts des évêques de Chartres et de Meaux. M. de Noailles publia ensuite une ordonnance qui condamnait la décision des consultans comme opposée aux constitutions pontificales, comme tendant à remettre en

question des choses décidées et à perpétuer des troubles, comme favorisant la pratique des équivoques, des restrictions mentales et des parjures mêmes (1703).

Il y eut dans les diocèses divers d'autres ordonnances semblables.

C'est alors que le père Quesnel, dont le nom est devênu si célèbre dans l'affaire des dernières erreurs, ne put s'empêcher de verser des larmes en voyant le *cas de conscience* renversé tout-à-coup par un soulèvement général des orthodoxes. Mais bientôt ses larmes se convertirent en un torrent de fiel qui ne ménagea personne. Il écrivit au cardinal de Noailles une lettre dans laquelle il accusait celui-ci d'avoir porté une funeste atteinte à la paix de l'Église, et les consulteurs, d'avoir donné le scandale d'une soumission lâche, forcée, contraire aux lumières de leur conscience et à celles de la vérité. Cette lettre fut bientôt suivie d'une autre pièce du même genre, intitulée : *Lettre d'un évêque à un évêque*. Quesnel y parlait encore dans le même sens, mais cette fois avec une insolence plus schismatique et une indécence inqualifiable.

Clément XI ne tarda pas à flétrir la décision du *cas de conscience*, et à opposer son influence imposante et solennelle aux efforts impudens du père Quesnel (1704). C'est ce qu'il fit par deux brefs, adressés l'un au roi et l'autre à l'archevêque de Paris. Ces deux brefs valurent au pape un flétrissant sobriquet, de la part de quelques sectaires furieux ; d'autres écrivirent, dans leur fureur, que le bref au roi marquait une âme de tigre, et que, par l'autre, Dieu répandait de plus en plus les ténèbres

sur les princes de l'Église. Cependant le jansénisme, toujours ingénieux, bien qu'irrité, ne se tint pas pour battu. Le pape n'avait publié que deux brefs énoncés en termes généraux, qui laissaient encore, par conséquent, des subterfuges à la chicane jansénienne. Clément s'en aperçut bientôt; c'est pourquoi il jugea nécessaire de marquer d'une manière plus solennelle et avec autant de prévision que d'autorité, jusqu'où les vrais catholiques doivent porter l'obéissance aux constitutions pontificales reçues de toute l'Eglise. Tel est le but qu'il se proposa et qu'il atteignit dans la fameuse bulle qui commence par les mots : *Vineam Domini Sabaoth* (16 juillet 1705).

Après avoir rapporté les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, il y déplore l'opiniâtreté de ces hommes faux, qui, peu contens de ne point acquiescer à la vérité, cherchent pour l'éluder tous les faux-fuyans imaginables, et, ce qui est pis encore, ne rougissent point d'employer pour la défense de leurs erreurs, les décrets mêmes portés contre elle par le Saint-Siége apostolique : ce qu'ils ont fait principalement, continue le pontife, pour la lettre de Clément IX en forme de bref aux quatre évêques de France, et pour les deux lettres d'Innocent XII aux évêques des Pays-Bas; comme si Clément IX, — qui déclarait dans ce même bref qu'il s'attachait fermement aux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, qu'il exigeait de ces quatre prélats une véritable et absolue obéissance, et voulait qu'ils souscrivissent sincèrement au formulaire d'Alexandre VII, — avait réellement admis dans une affaire si importante quelque exception, lui qui protestait qu'il n'en aurait jamais admis aucune; et comme

si Innocent XII, en déclarant avec sagesse et précaution, que les cinq propositions extraites du livre de Jansénius ont été condamnées dans le sens naturel que le texte offre d'abord, avait voulu parler, non du sens qu'elles forment dans le livre ou que Jansénius a exprimé, mais de quelque autre sens différent; et comme s'il eût voulu tempérer, restreindre ou changer en quelque manière les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, dans le bref même où il déclarait en termes formels qu'elles avaient été et qu'elles étaient en vigueur, et qu'il demeurait fortement attaché à ses décisions.

Le pontife ensuite attaque directement le silence respectueux; il fait observer que, par ce subterfuge qui empêche de condamner intérieurement comme hérétique le livre de Jansénius, on ne quitte point l'erreur, mais on ne fait que la cacher; qu'on entretient la plaie au lieu de la guérir; qu'on se joue de l'Église, loin de lui obéir; qu'on ouvre aux enfans de rébellion un chemin large pour fomenter l'hérésie. « On en a même vu quelques uns, dit « le pontife en terminant, se porter à un tel excès d'im« pudence, qu'oubliant les règles, non seulement de la « sincérité chrétienne, mais encore de l'honnêteté natu« relle, ils n'ont pas craint d'assurer qu'on peut licite« ment souscrire au formulaire prescrit par Alexan« dre VII, quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le « susdit livre de Jansénius contienne une doctrine héré« tique. » Après cela, Clément XI prononce en termes exprès, que, par le silence respectueux, on ne satisfait nullement à l'obéissance qui est due aux constitutions apostoliques.

Il serait difficile de rien ajouter à la clarté de cette bulle, mais cette clarté même fut un motif de plus pour que les jansénistes trouvassent la constitution de Clément XI, pernicieuse et détestable. Les catholiques la reçurent avec respect, et les hérétiques furent contraints d'avouer que Rome ne laisait plus ni ressource, ni subterfuge aux hérétiques.

En 1713, Clément publia une autre bulle, non moins fameuse que celle qui vient d'être analysée : nous voulons parler de la bulle *Unigenitus*, connue de tout l'univers.

Voici comment M. Desportes (Boscheron) raconte cet événement (1); nous faisons à dessein cette citation, pour montrer jusqu'à quel point la partialité historique peut dénaturer les faits les plus importans; nous réhabiliterons ensuite les circonstances qui ont légitimé cette grande mesure de l'autorité pontificale.

« Louis XIV, dit M. Desportes, accablé des malheurs « qui avaient troublé ses dernières années dans le cours de « la guerre de la succession d'Espagne, s'était laissé do- « miner par l'ascendant du jésuite Letellier, son confes- « seur. Celui-ci, ennemi juré du cardinal de Noailles, « archevêque de Paris, avait imaginé de faire condamner « par la cour de Rome cent-une propositions extraites « du livre d'un oratorien, nommé le *père Quesnel*, « ouvrage approuvé par le cardinal, et qui contenait des « réflexions sur le *Nouveau Testament*. Tel fut le sujet « de la fameuse constitution *Unigenitus*, et telle fut, du

(1) Biogr. univ., t. IX, art. *Clément XI*.

« moins selon Duclos, l'intrigue qui la fit naître. Cette
« condamnation était d'autant plus extraordinaire, que
« le livre du père Quesnel avait été loué hautement par
« le père Lachaise, prédécesseur de Letellier, dans la
« direction de la conscience du monarque, et par ce
« même Clément XI, qui dans cette occasion, dit Du-
« clos, ne céda qu'avec des remords sur le fond, et des
« craintes sur les suites. On ne doit pas non plus oublier
« de dire que la condamnation ne fut prononcée qu'a-
« près un examen fait par une congrégation de cardi-
« naux, de théologiens et de jurisconsultes, et qui dura
« deux années; mais on sait aussi combien il est facile
« de donner une apparence suspecte à des propositions
« extraites d'un ouvrage où tout doit être lié, et pré-
« sentées hors de leurs places. »

Maintenant, voici les faits rétablis dans toute leur exac-titude; pour donner plus de force au récit qui va suivre, nous puiserons les documens dans le livre même où se trouve la biographie de Clément XI par M. Desportes.

Quesnel, par la mort d'Arnauld, était devenu le chef du parti des jansénistes, ou, s'il est permis de nous servir de l'expression d'un écrivain moderne, il avait succédé à ce docteur dans la papauté jansénienne (car les héréti-ques donnaient réellement ce titre de pape au docteur Arnauld). L'ouvrage par lequel il débuta, celui qui pro-duisit plus d'éclat, fut son livre des *Réflexions morales*.

Il paraît qu'originairement ce livre ne contenait rien de répréhensible : il ne consistait qu'en de courtes ma-ximes et de pieuses pensées sur les paroles du Sauveur, que l'auteur avait écrites pour l'usage des jeunes con-

frères qu'il était chargé d'instruire à l'institution de Paris. Des personnages pieux, que les *Réflexions morales* avaient édifiés, engagèrent Arnauld à en donner de pareilles sur les quatre évangiles, et trouvant l'occasion d'en parler à M. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, ils le firent avec tant d'éloges, que ce prélat, renommé par sa sagesse et ses vertus, voulut en prendre connaissance. Après avoir lu, corrigé et examiné ce livre avec soin, il l'approuva par un mandement du 5 novembre 1671, et en recommanda la lecture aux ecclésiastiques et aux fidèles de son diocèse. L'édition en fut publiée à Paris, au su et du consentement de M. de Harlay, archevêque de cette ville. Celui-ci ayant fait exiler le père Abel de Sainte-Marthe, général de l'oratoire, ami et partisan d'Arnauld, Quesnel, que l'on savait fort attaché à son supérieur-général, et que l'on crut avec raison imbu des mêmes principes, reçut l'ordre de sortir de Paris et du diocèse. Il se retira dans la maison de l'oratoire d'Orléans (décembre 1681), et y continuait d'y travailler à ses *Réflexions morales*, lorsque, sur le refus qu'il fit, en 1684, de signer le formulaire, il alla rejoindre Arnauld à Bruxelles. C'est là qu'il mit la dernière main à son livre; il en revit la première partie, imprimée en 1671, lui donna plus d'étendue pour la mettre en rapport avec son nouveau travail, et l'ouvrage, ainsi refait à neuf, parut en 1694. Il fut présenté à M. de Noailles, qui avait succédé à M. Vialart sur le siége de Châlons. Ce prélat, informé que ce livre avait cours dans son diocèse et y était goûté, l'approuva après y avoir fait, dit-on, quelques changemens. Jusque-là les *Réflexions morales* n'avaient point

fait grand bruit, et l'on ne voit pas qu'elles eussent encore été l'objet d'aucune animadversion. Un événement imprévu en fit un brandon de discorde.

M. de Noailles, qui n'était pas encore cardinal, fut, cette même année, transféré sur le siége métropolitain de Paris. Le 20 août 1696, il publia une ordonnance dans laquelle il condamnait un livre de l'abbé Barcos, intitulé *Exposition de la foi de l'Église, touchant la grâce et la prédestination*. C'était, comme on l'imagine bien, toute la doctrine de Port-Royal. Deux ans après, on vit paraître, sous le titre de *Problème ecclésiastique*, un écrit où l'auteur opposait Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, approuvant cette doctrine dans les *Réflexions morales*, à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696, condamnant la même doctrine dans l'*Exposition de la foi*. On y demandait malignement auquel des deux il fallait croire.

Le *Problème* fut condamné au feu, par arrêt du parlement de Paris, en date du 10 janvier 1699; mais cela ne tirait point l'archevêque de l'état pénible où le mettait cet embarrassant dilemme, lorsque Bossuet vint prendre sa défense, dans un écrit que Quesnel et ses partisans appelèrent la *Justification des réflexions morales par Bossuet :* cependant il est notoire que, loin d'avoir approuvé le livre de Quesnel, l'évêque de Meaux y avait trouvé beaucoup de choses à redire, et avait proposé d'y mettre de nombreux cartons. Soit insinuation, soit peur et honte de se contredire, M. de Noailles, qui fut nommé cardinal l'année suivante, ne

voulut point consentir qu'on y touchât. La nouvelle édition des *Réflexions morales* parut en 1699, sans corrections, mais aussi sans approbation de l'archevêque.

L'effet du *Problème ecclésiastique* fut de ranimer les disputes jansénienmes. On vit, de part et d'autre, se multiplier les écrits dans lesquels on se faisait une guerre à outrance, une guerre à mort; la plupart de ces écrits partaient de Bruxelles, où Quesnel, le chef du jansénisme, vivait déguisé et inconnu. Humbert de Precipiano, archevêque de Malines, craignant que la tranquillité publique de son diocèse ne fût compromise, obtint de Philippe V un ordre pour faire arrêter le chef de l'hérésie. Quesnel fut découvert, emprisonné, puis trouva moyen de s'évader, erra quelque temps, et se rendit enfin à Amsterdam, où Codde, évêque de Sébaste et vicaire apostolique en Hollande, qui venait d'être déposé pour son attachement au même parti, l'avait invité à venir. Là il put écrire en pleine liberté, et usa largement du droit d'attaque et de défense. Clément XI, voulant mettre fin à ces contestations, rendit, le 13 juillet, un décret par lequel il condamnait le livre des *Réflexions morales* avec une rigueur extraordinaire.

Cette mesure n'ayant pas produit l'effet désiré, Louis XIV, las de voir l'Église de France déchirée par des divisions, demanda au pape une constitution assez prononcée pour mettre fin aux débats. Un historien récent dit que le père Letellier, confesseur du roi, *n'eut point de repos qu'il ne se fût assuré* de la condamnation du livre de Quesnel : le simple rapprochement des dates démontre la fausseté de cette allégation. Letellier

ne devint confesseur du roi qu'en 1709, et les *Réflexions morales* avaient été condamnées à Rome par un décret du 13 juillet 1708. Si l'on en croit Dorsanne et Villeforce, c'est encore le père Letellier qui aurait fatigué Louis XIV pour l'engager à demander au pape une condamnation solennelle du livre de Quesnel. C'est sur l'autorité de ces deux écrivains que Duclos accuse le père Letellier d'intrigue au sujet de l'ouvrage jansénien qui vient d'être cité. Mais il est évident que si cette condamnation a eu pour cause et pour origine une intrigue, ce n'est point à l'ascendant du confesseur de Louis XIV qu'il faut la rattacher, à moins que l'on ne veuille faire un anachronisme évident. On ne peut s'empêcher d'avouer, pour peu que l'on soit de bonne foi, qu'il était plus que temps de mettre enfin un terme aux troubles que le jansénisme suscitait en France et dans les Pays-Bas depuis si long-temps : Louis XIV devait, à juste titre, être fatigué de cette longue perturbation religieuse, et il n'avait besoin pour cela, ni d'être accablé de malheurs, ni d'être forcé par son confesseur, que l'on nous représente comme l'ennemi du cardinal de Noailles. Il est plus naturel de supposer une autre cause à la demande que fit le roi à Clément XI de confirmer solennellement la condamnation déjà faite du livre de Quesnel.

C'est sur cette demande, et d'après le rapport d'une congrégation créée à cet effet, et aux séances de laquelle le pape assista souvent, que fut dressée la fameuse bulle *Unigenitus*. Elle condamnait le livre des *Réflexions morales* et cent-une propositions qui en sont extraites, avec des qualifications diverses, parmi lesquelles se

trouve celle d'hérésie, toutefois sans application à aucune proposition particulière, et aussi sans approbation du reste de l'ouvrage. Cette bulle ne fut pas de suite reçue unanimement. Dans une assemblée de quarante-neuf évêques, tenue le 25 janvier 1714 sous la présidence du cardinal de Noailles, quarante l'acceptèrent; les neuf autres, parmi lesquels se trouvait le cardinal, furent d'avis d'attendre des explications. Un des neuf néanmoins, M. de Clermont, évêque de Laon, se réunit à la majorité. Le parlement de Paris enregistra la bulle; la Sorbonne l'inscrivit sur ses registres, malgré la défense du cardinal; et ce ne fut qu'en 1718 que celui-ci accepta la constitution de Clément XI (1).

Deux ans après la publication de la bulle *Unigenitus*, le pape condamna, par une autre bulle qui commençait par les mots *Ex illa die*, les pratiques superstitieuses et idolâtriques auxquelles se livraient encore les nouveaux convertis de la Chine. Sous Innocent X, en 1645, la congrégation de la Propagande avait défendu provisoirement quelques unes des cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le Saint-Siége en eût autrement ordonné. En effet, sur les remontrances du père Martini, Alexandre VII, par un décret de la congrégation de l'Inquisition, en date de l'année 1656, permit ces mêmes cérémonies. C'étaient les honneurs annuels que les Chinois se faisaient un devoir capital de rendre au célèbre philosophe Confucius, ainsi qu'à leurs parens défunts. Ce réglement fut regardé comme un jugement contradictoire et

(1) Biogr. univ., t. xxxvi, art. *Quesnel*, et t. iv, art. *Letellier*.

définitif par la plupart des missionnaires, même dominicains, qui se conformèrent à la pratique des Jésuites.

Cette uniformité de pratiques et d'opinions s'accrut considérablement, avec la concorde, pendant la violente persécution de 1665, bien propre en effet à éteindre les divisions. Tous les missionnaires que le gouvernement put découvrir, ayant été conduits à Canton et renfermés dans la maison des Jésuites, résolurent d'écarter à jamais les troubles qu'avait occasionnés la diversité des sentimens. Ils tinrent des conférences où la matière fut discutée avec un soin proportionné à son importance. La question des honneurs que l'on rendait à Confucius et aux morts fut mise sur le tapis. Le père Sarpetri, dominicain, prévenu d'abord que le père Martini avait pu se tromper dans l'exposé qu'il avait fait à Rome, revint de ses préventions quand il eut approfondi les raisons des Jésuites, et en donna son attestation par écrit le 4 août 1668. Un autre Dominicain, le père Navarète, résista plus longtemps; mais, convaincu à son tour, il alla trouver le vice-provincial de la compagnie, et lui déclara aussi par écrit qu'il était entièrement persuadé (29 sept. 1669); après quoi, les provinciaux de l'ordre de Saint-Dominique défendirent à leurs religieux de plus rien mettre dans leurs écrits qui fût contraire à ce qui se trouvait dans ceux des Jésuites. Le père Léonardi cependant, qui avait résisté dans les conférences de Canton, refusa de se soumettre; plus tard, le père Navarète lui-même écrivit contre tout ce qu'il avait accordé.

Considérons maintenant ces cérémonies en elles-mêmes. — D'abord, pour ce qui est des honneurs rendus

à Confucius, ils consistaient à se prosterner et à battre la terre du front devant le nom de ce philosophe, inscrit en gros caractères et exposé sur une table au milieu de cassolettes et de bougies allumées. Les mandarins pratiquaient cette cérémonie quand ils prenaient possession de leur gouvernement, et les bacheliers quand ils recevaient les degrés qui ne se conféraient que tous les trois ans; mais les gouverneurs des villes étaient obligés, avec les gens de lettres du lieu, d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur à Confucius, au nom de toute la nation. — Quant aux cérémonies qui regardent les morts, il y avait trois temps et trois manières de les pratiquer. Avant la sépulture, on plaçait une table en face du cercueil dans lequel se trouvait le défunt, et sur cette table on mettait le nom ou le portrait du mort, avec des fleurs, des parfums et des bougies allumées de chaque côté; ceux qui venaient prendre part au deuil, saluaient le défunt à la manière du pays et comme nous venons de l'indiquer plus haut. De six mois en six mois après l'enterrement, on procédait à la seconde cérémonie. Sur une table rangée contre la muraille et chargée de gradins, on voyait l'image du plus considérable des ancêtres, et de part et d'autre étaient écrits, sur de petites tablettes, les noms de tous les autres morts de la famille, avec la qualité, l'emploi, l'âge et le jour de la mort de chacun d'eux. Chez les grands, cette deuxième cérémonie était rehaussée par quelques circonstances qu'il est inutile de détailler ici. Enfin, tous les ans, vers le commencement du mois de mai, le père, la mère et les enfans se transportaient dans les lieux écartés où se trouvaient les tombeaux de leurs parens;

après avoir arraché les broussailles et les herbes qui environnaient la tombe de leurs ancêtres, ils réitéraient les marques de douleur et de respect qu'ils leur avaient données au moment de leur mort, et mettaient sur le tombeau des viandes et du vin, dont ils faisaient ensuite un repas.

Voilà les usages qui s'observaient à la Chine depuis les premiers temps de la monarchie, et l'on ne pouvait s'en dispenser, à moins que de passer pour infâme.

Cependant le parti du père Navarète grossissait toujours sourdement en Chine, et il acquit en 1684, par l'arrivée des missionnaires du séminaire de Paris, le degré de consistance nécessaire pour éclater. Ces Français travaillèrent d'abord à se rendre habiles dans la langue chinoise, langue si difficile et que possédaient si bien les Pères de la compagnie de Jésus. M. Maigrot fut le premier qui attaqua les plus anciens missionnaires de la Chine, sûr du suffrage des Dominicains, dont il avait sondé à loisir les dispositions. Simple vicaire apostolique dans la province de Fokien, il improuva et défendit ce qui avait été permis et autorisé par le Saint-Siége. Le pape Alexandre VII et la congrégation du Saint-Office avaient trouvé véritable l'exposé du père Martini : M. Maigrot le déclara faux en plusieurs points, et publia un mandement qui fit une douloureuse sensation dans la Chine catholique. Il fit partir pour Rome M. Charmot son confrère, qui présenta le 19 de mars 1697, à la congrégation du Saint-Office, un mémoire pour la défense du mandement qu'on avait fait parvenir au pape dès l'année précédente, avec une requête pour demander un nouveau réglement

sur les cérémonies chinoises ; et le 15 octobre de l'année 1699, parut à Rome un écrit intitulé *Quæsita in causa rituum Sinensium*, que le Saint-Père ordonna de communiquer aux Jésuites. Ceux-ci présentèrent aussitôt un mémoire dans lequel ils protestaient qu'ils n'avaient pu lire sans horreur ce que portait l'exposé de messieurs des missions, et qu'ils auraient été les premiers à condamner les cérémonies en question, si elles eussent été telles qu'on s'efforçait de le persuader.

Les choses n'en demeurèrent point là. Le jugement qu'on poursuivait à Rome avec la plus grande chaleur, fut enfin rendu, le 20 novembre 1704, par la congrégation de la Propagande ; mais ceux qui l'avaient sollicité n'en furent pas, à beaucoup près, aussi contens qu'ils affectèrent de le paraître. Ce jugement déclarait les cérémonies chinoises superstitieuses *selon l'exposé des accusateurs*, etc. La congrégation déclarait encore que le Saint-Siége *ne prononçait point sur la vérité de l'exposé* : vérité toutefois supposée nécessaire par les termes formels du décret, pour que l'on fût tenu de s'abstenir de ces cérémonies.

Le jugement de la Propagande, tout conditionnel qu'il était, froissa l'empereur de la Chine. Sur ces entrefaites, M. de Tournon, patriarche d'Antioche et légat apostolique en Chine, arriva à Canton le 8 avril 1705. Il n'eut pas plus tôt mis le pied dans cette ville, qu'il insinu aaux différens missionnaires qu'il fallait interdire aux néophytes l'usage des cérémonies, et qu'il se montra fort contraire aux Jésuites. Cette conduite acheva d'irriter l'empereur. A la suite d'une entrevue (1706) où il eut l'occasion de se

convaincre de l'ignorance profonde de M. Maigrot touchant la langue chinoise, il fit expédier deux rescrits. Dans le premier, il disait à l'évêque : — « Jusqu'ici les « Chinois ont embrassé le christianisme, parce qu'ils « voyaient que tous les prédicateurs parlaient et pen- « saient de la même manière ; à présent qu'il en est « parmi vous qui, par caprice ou par le seul désir de « l'emporter sur les autres, les accusent témérairement « de mal expliquer nos cérémonies, c'est chercher, non « pas à étendre votre religion, mais à la ruiner et m'o- « bliger à vous chasser de mon empire. » Le second rescrit, motivé à peu près de la même manière, ordonnait au légat de penser à son retour en Europe ; il lui fut signifié le 21 du mois d'août, et la manière peu mesurée dont celui-ci répondit, lui attira un commandement précis de sortir de Pékin le 28.

M. de Tournon étant arrivé à Nankin, donna un mandement qui interdisait aux chrétiens de la Chine la pratique des cérémonies en l'honneur de Confucius et de leurs ancêtres. Il était naturel de publier en cette occasion le décret du Saint-Siége ; le légat ne le fit point. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mandement de M. de Tournon était beaucoup plus opposé aux crémonies chinoises que le décret de Rome, ce qui ne contribua pas peu à exaspérer l'empereur et à jeter l'inquiétude dans tous les rangs des missionnaires. Ceux-ci interjetèrent appel au Saint-Siége ; la controverse devint plus animée que jamais ; l'évêque d'Ascalon ; celui de Macao et les Jésuites prétendaient l'exécution du mandement impossible. Ce fut en vain que Clément XI écrivit à l'empereur de la

Chine pour adoucir le sort du légat, que celui-ci avait fait enfermer à Macao. Le pontife, désolé de tant d'agitations et de misères, fit publier le décret d'après lequel M. de Tournon avait agi, cassa les appels et ordonna l'exécution du mandement. Il voulut que les généraux des différens corps religieux fissent passer ses ordres à leurs missionnaires. Tel fut le sujet de la fameuse bulle *Ex illa die* (1715), et telles furent aussi les causes qui la nécessitèrent. « La suppression des cérémonies Chinoi-« ses, dit Bérault-Bercastel, fut ordonnée avec beaucoup « de sagesse. Le moindre sujet de douter si elles étaient « idolâtriques, l'animosité que le partage du sentiment « augmentait de jour en jour parmi les missionnaires, les « qualifications de fauteurs de l'idolâtrie et d'adulateurs « de rois idolâtres, les infidèles témoins de ces divisions « scandaleuses, et le christianisme livré à leur dérision, « c'est là sans contredit le plus grand dommage que l'É-« vangile pût souffrir; et pour y mettre fin, il n'y avait « point de considérations sur lesquelles on ne dût passer. » — Au reste l'affaire des cérémonies chinoises reparut encore sous les successeurs de Clément XI et ne finit point avec son pontificat (1).

Le 19 février de la même année (1715), le pape Clément dut intervenir dans un démêlé religieux qui ne fut pas sans importance : il abolit le droit de légation héréditaire en Sicile, ainsi que le tribunal de la monarchie.

(1) Voyez l'Hist. ecclés. de Bérault-Bercastel, liv. LXXXIII, — les Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés., de M. Picot, — et le *Bullarium Clementis Undecimi*, in-fol., 1729, p. 427.

Ce tribunal remontait au onzième siècle. Urbain II, dit-on, alors souverain pontife, accorda à Roger, comte de Sicile, et à ses successeurs, le droit de légats du pape dans cette île. De là l'érection d'un tribunal appelé *de la monarchie sicilienne*. Mais il est bon d'observer que ce point d'histoire a plusieurs fois occupé les savans, et que Baronius est l'un de ceux qui ont le plus contesté l'existence de la bulle, en vertu de laquelle Urbain aurait fait cette concession au comte Roger. Quoi qu'il en soit, Pie V avait tenté quelques efforts pour abolir le tribunal de la monarchie, tant il lui paraissait ridicule qu'un souverain exerçât les fonctions de légat, relevât des censures, et fît des actes de juridiction ecclésiastique. Mais les rois de Sicile étaient toujours restés en possession du privilége, lorsqu'un événement peu important en lui-même vint renouveler la dispute : M. Tedeschi, évêque de Lipari, ayant été forcé de payer des droits dont il devait être exempt, s'en plaignit ouvertement ; et comme on ne se pressait pas trop de faire justice à ses réclamations, il excommunia deux commis préposés à la perception du droit. Les commis s'adressèrent au tribunal de la monarchie, qui leur donna l'absolution de l'excommunication épiscopale, et envoya à Lipari un député pour y faire observer son décret. Ce député y exerça des violences condamnables. Le pape intervint et déclara nulle l'absolution donnée par le tribunal. Les choses s'empirèrent, deux diocèses furent interdits, le tribunal voulut annuler cet interdit, le pape le confirma, mais les officiers du tribunal allèrent toujours en avant. Il en résulta de grands troubles et une persécution véritable contre les membres

du clergé et même contre les laïques qui se rangeaient du côté de Rome. Ces mesures violentes aggravèrent le mal, lorsque la Sicile échut en partage au duc de Savoie.

Alors, les officiers du roi d'Espagne, qui avaient défendu avec le plus de chaleur les prétentions de leur maître, tinrent une conduite tout opposée. Le vice-roi, le président du tribunal et ses assesseurs ne voulurent point quitter l'île sans avoir blâmé ouvertement leurs démarches et reçu du pape l'absolution des censures. Mais le nouveau roi de Sicile paraissait vouloir soutenir le privilége de leurs prédécesseurs. Clément XI ayant ordonné l'observation de l'interdit et cassé l'ordonnance des anciens officiers espagnols, le prince défendit d'exécuter aucun rescrit étranger sans son autorisation. On négocia pour accommoder ce différend ; mais les diverses prétentions n'ayant pu se concilier, le pape donna, le 11 janvier 1715, une bulle contre le dernier édit du roi, et abolit, le mois suivant, le droit de légation héréditaire et le tribunal de la monarchie. Cette bulle était signée de trente-trois cardinaux. On interjeta appel pour le roi de Sicile, et les contestations continuèrent, lorsque Philippe V redevint maître de l'île en 1718, et songea à y rétablir la paix. Un arrangement fut entamé, mais la situation dans laquelle se trouvait alors l'Europe en suspendit la solution. Cette affaire ne fut entièrement terminée que sous Benoît XIII, de concert avec l'empereur, alors maître de la Sicile.

Ce fut surtout dans la fameuse question de la succession d'Espagne, que le pape Clément XI éprouva de grandes contrariétés. La liberté du Saint-Siége dépendait,

comme celle de toutes les autres puissances européennes, de l'équilibre de la monarchie espagnole et de la monarchie française; pendant un siècle et demi, l'État romain avait vécu dans la paix en suivant les principes de la politique espagnole; il y avait donc du danger à voir devenir douteuse une situation à laquelle se rapportaient toutes les habitudes de l'existence; il était surtout à craindre qu'il ne s'élevât un différend sur la succession. C'est pourquoi Innocent XII, alors réconcilié avec la France, avait conseillé à Charles II d'Espagne d'instituer pour son héritier le prince français. Clément XI, à son tour, loua publiquement la résolution prise par Louis XIV d'accepter la succession: il écrivit une lettre de félicitations à Philippe V et lui accorda des subsides; il ne doutait pas, en 1720, que Louis ne dût remporter la victoire dans l'expédition de Vienne, qui paraissait devoir tout terminer, et ne put cacher la joie qu'il éprouvait en apprenant les progrès des armes françaises.

Mais c'est alors précisément que la fortune changea: les troupes impériales, ayant remporté de grandes victoires, se réunirent aux troupes prussiennes et se répandirent en Italie: elles n'étaient pas disposées à épargner un pape qui avait manifesté des intentions si peu équivoques; les anciennes prétentions de l'empire se réveillèrent. Les impériaux fixèrent au pape un délai pour l'acceptation de leurs propositions de paix, parmi lesquelles la plus importante était la reconnaissance du prétendant autrichien. Dans cette extrémité, le pape chercha en vain du secours: ce n'est qu'à la dernière heure du dernier jour fixé, après l'écoulement duquel les impériaux avaient menacé d'oc-

cuper la ville et l'État en ennemis, qu'il donna sa signature (1). Ainsi tombe d'elle-même cette accusation grave d'un historien moderne, qui n'a pas craint de dire, en parlant de Clément XI : — « Ce pape était destiné à donner des exemples fâcheux d'instabilité dans ses opinions politiques (2). »

Clément XI ne fut point versatile dans la conduite qu'il tint au sujet de la succession d'Espagne : il choisit le parti qui était le plus convenable à la cause du catholicisme ; s'il dut céder, s'il dut renoncer au parti que l'expérience lui avait offert comme le meilleur, ce n'est point à l'instabilité de ses opinions politiques qu'il faut s'en prendre, mais à la force des événemens, dont Dieu aime à se servir pour arriver à ses fins par des voies secrètes et mystérieuses.

Nous ne suivrons pas Clément XI dans toutes les complications politiques qui suivirent la reconnaissance forcée qu'il donna en faveur du prétendant autrichien ; nous ferons seulement observer que le résultat définitif de toutes les luttes, qui décidèrent de la succession d'Espagne, ne fut pas complètement différent de celui que la cour de Rome s'était proposé : la maison de Bourbon régna sur l'Espagne et sur une grande partie de l'Italie !

Tels furent les grands événemens religieux et politiques qui sillonnèrent le pontificat de Clément XI et le rendirent l'un des plus longs et des plus orageux de toute l'histoire de la papauté. Au milieu d'une vie si agitée, le

(1) Ranke, Hist. de la Pap., t. IV.
(2) Biogr. univ., t. IX.

pieux pontife trouva cependant le moyen de faire encore une multitude d'actions que nous avons dû nécessairement passer sous silence dans l'analyse rapide des grands faits qui précèdent ; mais ces faits seuls, que nous avons omis, suffiraient pour rendre glorieuse la mémoire d'un pape. On a de lui un grand nombre de brefs et de lettres qui attestent son zèle et sa sollicitude ; il vint au secours des chrétiens d'Orient, maltraités par les Turcs, — employa la médiation des princes catholiques en faveur des Grecs-unis persécutés, — fit rebâtir à Andrinople une église pour les catholiques, — obtint du roi de Perse plus de liberté pour les chrétiens de ses États, — contribua à l'érection d'un séminaire dans le midi de la Russie, — reçut le fils de Jacques II, roi d'Angleterre, et voulut que ce prince, à qui sa foi avait coûté un trône, trouvât du moins dans Rome un asile honorable.

Nous ne parlerons point des monumens religieux que ce pape a, ou érigés, ou réparés, ou ornés, avec la magnificence exquise qui était comme la marque de son génie : nous nous contenterons de dire que c'est cet immortel pontife qui répara le *Panthéon*, construction qu'il importait à l'Évangile d'éterniser comme souvenir et comme triomphe.

Clément mourut le 19 mars 1721. Le jansénisme fit tout pour obscurcir l'auréole de ce grand homme ; la ville luthérienne de Nuremberg fit frapper des médailles en l'honneur de ce pape célèbre ; et le pacha d'Égypte, qui avait vécu sous son règne, déclara par écrit qu'il n'enviait, pour la gloire de l'Alcoran, qu'un chef comme Clément XI.

Innocent XIII lui succéda le 15 mai 1721; il avait été, avant son élection, nonce en Suisse et en Portugal, évêque de Viterbe et cardinal; il se nommait Michel-Ange Conti, et était le huitième pape de sa famille. Les maladies dont il fut affligé depuis son exaltation, en enchaînant son zèle, ne lui permirent point de signaler par des actions éclatantes un court pontificat de deux ans neuf mois et vingt-neuf jours. « Il sut cependant l'immorta- « liser, dit le comte d'Albon : de grandes vertus et la « science du gouvernement avaient fait d'Innocent XIII « un grand prince. Aimé des grands, ils donnèrent à sa « mort les marques des regrets les plus vifs. Le peuple « exprima sa douleur par des larmes (1). » — De Lalande « lui rend le même témoignage : — « Innocent XIII, dit- « il, est le meilleur souverain dont on parle aujourd'hui. « Les romains ont été bien des années à ne cesser d'en « faire l'éloge et de regretter le peu de durée de son « pontificat..... L'abondance était générale, la police « exacte, les grands et le peuple également con- « tens (2). »

Ce pape se fit rendre Commachio par l'empereur, qui y joignit deux millions de florins pour dédommager la cour de Rome, privée de cette possession depuis plus de quinze ans.

Il avait donné, en 1723, la bulle *Apostolici ministerii*, dans laquelle il statuait sur beaucoup d'objets relatifs à la discipline des églises d'Espagne, et prescrivait

(1) Disc. sur l'Italie, t. II.
(2) Voyage en Italie, t. V.

l'observation plus exacte de plusieurs décrets du concile de Trente.

Comme on le pressait, à l'heure de sa mort, de remplir les places vacantes dans le Sacré-Collége : *Je ne suis plus de ce monde*, répondit-il, et il expira le 7 mars 1724.

CHAPITRE XI.

Benoît XIII. — Son zèle pour la discipline ecclésiastique, la bulle *Unigenitus*, et l'office de saint Grégoire.— Clément XII.—Affaire du nonce Bichi. — Bulle *In eminenti* contre les francs-maçons. — Benoît XIV. — Bref *Ex omnibus*. — Concordat avec l'Espagne. — Guerre contre l'Autriche. — Travaux de Benoît XIV. — Clément XIII. — Expulsion des Jésuites des différens États. — Bulle *Apostolicum*.[1]

Benoît XIII, élu pape le 29 mai 1724, succéda au pontife dont nous venons de regretter la perte et de louer les vertus. Ses prénoms étaient Pierre-François ; il était de l'illustre famille des Ursins ou Orsini. Il naquit à Rome le 2 février 1649, prit à Venise l'habit de saint Dominique en 1667, fut créé malgré lui cardinal cinq ans après, et occupa les siéges de Monfredonia, de Césène et de Bénévent. Ce fut dans cette dernière ville que, le 5 juin 1688, un tremblement de terre faillit lui coûter la vie : la ville fut presque entièrement renversée ; la secousse détruisit une partie du palais archiépiscopal où le prélat était resté

seul avec un gentilhomme. Celui-ci fut écrasé à côté même de l'archevêque qui n'échappa à une mort certaine que par une espèce de prodige : il fut précipité de l'appartement du second jusque sur la voûte de la cave, où quelques bouts de canne de roseau (ce sont les expressions de l'historien) se croisèrent en tombant et formèrent une sorte de cintre, à l'aide duquel il eut la liberté de respirer. On le tira de là au bout d'une heure et demie, et le jour même il prêcha, le Saint-Sacrement à la main.

Benoît XIII porta sur le siége pontifical des vertus qui font honneur à sa mémoire. Tous ses décrets ne respirent que la piété et le bon ordre ; sa conduite, comme prince, lui mérita les bénédictions des Romains, qu'il soulagea par ses bienfaits, en même temps qu'il les édifiait par la pureté de ses mœurs.

Par un bref du 6 novembre 1724, adressé aux dominicains, Benoît, s'expliquant sur la doctrine de la prédestination gratuite et de la grâce efficace par elle-même, dit que l'école des thomistes se glorifiait avec une ardeur louable d'enseigner une doctrine transmise par saint Augustin et saint Thomas, conforme à la parole de Dieu et aux décisions des conciles. Il y prend à cœur de justifier la bulle de Clément XI du reproche qu'on lui faisait, de donner atteinte à cette doctrine importante. Toutefois, dans un autre bref, il déclare que les louanges qu'il a données à cette doctrine ne doivent pas empêcher les autres écoles de soutenir, à l'ordinaire, sur les matières de la grâce, les opinions qu'elles ont jusqu'alors professées *licitement* et *en tous lieux*.

Un an après (1725), il tint à Rome un concile dans

l'Église de Saint-Jean-de-Latran; il en fit l'ouverture par un discours, dans lequel il insista particulièrement sur les motifs qui doivent porter les papes et les évêques à tenir fréquemment des synodes, et sur les avantages qui en résultent pour l'Église. Ce concile eut sept sessions. On y fit plusieurs réglemens, dont les principaux concernent les devoirs des évêques et des autres pasteurs, les instructions chrétiennes, la résidence, les ordinations, la tenue des synodes, les bons exemples que les pasteurs doivent à leurs peuples, la sanctification des fêtes, et différentes autres matières de discipline ecclésiastique. Ces réglemens renferment, pour ainsi dire, toutes les mesures que Benoît XIII avait prises lui-même dans les synodes qu'il tenait fréquemment étant archevêque de Bénévent. A la tête de ces décrets, le concile en mit deux principaux : le premier ordonnait aux évêques, bénéficiers, prédicateurs et confesseurs, de faire la profession de foi de Pie IV; le second était conçu en ces termes : — « Comme pour maintenir et conserver dans son intégrité et sa pureté la profession de foi catholique, il est très nécessaire que tous les fidèles évitent avec le plus grand soin et détestent les erreurs qui, dans ces temps modernes, s'élèvent contre cette même foi, tous les évêques et tous les pasteurs des âmes veilleront avec la plus grande exactitude, comme par le passé, à ce que la constitution de Clément XI de sainte mémoire, constitution qui commence par le mot *Unigetus*, et que nous reconnaissons comme une règle de notre foi, soit observée et exécutée par tous, de quelque grade et de quelque condition qu'ils soient, avec

« l'obéissance entière qui lui est due. S'ils apprennent donc « que quelqu'un (de leur diocèse, ou de leur province, « ou étranger), demeurant dans leur diocèse, ne pense « pas bien ou parle mal de cette constitution, qu'ils ne « négligent pas de procéder et de sévir contre lui selon « leur pouvoir et leur juridiction pastorale. Et lorsqu'ils « croiront qu'il est besoin d'un remède plus efficace, « qu'ils dénoncent au siége apostolique ces opiniâtres et « ces rebelles à l'Église. Qu'ils aient même soin de re- « chercher exactement les livres faits contre cette cons- « titution, ou qui soutiennent les fausses doctrines qu'elle « a condamnées, et qu'ils se les fassent remettre pour les « déférer ensuite à nous et au Saint-Siége. »

Les 10, 27 et 31 décembre 1726, Benoît XIII canonisa, avec les cérémonies accoutumées, huit bienheureux, savoir : Thorribio de Mongravejo, archevêque de Lima au Pérou, — Jacques de la Marche, religieux des frères mineurs de l'Observance, — Agnès de Monte-Pulciano, religieuse, — François Solano, frère mineur de l'Observance, prédicateur et missionnaire, — Peregrini Latiozi, de l'ordre des serviteurs de la bienheureuse Vierge Marie, — Jean de la Croix, réformateur des carmes, — Louis de Gonzague — et Stanislas Kostka. Le 19 mai de l'année 1729, le pontife canonisa encore saint Jean Népomucène, célèbre martyr du sceau de la confession, glorieux serviteur de Dieu, que certains écrivains du jour, faiseurs de feuilletons, ont eu l'audace de transformer en mythe ! Saint Jean Népomucène était le seul prêtre séculier qui, avec saint Yves de Tréguier, eût reçu les honneurs de la canonisation selon toutes les for-

malités prescrites par le rit nouveau; encore ne l'obtint-il qu'à raison de son martyre.

Peu après la canonisation de saint Jean, une affaire assez sérieuse éclata en France au sujet de l'office et de la fête de Grégoire VII. Le Parlement de Paris se mêla de publier un arrêt contre la légende de l'office de ce grand pontife. Cet arrêt eut beaucoup d'éclat, et bien des gens lui donnèrent une importance qui apparemment leur sembla propre à faire haïr la cour de Rome. On sait que Grégoire VII est un des papes qui furent les plus ardens à défendre les décrets de la puissance du siége apostolique. Il fut, au milieu des désordres de son temps, comme un phare lumineux qui éclaira la malheureuse époque où il vécut. Ses vertus éminentes le firent mettre au rang des saints que l'Église vénère; un décret de la congrégation des Rites, du 25 septembre 1728, fixa sa fête au 25 mai, et on commença, l'an 1729, à en faire l'office. Il s'en répandit quelques exemplaires à Paris; mais ils furent supprimés par ordre de la cour. Les ennemis de la paix jetèrent les hauts cris, et les magistrats, toujours effrayés de l'ombre même de la plus légère atteinte portée aux *prétendues* libertés gallicanes, rendirent des arrêts pour supprimer, dans les bréviaires, la feuille qui contenait l'office de saint Grégoire VII. Le Parlement de Paris donna l'exemple, et fut suivi de ceux de Rennes, de Metz et de Toulouse. L'évêque d'Auxerre alla même jusqu'à marcher à la remorque du Parlement de Paris, et donna un mandement contre l'office; il eut de tristes imitateurs dans la personne des évêques de Montpellier, de Metz, de Troyes et de Castres. Le pon-

tife trouva étonnant, à juste titre, que des parlemens et quelques évêques défendissent de célébrer la fête d'un saint reconnu par l'Église; il donna un bref pour casser les arrêts des Parlemens, et un autre contre les mandemens des quatre évêques français.

Benoît XIII, après avoir vécu en assez bonne intelligence avec la cour de Vienne, qui lui avait rendu Commachio, eut quelques démêlés avec elle au sujet des duchés de Parme et de Plaisance, qu'il prétendait devoir relever du Saint-Siége, tandis que le cabinet de Vienne en disposait comme fiefs de l'Empire. Cette contestation, qui durait depuis long-temps, demeura derechef sans décision pour le moment. Benoît mourut le 21 février 1730, après un pontificat de cinq ans et huit mois.

On ne saurait que louer sa piété, sa vertu, son zèle pour la religion et sa libéralité pour les pauvres. Rien n'égalait sa douceur et son humilité. « J'aime, disait Benoît XIV, j'aime la bonhomie de Benoît XIII, qui fit « reculer son carrosse dans Rome même, pour ne pas « avoir d'affaire avec un gentilhomme romain. » — Si notre pontife emporta les bénédictions de son peuple, le cardinal Goscia, qui avait abusé de sa confiance, ne put échapper à la fureur de la populace que par la fuite. Les Bénéventins, trop favorisés par ce ministre et devenus comme lui l'objet de la haine publique, furent spoliés par les Romains, dès que le pape eut fermé les yeux. Goscia, leur protecteur, fut exilé à Naples, où il mourut gorgé d'or et couvert de mépris.

On a de Benoît XIII des *Homélies sur l'Exode*, qu'il avait prononcées quand il était archevêque de Béné-

vent, 2 vol. in-4°, Rome, 1724; le 3e volume, publié en 1725, est dû à la plume d'un Dominicain, que le pape avait chargé de compléter l'ouvrage.

Après quatre mois et sept jours de conclave, on élut le 12 et couronna le 16 juin 1730, sous le nom de Clément XII, Laurent Corsini, né à Florence en 1652, d'une des premières familles de cette ville; il avait été créé cardinal par Clément XI en 1706, et était devenu évêque de Frascati en 1725. Le lendemain de son couronnement, le peuple assemblé de toutes parts cria à sa suite : « Vive le pape Clément XII! justice des justices du dernier ministère ! » Le pontife eut égard à ces plaintes : la recherche de ceux qui avaient malversé sous le règne précédent est un des traits les plus remarquables de son gouvernement. Mais lorsque les cardinaux voulurent lui indiquer certains sujets concernant l'administration générale des affaires : « C'est aux cardinaux à élire le « pape, leur dit-il, mais c'est au pape à choisir ses mi- « nistres. »

Une affaire importante occupa Clément XII au début même de son pontificat. Ce fut celle de Bichi, précédemment nonce à Lisbonne. Cette cour avait demandé pour lui le chapeau de cardinal, que Rome jugea convenable de lui refuser. Bichi fut même rappelé de sa nonciature, qui fut donnée à un autre. Il n'en fallut pas davantage pour irriter le roi de Portugal. En conséquence, ce monarque refusa de recevoir le successeur de Bichi, et ne voulut point laisser partir celui-ci qu'on ne lui eût promis de le faire cardinal. Cette demande et ce refus, également insolites, ne réconcilièrent pas les esprits avec

l'ex-nonce, qui fut même formellement exclu du cardinalat, en 1728.

A cette nouvelle, le roi de Portugal rompit ouvertement avec Rome, et défendit tout commerce avec la cour pontificale.

L'affaire en était à ce point, lorsque Clément XII monta sur le trône de Saint-Pierre. L'élévation de ce pape facilita un accommodement. Le marquis de Bichi, frère du prélat, avait épousé une nièce de Clément, qui montra le désir de terminer cette affaire à l'amiable. Le pontife exigea seulement qu'avant tout M. Bichi quittât Lisbonne. Quelques mois après, il le déclara cardinal (1730), et le monarque portugais révoqua son décret de 1728 (1).

La guerre qui s'alluma à cette époque, et dont l'Italie fut le théâtre, causa de grands embarras à Clément XII. L'entrée et le séjour successifs des troupes impériales et espagnoles grevèrent de contributions les habitans de Ferrare, de Bologne et de Ravenne, que le pape fut obligé d'indemniser de ses propres deniers. Il eut aussi des démêlés avec la cour de Turin; en 1738, il donna au roi des Deux-Siciles l'investiture du royaume de Naples.

Le 28 avril de la même année, le souverain pontife publia la bulle *In eminenti* pour condamner et défendre la société et les réunions des *francs-maçons;* il y blâma, entre autres choses, le serment et le secret maçonnique. Plus tard, Benoît XIV renouvela cette défense

(1) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle, t. II.

et cette condamnation : ce grand pape y remarquait particulièrement l'union mystérieuse de ces sociétés secrètes, leur opposition aux lois, leur proscription par plusieurs princes, et l'idée qu'elles inspiraient généralement.

Clément mourut le 6 février 1740, à l'âge de quatre-vingt-huit ans; son pontificat avait duré neuf ans, six mois et vingt-quatre jours. « Caraccioli prétend que Clément XII fut aveugle pendant neuf ans. On ne trouve nulle trace d'un fait aussi extraordinaire. Il lui donne douze ans de pontificat, ce qui est évidemment inexact. Clément XII mérita d'être loué pour sa piété, sa justice et sa bienfaisance. Les Romains lui érigèrent une statue de bronze, qui fut placée au Capitole (1). »

Parmi les hommes que ce pape promut au cardinalat, le plus digne, le plus éminent, fut sans aucun doute Prosper Lambertini. Il sortait d'une illustre famille de Bologne, où il était né en 1675. Son éducation avait été remarquable, et ses rapides progrès dans toutes les sciences, l'avaient bientôt fait distinguer parmi tous les élèves de son âge. « Les études les plus sérieuses suffi-
« saient à son ardeur pour le travail, et n'ôtaient rien à
« la profonde vivacité de son esprit. Saint Thomas fut
« son auteur de prédilection pour la théologie. Il s'ap-
« pliqua également au droit canonique et civil, devint
« clerc du fameux avocat Justiniani, et ne tarda pas à
« être fait lui-même avocat consistorial. On le fit ensuite
« promoteur de la foi, ce qui lui donna lieu de s'appli-
« quer aux procédures usitées pour la béatification, et de

(1) Biogr. univ., t. IX.

« faire par la suite un excellent ouvrage sur cette ma-
« tière. Passionné pour les sciences, pour les recherches
« historiques, pour les monumens des arts, Lambertini
« se lia avec tous les hommes célèbres de son temps. Il
« avait la plus haute estime pour le père Montfaucon,
« qu'il connut à Rome. Les occupations sérieuses ne
« l'empêchaient pas d'orner sa mémoire de tout ce qu'il
« y avait de plus recherché dans la littérature. Clé-
« ment XI le nomma chanoine de Saint-Pierre, et en-
« suite prélat. On le vit bientôt consulteur du Saint-Of-
« fice, associé à la congrégation des Rites, et enfin In-
« nocent XIII ajouta la place de canoniste de la Péniten-
« cerie. Bientôt Lambertini fut appelé aux emplois du
« premier ordre. Benoît XIII lui donna l'évêché d'An-
« cône en 1727. Ce fut là qu'il développa des talens su-
« périeurs et de grandes vertus. Visites, synodes, priè-
« res, instructions, il ne négligea rien dans l'accomplis-
« sement de ses devoirs. Il fut l'ami de ses curés, et ne
« leur donna pour successeurs que leurs meilleurs
« vicaires. Sa conduite fut la même à l'archevêché de
« Bologne, dont il fut revêtu en 1732, et où ses compa-
« triotes le virent arriver avec transports (1).

Tel est l'homme qu'attendaient les plus hautes destinées après la mort de Clément XII. Le chapeau de cardinal qu'il avait reçu en 1728, lui donnait entrée au conclave de 1740, où quarante-trois voix lui conférèrent la tiare. Lambertini prit le nom de Benoît XIV.

Chaque année de son pontificat est signalée par quel-

(1) Biogr. univ., t. IV.

que bulle ou quelque bref, tantôt pour maintenir dans sa pureté le dépôt des saines doctrines contre les attaques de l'erreur, tantôt pour réformer les abus, d'autres fois enfin pour introduire des usages utiles.

A son intronisation, il conçut un projet qui ne réussit malheureusement pas : c'était de faire signer un corps de doctrine, où, sans parler de Baïus, de Jansénius et de Quesnel, telle vérité serait prescrite et telle erreur condamnée. Il pensait, remarque un écrivain religieux, que, par ce moyen, le jansénisme s'anéantirait de lui-même et sans résistance; mais il est probable que la secte, voyant ses erreurs réprouvées, n'aurait pas été plus docile, parce qu'on aurait épargné les noms de ses fondateurs. Les nouveaux troubles qu'elle excita de toutes parts, en France, en convainquit bientôt le pontife. Pour y apporter remède, Benoît XIV adressa aux prélats français, le 16 octobre 1756, un bref qui commençait par ces mots : *Ex omnibus*. Après leur avoir témoigné la peine qu'il avait ressentie en apprenant les troubles de la France, le pape, dans ce bref, rendait hommage à la fermeté des évêques qui, d'accord sur les vrais principes, n'avaient été partagés, disait-il, que sur le choix des moyens à prendre pour les mettre en pratique. Puis il abordait la constitution *Unigenitus*. « Cette « constitution, écrivait-il, est d'une si grande autorité « dans l'Église, et elle exige tant de respect et d'obéis-« sance, qu'aucun fidèle ne peut se soustraire à la sou-« mission qui lui est due, ni lui être opposé en aucune « manière, sinon au péril de son salut éternel. D'où il « suit que l'on doit refuser le viatique aux réfractaires,

« par la règle générale qui défend d'admettre un pécheur « public et notoire à la sainte Eucharistie. » Il marquait ensuite ceux qui doivent être regardés comme pécheurs publics.

Telle est la substance de ce bref, dont la modération ne satisfit point cependant les gens exagérés. La manière dont Benoît XIV y parlait de la bulle, le respect et la soumission qu'il voulait qu'on eût pour elle, le terme de réfractaire dont il se servait, le refus des sacremens qu'il prescrivait en certains cas, — tout cela déplut aux ennemis de cette même constitution, et ils s'en expliquèrent hardiment dans plusieurs libelles.

Un des actes les plus remarquables du pontificat de Benoît XIV, est le concordat qu'il fit, en 1753, avec l'Espagne. Il prit sur lui de renoncer au droit de collation des petits bénéfices, droit que la cour romaine possédait toujours en Espagne, non toutefois sans d'énergiques résistances. Il passa aussi, avec la plupart des autres cours, des traités pleins de modération. Le droit de patronage, que possédait déjà le roi de Portugal, fut étendu, et le titre de *très fidèle* fut encore ajouté aux autres distinctions qu'il avait acquises. La cour de Sardaigne, très mécontente, parce que les concessions qu'elle avait obtenues lui avaient été retirées sous le dernier pontificat, fut apaisée par les instructions concordatives de 1741 et de 1750 (1).

Un seul événement politique signala le pontificat de Benoît XIV : ce fut la guerre entreprise par la France et

(1) Ranke, Hist. de la Pap., t. IV.

la Prusse coalisées, pour exclure la nouvelle maison d'Autriche de la dignité impériale. La majorité des électeurs s'étant déclarés pour le duc de Bavière, le pape lui envoya un nonce pour le complimenter; mais la contestation une fois remise au sort des armes, il garda la plus stricte neutralité : comme Moïse sur le mont Oreb, il se contenta de prier pour le triomphe du parti le plus juste. Les troupes autrichiennes, espagnoles, napolitaines, s'établirent indistinctement dans les États ecclésiastiques. Les officiers qui passaient dans Rome se faisaient un devoir de respecter le trône de la religion et l'asile de la paix. Les armées de Charles et de Lobkowitz se battaient aux portes de la ville, sans que le sommeil des Romains en fût troublé. Lorsque la tranquillité fut rétablie, le pape obtint de justes indemnités pour le séjour des troupes dans ses domaines, et les puissances de l'Europe, en s'acquittant de leurs obligations, s'empressèrent de fortifier leur alliance respective de ce lien sacré de la concorde universelle (1).

Benoît XIV aimait trop les sciences, les lettres et les arts pour ne pas en faire l'objet particulier de ses soins. Il fonda des académies à Rome, envoya des gratifications à celles de Bologne, fit mesurer un degré du méridien, relever l'obélisque du Champ-de-Mars, bâtir l'église de Saint-Marcellin, dont il traça lui-même le plan, exécuter en mosaïque les tableaux de Saint-Pierre, et traduire en italien les bons ouvrages anglais et français. La bibliothèque du Vatican, immense et précieux dépôt de ri-

(1) Biogr. univ., t. IV.

chesses littéraires de tout genre, s'accrut considérablement par ses soins. Les fouilles qu'il fit pratiquer à Rome et dans les environs lui fournirent quantité de monumens de haut prix, qu'il transporta au Capitole dans un bâtiment construit à cet effet, qu'on appela *le Musée*, pour y demeurer exposés aux yeux du public (1).

Ce pape aimable et vertueux laissa en mourant, le 3 mai 1758, seize volumes in-folio, où l'on remarque une profonde érudition, une vaste connaissance du droit civil et canonique, de l'histoire sacrée et profane. Le pontificat de Benoît XIV dura dix-huit ans, huit mois et seize jours.

Dans l'*Art de vérifier les dates*, on reproche à ce pape des *préjugés;* ce qui ne signifie sans doute autre chose, sinon qu'il n'avait pas les préjugés de l'auteur.

L'éloge de Benoît XIV se trouve partout; l'un des plus célèbres est ce distique si connu de Voltaire, qui lui avait dédié sa tragédie de *Mahomet :*

« Lambertinus hìc est, Romæ decus et pater orbis;
« Qui mundum scriptis docuit, virtutibus ornat. »

Le conclave qui suivit la mort de Benoît XIV, s'ouvrit le 9 mai et finit le 6 juillet; il n'était composé que de quarante-quatre cardinaux. Charles Rezzonico, de Venise, fut élu. Ce choix d'un cardinal vénitien surprit, dans un moment de rupture déclarée entre la cour de Rome et la république de Venise. La réputation du nouveau pape expliquait toutefois cette préférence. Charles

(1) Henrion, Hist. de la Pap., t. III.

Rezzonico, né en 1693, cardinal en 1737, et évêque de Padoue en 1743, était digne par ses vertus du haut rang où il venait d'être élevé. Les écrivains les moins amis du pape lui ont rendu ce témoignage. « Clément, dit le protestant Ranke, possédait une âme pure et avait des intentions droites ; il priait beaucoup et ardemment ; sa plus grande ambition était d'être canonisé. Il était fermement convaincu que tous les droits de la papauté doivent être sacrés et inviolables ; aussi gémissait-il profondément de ce qu'on en avait laissé périmer quelques uns ; il était décidé à ne faire aucune concession ; il était même persuadé qu'on pouvait encore, à force de persévérance, reconquérir tout ce qui avait été perdu, et rétablir la splendeur obscurcie de Rome. Il regardait les Jésuites comme les défenseurs les plus fidèles du Saint-Siége (1). »

Les premiers soins de son pontificat furent consacrés à la continuation des travaux commencés sous Benoît XIV, pour la réparation et l'embellissement de l'église du Panthéon ; il s'occupa aussi du desséchement des Marais-Pontins et de la reconstruction du beau port de la Civita-Vecchia.

L'état de l'Église ne tarda point à fixer son attention. Il donna des réglemens pour réprimer la licence du carnaval dans Rome, — condamna une partie de l'*Histoire du peuple de Dieu* par Berruyer, — s'éleva avec force contre le livre de l'*Esprit* par Helvétius, — écrivit dans le même temps une lettre aux patriarches et évêques,

(1) Ranke, Hist. de la Pap., t. IV.

sur l'observance des lois canoniques, contre les clercs qui font le négoce, — confirma de nouveau la lettre encyclique de Benoît XIV au sujet de la bulle *Unigenitus*, — fit procéder à la béatification du vénérable Alphonse Rodriguez et à celle du vénérable évêque Jean de Palafox, — et condamna l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau.

Le 3 septembre 1759, les Jésuites furent chassés du Portugal. « C'est ici, dit M. Picot, c'est ici comme la première scène d'une grande tragédie ; et l'on nous permettra de raconter, avec quelque détail, ce qui précéda et amena cette révolution étonnante, qui, dans l'espace de quelques années, fit tomber et proscrire une société entourée jusqu'alors d'un assez grand éclat.

Le roi de Portugal, Joseph Ier, qui gouvernait le royaume depuis 1750, avait donné toute sa confiance à un homme entreprenant. Carvalho, qui prit successivement les noms de comte d'Oeyras et de marquis de Pombal, jouit quelque temps d'une grande renommée. Exalté par deux partis, traité fort sévèrement par d'autres écrivains, il paraît avoir été bien apprécié par le comte d'Albon, qui, dans ses *discours*, en même temps qu'il rend justice à quelques réformes heureuses de ce ministre, peint avec chaleur son ambition, son orgueil, ses injustices et ses cruautés. Mais, sans nous arrêter à ce qui n'est pas de notre sujet, nous nous contenterons de rapporter ce que Pombal fit relativement à la religion. On le vit porter dans l'Église même ses vues réformatrices ; changer, détruire, asservir les évêques à ses volontés ; se déclarer l'ennemi du Saint-Siége ; protéger les auteurs et les écrits qui prêchaient

les nouveautés ; favoriser en Portugal un enseignement théologique tout différent de celui qu'on avait suivi avant lui, et ouvrir enfin la porte aux systèmes et aux illusions des mauvaises doctrines, dans un pays jusque là paisible et religieux.

Il ne déploya pas cependant tout de suite les desseins qu'il avait formés. Il parut n'en vouloir d'abord qu'aux Jésuites; et en Portugal, comme en France, ces hommes utiles furent le premier objet des efforts des ennemis de la religion, et les premières victimes qu'ils entreprirent d'immoler. Pombal leur interdit d'abord l'entrée du palais. Il les attaqua dans deux écrits qu'il fit publier. Il sollicita et obtint de Benoît XIV, sous des prétextes dont la solidité n'a pas été prouvée, un bref pour la réforme des abus introduits dans la Société. Il fit interdire les Jésuites dans tout le Portugal. Son despotisme, qui faisait ployer les grands devant ses volontés, ne ménageait pas les évêques ; et ceux qui osèrent résister apprirent qu'on ne le faisait pas impunément.

Sur ces entrefaites, le roi de Portugal retournant dans sa voiture, le 3 septembre 1758, vers onze heures du soir, à l'une de ses maisons de campagne, reçut plusieurs coups d'armes à feu, dont aucun ne paraît avoir été dangereux. On a cru généralement en Portugal que le complot n'avait pas le prince pour objet, et qu'on n'en voulait qu'à un de ses officiers que l'on croyait seul dans sa voiture. On a prétendu que Pombal n'avait travesti cet événement en conjuration contre le monarque, qu'afin d'avoir un prétexte pour donner carrière à ses violences. Ce ne fut que le 14 décembre, plus de deux mois après

la blessure du roi, que les emprisonnemens commencèrent. Le procès fut informé avec célérité; et le 12 janvier suivant, sept personnes des plus qualifiées du Portugal, et quatre de leurs domestiques, furent condamnées à mort. Les Jésuites, auxquels le ministre en voulait principalement, avaient été investis dans leurs maisons, et gardés à vue. Trois d'entre eux, Malagrida, Alexandre et de Mathos, furent mis en prison. On envoya à tous les évêques, au nom du roi, un long manifeste contre la Société, et l'on y faisait un long récit des crimes et des erreurs imputés à tous ses membres. Enfin, le 3 septembre 1759, ils furent chassés, par un édit, de tout le royaume, déclarés traîtres et rebelles, et leurs biens confisqués. On les embarqua tous, au nombre d'environ six cents, sur des bâtimens chargés de les conduire en Italie. Pombal ne garda que trois religieux, qu'il accusait d'avoir été complices de l'assassinat. C'étaient les trois que nous avons nommés. Le premier, Malagrida, avait été condamné à mort, mais non exécuté. On n'avait pas encore osé enfreindre les priviléges des ecclésiastiques, et Clément XIII avait refusé les autorisations demandées, ne croyant pas pouvoir concourir à une exécution qu'il regardait comme souverainement inique. Il en résulta une longue altercation entre les deux cours. Le roi, toujours poussé par son ministre, renvoya de Lisbonne le nonce du pape, et donna l'ordre à son ambassadeur à Rome de quiter cette ville.

Cependant Pombal, qui ne voulait pas laisser échapper sa victime, imagina de livrer Malagrida à l'inquisition, comme un faux prophète. L'inquisiteur général, don Jo-

seph de Bragance, frère du roi, ayant refusé, dit-on, ainsi que les assesseurs de son tribunal, de condamner le jésuite, on créa un nouveau tribunal, présidé par le frère du ministre, et on instruisit le procès sur deux écrits attribués au prisonnier. Mais ces écrits, s'ils ont véritablement existé, ne prouveraient que l'extravagance d'une tête affaiblie par le séjour de la prison. Quelques uns ont même prétendu que les fragmens qu'on en a cités étaient de la façon d'un capucin défroqué, nommé le P. Norbert, qui avait déjà fort maltraité les Jésuites dans d'autres ouvrages, et qui, après avoir promené quelque temps, dans différentes contrées de l'Europe, son humeur inquiète et vagabonde, était venu, sous le nom de l'abbé Platel, offrir ses services à Pombal, et débitait à Lisbonne, sous l'autorisation du ministre, force libelles contre la Société.

Malagrida fut donc condamné au feu, comme faux prophète, et brûlé à l'âge de soixante-quinze ans ; et *l'excès du ridicule et de l'absurdité fut joint à l'excès de l'horreur,* dit Voltaire. Platel eut grand soin d'envoyer à ses amis de Paris un détail très circonstancié d'un spectacle si joyeux. Il y donne de grands éloges à la sagesse et à la maturité du jugement ; et il se trouva, dit-on, en France un parlement qui condamna un écrit au feu, parce qu'on y parlait mal des inquisiteurs qui avaient envoyé un jésuite au feu.

Les ennemis de la Société en France surent bien profiter de cet événement pour le faire servir à leurs vues. Déjà, depuis long-temps, ils ne négligeaient aucune occasion pour rendre les Jésuites odieux et ridicules, et

plus d'un effort avait été fait pour les renverser ; mais les circonstances ne s'étaient pas trouvées encore assez favorables (1), lorsqu'un incident, peu important en lui-même, vint procurer aux Jésuites de France le même sort que venaient d'éprouver leurs confrères de Portugal.

Le père de Lavalette, jésuite, résidant à la Martinique, se mêlait de commerce, et avait tiré une lettre de change sur le père de Sacy, son confrère, demeurant à Paris. Les Lioncy, frères, et Gouffre, négocians de Marseille, étaient porteurs de cet effet. Il fut protesté ; il y eut des négociations ; l'affaire traina et ne s'arrangea point. Après quelques délais, la contestation fut portée au parlement de Paris, où elle fut plaidée avec une extrême chaleur. Ce fut à cette occasion que les avocats de Lioncy commencèrent à se déchaîner contre les constitutions de la Société, et prétendirent y trouver le germe de tous les désordres. Ces constitutions n'avaient pourtant rien qui les distinguât beaucoup de celles des autres religieux ; mais on ne voulait que trouver des prétextes. Tout devient une arme pour des gens qui veulent le combat. Ces constitutions recommandaient avec force l'obéissance aux supérieurs, comme étant la base de la perfection religieuse. On en conclut aussitôt que ce précepte insinuait adroitement qu'il fallait faire, sans exception, tout ce que les supérieurs commanderaient, fût-ce même des crimes, des révoltes, des assassinats. C'est à

(1) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle, t. II, p. 368-370.

peu près de cette manière qu'on raisonna sur les autres points de la règle. De telles preuves parurent convaincantes à des hommes déjà prévenus. A l'audience du parlement, les avocats de la Société furent souvent interrompus de murmures et de huées par les hommes *modérés* qui remplissaient la salle, tandis que les sarcasmes et les sophismes des défenseurs des Lioncy excitaient de nombreux applaudissemens.

L'arrêt du parlement fut rendu le 8 mai 1761, aux acclamations réitérées, aux trépignemens de pied et aux démonstrations de joie bruyantes et multipliées de ceux qui étaient venus là pour jouir de leur triomphe. Les Jésuites furent condamnés à acquitter les lettres de change, et à payer en outre cinquante mille livres de dommages et intérêts.

Nous ne discuterons point l'équité de ce jugement. Le père Lavalette était coupable : mais on peut croire que, dans un tout autre temps, on n'eût pas rendu la Société entière responsable de l'imprudence ou des délits d'un particulier. Lors de l'affaire du Portugal, on peignait tous les Jésuites comme des régicides. Au procès des Lioncy, on prétendit qu'ils étaient tous trafiquans. Leurs ennemis avaient senti que c'était le moment de frapper à coups redoublés. Les nouveaux philosophes, qui travaillaient si puissamment à l'anéantissement de la religion, avaient calculé que l'extinction des ordres religieux était un des premiers moyens à mettre en usage. Il leur parut qu'il fallait d'abord sacrifier les Jésuites, et on se ligua contre eux. Tout favorisait d'ailleurs à cette époque les vues des encyclopédistes. On n'avait que trop éprouvé la fai-

blesse de Louis XV. Les dispositions du parlement n'étaient pas équivoques, et le ministère était peu favorable à la religion (1).

Le 8 juillet de la même année, l'abbé Chauvelin fit un discours au parlement, pour dénoncer *les opinions pernicieuses, tant dans le dogme que dans la morale, de plusieurs théologiens jésuites;* — d'abord, il concluait que *tel était l'enseignement constant et non interrompu de la Société.* On confirma cette assertion, et il fut déclaré que tous désaveux et rétractations à cet égard étaient inutiles et illusoires. Enfin, on défendit aux Jésuites de tenir des colléges, et aux sujets du roi d'y étudier ou de s'y faire religieux.

Le roi était sollicité en faveur des Jésuites par la reine son épouse, par le dauphin, ce prince d'un sens si droit et d'une vertu si solide, par ses autres enfans, par les seigneurs les plus vertueux, enfin par la connaissance qu'il avait et de l'utilité de ces religieux et de la passion qui animait leurs ennemis. Mais d'un autre côté, un ministre fort en crédit, et une femme, alors puissante à la cour, et qui avait, dit-on, des motifs personnels pour ne pas aimer les Jésuites, servaient, par leurs insinuations auprès du prince, les vues des philosophes et les entreprises du parlement (2).

Le 1er avril 1762, les magistrats firent fermer tous les colléges des Jésuites. Ce fut alors aussi que fut rédigé et

(1) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle, t. II, p. 387-391.
(2) Ibid., p. 392-393.

imprimé ce gros recueil des *Assertions* des écrivains de la Société; c'était un amas de propositions extraites, disait-on, d'auteurs jésuites, mais tronquées ou altérées la plupart. Le parlement se hâta de l'adopter. Les Jésuites voulurent se défendre; on leur en fit un crime: tous les ouvrages en faveur des pères de la compagnie de Jésus furent condamnés au feu. En vain le clergé de France fit, pour la conservation des Jésuites, des remontrances au roi les 16, 22 et 23 juin; — le 6 août, le parlement, de plus en plus audacieux, rendit un arrêt définitif contre les pères: on y prononçait qu'il y avait abus dans leur institut, qu'il était inadmissible par sa nature dans tout État policé, comme contraire au droit naturel, attentatoire à l'autorité spirituelle et temporelle, etc.; on déclarait les vœux et sermens non valablement émis, et les affiliations à la Société abusives; on enjoignait à tous les Jésuites de sortir de leurs maisons; on leur défendait de suivre l'institut et ses règles, d'en porter l'habit, de vivre en commun, et d'entretenir des correspondances avec les membres de la Société; enfin, on ordonnait qu'aucun ne pourrait remplir de place sans prêter le serment annexé à l'arrêt.

Ainsi fut consommé le triomphe des ennemis des illustres enfans de Loyola; l'exemple de la capitale fut suivi par les provinces avec une étonnante rapidité, pendant que la plus saine partie de la nation gémissait d'un si douloureux attentat porté à la cause du catholicisme (1).

(1) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle, t. II, p. 410-422.

Il était impossible que le chef de l'Église vît d'un œil indifférent de si graves atteintes portées à la religion. Nous avons vu quels étaient les sentimens d'estime qu'il portait à la Société de Jésus; de là, les efforts qu'il fit pour s'opposer aux philosophes et au parlement français: il avait écrit à Louis XV, aux évêques de France, à l'assemblée du clergé; il avait tout tenté, et employé tous les moyens pour sauver les Jésuites de la persécution des ennemis conjurés à leur perte. Dans son bref du 3 septembre 1762, adressé aux cardinaux français, il leur apprenait que, ne pouvant supporter plus long-temps une injure aussi fâcheuse pour l'Église catholique, il avait le jour même, dans un consistoire secret, en présence des cardinaux, déclaré vains et nuls les arrêts du parlement (1). Mais les efforts du pontife n'avaient pu empêcher la catastrophe. Clément XIII pensa qu'une constitution solennelle ferait plus d'effet: il publia, le 7 janvier, la bulle *Apostolicum*, dans laquelle il confirma de nouveau l'institut, après avoir écrit sur ce sujet à tous les évêques et leur avoir demandé leur avis. On assure que presque tous, dans leurs réponses, se prononcèrent pour la conservation de l'ordre.

Quoi qu'il en soit, cette dernière tentative du pape fut tout aussi infructueuse que les précédentes. Plusieurs parlemens supprimèrent la bulle; celui d'Aix ajouta même à cette suppression une invitation au roi d'user de ses droits sur le comtat. En Portugal, Pombal s'éleva

(1) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle, t. II, p. 435.

aussi contre la bulle; dans ce royaume, comme en France, elle fut regardée comme non avenue (1).

Bientôt même, de nouvelles persécutions contre les Jésuites s'élevèrent dans une contrée voisine de la France. Il y avait déjà plusieurs années que l'on travaillait à chasser les pères de l'Espagne. On profita, pour exciter Charles III contre eux, de quelques circonstances fâcheuses : on les impliqua dans une révolte qui eut lieu à Madrid, et qui ne paraît avoir été excitée que par la haine générale du peuple contre un ministre étranger, le marquis de Squillacci. Mais on saisit ce prétexte avec empressement. Le comte d'Aranda, appelé alors à entrer dans la formation d'un ministère, passait pour être lié avec les encyclopédistes français, et cherchait autant qu'il le pouvait à introduire leurs plans en Espagne. Ce fut par ses conseils que Charles donna la pragmatique-sanction, qui ordonnait à tous les Jésuites de sortir de tous ses États, confisquait leurs biens et défendait de jamais rétablir la Société de Jésus (2 avril 1767). Les pères furent tous arrêtés inopinément pendant une nuit, et on ne leur laissa pas même le temps de terminer leurs affaires, ni de se munir de ce qui leur était indispensable ; en cet état, on les conduisit tous jusqu'aux frontières de l'Italie, sans égard pour leur âge, pour leurs infirmités, ni pour les services éminens qu'ils avaient rendus à la religion. Clément XIII écrivit au roi d'Espagne pour lui représenter les suites funestes d'une résolution qui ne pouvait réjouir

(1) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle, t. II, p. 461.

que les ennemis de l'Église. Cette démarche valut au pontife une réponse dure, acerbe, et aux Jésuites, un surcroît de rigueur. En effet, entraîné par ce pernicieux conseil, Charles fit mettre son édit à exécution dans tout les pays où sa domination s'étendait, sans en excepter même le Paraguay, ce pays que la Société de Jésus avait rendu si florissant et si heureux.....

L'exemple du roi d'Espagne fut bientôt suivi dans sa famille. Le roi de Naples, son fils, ou plutôt ceux que Charles III avait laissés dans ce royaume pour le gouverner pendant la minorité du prince, suivirent les impulsions de la cour de Madrid : tous les Jésuites des six maisons de Naples furent enlevés en une nuit et transportés à Pouzzoles, d'où on les expulsa du royaume. — Dans les Deux-Siciles, même conduite et même rigueur envers les Jésuites (1767). — L'année suivante, le duc de Parme et le grand-maître de Malte chassaient également tous les membres de la famille de Loyola (1).

La conduite du roi d'Espagne à l'égard des Jésuites fut exaltée le 9 mai 1767 dans le sein des chambres françaises, et le parlement alla jusqu'à déclarer, dans son délire, la Société de Jésus et tous ses membres ennemis de toute puissance, de toute autorité, de la personne des souverains et de la tranquillité des États. Suivait une longue accumulation d'épithètes les plus flétrissantes et des injures les moins prouvées. Le parlement eut honte de rester en arrière de l'Espagne, et il ordonna que tous les Jésuites

(1) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle, t. II, p. 509-511.

qui n'avaient point prêté le serment prescrit précédemment, sortiraient du royaume dans la quinzaine (1).

Les persécutions dont les Jésuites étaient les innocentes victimes accablèrent Clément XIII de tristesse et de douleur; les peines qu'il ressentit à ce sujet, jointes à une santé mauvaise, vinrent hâter sa mort (1769). « On lit « dans l'*Art de vérifier les dates*, dit l'écrivain qui « vient de nous servir de guide, que Clément XIII avait « indiqué pour le 3 février de la même année, un con« sistoire où il devait annoncer aux cardinaux sa réso« lution de satisfaire aux instances de plusieurs princes « contre les Jésuites, mais que la nuit qui précéda le jour « marqué, il se trouva mal subitement, et eut un vomis« sement de sang qui le conduisit au tombeau : sur quoi « les auteurs de l'ouvrage cité ajoutent que *le genre de « sa mort et les conjonctures où elle arriva, donnè« rent lieu à des bruits sinistres, et firent douter « qu'elle fût naturelle*. On voit sur qui ces écrivains « veulent faire tomber les soupçons. Mais leur excessive « partialité les aveugle en cette occasion. Il n'y a point « de preuves de cette résolution qu'ils prêtent à Clé« ment XIII. C'eût été un changement bien subit et bien « étonnant dans un pape qui avait fait tant de démarches « éclatantes en faveur de la Société, et quand on avance « un fait aussi peu probable, on devrait au moins l'ap« puyer sur quelques fondemens. S'il était prouvé que la « mort de Clément XIII ne fût pas naturelle, on n'en

(1) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle, t. II, p. 511-512.

« pourrait accuser sans contredit ceux qu'il protégea
« constamment, et en faveur desquels il donna une bulle
« si précise et des brefs si nombreux. Ce crime supposé
« ne retomberait que sur des gens qui, ne trouvant point
« dans ce pape des dispositions favorables à leurs vues
« de destruction, avaient besoin d'un souverain pontife
« plus complaisant. Au surplus, nous sommes bien éloi-
« gnés d'autoriser de pareils soupçons. Nous n'aimons
« point à supposer des crimes. Il s'en commet assez de
« certains, sans en imaginer d'invraisemblables; et nous
« ne croyons pas qu'il soit nécessaire de recourir à des
« accusations absurdes pour expliquer la mort d'un pape
« âgé de 76 ans (1). »

(1) Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle, t. II, p. 547-549.

CHAPITRE XII.

Clément XIV. — Suppression des Jésuites. — Pie VI. — Réformes de Joseph II. — Révolution française. — La république française en Italie. — Pie VI est traîné en France, où il meurt. — Pie VII. — Concordat de 1801 ; articles organiques. — Sacre de Napoléon. — Occupation d'Ancône.— Rétablissement de la Société de Jésus. — Léon XII. — Ses travaux et ses vertus. — Pie VIII. — Sa lettre encyclique. — Grégoire XVI.

Le conclave qui suivit la mort de Clément XIII fut assez orageux. Les divisions qui existaient entre le Saint-Siége et plusieurs cours, rendaient le choix d'un pontife aussi important que difficile. Jean-Vincent-Antoine Ganganelli fut élu le 19 mai 1769.

Ganganelli était né près de Rimini en 1705; il entra chez les Mineurs conventionnels à l'âge de dix-huit ans. La manière distinguée avec laquelle il remplit les différens grades où il fut successivement nommé, attira sur lui les regards de Benoît XIV, qui le fit consulteur du Saint-Office. Clément XIII le traita avec plus de faveur encore en le décorant de la pourpre.

En montant sur le trône pontifical, Ganganelli prit le nom de Clément XIV. Il montra sur-le-champ beaucoup d'empressement pour réconcilier le Saint-Siége avec les couronnes, supprima la promulgation de la bulle *In cœnâ Domini*, et se relâcha sur différens objets de contestation s. Pressé sur la question des Jésuites, il fut en-

fin forcé de prendre un parti décisif à leur égard. Il paraît qu'il résista long-temps, mais voyant l'impossibilité de rétablir la paix de l'Église autrement que par l'abolition de cet ordre célèbre, il prononça cette sentence le 21 juillet 1773 : — « Inspiré par le Saint-Esprit, comme « nous en avons la conviction, poussé par le devoir de « ramener la concorde dans le sein de l'Église, convaincu « que la Société de Jésus ne peut plus rendre les servi« ces pour lesquels elle a été fondée, et déterminé par « d'autres motifs de la prudence et de la sagesse gouver« nementale que nous tenons renfermés dans notre âme, « nous abolissons et détruisons la Société de Jésus, ses « fonctions, ses maisons, ses instituts. »

Ce fut dans les commencemens d'avril 1774 que Clément XIV ressentit les premières atteintes d'un mal qu'il ne regarda alors que comme une indisposition passagère. Il ne négligea point pour cela ses travaux de tous les jours. Une humeur âcre, qui l'incommodait fréquemment en été, se trouva presque supprimée cette année, et on eut beaucoup de peine à en rétablir le cours; on y parvint cependant vers le commencement du mois d'août; mais le mois suivant, la suppression se renouvela, et des accès de fièvre continue, qui résistèrent à toutes les mesures de l'art, amenèrent enfin le moment où ce pontife termina sa carrière, le 22 septembre. Son médecin déclara hautement, après l'ouverture du corps, que la maladie ne provenait que d'un excès de travail et d'un mauvais régime. Malgré une déposition aussi formelle, quelques gens s'obstinèrent à voir dans cette mort tous les signes d'un attentat.

Pie VI succéda à Clément XIV. Jean-Ange Braschi était son nom. Né à Césène en 1717, il mérita la bienveillance de Benoît XIV, qui lui fraya la route des honneurs, lui témoigna de la bienveillance, le regarda comme son élève, et après l'avoir employé dans quelques affaires, finit par le faire entrer dans la prélature. Clément XIII nomma Braschi auditeur du Camerlingue, et ensuite trésorier de la Chambre apostolique. On le vit constamment appliqué, laborieux, indifférent aux plaisirs profanes, et méritant l'estime générale par la régularité de sa conduite. Sa place devait lui procurer le chapeau : il le reçut en 1773, et commença le 15 février de la même année l'un des plus longs comme aussi l'un des plus malheureux pontificats que nous offrent les annales du catholicisme.

La première affaire qui occupa Pie VI fut celle des Jésuites, car il portait beaucoup d'attachement à leur ordre, dont il conserva les précieux débris en Prusse et en Russie. Ce pontife, d'un cœur bienfaisant et d'un esprit élevé, sut rallier les amis et les ennemis de son prédécesseur. Humain, tempérant, laborieux et accessible, Pie VI partageait tout son temps entre ses devoirs religieux, son cabinet, son muséum et la bibliothèque du Vatican. Le dessèchement des Marais-Pontins fut surtout le but des efforts de son administration, qui voulait rendre à l'agriculture ce vaste territoire. Ce pape ne borna pas son zèle à cet immense et important travail, qui avait occupé Boniface VIII, Martin V, Léon X et Sixte V : il construisit une église et forma une bibliothèque dans l'abbaye de Subiaco, fonda des hôpitaux, et ajouta une

magnifique sacristie à la basilique de Saint-Pierre de Rome.

Mais l'époque révolutionnaire avait sonné pour le monde, et d'effroyables calamités politiques et religieuses allaient inonder l'Europe. Joseph II conçut le projet de réunir dans ses mains la direction absolue de toutes les forces de sa monarchie. Pour réaliser ce projet, il commença par faire une guerre incessante aux institutions qui tendaient à maintenir l'unité extérieure de l'Église, afin de briser les rapports intimes de ses sujets avec le Saint-Siége. Sur plus de deux mille couvens, il n'en laissa subsister qu'environ sept cents; quant aux congrégations religieuses, celles-là seulement qui étaient d'une utilité immédiate trouvèrent grâce auprès de lui, et encore détacha-t-il de leur union avec Rome celles qu'il avait épargnées. Il se déclara, d'une manière ouverte, l'administrateur temporel de l'Église.

Pie VI vit que le moyen d'empêcher l'empereur d'arriver à prendre des mesures extrêmes, peut-être même dans le domaine sacré des dogmes, était l'impression qu'il espérait faire sur lui dans une entrevue personnelle. Il se rendit à Vienne, et l'on n'oserait pas dire, observe le protestant Ranke, que la douceur, la noblesse et la séduction des manières du pontife soient restées sans influence; cependant Joseph II n'en continua pas moins ses principales réformes.

Les tendances hostiles à la religion, et par conséquent à la papauté, pénétrèrent en Italie par l'Autriche. Léopold, dominé par Joseph II, réforma l'Eglise de Toscane, sans aucun égard aux vives réclamations du pape; et pour

ainsi dire aux portes de la ville de Rome, le synode de Pistoie publia un véritable manifeste de principes gallicans et jansénistes (1786). Naples, qui était aussi intimement unie par la reine Caroline au parti réformateur, abolit les derniers signes de dépense féodale à la cour de Rome.

Toutefois, les dispositions de Joseph II devinrent moins hostiles avec le temps. En 1790, alarmé des mouvemens de la Belgique, ce prince demanda à Pie VI des armes spirituelles pour ramener à l'obéissance ses sujets révoltés. A son exemple, Léopold, qui avait laissé consacrer à Pistoie toutes les maximes anti-romaines, sentit la nécessité de réparer au plus tôt ses imprudences; lorsqu'il eut succédé à Joseph II, son frère, l'empire et la Toscane se réconcilièrent avec le Saint-Siége. Les circonstances amenèrent aussi, en 1789, un rapprochement nécessaire entre Naples et la cour de Rome. Les Vénitiens et le duc de Modène, entraînés par le torrent, menaçaient Pie VI d'une éclatante rupture; ce pontife l'avait empêchée par sa douceur et sa modération, lorsque la révolution française, réunissant contre elle toutes les puissances, commanda l'attention de l'Europe épouvantée.

Les biens du clergé mis à la disposition de la nation, les annates suprimées, le comtat d'Avignon confisqué sur le pape, la constitution civile du clergé proclamée, l'émancipation scandaleuse de tous les ordres religieux érigée en loi, le divorce décrété, le mariage des prêtres établi, le massacre ou la déportation du sacerdoce fidèle, telle est l'horrible série des actes de la révolution française, actes contre lesquels Pie VI s'éleva avec un invincible courage, mais aussi avec une indicible prudence.

Ce pontife espérait que le mouvement anarchique et irréligieux de la France serait arrêté par une réaction intérieure, et il ne négligea rien pour la faire naître : c'est pourquoi il rejeta la nouvelle constitution, condamna les évêques qui avaient prêté serment, chercha à fortifier par des exhortations et des éloges le parti nombreux qui s'était voué à la défense des bons principes, prononça enfin l'excommunication sur les membres les plus influens et les plus célèbres du clergé constitutionnel. Mais tout fut inutile : la tendance révolutionnaire remporta la victoire et prépara bien d'autres épreuves à la papauté. S'élançant avec une irrésistible fureur au delà des frontières, elle transforma d'après ses propres principes tout ce qu'elle envahit, — la Belgique, la Hollande et l'Allemagne transrhénane. Bientôt elle devint maîtresse de l'Italie par la campagne de 1797, et pendant qu'elle établissait partout des gouvernemens, elle menaçait le pape au cœur même de sa capitale.

Les souverains se coalisèrent à la vue de l'effroyable danger que la révolution française promenait dans toute l'Europe. Pie VI n'avait pris aucune part active à cette coalition : il s'était contenté de se servir des armes spirituelles et de garder la plus exacte neutralité. Malgré cette conduite du pape, ses provinces furent occupées, et des contributions énormes lui furent imposées. D'un autre côté, des commissaires particuliers du Directoire, étant venus à Florence, lui dictèrent les propositions les plus despotiques : ils voulaient que Sa Sainteté se rétractât, désavouât, annulât toutes les bulles, tous les brefs, tous les mandemens, toutes les instructions pastorales, et gé-

néralement tous les écrits émanés du Saint-Siége depuis le commencement de la révolution. Jamais on ne put déterminer le pontife à de semblables concessions : à ses yeux, elles eussent été une véritable apostasie, un scandale inouï. Il répondit à ces propositions, — « qu'après « avoir invoqué l'assistance de Dieu, et inspiré par le « Saint-Esprit, il se refuse à ces conditions. » Il voulut alors traiter avec le général Bonaparte.

Cependant Bonaparte avait reçu l'ordre de s'emparer de Rome ; mais, soit qu'il voulût saisir cette occasion pour montrer son indépendance, soit que dès lors il eût déjà conçu la pensée de laisser l'existence à l'autorité religieuse pour la faire servir plus tard à de vastes desseins, il se hâta de conclure un traité.

Mais la paix ne dura qu'un moment; peu après Rome fut envahie et le Vatican occupé (1798). La république y fut proclamée à la place du gouvernement pontifical. Pie VI fut retenu prisonnier avec l'assurance qu'on le reconnaîtrait toujours pour *évêque de Rome*, bien que dépouillé de son pouvoir temporel. Sa présence ne tarda pas à gêner les révolutionnaires : elle parut nuire à l'établissement de la nouvelle république. Malgré le grand âge et les infirmités du pape, on résolut son départ. Pie VI, à cette nouvelle, s'écria : — « Je suis à peine « convalescent, je ne puis abandonner mon peuple ni « mes devoirs ; je veux mourir ici. » — « Vous mourrez « partout, lui répondit Haller avec brutalité ; si les voies « de douceur ne vous persuadent pas de partir, on em« ploiera les moyens de rigueur pour vous y con« traindre. »

Pie VI, resté seul avec ses domestiques, parut pour la première fois brisé par la douleur. Il entra dans son oratoire, se recueillit un instant dans le sein de Dieu, et reparut au bout de quelques instans : — « Dieu le veut, « dit-il en reprenant sa sérénité ordinaire; Dieu le veut, « préparons-nous à recevoir tout ce que sa providence « nous destine. » — Et pendant les quarante-huit heures qu'il passa encore à Rome, il ne cessa de travailler aux affaires de l'Église.

La nuit même de son départ (20 février 1798), le commissaire français qui avait devancé le jour, trouva Pie VI prosterné au pied du crucifix. *Dépêchez-vous,* s'écriait l'impatient exécuteur de cette violence sacrilége; et le pressant de descendre l'escalier du Vatican, il ne le perdit point de vue qu'il ne fût monté dans la voiture qui l'attendait. C'est ainsi que ce vénérable pontife, arraché à son palais, était traîné au lieu incertain de son exil et de son supplice, à travers les ténèbres d'une nuit désastreuse, dont un orage épouvantable vint encore augmenter l'horreur.

Le 25 du même mois, le pape arriva à Sienne, où on le logea pendant trois mois au couvent des Augustins. Le 2 juin suivant, il fut transféré dans la Chartreuse près de Florence. Cependant sa présence en Italie portant encore ombrage au Directoire, on songea à le faire transporter en France. Le 1er avril 1799, on l'enleva pour le conduire à Parme; il se trouvait dans un état si alarmant, que ses médecins protestèrent contre un nouveau déplacement. Le commissaire français entra dans la chambre de l'auguste malade, fit découvrir le lit du pape, inspecta

les plaies avec cette brutalité farouche qui convenait si bien à sa mission, sortit un moment, et rentra presque aussitôt, en disant : — « Il faut qu'il parte, mort ou vif. » Le 14, Pie VI fut mené à Plaisance, d'où on le fit partir le 15 pour Lodi, afin de le conduire à Milan par Turin ; mais à peine avait-il passé le Pô, que la crainte d'être surpris par les ennemis saisissant ses gardes, il fut ramené à Plaisance, pour aller à Turin par une autre route. Il arriva le 24 dans la capitale du Piémont, et apprit le lendemain que la France était son lieu d'exil. « J'irai partout où ils voudront, s'écria-t-il en levant les « yeux et les mains au ciel ! » Le 26, il fut enlevé pendant la nuit, et conduit à Oulx. Pour lui faire franchir le mont Genèvre, on l'assit sur un grossier brancard, et pendant quatre heures il se trouva suspendu au milieu des abîmes et pénétré par un vent glacial. A Briançon, on le sépara des fidèles compagnons de son martyre. Arrivé à Valence, le 14 juillet, il y déploya un courage héroïque : — « Mes souffrances corporelles ne sont rien, « disait-il, en comparaison des peines de mon cœur..... « Les cardinaux et les évêques dispersés !... Rome, mon « peuple ! L'Église, ah ! l'Église, voilà ce qui, nuit et « jour, me tourmente ! En quel état vais-je donc les « laisser ! »

A ces pensées si amères, à ces douleurs si poignantes, se joignirent de nouvelles persécutions. Le Directoire, effrayé de plus en plus des progrès de Souwaroff, avait ordonné, le 4 août, que le pape serait transféré à Dijon ; il défendit expressément qu'on s'arrêtât à Lyon ; mais la maladie avait fait de tels progrès, que le moindre

mouvement extraordinaire pouvait hâter l'instant fatal: il fallut donc l'abandonner à la disposition de la nature. Le 29 août 1799, à une heure vingt-cinq minutes du matin, Pie VI expirait après avoir reçu les derniers secours de la religion avec une attendrissante piété, et en prononçant à plusieurs reprises, avec l'accent de la conviction la plus sincère, un généreux pardon pour ses ennemis, pour la France surtout.....

« Ne pourrait-on pas croire, s'écrie Ranke, que c'en « était fait pour toujours de la papauté ? » — Sans doute, à juger des choses humainement; mais Dieu, au milieu même des événemens les plus désastreux et les plus menaçans, veille toujours, selon sa promesse infaillible, sur les immortelles destinées de son Église : il fit surgir des événemens qui vinrent la sauver.

La révolution n'avait pas encore vaincu toute l'Europe catholique; la mort du pape-martyr arriva précisément à une époque où la coalition remporta de nouvelles victoires. C'est ce qui rendit possible la réunion des cardinaux à Santo-Georgio, près de Venise, et c'est aussi ce qui lui permit de procéder à l'élection d'un pape.

C'est dans la famille même de Pie VI que le conclave, ouvert le 1er décembre 1799, lui choisit un successeur le 14 mars 1800. Grégoire-Barnabé Chiaramonte, tel était le nom du nouvel élu. Né à Césène en 1742, d'une famille noble et alliée à Pie VI, il avait d'abord été moine bénédictin, puis évêque de Tivoli, et enfin cardinal-évêque d'Imola. De Venise, Pie VII se rendit à Rome, où il entra le 3 juillet de la même année (1799).

Cependant l'esprit révolutionnaire, après avoir subi

tant de métamorphoses, prenait une tendance monarchique. « Il s'éleva, dit Ranke, un conquérant qui portait « dans sa pensée l'idéal d'un nouvel empire, pour lequel « il avait besoin avant tout de l'unité de la religion, de « la subordination hiérarchique, ainsi que de tant d'autres formes des vieux États. Napoléon étant encore sur « le champ de bataille de Marengo, chargea l'évêque de « Varcelli d'entamer avec le pape des négociations au sujet du rétablissement de l'Église catholique en France. « Ce rétablissement ne pouvait être acheté que par des « concessions extraordinaires. Pie VII se décida à faire « ces concessions. »

Le 15 juillet amena enfin le célèbre concordat de 1801, et l'Église de France fut sauvée. Mais si le Saint-Siége se prêta avec joie au concordat, il protesta avec douleur contre les articles dits *organiques,* lesquels, selon l'expression d'un auteur moderne, en désorganisèrent l'économie au profit du pouvoir séculier.

Pie VII déclara, dans le consistoire du 29 novembre 1804, que Bonaparte, en rétablissant en France l'exercice de la religion de concert avec lui, avait bien mérité de l'Église, et il annonça aux cardinaux l'intention qu'il avait d'aller poser lui-même la couronne impériale sur la tête de Napoléon. Quelques écrivains ont blâmé cette démarche de Pie VII; mais la papauté sait apprécier les événemens et les circonstances bien autrement qu'avec les idées mesquines de ce monde.

De retour à Rome, le 16 mai 1805, le pontife voulut travailler à établir des relations amicales entre les puissances et le Saint-Siége. L'empereur français ne vit point

d'un bon œil cette conduite de Pie VII, et voulut s'en venger : dès le mois d'octobre de la même année, il signala son mécontentement par l'occupation d'Ancône; l'année suivante Rome était envahie, et un décret du 17 mai 1809 réunissait les États romains à l'empire français.

Le pape protesta contre une conduite aussi indigne, aussi scandaleuse, et en excommunia les auteurs, fauteurs et exécuteurs, sans cependant spécifier aucun nom. Sur le refus qu'il fit de renoncer à la souveraineté temporelle de l'état ecclésiastique, il fut arraché de son palais et conduit à Savone, où il fut condamné à un véritable secret. On ne saurait dire par quel motif Napoléon le fit transférer à Fontainebleau, le 20 juin 1812. C'est là que Pie VII, après la funeste campagne de Russie, signa, le 25 janvier 1813, des articles qui devaient servir de base à un concordat futur. Ces articles n'avaient été signés qu'à certaines conditions que l'empereur devait remplir ; celui-ci ne réalisant pas les conditions promises, le pape rétracta le concordat projeté. Napoléon, qui méditait peut-être alors des idées de schisme, fut contraint par les événemens de renvoyer Pie VII à Rome, afin d'opérer une diversion contre les puissances liguées contre lui.

Le pontife rentra dans sa capitale le 24 mai 1814; il y effaça toutes les traces de la domination française, et s' ttacha à guérir les plaies qui affligeaient l'Église. Ce fut surtout en rétablissant l'illustre compagnie de Jésus, qu'il commença cette importante réédification générale. Pendant les Cent-Jours, il dut s'éloigner encore de Rome, mais son absence ne dura point long-temps, et le congrès

de Vienne lui restitua, à de bien légères exceptions près, tous les domaines de l'Église en Italie.

Parmi les principaux actes qui signalèrent le reste du pontificat de Pie VII, nous mentionnerons le concordat de 1817, conclu avec la France en 1817 pour remplacer celui de 1801, et qui demeura sans exécution. En Allemagne, des conventions plus efficaces pourvurent aux besoins de l'Église.

Pie VII mourut le 20 septembre 1823. Il y avait eu une intime analogie entre les malheurs de ce pape et ceux de Pie VI. Bon, plein de candeur, de courageuse résignation et de charité chrétienne, Pie VII força son persécuteur à nous laisser son éloge dans les *Mémoires de Sainte-Hélène*. Il eut pour successeur Annibal de la Genga, qui prit le nom de Léon XII en montant sur le trône apostolique (octobre 1823).

Léon XII était né le 2 août 1760 à la Genga, près de Spolette ; il eut le canonicat de Saint-Pierre, l'archevêché de Tyr et la nonciature de Cologne sous Pie VI. Le successeur du pape-martyr utilisa les éminentes qualités d'Annibal à Monaco, à la diète de Ratisbonne, en France, lui donna en 1816 la pourpre et l'évêché de Sinigaglia, et, en 1820, la place de vicaire-général de Rome.

Le nouveau pape vouait un culte spécial d'imitation à Léon-le-Grand : celui-ci avait assemblé le concile œcuménique de Calcédoine et condamné les manichéens, les nestoriens et les eutychiens ; Léon XII procura l'exécution du saint concile de Trente, fulmina contre les nouvelles erreurs, et avertit le monde de ses dangers par une forte et courageuse encyclique.

Léon-le-Grand défendit Rome et l'Italie contre Attila et Genséric; Léon XII dut repousser des ennemis plus cachés et non moins terribles que des hordes barbares.

Léon-le-Grand répara la basilique de Saint-Paul, incendiée par la foudre; Léon XII orna la basilique Tibérienne, dédia une élégante chapelle à la Sainte-Vierge sur la hauteur de la Genga, enrichit la basilique constantinienne, et s'employa de tout son pouvoir pour restaurer celle de Saint-Paul, qu'un fatal incendie venait de consumer en grande partie l'année même où il avait été élu pape.

Léon-le-Grand confirma dans la foi les évêques d'Orient en présence des entreprises schismatiques de Timothée Élure, sur le siége d'Alexandrie; Léon XII s'efforça de réunir à l'Église-Mère les membres de la *Petite-Église* en France, anathématisa les schismatiques d'Utrecht, condamna les sociétés bibliques, et fut rempli de sollicitude pour les catholiques Belges et Irlandais.

Ce pape n'eut malheureusement qu'un bien court pontificat; il mourut le 10 février 1829.

Le successeur de Léon XII eut un pontificat plus court encore, puisqu'il ne régna que dix-huit mois. François-Xavier Castiglione fut élu le 31 mars et couronné le 5 avril 1829. Issu d'une noble famille, il était né le 20 novembre 1761, à Cingoli dans la marche d'Ancône. Pieux et savant, il avait occupé avec éclat plusieurs places importantes. A son couronnement, il reçut le nom de Pie VIII.

Le 24 mai 1829, ce pontife prit solennellement possession de la basilique patriarchale de Saint-Jean-de-La-

tran, et publia la fameuse encyclique *Traditi humilitati nostræ*, dans laquelle il jetait le cri d'alarme sur les périls de notre position, aggravés de jour en jour par l'indifférence en matière de religion, par les pernicieuses publications des sociétés bibliques, par le torrent des mauvais livres, par les efforts des sociétés secrètes, et par les atteintes portées à la sainteté du mariage. Les événemens ont justifié les sinistres prévisions de Pie VIII, qui mourut en 1830.

Maur Capellari lui succéda sous le nom de Grégoire XVI : c'est le pontife qui occupe en ce moment la chaire apostolique d'une manière si glorieuse.

Notre tâche est terminée. Nous avons présenté le tableau complet des phases diverses traversées par la papauté pendant dix-huit siècles. A côté de ce grand pouvoir qui s'élève du sein du christianisme, de nombreuses révolutions s'accomplissent dans les races et dans les empires ; les races se transforment, les empires s'écroulent, la papauté reste debout. Le siècle passé croyait lui avoir porté une atteinte mortelle ; mais de même qu'elle avait triomphé de ses premiers combats, elle est sortie radieuse de la lutte des derniers temps. Cependant le siècle qui s'ouvre souffre de toutes sortes de maladies sans nom, enfantées par l'anarchie qui a bouleversé les faits et les intelligences. Partout les esprits fatigués aspirent à un repos dans les croyances, partout ils éprou-

vent un immense besoin d'unité. Ces efforts communs à tous, ce malaise intérieur qui agite notre société, sont le signe certain d'une transformation qui se prépare. Trompés par ces symptômes, quelques uns se sont laissé entraîner aux théories nouvelles, les plus dangereuses; ce n'est pas là qu'est nótre avenir. L'avenir... il faut le fonder sur le passé. Retrempons-nous aux sources vivantes du catholicisme, en voyant les bienfaits dont il a doté le monde. Rallions-nous autour de la papauté, elle a fondé la civilisation moderne, elle saura achever son œuvre, elle ouvrira pour nous une ère nouvelle de liberté, de grandeur et d'unité, elle sauvera l'avenir comme elle a conquis le passé!

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE.

SOMMAIRE RAISONNÉ

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA QUATRIÈME PARTIE.

Cette quatrième et dernière partie renferme une période qui s'étend depuis le pontificat de Sixte IV, en 1471, jusqu'à celui de Grégoire XVI, en 1830. Trois grands faits dominent cette période : la réforme de Luther, la grande extension du pouvoir temporel des papes et l'époque révolutionnaire de 93, réalisation complète des doctrines radicales du protestantisme.

SIXTE IV. Il emploie tous ses talens et toute sa volonté à accroître la puissance temporelle des souverains pontifes. Il prend des mesures pour continuer la guerre contre les Turcs. Il se mêle à la conjuration des Pazzi contre les Médicis. Les Turcs font des progrès qui deviennent de plus en plus effrayans. Délivrée des craintes qu'ils inspiraient, l'Italie se fractionne de nouveau par de nombreuses querelles. L'inquisition s'établit en Castille, en Sicile, en Sardaigne, dans les Indes et dans tous les États espagnols.—INNOCENT VIII. Frappé de la rigueur qu'avait montré son prédécesseur, il prend la résolution de suivre une autre politique et de tout pacifier, pour por-

ter un ensemble plus imposant de forces contre les Turcs. Il prive Ferdinand de Naples de son royaume, et en investit le roi de France, Charles VIII. Zizim, fils de Mahomet II, est livré au pape qui en tire parti contre les Turcs. Le roi de Naples fait sa paix avec le pape. Christophe Colomb découvre l'Amérique. — ALEXANDRE VI. Il se montre d'abord modéré. Ludovic Sforce trouble l'Italie. Conduite politique du pape. Charles VIII entre avec son armée dans Rome, et dix-huit cardinaux lui offrent de faire le procès d'Alexandre VI; le roi se contente de faire un traité avec ce dernier. On accuse le pape d'avoir empoisonné Zizim. Une ligue s'organise contre la France; Alexandre en fait partie : sa politique suit constamment un système de trahison et d'agrandissement personnel. Il succombe au poison qu'il avait préparé pour Adrien Corneto. — PIE III. Sa mort ne lui laisse pas le temps de réaliser les hautes espérances que l'on avait conçues de lui. — JULES II. Il se ligue contre les Vénitiens avec l'empereur et le roi de France. Les Vénitiens font la paix avec lui. Il rebâtit Saint-Pierre à Rome. Jules continue la politique d'Alexandre VI, mais toutefois dans un but différent. Ligue de Cambrai. Il convoque un concile à Rome en réponse aux menaces d'un concile général. De leur côté, les cardinaux ouvrent un concile à Pise; à la quatrième session, ce concile est transporté à Milan : on y dépose Jules II; enfin, le concile se transporte à Lyon où il ne peut réussir à s'organiser. Jules II excommunie les cardinaux qui l'avaient déposé. Succès politique du pape. — LÉON X. Il fonde la grandeur d'un siècle qui a gardé son nom. Il continue le concile de La-

tran, commencé sous Jules, son prédécesseur. Louis XII se réconcilie avec Rome. François I[er] lui succède et passe les Alpes. Léon se ligue contre lui avec Maximilien Sforce, Ferdinand et les Suisses ; puis il traite avec les Français. L'alliance du pape et du roi de France inquiète l'Autriche et l'Espagne. François I[er] se brouille de nouveau avec le Saint-Siége en voulant s'emparer du royaume de Naples. Les faveurs dont Léon comble sa famille lui attirent des inimitiés dans ses propres États. Il vend les indulgences, afin de rétablir les finances épuisées et de subvenir aux dépenses. Luther profite des abus occasionés par la vente des indulgences, pour prêcher sa réforme. Les progrès de cette réforme sont un moment interrompus par l'élection du successeur de l'empereur Maximilien. L'idée réformatrice trouve des disciples et des apôtres. Léon X s'efforce de faire rentrer Luther dans le giron de l'Église; il finit par l'excommunier : furieux, Luther publie un pamphlet contre le pape. Celui-ci envoie Aleandro pour lutter contre le réformateur. Il se ligue avec l'empereur pour chasser les Espagnols de Naples. — ADRIEN VI. Il s'efforce d'ôter à la réforme tous les prétextes dont Luther cherchait à la couvrir, et travaille, comme ses prédécesseurs, à faire restituer à l'État de l'Église les possessions qui lui avaient été usurpées. Une diète s'ouvre à Nuremberg pour les affaires religieuses ; son issue cause une si grande douleur à Adrien, qu'il y succombe. — CLÉMENT VII. En montant sur le trône pontifical, il trouve l'Italie désolée par la guerre, et la réforme grandissant tous les jours. Il proteste avec énergie contre les décisions de la diète de

Nuremberg, assemblée de nouveau. Les circonstances semblent favoriser de plus en plus les progrès de la réforme. Il veut arrêter les victoires des impériaux, en leur opposant la prépondérance des Français ; ligue sacrée, acte le plus important du pontificat de Clément VII. L'empire promulgue, à Spire, un décret en vertu duquel on laisse aux États la liberté de se conduire chacun suivant son propre jugement, sauf à en répondre devant Dieu et devant l'empereur ; cette disposition peut être considérée comme le début de l'établissement d'une nouvelle Église en Allemagne. Clément licencie la plus grande partie de ses troupes ; le duc de Bourbon se jette avec les impériaux dans la Romagne, où il met tout à feu et à sang ; le pape, enfermé dans le château Saint-Ange, est obligé de capituler. A la suite d'une nouvelle diète, tenue à Spire sous la présidence du roi Ferdinand, les réformés reçoivent le nom de *protestans*. L'Angleterre se sépare de l'Église romaine ; Henri VIII opère cette malheureuse séparation. — PAUL III. Ce pontife aborde franchement toutes les difficultés dont la papauté était entourée. Un mouvement catholique se fait sentir au sein surtout des ordres religieux. Saint Ignace de Loyola paraît. Paul III convoque le concile de Trente. Après le meurtre de son fils Louis, par les impériaux, le pape ne songe plus qu'à anéantir la puissance impériale. Le concile de Trente est transféré à Bologne. — JULES III. L'empereur l'emporte dans le conclave, en faisant élire Jules. Les Français reparaissent en Italie. Les troupes alliées du Saint-Siége entrent en campagne pour chasser l'armée française. Jules III est obligé de conclure un traité avec les

princes confédérés; il renonce, après cet acte, aux affaires politiques. — MARCEL II. Il fait concevoir les plus hautes espérances, mais la mort ne lui permet point de les réaliser. — PAUL IV. Il est dominé par deux pensées: abaisser l'empire, réformer l'Église. Il se ligue avec la France pour lutter contre Charles-Quint. Vaincu, il ne songe plus qu'à exécuter la seconde partie de son œuvre: la réforme de l'Église; il rétablit l'inquisition, et étend la juridiction de ce tribunal; les principaux réglemens du concile de Trente furent inspirés par les mesures que ce pape adopta. — PIE IV. Il continue les réformes commencées par son prédécesseur, et ne s'occupe que des moyens de ramener la paix politique. Le concile de Trente recommence ses opérations. — PIE V. Il déploie beaucoup de rigueur dans les mesures qu'il prend pour la grande œuvre de la réformation ecclésiastique. Il tourne toutes ses vues vers la prépondérance politique à reconquérir en Italie. Sous son pontificat, une expédition contre les Turcs a lieu et se termine par les plus beaux résultats. — GRÉGOIRE XIII. Il annonce qu'il veut revenir à la politique modérée de Pie IV, favorise les colléges des jésuites, réforme le calendrier, et se montre inflexible dans la défense des prérogatives du Saint-Siége. Grégoire se range du parti des ligueurs français. Ses mesures d'administration ne sont point couronnées de succès. — SIXTE-QUINT. Il trouve l'Italie livrée à l'anarchie et au désordre; par les soins de ce pontife, l'Italie renaît à l'ordre et respire sous une puissante administration. Il se sépare de la politique de Grégoire XIII, pacifie les princes divisés, et favorise l'agriculture et l'industrie. Les

congrégations des cardinaux prennent, sous Sixte-Quint, une importante extension. L'administration financière de Sixte occupe une large part dans l'histoire de son pontificat. Coup d'œil sur l'influence artistique de ce pape. Sixte-Quint publie une bulle terrible contre Élisabeth, reine d'Angleterre. — URBAIN VII. — GRÉGOIRE XIV. Il renouvelle l'excommunication qui avait été lancée contre Henri IV. — CLÉMENT VIII. Henri IV se convertit, et le pape se réconcilie avec lui. Troubles que le livre de Molina suscite dans toute l'Église; des congrégations sont chargées d'examiner le molinisme et prennent le nom de congrégations *de auxiliis*. Le pontife réunit le duché de Ferrare à l'état ecclésiastique, grâce à la coopération de Henri; à son tour, Clément VIII rétablit la paix entre la France et l'Espagne : paix de Vervins. Les Jésuites sont rétablis en France. — LÉON XI. — PAUL V. Il termine l'affaire de Molina. La médiation de Henri IV vient encore en aide au nouveau pape pour la conclusion du démêlé de celui-ci avec la république de Venise; ce fait est l'un des plus importans de l'histoire du dix-septième siècle. A l'occasion de la *conspiration des poudres*, on exige, en Angleterre, le fameux *serment d'allégeance*; Paul V défend aux catholiques anglais de le prêter. Au milieu de ces préoccupations politiques, le catholicisme fait de nouvelles conquêtes sur la prétendue réforme protestante. — GRÉGOIRE XV. Il immortalise son pontificat par l'établissement de la *Propagande*. Maximilien fait présent au pape de la précieuse bibliothèque palatine. Grégoire réforme les anciens ordres religieux de France. — URBAIN VIII. Il parcourt l'un des plus longs ponti-

ficats que l'Église ait vus. Deux faits importans signalent sa carrière. D'abord, il s'interpose d'une manière efficace entre la France, l'Autriche et l'Espagne, qui menaçaient la paix du monde catholique; l'État romain parvient à son développement complet. Le second fait caractéristique du pontificat d'Urbain VIII est l'affaire du jansénisme : cette hérésie porte la désolation dans le sein de l'Église; le pape la condamne par la bulle *In eminenti.* — INNOCENT X. Il montre beaucoup d'énergie dans l'affaire de l'évêque de Castro, assassiné à l'instigation du duc de Parme. Sa querelle avec les Barberini lui cause beaucoup de peine; chagrins domestiques d'Innocent; tableau douloureux qu'offre la situation du catholicisme à cette époque; le jansénisme excite, dans les Pays-Bas et en France, une fermentation inexprimable. Les cinq propositions. Elles sont condamnés par la bulle *Cum occasione.* — ALEXANDRE VII. La reine Christine de Suède se convertit au catholicisme. Le jansénisme est l'un des premiers points qui occupent le nouveau pape; Alexandre condamne, par une bulle, la distinction du *fait* et du *droit*, mise en avant par les hérétiques pour se soustraire à la condamnation papale. Afin de mieux assurer l'exécution des décrets apostoliques, les évêques français rédigent un *formulaire* à signer dans les différens diocèses. Alexandre VII confirme ce *formulaire*, après l'avoir un peu modifié. Le duc de Créqui, ambassadeur à Rome, suscite au pape des embarras de la part de Louis XIV. — CLÉMENT IX. C'est sous lui que la paix religieuse est rétablie en France : *la paix de Clément IX*, tel est le nom que l'on donne à la solution fictive des différends

jansénien. — CLÉMENT X. Son grand âge l'oblige à se décharger en partie du fardeau des affaires sur son neveu adoptif. C'est pendant ce pontificat que commencent les événemens qui amènent plus tard la triste déclaration du gallicanisme. — INNOCENT XI. Il improuve le népotisme par sa conduite et son exemple, et attaque avec force les abus de l'administration des finances. Il prend une attitude imposante en face de l'absolutisme de Louis XIV. Il menace ce prince au sujet de l'extinction de la *régale*. Le clergé de France en vient jusqu'à formuler quatre articles, conçus dans un esprit manifeste de résistance au Saint-Siége. Innocent condamne les quatre articles, etc., et refuse de donner l'institution canonique aux membres du clergé qui ont pris part à la rédaction de la doctrine gallicane et qui sont nommés évêques par le roi. L'affaire des franchises achève d'aigrir les esprits. Considération sur la légitimité de la lutte d'Innocent XI contre Louis XIV. Le pape aide l'Autriche dans la guerre contre les Turcs. Il condamne la doctrine de Molinos. — ALEXANDRE VIII. Louis XIV rend au Saint-Siége le comtat d'Avignon et reconnaît l'abus des franchises; ce qui n'empêche pas le pontife de condamner, par la bulle *Inter multiplices*, la régale et les quatre articles gallicans. Il condamne aussi l'erreur du péché philosophique. — INNOCENT XII. Il déclare vouloir marcher sur les traces d'Innocent XI et abolit juridiquement le népotisme. C'est sous ce pape que les évêques français rétractent, d'une manière absolue, tout ce qu'ils ont dit et fait, lors de la rédaction des fameux articles gallicans. Les disputes touchant la signature du formulaire se ral-

lument en France; Innocent XII suit la marche de ses prédécesseurs et ordonne la signature dans le sens naturel des termes. Le livre des *Maximes des Saints* est condamné; Fénelon se soumet et édifie l'Église tout entière par son admirable humilité. — CLÉMENT XI. Le *cas de conscience* vient rallumer en France les troubles du jansénisme artificieux et indomptable. Le pape flétrit la décision du *cas de conscience* par deux brefs, adressés l'un au roi, l'autre à l'archevêque de Paris; mais comme ces brefs laissent encore des subterfuges à la chicane jansénienne, il publie la célèbre bulle qui commence par ces mots: *Vineam Domini Sabaoth*. Cette bulle est bientôt suivie d'une autre qui est connue de tout l'univers: la bulle *Unigenitus* a pour but de condamner cent une propositions extraites des *Réflexions morales* du père Quesnel. Clément XI condamne quelques cérémonies chinoises, par la bulle *Ex illâ die*, après bien des contestations. Il abolit le *tribunal de la monarchie sicilienne*. — INNOCENT XIII. Il se fait rendre Commachio par l'empereur. — BENOIT XIII. Son zèle pour la discipline ecclésiastique. Il tient, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, un concile dans lequel il ordonne l'exécution de la bulle *Unigenitus*. Il canonise huit bienheureux. Le parlement de Paris rend un arrêt contre l'office de saint Grégoire VII; Benoît, par un bref, casse l'arrêt du parlement. Contestations de ce pape avec la cour de Vienne, au sujet des duchés de Parme et de Plaisance. — CLÉMENT XII. L'affaire de Bichi, nonce à Lisbonne, occupe ce pontife, à son avénement à la chaire de Saint-Pierre; elle n'est terminée que sous le pontificat suivant.

Bulle *In eminenti* contre les francs-maçons. — BENOIT XIV. Pour apporter un remède aux nouveaux troubles que les jansénistes suscitent en France, il adresse le bref *Ex omnibus* aux prélats français, pour confirmer la bulle *Unigenitus* et tracer une ligne de conduite à tenir par rapport à ces hérétiques. Il fait un concordat avec l'Espagne, et passe avec les autres cours des traités pleins de modération. Sa conduite politique pendant la guerre entreprise par la France et la Prusse, coalisées pour exclure la nouvelle maison d'Autriche de la dignité impériale. Ce pontife aime les sciences, les lettres et les arts; on a de lui des ouvrages dont l'étendue et l'érudition effraient. — CLÉMENT XIII. Il continue les travaux commencés par son prédécesseur. Expulsion des Jésuites du Portugal, de l'Espagne, de la France, etc.; récit détaillé de ce triste événement, prélude de la grande révolution politique qui bouleverse l'Europe en 93; efforts constans et opiniâtres du pape pour protéger, contre leurs persécuteurs, les illustres enfans de Loyola ; sa bulle *Apostolicum*, en faveur de ces derniers. L'expulsion des Jésuites cause à Clément XIII une douleur qui le conduit au tombeau. — CLÉMENT XIV. Il se réconcilie avec les couronnes, supprime la promulgation de la fameuse bulle *In cœnâ Domini*, et dissout la compagnie de Jésus, après avoir résisté long-temps. — PIE VI. Il conserve les débris des Jésuites, et s'oppose aux réformes de Joseph II; il se rend à Vienne pour avoir une entrevue avec ce monarque, qui n'en continue et n'en propage pas moins ses mesures réformatrices. La grande révolution française éclate ; l'Europe se coalise contre elle. Pie VI ne

prend aucune part active à cette coalition, et cependant la république française remplace, en Italie, le gouvernement pontifical. Le pape, malgré son grand âge et ses infirmités, est traîné en France, lieu de son exil; il y meurt dans les sentimens de la plus héroïque résignation. — PIE VII. Il succède au pape-martyr comme par une espèce de miracle. Pour rétablir le catholicisme en France, il consent au célèbre concordat de 1801, et proteste avec douleur contre les articles dits *organiques*. Afin de consolider l'ordre, après lequel la France et l'Église soupirent, Pie VII consent à couronner Napoléon. A son retour à Rome, le pape travaille à établir des relations amicales entre les puissances et le Saint-Siége. Bonaparte s'en venge par l'occupation d'Ancône; les États romains sont réunis à l'empire français, et Pie VII est conduit à Savone. Les événemens arrêtent les desseins de l'empereur, et le pontife revient à Rome, où il efface les souvenirs de la domination française et guérit les plaies faites à l'Église. Il rétablit l'illustre compagnie de Jésus. Concordat de 1817. Conventions avec l'Allemagne. — LÉON XII. Ce pape marche sur les traces de Léon-le-Grand. Sa lettre encyclique. — PIE VIII. Sa fameuse lettre encyclique *Traditi humilitati nostræ*, dans laquelle il s'élève contre l'indifférence en matière de religion, les sociétés bibliques, les sociétés secrètes, et les atteintes portées à la sainteté du mariage. — GRÉGOIRE XVI.

FIN DU SOMMAIRE RAISONNÉ DE LA QUATRIÈME PARTIE.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Page 102 . . . . . *N'oublions pas de signaler, etc.*

Nous empruntons à l'histoire ecclésiastique cet aperçu de l'histoire de l'inquisition :

« Dès les premiers siècles de l'Église, jusqu'à la conversion de l'empereur Constantin, on ne punissait les hérétiques que par l'excommunication ; et il n'y avait point d'autre tribunal que celui des évêques, non seulement pour juger de la doctrine, mais encore pour punir ceux qui s'obstinaient à soutenir celle qu'on avait condamnée d'hérésie. Dans la suite les empereurs firent des lois pour faire le procès à ceux que les évêques avaient déclarés hérétiques ; et cela dura jusqu'au douzième siècle. Mais les hérésies venant à se multiplier, et les hérétiques s'étant rendus trop puissans, on fut contraint de tolérer beaucoup de choses auxquelles on ne pouvait remédier. Tout ce que purent faire les évêques, et surtout les papes, ce fut d'envoyer des prédicateurs et des légats pour

convertir les hérétiques, et particulièrement les Albigeois qui causaient de grands désordres en Languedoc, comme fit le pape Innocent III. Mais, en 1229, le cardinal romain de Saint-Ange, légat du pape Grégoire IX, tint à Toulouse un concile où l'on fit seize décrets touchant les moyens qu'on devait employer pour rechercher et pour punir les hérétiques. Et c'est là proprement qu'on a commencé d'établir une inquisition réglée, qui dépendait alors entièrement des évêques, comme étant les juges naturels de la doctrine.

« Le pape Grégoire, plein de zèle, ne trouvant pas que les évêques agissent assez sévèrement à son gré, attribua trois ans après aux seuls religieux de Saint-Dominique ce tribunal de l'inquisition. Ces religieux voulant éviter ce qu'on avait trouvé à redire dans la conduite des évêques accusés d'avoir été trop indulgens, donnèrent dans l'autre extrémité, et exercèrent leur charge avec tant de rigueur, que le comte et le peuple de Toulouse chassèrent de leur ville ces inquisiteurs avec tous les autres dominicains, et l'évêque même nommé Raymond, qui, étant de leur ordre, les favorisait beaucoup. Ils furent pourtant rétablis quelques années après ; mais on leur donna pour collègue un savant cordelier, afin que par sa prudence il modérât la trop grande ardeur de leur zèle. Ce tempérament n'empêcha pas qu'on ne trouvât l'inquisition encore trop rude, et l'on ne put s'en accommoder en France. L'empereur Frédéric II fit en 1244 un édit très sévère contre les hérétiques, et prit sous sa protection les inquisiteurs, auxquels il ordonna d'examiner ceux qui seraient accusés d'hérésie, pour être condamnés au feu par les

juges séculiers, s'ils étaient opiniâtres, ou à une prison perpétuelle, s'ils abjuraient.

« Mais comme immédiatement après il eut de nouveaux démêlés avec le pape Innocent IV, qui le déposa de l'empire au concile de Lyon, cet édit ne fut point exécuté, et l'hérésie durant ces troubles s'accrut beaucoup, sans qu'on pût agir efficacement contre ceux qui l'embrassèrent, jusqu'à la mort de cet empereur, qui arriva en 1250. Alors le pape Innocent, qui pouvait faire valoir plus aisément son autorité en Italie, y rétablit l'inquisition en 1251, et en confia l'administration aux dominiquains et aux cordeliers, mais conjointement avec les évêques, comme juges légitimes du crime d'hérésie; et les assesseurs nommés par le magistrat pour condamner les coupables aux peines portées par les lois. L'inquisition ainsi réglée par le pape, fut reçue dans une bonne partie de l'Italie, et cette juridiction fut nommée le Saint-Office. Elle n'est qu'une juridiction ecclésiastique établie dans les États du pape, du roi d'Espagne et du roi de Portugal, pour connaître des crimes d'hérésie, de judaïsme, du mahométisme, de sortilége, de sodomie et de polygamie.

« La coutume est que le roi d'Espagne nomme au pape un inquisiteur général pour tous ses royaumes, et Sa Sainteté le confirme. Cet inquisiteur général nomme ensuite les inquisiteurs particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent pourtant exercer leur charge sans le consentement et l'agrément du roi. De plus, le prince met un conseil ou un sénat pour cette matière, dans le lieu où est le souverain inquisiteur ou président; et ce conseil a une juridiction souveraine sur toutes les affaires qui regardent

l'inquisition. On choisit les seigneurs les plus considérables pour ses officiers, qui exercent sous le nom de familiers. Leur fonction est de faire la capture des accusés. Le grand respect qu'on leur porte, et la terreur que cette juridiction jette dans les esprits, autorise si fort les emprisonnemens, qu'un accusé se laisse emmener sans oser rien dire, dès qu'un des familiers lui a prononcé ces paróles : De la part de la sainte inquisition. Aucun voisin n'ose murmurer ; le père même livre ses enfans, et le mari sa femme ; et s'il arrivait quelque révolte, on mettrait en la place du criminel tous ceux qui auraient refusé de donner main-forte pour empêcher l'évasion du coupable.

« On met les prisonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent plusieurs mois sans être interrogés, et l'on attend qu'ils déclarent eux-mêmes le sujet de leur emprisonnement, et qu'ils soient leurs propres accusateurs ; car jamais on ne leur confronte de témoins. D'abord tous les parens du criminel s'habillent en deuil, et en parlent comme d'un homme mort ; ils n'osent solliciter pour lui, ni même approcher de sa prison, tant ils craignent d'être suspects et enveloppés dans le même malheur ; jusque-là que les parens se réfugient quelquefois dans les pays étrangers, dans l'appréhension d'être pris pour complices. Quand il n'y a point de preuves contre l'accusé, on le renvoie après une longue prison ; mais il perd toujours la meilleure partie de son bien qui se consume aux frais de l'inquisition. Le secret de toute la procédure est gardé si étroitement, qu'on ne sait jamais le jour destiné à prononcer la sentence : ce jugement se fait pour tous les

accusés une fois l'année, en un jour choisi par les inquisiteurs.

« L'arrêt qu'on y rend s'appelle *Auto-da-fé*, c'est-à-dire un arrêt de foi, ou en matière de religion ; et il est aussitôt suivi de l'exécution des coupables. On prononce cet arrêt en public avec de grandes solennités ; on élève en Portugal un grand théâtre de charpente qui occupe presque toute la place publique, et qui peut contenir jusqu'à trois mille personnes. On y dresse un autel richement paré, aux côtés duquel on place des siéges en façon d'amphithéâtre, pour faire asseoir les familiers et les accusés. Vis-à-vis est une chaire fort haute, où un des inquisiteurs appelle chaque accusé l'un après l'autre, pour écouter la lecture des crimes dont on le charge, et l'arrêt de condamnation qu'on lui prononce. Les prisonniers qui sortent de la prison pour venir sur ce théâtre, jugent de leur destinée par les différens habits qu'on leur a donnés : ceux qui ont leurs habits ordinaires, en sont quittes pour une amende ; ceux qui ont un *san-benito*, qui est une manière de justaucorps jaune sans manches, chargé d'une croix rouge de saint André, cousue dessus, sont assurés de la vie ; mais ils perdent leur bien, ou la plus grande partie, qui est confisquée au profit de l'inquisition, c'est-à-dire de la chambre royale, pour payer les frais de l'inquisition. Ceux à qui l'on fait porter sur leur *san-benito* quantité de flammes de serge rouge, sans aucune croix, sont convaincus d'être relaps, et d'avoir déjà eu une fois leur grâce, ce qui signifie qu'ils sont menacés d'être brûlés en cas de rechute ; mais ceux qui, outre ces flammes rouges, portent leur propre tableau environné de

figures de diables, sont destinés à la mort. Il y a impunité jusqu'à deux fois pour ceux qui promettent de renoncer au judaïsme, et qui ont fidèlement révélé tous les complices ; mais à la troisième fois il n'y a plus de pardon.

Les inquisiteurs étant ecclésiastiques, ne prononcent point l'arrêt de mort ; ils dressent seulement un acte qu'ils lisent à l'accusé, où ils marquent que le coupable ayant été convaincu d'un tel crime, et l'ayant lui-même avoué, l'inquisition le livre au bras séculier. Cet acte est mis entre les mains des sept juges, qui sont au côté gauche de l'autel, lesquels condamnent les criminels à être brûlés, après avoir été étranglés (1). »

Page 137 . . . . . *les libertés de l'Église gallicane, etc.*

Voici le sommaire de la bulle qui abroge la *Pragmatique-sanction.*

« Le Pasteur éternel qui n'abandonnera jamais son troupeau jusqu'à la consommation des siècles, a tellement aimé l'obéissance, selon l'Apôtre, que pour expier le péché de notre premier père contre cette vertu, il s'est humilié en se rendant obéissant jusqu'à la mort, et que près de quitter le monde pour retourner à son Père, il a établi Pierre et ses successeurs sur la pierre solide, et a

(1) Cette description de l'inquisition par l'abbé Fleury est présentée sous des couleurs noires et chargées ; nous conseillons à ceux qui veulent connaître la vérité tout entière, de lire les *Lettres sur l'inquisition espagnole*, par le comte de Maistre, ce beau génie catholique de notre siècle.

engagé les fidèles à leur obéir, de telle sorte que quiconque y manque, doit être puni de mort ; » et après avoir rapporté quelque autorité de saint Augustin et de saint Grégoire, sur la nécessité de l'obéissance, il continue : « C'est pourquoi, suivant les instructions du même saint Pierre, nous devons employer nos soins à soutenir ce qui a été réglé par nos prédécesseurs, principalement dans les conciles, pour ce qui concerne cette obéissance, l'autorité et la liberté ecclésiastiques, la défense du Saint-Siége, et délivrer les âmes simples, dont nous devons rendre compte à Dieu, des piéges qui leur sont tendus par le prince des ténèbres. Le pape Jules II d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, ayant assemblé pour des causes très légitimes le saint concile de Latran, du consentement de ses frères les cardinaux, du nombre desquels nous étions ; et considérant avec ce concile, que la *Pragmatique-sanction*, qu'on peut appeler *la dépravation du royaume de France*, était encore en vigueur au péril des âmes, et au détriment du Saint-Siége, choisit un certain nombre de cardinaux pour l'examiner ; et quoiqu'elle parût notoirement nulle par beaucoup d'endroits, qu'elle entretînt un schisme manifeste dans l'Église, et qu'on pût légitimement la déclarer abusive, et la casser, notre prédécesseur voulut néanmoins, pour plus grande précaution, en faire auparavant examiner les abus, et citer les évêques de France, les chapitres des églises et des monastères, les parlemens qui la mettaient en vigueur ; mais cette citation n'ayant pu être exécutée par divers empêchemens, et enfin ayant été prévenu par la mort avant l'accomplissement de cette affaire, nous

avons cru devoir la reprendre, et citer les parties intéressées après différentes monitions, et prolonger le terme en différentes sessions aussi loin qu'il nous a été possible, sans qu'aucun ait comparu pour alléguer les raisons qui leur sont favorables.

« C'est pourquoi, dans le dessein que nous avons d'abolir cette *Pragmatique-sanction*, déjà révoquée par le roi très chrétien Louis XI, après avoir consulté les cardinaux de la sainte Église romaine, et beaucoup de personnes très savantes, nous jugeons à propos de l'abolir entièrement, comme fit Léon Ier, notre prédécesseur, dont nous suivons les traces, lorsqu'il fit révoquer dans le concile de Calcédoine ce qui avait été témérairement ordonné dans le concile d'Éphèse contre la foi catholique et la justice. C'est en l'imitant que, pour satisfaire à notre conscience et à l'honneur de l'Église, nous croyons devoir et pouvoir abolir cette pernicieuse pragmatique, et tout ce qu'elle contient, sans nous arrêter à l'autorité qu'elle a reçue, et dans le concile de Bâle, et dans l'assemblée de Bourges; l'acceptation n'en ayant été faite qu'après la translation de ce concile par le pape Eugène IV, ce qui lui ôte toute vigueur; d'autant plus qu'il est manifeste que le souverain pontife a une autorité entière et une pleine puissance sur les conciles pour les convoquer, transférer et dissoudre; ce qu'on démontre non seulement par le témoignage de l'Écriture sainte, des saints Pères, des papes nos prédécesseurs, des saints canons, mais par l'aveu des conciles même, puisque saint Léon transféra le concile d'Éphèse à Calcédoine; et cette louable pratique si bien fondée nous aurait épargné beaucoup



de chagrins et d'inquiétudes, si ceux de Bâle et de Bourges l'eussent approuvée.

« Désirant donc finir cette affaire (continue ce pape), de notre certaine science, et par la plénitude de notre puissance et autorité apostolique, avec l'approbation du saint concile, nous ordonnons et déclarons que la *Pragmatique-sanction* n'est d'aucune autorité. Nous cassons tous les décrets, statuts, réglemens et ordonnances qui y sont contenus, ou qu'on y a insérés, de quelque manière qu'ils soient émanés, ou qu'on les ait observés jusqu'à ce jour. » Le pape traite tout cela d'abus, et continue : » Nous condamnons aussi, et annulons, pour plus grande sûreté et précaution, ce qui s'est fait à ce sujet dans l'assemblée de Bourges, et toute approbation qu'on aurait pu donner à ladite pragmatique. Et comme il est nécessaire au salut, que tout fidèle soit soumis au pontife romain, suivant la doctrine de l'Écriture et des saints Pères, et la constitution du pape Boniface VIII qui commence par ces mots, *Unam sanctam :* nous renouvelons cette constitution avec l'approbation du présent concile, sans préjudicier à celle de Clément V qui commence par ceux-ci, *Meruit, etc.*, défendant en vertu de la sainte obéissance, et sous les peines et censures marquées plus bas à tous les fidèles, laïques et clercs, séculiers et réguliers, religieux mendians, de quelque ordre, état et condition qu'ils soient, même aux cardinaux de la sainte Église romaine, aux patriarches, princes, archevêques, évêques, et autres constitués en dignité, à tous chapitres et couvens, aux abbés et prieurs, ducs, princes, comtes, barons, parlemens, officiaux, juges, avo-

cats, notaires vivant dans le royaume de France et en Dauphiné, d'user à l'avenir de cette pragmatique, sous quelque prétexte que ce soit, directement et indirectement, de l'alléguer, et de juger aucune cause en se conformant pour la décision aux réglemens de cette pragmatique. Nous leur défendons de la conserver dans les archives, ou en particulier. Nous leur enjoignons de la biffer et lacérer dans l'espace de six mois, sous peine d'excommunication majeure, de privation de bénéfice ou dignité, pour les ecclésiastiques, et les déclarons inhabiles à en posséder. Et quant aux séculiers, outre l'excommunication encourue, nous les privons de tous fiefs obtenus de l'Église romaine, ou d'une autre pour quelque cause que ce soit. Nous voulons qu'ils soient déchus de toute fonction de leurs charges, incapables d'en faire aucun acte; qu'ils soient déclarés infâmes et criminels de lèse-majesté, sans aucune autre déclaration. »

Voici les différences qui existent entre le concordat et la pragmatique-sanction.

Le premier article est entièrement contraire à la pragmatique : celle-ci avait rétabli le droit des élections : mais cet article porte, que les chapitres des églises cathédrales de France ne feront plus à l'avenir l'élection de leurs prélats, lorsque le siége sera vacant; mais que le roi nommera au pape dans l'espace de six mois, à compter du jour de la vacance du siége, un docteur ou licencié de théologie, âgé au moins de vingt-sept ans, et que le pape le pourvoira de l'église vacante. Si le roi ne nomme pas une personne capable, il en nommera une autre trois mois après en avoir été averti, à compter du jour du re-

fus, au défaut de quoi le pape y pourvoira. Par ce traité, le pape se réserve la nomination des évêchés vacans *in curia*, c'est-à-dire des bénéficiers qui meurent en cour de Rome, sans attendre la nomination du roi, déclarant nulles toutes les élections qui se feraient au préjudice de son droit, excepté toutefois les parens du roi, les personnes de grande qualité, et les religieux mendians d'une grande érudition, qui ne sont point compris dans ce décret : le même ordre est établi pour les abbayes et prieurés conventuels vraiment électifs, à l'exception de l'âge qu'on réduit à vingt-trois ans. Que si le roi y nommait un séculier ou un religieux, qui ne fût pas profès du même ordre ou qui fût moins âgé, le pape pourra lui refuser son approbation, et il en usera de la même manière qu'à l'égard des évêchés, sans prétendre déroger aux permissions et priviléges particuliers accordés à quelques chapitres ou couvens, d'élire leurs évêques ou abbés : on permet à ceux-là de procéder librement à l'élection, selon la forme contenue dans leurs priviléges ; et s'il y avait quelque forme qui n'y fût pas exprimée, alors ils seront obligés d'observer celle qui a été prescrite par le quatrième concile de Latran, pourvu qu'ils aient exhibé ces priviléges, et prouvé qu'ils leur ont été accordés par des lettres apostoliques, ou d'autres authentiques, toute autre preuve leur étant ôtée.

Le second article porte l'abrogation de toutes les grâces expectatives, spéciales ou générales, et les réserves pour les bénéfices qui vaqueront. « Nous voulons et nous ordonnons (dit le pape) que, quant aux bénéfices qui viendront à vaquer dans le royaume de France, dans le

Dauphiné et dans le comté de Bourgogne, on n'accorde aucunes grâces expectatives, ni réserves spéciales ou générales, et s'il s'en accordait à l'avenir, et que nous ou nos successeurs fussions obligés de céder à l'importunité, et d'accorder quelques unes de ces grâces, nous les déclarons nulles et absolument inutiles. » Le pape néanmoins se réserve le pouvoir de créer une prébende théologale dans chaque église cathédrale ou collégiale, que le collateur ordinaire sera obligé de donner à un docteur, licencié ou bachelier formé en théologie, qui ait étudié dix ans dans une université, et qui y ait enseigné ou prêché : que ce théologal fera des leçons au moins deux fois la semaine, et sera censé présent à l'office, quoiqu'absent, afin d'avoir le temps de vaquer à l'étude.

Le troisième article établit le droit des gradués, et règle que les collateurs seront tenus de donner la troisième partie de leurs bénéfices aux gradués, ou plutôt qu'ils nommeront des gradués aux bénéfices qui viendront à vaquer dans quatre mois de l'année, en janvier et juillet, à ceux qui auront insinué leurs lettres de grades, et le temps de leurs études, ce qu'on appelle mois de rigueur ; en avril et octobre, aux gradués seulement nommés qui n'auront pas fait insinuer leur grades : et c'est ce qu'on appelle mois de faveur. Le temps d'études nécessaires est fixé à dix années pour les docteurs, licenciés, ou bacheliers en théologie ; à sept ans pour les docteurs et licenciés en droit-canon, ou civil, et en médecine ; et à cinq ans pour les maîtres ou licenciés ès-arts ; à six ans, pour les bacheliers simples en théologie ; à cinq ans, pour les bacheliers en droit-canon, ou civil ;

et s'ils sont nobles, à trois ans seulement. Il est dit qu'ils seront tenus de notifier leurs lettres de grades, de nomination, une fois avant la vacance du bénéfice, par des lettres de l'université où ils auront étudié, et les nobles tenus de justifier de leur noblesse; et tous les gradués, de donner tous les ans en carême, copie de leurs lettres de grades, de nomination, d'attestation d'études aux collateurs, ou patrons ecclésiastiques, et d'insinuer leurs noms et surnoms: et en cas qu'ils aient omis de le faire une année, ils ne pourront requérir dans cette année-là le bénéfice vacant en vertu de leurs grades. Que si aucun gradué n'a insinué, la collation sera libre au collateur, pourvu que le bénéfice ne vaque pas entre la première insinuation et le carême. Les collateurs dans les mois de faveur pourront choisir ceux qu'ils voudront entre les gradués nommés; mais dans les deux mois de rigueur, ils seront obligés de les donner au plus ancien nommé; et en cas de concurrence, les docteurs seront préférés aux licenciés, les licenciés aux bacheliers, à l'exception des bacheliers formés en théologie, qui seront préférés aux licenciés en droit ou en médecine, et les bacheliers en droit aux maîtres ès-arts. On appelait bacheliers formés, ceux qui n'avaient point pris leurs degrés avant le temps, mais selon la forme des statuts et après dix ans d'étude. Dans la concurrence de plusieurs docteurs ou licenciés, la théologie passera la première, ensuite le droit-canon, le droit civil et la médecine: et en cas de concurrence égale, l'ordinaire pourra gratifier celui qu'il voudra. Il faut encore que les gradués expriment dans leurs lettres de nomination les bénéfices qu'ils possèdent déjà, leur valeur;

que s'ils en ont de la valeur de deux cents florins de revenu ; ou qui demandent résidence, ils ne pourront obtenir d'autres bénéfices en vertu de leurs grades. Il est ordonné de plus que les bénéfices réguliers seront toujours donnés aux réguliers, et les séculiers aux séculiers, sans que le pape en puisse dispenser. Que les résignations et permutations seront libres dans les mois des gradués ; que les cures des villes seront données à des gradués. Enfin l'on défend aux universités de donner des lettres de nomination à d'autres qu'à ceux qui auront fait le temps prescrit des études. La différence du concordat et de la pragmatique-sanction sur cet article, est que celle-ci obligeait tous les collateurs et patrons ecclésiastiques à tenir des rôles exacts de tous les bénéfices qui étaient en leur disposition, afin d'en conférer de trois l'un aux gradués à tour de rôle ; au lieu que le concordat, en conservant ce droit, a seulement ôté ce tour de rôle, et a affecté aux gradués les bénéfices qui vaqueraient pendant les quatre mois de l'année, marqués plus haut ; et ce droit subsiste aujourd'hui.

Le quatrième déclare, que le pape pourra pourvoir à un bénéfice, quand le collateur en aura dix à conférer, et à deux, quand il en aura cinquante et au-dessus ; pourvu que ce ne soit pas deux prébendes de la même église ; et que dans cette collation le pape aura le droit de prévenir les collateurs ordinaires. De plus, l'article règle, que la juste valeur du bénéfice soit exprimée dans les provisions, qu'autrement la grâce serait nulle.

Le cinquième article concerne les causes et les appellations ; il est conforme à la pragmatique. Il y est dit que

les causes doivent être terminées sur les lieux par les juges à qui il appartient de droit par coutume ou par privilége de connaître, à l'exception des causes majeures qui sont exprimées dans le droit, avec défenses d'appeler au dernier juge *omisso medio*, ni d'interjeter appel avant la sentence définitive, si ce n'est que le grief de la sentence interlocutoire ne se pût réparer au définitif. A l'égard des appellations de ceux qui sont immédiatement soumis au Saint-Siége, il est dit qu'on commettra des juges sur les lieux jusqu'à la fin du procès, c'est-à-dire jusqu'à trois sentences conformes inclusivement si l'on en appelle, ou à des juges voisins, en cas de déni de justice, ou d'appréhension légitime, dont il sera fait preuve par d'autres voies que par serment. Les cardinaux et les officiers de la cour de Rome exerçant actuellement leur office, ne sont point compris dans ce décret. On enjoint aux juges de terminer les procès dans l'espace de deux ans; et il est défendu d'appeler plus de deux fois d'une sentence interlocutoire, et plus de trois fois d'une sentence définitive.

Les cinq articles suivans de ce concordat sont en tout semblables à ceux de la pragmatique-sanction; savoir le sixième, qui parle des possesseurs pacifiques, ou de la paisible possession. Le septième, des concubinaires. Le huitième, du commerce avec les excommuniés qu'il ne faut pas éviter en certains cas. Le neuvième, des interdits, et le dixième regarde le décret qui commence par ces mots, *De sublatione Clementinæ litteris*. Il y était marqué, que les paroles du souverain pontife dans ses

lettres apostoliques de son propre fait, faisaient une foi pleine et entière, si la grâce ou l'intention du pape était fondée sur ces paroles, par exemple, s'il disait qu'il se réserve quelque bénéfice, ou qu'il a reçu la résignation de quelqu'un, ou qu'il a excommunié ou suspendu quelqu'un, on n'admettait point la preuve, à cause des paroles du pape, auxquelles on ajoutait une foi entière. La pragmatique réforma ce décret, et le concordat n'a point touché à cet article. Quant à deux autres articles de la pragmatique, où il est parlé des annates, et du nombre des cardinaux, le concordat n'en fit aucune mention.

Page 153 . . . . . *En quarante-un articles, etc.*

Les voici :

« I. C'est une opinion hérétique assez commune, de dire que les sacremens de la nouvelle loi confèrent la grâce justifiante à ceux qui n'y mettent point d'obstacle. II. Nier que le péché demeure dans un enfant après qu'il a reçu le baptême, c'est fouler aux pieds Jésus-Christ et saint Paul. III. Le foyer du péché, quand même il n'y aurait point de péché actuel, suffit pour empêcher une âme à la sortie du corps, d'entrer dans le ciel. IV. La charité imparfaite d'un homme mourant, emporte avec soi nécessairement une grande crainte, qui toute seule fait la peine du purgatoire, et l'empêche d'entrer dans le ciel. V. La division de la pénitence en contrition, confession et satisfaction, n'est fondée ni sur l'Écriture sainte, ni sur l'autorité des anciens docteurs du Christianisme. VI. La contrition qui s'acquiert par la discussion, la recherche et

la détestation des péchés, par laquelle un pénitent repasse ses années dans l'amertume de son âme, en pesant la grièveté, la multitude et la laideur de ses péchés, la perte de la béatitude éternelle, et la peine de l'enfer qu'on mérite ; cette contrition ne sert qu'à rendre l'homme hypocrite et plus grand pécheur. VII. La maxime la plus excellente et la meilleure de tout ce qu'on a dit jusqu'à présent touchant la contrition, est que la nouvelle vie est la meilleure et la souveraine pénitence, en ne faisant plus ce qu'on a fait. VIII. Ne présumez en aucune manière de confesser tous les péchés véniels, et même les mortels, parce qu'il est impossible que vous les connaissiez tous : d'où vient que dans la primitive Église, on ne confessait que les péchés mortels manifestes. IX. Quand nous voulons entièrement confesser tous nos péchés, nous ne faisons autre chose que de ne vouloir rien laisser à pardonner à la miséricorde de Dieu. X. Les péchés ne sont remis à aucun, s'il ne croit qu'ils lui sont remis, quand le prêtre les lui remet ; et le péché demeurerait, si on ne croyait pas qu'il fût remis ; car la rémission du péché et le don de la grâce ne suffisent pas ; il faut croire encore que le péché est remis. XI. N'ayez pas cette confiance que vous êtes absous par la vertu de votre contrition, c'est par la force de ces paroles de Jésus-Christ : *Tout ce que vous aurez délié sur la terre, etc.* Croyez, dis-je, si vous avez obtenu l'absolution du prêtre, et croyez fortement que vous êtes absous, et vous serez véritablement absous, quoi qu'il en soit de votre contrition. XII. Si par impossible celui qui se confesse n'était pas contrit,

ou que le prêtre l'eût absous par dérision, et non sérieusement; si toutefois il croit être absous, il l'est véritablement. XIII. Dans le sacrement de pénitence et dans la rémission de la coulpe, le pape ou l'évêque ne fait pas plus que le dernier des prêtres : bien plus, quand il n'y a point de prêtre, chaque chrétien, même une femme et un enfant peuvent alors exercer cette fonction. XIV. Aucun ne doit répondre à un prêtre s'il a de la contrition ou nôn, et le prêtre ne doit pas l'interroger là-dessus. XV. C'est une grande erreur dans ceux qui s'approchent du sacrement de l'Eucharistie, fondés sur ce qu'ils se sont confessés, et qu'ils ne se sentent coupables d'aucun péché mortel, et qu'ils s'y sont préparés par des prières, tous ceux-là mangent et boivent leur condamnation; mais s'ils croient, et s'ils ont cette confiance qu'ils recevront la grâce, cette foi seule les rend purs et dignes de recevoir l'Eucharistie. XVI. Il serait à propos que l'Église, dans une assemblée ou dans un concile, ordonnât que les laïques communiassent sous les deux espèces; et les Bohémiens, qui communient de cette manière, ne sont pas hérétiques, mais seulement schismatiques. XVII. Que les trésors de l'Église d'où le pape donne les indulgences, ne sont ni les mérites de Jésus-Christ, ni ceux des saints. XVIII. Les indulgences sont de pieuses tromperies des fidèles, des dispenses de bonnes œuvres, et du nombre des choses qui sont permises, mais qui ne conviennent pas. XIX. Les indulgences dans ceux qui les gagnent véritablement, ne leur remettent pas les peines dues à la justice divine pour les péchés actuels. XX. C'est

se tromper et se séduire de croire que les indulgences soient salutaires et utiles. XXI. Les indulgences sont seulement nécessaires pour les crimes publics, et ne s'accordent proprement qu'aux endurcis et aux impénitens. XXII. Elles ne sont ni nécessaires, ni utiles à six sortes de personnes ; aux morts, ou à ceux qui sont sur le point d'expirer ; aux malades, ou à ceux qui ont des empêchemens légitimes ; à ceux qui n'ont point commis de crimes ; à ceux qui n'en ont commis que de secrets ; et à ceux qui pratiquent les œuvres de la plus haute perfection. XXIII. Les excommunications ne sont que des peines extérieures qui ne privent pas l'homme de la participation aux prières spirituelles et publiques de l'Église. XXIV. Il faut enseigner aux chrétiens à plus aimer les excommunications qu'à les craindre. XXV. Le pontife romain, successeur de saint Pierre, n'a pas été établi par Jésus-Christ, son vicaire, dans toutes les Églises du monde dans la personne de saint Pierre. XXVI. Cette parole de Jésus-Christ à saint Pierre : *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, etc.*, ne s'étend seulement qu'à ce que ce saint a lié sur la terre. XXVII. Il est certain qu'il n'est pas au pouvoir de l'Église et du pape d'établir des articles de foi, ni même des lois touchant les mœurs et les bonnes œuvres. XXVIII. Si le pape, avec une grande partie de l'Église, avait décidé telle et telle chose, et que sa décision fût véritable, il n'y aurait ni péché ni hérésie de penser le contraire, principalement dans une chose non nécessaire au salut, jusqu'à ce que le concile général eût approuvé un sentiment, et condamné l'autre. XXIX.

Nous avons une voie pour rapporter l'autorité des conciles, et contredire librement leurs actes, et juger de leurs décrets, et avouer avec confiance tout ce qui semble véritable, soit qu'un concile l'ait approuvé ou rejeté. XXX. Quelques articles de Jean Hus, condamnés dans le concile de Constance, sont très orthodoxes, très vrais, et tout-à-fait évangéliques, et l'Église universelle ne pouvait les censurer. XXXI. Le juste pèche dans toutes ses bonnes œuvres. XXXII. Une bonne œuvre, quelque bien qu'elle soit faite, est un péché véniel. XXXIII. Brûler les hérétiques, c'est agir contre la volonté de l'Esprit-Saint. XXXIV. Combattre contre les Turcs, c'est aller contre les ordres de la Providence divine, qui se sert de cette nation infidèle pour visiter les iniquités de son peuple. XXXV. Personne n'est certain qu'il n'offense pas toujours Dieu mortellement, à cause du vice très caché de l'orgueil qui est en nous. XXXVI. Le libre arbitre depuis le péché, n'est plus qu'un vain titre, et l'homme pèche mortellement quand il fait ce qui est en soi. XXXVII. On ne peut prouver le purgatoire par l'Écriture sainte, dont le livre soit au rang des canoniques. XXXVIII. Les âmes qui sont en purgatoire, ne sont pas assurées de leur salut, du moins toutes; et on n'a pu prouver par aucune raison, ni par l'Écriture, qu'elles y soient hors d'état de mériter et de croître en charité. XXXIX. Les âmes en purgatoire pèchent sans interruption, tant qu'elles cherchent le repos, et qu'elles ont horreur des peines. XL. Les âmes délivrées du purgatoire par les suffrages des vivans, ne jouissent pas d'un bonheur si parfait, que si

elles satisfaisaient par elles-mêmes à la justice divine.
XLI.* Les prélats ecclésiastiques et les princes séculiers ne feraient pas mal s'ils abolissaient toutes les besaces des mendians.

Page 246. . . . . ***Et la conversion du monarque fut résolue, etc.***

L'abjuration de Henri IV fut assignée au dimanche 25 juillet 1593, dans l'église de Saint-Denis. Au jour marqué le roi se rendit le matin à la porte de l'église de l'abbaye, suivi des princes, des officiers de la couronne, des seigneurs catholiques, et d'une foule de peuple accourue de Paris, malgré les défenses et les censures du légat (1). L'archevêque de Bourges, grand aumônier de France, en habits pontificaux, attendait à l'entrée, accompagné de tous les religieux de l'abbaye, d'un grand nombre de prélats, et même du jeune cardinal de Bourbon, désabusé des folles prétentions qu'il avait eues à la couronne. L'archevêque demanda au roi, suivant le cérémonial, qui il était, et ce qu'il souhaitait. Je suis, répondit-il, Henri, roi de France et de Navarre, qui désire d'être reçu dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine. Le voulez-vous sincèrement? reprit le prélat. Je le veux et le souhaite de tout mon cœur, répondit le prince. Et sur-le-champ s'étant mis à genoux, il fit en ces termes sa profession de foi : « Je promets et jure, à la face du Dieu tout-puissant, de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et de

(1) Mém. de la Ligue, t. v, p. 403.

la défendre au péril de ma vie, et je renonce à toutes les hérésies contraires à sa doctrine. » Le roi remit cette formule par écrit entre les mains de l'archevêque, qui, à voix haute, lui donna l'absolution des censures encourues pour l'hérésie qu'il avait jusque-là professée. A l'instant, toute l'assemblée se mit à bénir Dieu, et à crier *vive le roi*, avec des transports et une ivresse de joie que l'adulation ne sut jamais contrefaire. Il fut conduit de là au grand autel, où après l'avoir baisé, et fait le signe de la croix, il réitéra son serment sur les saints Évangiles; puis sous un pavillon dressé derrière l'autel, il fit sa confession secrète à l'archevêque, tandis qu'on chantait le *Te Deum*. Après s'être confessé, il entendit la grand'messe avec une modestie et une dévotion exemplaire, qui parut encore redoubler à l'élévation de la sainte hostie. Il assista aussi pieusement à tous les autres offices; et le même jour, il alla à Montmartre rendre grâces à Dieu de sa conversion, sur les tombeaux des saints martyrs dont la France tenait la foi qu'il avait le bonheur de recouvrer.

Page 247 . . . . . *Aux troubles de la ligue, etc.*

Le molinisme fut une conséquence des doctrines de Calvin.

Calvin naquit à Noyon le 10 juillet 1509; il mourut à Genève le 27 mai 1564.

Exposons les doctrines de Calvin sur la prédestination et le libre arbitre; les controverses qu'elles firent naître ont occupé tout le dix-septième siècle.

« Dieu, dit Calvin, avait une double volonté en tirant

ses créatures du néant, de sauver les unes et de damner les autres. Le bon plaisir de Dieu est le seul motif de la grâce qu'il fait aux élus, comme de la peine dont il frappe les réprouvés. Dieu ne veut que le salut des élus, c'est pour eux seuls qu'il a pris chair, qu'il est descendu sur la terre, qu'il a souffert et qu'il est mort. Aussi n'a-t-il pas prié pour tous : ses élus sont ceux que son Père veut sauver; aux réprouvés, Dieu envoie un prédicateur de son Verbe, afin de les rendre plus sourds; il fait briller à leurs yeux sa lumière pour les aveugler davantage; il leur annonce sa loi pour obscurcir davantage leur intelligence; il leur présente le remède pour qu'ils ne soient pas guéris. Enfin, il veut le péché, il le prescrit, il nous y excite. Il n'y a donc pas de libre arbitre en l'homme; l'homme, fruit du péché, ne peut produire que des fruits de mort; sa volonté, après la chute d'Adam, a été enchaînée par une chaîne de diamant; elle ressemble au mauvais arbre, qui donne nécessairement de mauvais fruits.

« Donc, l'homme, c'est l'esclavage incarné, disaient les catholiques à Calvin. »

Voici le faux-fuyant qui lui servait de réponse :

« De même que Dieu fait le bien nécessairement sans cesser d'être libre; que Satan, qui n'a de puissance que celle du mal, pèche volontairement; ainsi l'homme, cloué au péché, n'agit pas moins volontairement. Cette nécessité n'est pas le *Fatum* des païens ou la Fortune des chrétiens; c'est une nécessité que j'appellerai *volontaire*, parce qu'elle a pour mère la volonté humaine, qui a de plein gré embrassé le péché et s'en est fait l'esclave. »

Reprenons après ces citations, et en quelques mots, le système théologique de Calvin.

Dieu, en créant l'homme, a prévu de toute éternité la chute d'Adam. Parmi ses descendans, il en a choisi un petit nombre, que l'apôtre nomme les élus du Seigneur pour la félicité éternelle, le reste pour une réprobation sans fin, afin que le salut des bienheureux manifestât sa miséricorde, et la chute des damnés sa justice. Il a soustrait sa grâce au premier homme qui est tombé; il n'a voulu sauver que les élus; c'est pour eux seuls qu'il est descendu sur la terre, qu'il a été crucifié, qu'il est mort. C'est le sang que le Verbe fait chair a versé qui est la caution du salut des élus; la grâce infuse en ce sang ne peut être perdue, elle est *inamissible*. Cette grâce consiste dans la non-imputation des péchés; c'est par la foi seule qu'elle se communique à la créature; le baptême et les autres sacremens ne sont que des signes. La justice de Dieu étant infinie, la créature à laquelle elle est imputée n'a rien à expier ni dans cette vie ni dans l'autre; donc, dans l'autre vie, point de purgatoire; donc, dans ce monde, point de suffrages des vivans. Tout acte est souverainement bon ou naturellement mauvais. Sans la grâce, l'homme ne peut que pécher. Le péché n'est point imputé aux élus. A l'élu, Dieu donne une grâce efficace qui opère incessamment le bien; il la dénie au réprouvé qui pèche sans cesse à l'instigation de Dieu, de Satan son ministre, de la concupiscence, fruit de la mort, et elle-même mort incessante. Ce réprouvé était destiné à la mort, antécédemment à la prescience de tout péché, même originel, et sans autre motif que le bon plaisir du

Créateur. Il a péché dans le premier homme, péché dans le ventre de sa mère, péché en voyant la lumière; il pèche incessamment dans cette vie, jusqu'à ce qu'il tombe dans les mains de son juge inexorable (1).

Page 264 . . . . . *C'est encore sous son pontificat, etc.*

L'affaire de Galileo ne fut terminée que sous Urbain VIII, successeur de Paul V. « Depuis près de deux siècles, qu'au sujet du célèbre Galilée, dit Bérault-Bercastel (Hist. eccl., liv. LXXIII), on crie à la barbarie et à l'ignorance contre l'inquisition, on a presque anéanti la mémoire de ce qui s'est véritablement passé dans le cours de cette affaire. Il ne sera donc pas inutile de l'exposer : le voici. Copernic avait soutenu le premier, mais d'une manière purement physique, que la terre tourne autour du soleil, et jamais aucun tribunal ne s'était avisé de réprouver son système. Galilée ne se contenta point de l'adopter et de le publier de toutes parts; mais il entreprit de l'établir sur la base des livres saints, convertit un point de spéculation naturelle en controverse dogmatique, et osa tenter de réduire l'inquisition à se déclarer pour lui. Étant venu à Rome sous le pontificat de Paul V, et s'étant attiré, par ses découvertes, les applaudissemens, les acclamations, les hommages de tout ce qu'il y avait de plus distingué, il s'enivra de sa gloire, et *demanda*, dit Guichardin, alors envoyé de Toscane à Rome (2), *que le pape et le Saint-*

(1) Op. Calvin. Inst. Christ.
(2) Dépêches du 6 mars.

Office déclarassent le système de Copernic fondé sur la Bible. Il répandit mémoire sur mémoire, il assiégea les antichambres de la cour et les palais des cardinaux, il les persécuta, il les lassa tous, à la réserve du cardinal Orsini, qui, sans trop de prudence, pressa extraordinairement le saint Père de se prêter aux désirs du philosophe. Le pape fatigué, ajoute Guichardin, rompit la conversation ; puis, avec le cardinal Bellarmin, il arrêta que la controverse de Galilée serait jugée dans une congrégation. Galilée, dit l'historien toscan, mit en tout cela un emportement extrême ; il n'eut ni la force, ni la sagesse de le surmonter.

Le jugement intervint, et Galilée lui-même, par ses lettres au secrétaire du grand duc de Toscane, nous en a fait connaître le résultat. « Les dominicains, dit-il, ont eu beau prêcher que le système de Copernic était hérétique et contraire à la foi, le jugement de l'Église n'a pas répondu à leurs espérances. La congrégation a décidé simplement, que l'opinion du mouvement de la terre ne s'accordait point avec la Bible, et l'on a défendu les ouvrages qui soutiennent cette conformité. Je ne suis point intéressé personnellement dans ce décret. » En effet, Galilée fut si peu persécuté en cette rencontre (1611), qu'avant son départ de Rome, il eut une audience de faveur du saint Père. Bellarmin cependant lui fit, au nom du pape, une injonction qui fut ensuite insérée dans les registres du Saint-Office, et dont les termes méritent une attention particulière : c'était *de ne plus parler de ces accords scolastiques entre les Livres saints et Copernic.*

Il ne l'observa point. La manie du temps ou du sol qu'il habitait, était de faire un assortiment bizarre des moyens philosophiques et théologiques dans les matières qui en étaient le moins susceptibles. Quelques années après, il publia ses maximes du système du monde, qui eurent un cours prodigieux, et furent en peu de temps traduites dans toutes les langues. Il fit encore imprimer un discours adressé à Christine de Lorraine, où les argumens théologiques venaient à l'appui des expériences. Ce procédé qui lui avait été si expressément défendu, ne lui tenait pas moins au cœur que l'hypothèse même de Copernic. Rome en un mot fut inondée d'écrits, où l'astronome toscan s'efforçait d'ériger son système en dogme.

Il fut dénoncé, il fut cité à Rome, où, après bien des sollicitations et des excuses inutiles, il se crut obligé de se rendre. Mais comment y fut-il traité ? Urbain VIII qui occupait alors le Saint-Siége, et qui lui avait fait parvenir en confidence les accusations de ses rivaux, tandis qu'ils s'efforçaient de l'aigrir contre lui ; Urbain, au lieu du Saint-Office toujours formidable à un réfractaire, chargea une congrégation particulière de ce nouvel examen. Arrivé à Rome, Galilée, en faveur de ses talens, fut traité avec les égards qu'on n'y avait point eus pour des personnes de la plus haute naissance. Il ne fut pas logé à la Minerve, qui est le domicile du Saint-Office, mais au palais de l'envoyé de Toscane, c'est-à-dire, parmi ses plus ardens protecteurs. Aussi le pape dit à ce ministre, qu'il avait bien privilégié le docte Florentin, puisqu'en pareil cas le fils du duc de Mantoue avait été renfermé au château Saint-Ange. Un mois après, par le conseil de ses amis,

Galilée se rendit au Saint-Office ; et, par une suite de ménagemens inusités à l'égard de ces sortes de coupables, il fut logé dans l'appartement de l'un des grands officiers de l'inquisition. On lui laissa son domestique de confiance, avec la liberté de se promener lui-même, d'envoyer son domestique au dehors, de recevoir les gens du ministre de Toscane, et d'entretenir librement tous ses rapports avec lui. Au bout de huit jours, on le renvoya au palais toscan, quoique son examen ne fût pas fini : le cardinal neveu et le président de la congrégation prirent sur eux cet élargissement, sans consulter les autres juges (1633).

On sait qu'il eut toute liberté de se défendre ; et il se défendit en effet, selon sa méthode ou sa manie accoutumée, non pas en démontrant à ses juges la réalité du mouvement de la terre, mais en argumentant contre eux sur les livres de Job et de Josué : il se perdit dans un galimatias d'argumens théologiques qu'on aurait peine à croire, si son apologie manuscrite n'en faisait foi. Néanmoins, en le condamnant pour cause de récidive, et en exigeant de lui une rétractation, on n'usa de quelque apparence de rigueur, que pour la forme ou l'exemple. Sa prison fut commuée en l'hôtel de Toscane, et ne dura que douze jours, au bout desquels il devint maître de retourner dans sa patrie. Il faut l'entendre lui-même, pour se former une idée juste de la prétendue persécution dont on a fait tant de bruit. Voici comment il en parle au père Receneri, son disciple, dans la lettre justificative et manuscrite dont nous avons déjà parlé. « Le pape, dit-il, me traita comme un homme digne de son estime. J'eus pour arrêts le palais délicieux de la Trinité-du-Mont.

Quand j'arrivai au Saint-Office, le père commissaire me présenta poliment à l'assesseur Vittrici. Deux pères dominicains m'intimèrent avec honnêteté de produire mes raisons : elles firent hausser les épaules à mes juges; ce qui est le recours des esprits préoccupés. J'ai été obligé de rétracter mon opinion : pour me punir, on m'a défendu les dialogues, et l'on m'a congédié après cinq mois de séjour à Rome. Comme la peste régnait à Florence, on m'a désigné pour demeure le palais de mon meilleur ami, l'archevêque de Sienne, et j'y ai joui de la plus douce tranquillité. Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcetre, où je respire un air pur dans le sein de ma chère patrie. » Voilà le vrai de l'histoire, si étrangement défigurée, à l'égard de Galilée et de ses juges. Nous en devons la découverte à la saine critique, et à l'équité d'un citoyen de Genève, garant non suspect en pareille matière (1).

Page 394 . . . . . *Ce pays que la Société de Jésus avait rendu si florissant et si heureux, etc.*

On peut voir le livre LXXXIV de l'Histoire ecclésiastique de Bérault-Bercastel, livre consacré presque en entier à la description des missions du Paraguay.

(1) Mallet du Pan, Merc. de Fr. du 17 juillet 1784.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

ERRATUM.

Page 241, ligne 23, *au lieu* d'Innocent XI, *lisez* Grégoire XIV.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

(Suite de la troisième partie.)

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

